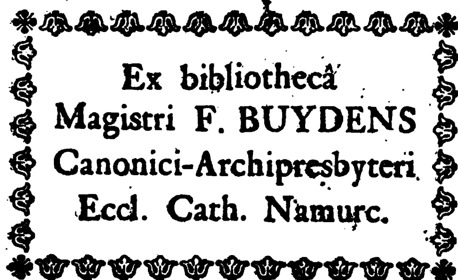
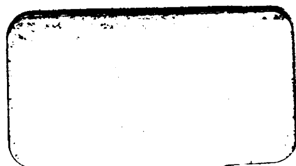






HISTOIRE

GÉNÉRALE,

ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE

DE LA VILLE ET PROVINCE

DE NAMUR.

HISTOIRE
GÉNÉRALE,
ECCLESIASTIQUE ET CIVILE
DE LA VILLE ET PROVINCE
DE NAMUR.

Par M. GALLIOT, *Avocat au Conseil Provincial de Namur & Conseiller au Souverain Baillage du même Pays & Comté.*

TOME PREMIER.



A LIÈGE,

Et se vend à BRUXELLES,

Chez LEMAIRE, Imprimeur-Libraire, rue de l'Impératrice.

M. DCC. LXXXVIII.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

COMME l'Histoire du Comté de Namur mise au jour en 1754 par le père *de Marne*, ne remplissoit point toute la satisfaction que le peuple s'étoit promise de cet écrivain, il y a quelques années que des personnes très-respectables, informées des recherches que je faisois, pour me procurer toutes les connoissances de ce qui avoit rapport à notre pays, me proposèrent de continuer cette histoire par une description historique de la Ville & Province de Namur. On désiroit depuis long-temps cet ouvrage, mais bien des personnes qui auroient pû l'entreprendre, étoient rebutées, soit par la séche-

reſſe du ſujet, ſoit par la crainte de manquer de ſecours. Cette conſidération auroit dû également m'arrêter. Cependant le deſir de me rendre utile à mes compatriotes, me fit paſſer au deſſus de ces difficultés. J'acquieſcai à la propoſition qui m'avoit été faite. Je raſſemblai toutes les notes que j'avois tenues enſuite de mes lectures, & les extraits que j'avois tirés, & je me mis à travailler.

Je ne fus pas long-temps ſans m'appercevoir qu'en me bornant au plan qui m'avoit d'abord été propoſé, je ne remplirois pas plus que le ſavant Jéſuite l'attente du public. Je trouvois que ſon hiſtoire chronologique des comtes héréditaires de Namur n'étoit point épuiſée, & que bien des circonſtances & des particularités dignes de la curioſité du lecteur y manquoient, ſoit parcequ'elles avoient échappé à ſes recherches, ſoit parcequ'il

les avoit jugées peu dignes de tenir place dans ſon ouvrage.

Quoiqu'il en ſoit, cette conſidération me détermina à donner au public une hiſtoire générale de la Ville & Province de Namur. Je me ſuis attaché à n'y omettre aucune circonſtance, en évitant néanmoins les détails trop petits, perſuadé qu'ils ne ſont guères du goût des étrangers, & qu'ils méritent peu leur attention. Si on m'en reproche quelques-uns, je prie mon lecteur de conſidérer que j'écris pour une province dont les naturels aiment qu'on n'oublie rien de ce qui les regarde, outre que ces détails font bien connoître un pays, & en relevént quelquefois la gloire.

C'étoit tomber dans le même inconvénient que le père *de Marne* étoit tombé lui-même, ſi je n'avois commencé qu'à Albert premier du nom, & premier comte héréditaire

de Namur, puiſque la matière n'auroit point été également épuiſée. Car comme Albert ne jetta les fondemens de ſon domaine qu'en 980, une infinité de choſes relatives aux neuf premiers ſiècles, depuis l'Incarnation de Notre Seigneur, ſeroient reſtées dans les ténebres, & auroient cauſés un vuide affreux. Une hiſtoire doit être entière; le public s'y attend, & c'eſt le tromper que de ne pas répondre à ſon attente.

J'ai cru donc devoir remonter aux premiers ſiècles du Chriſtianiſme & même avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Quoique le nom de Namur ne fût point alors connu, les peuples qui habitoient la contrée étoient célèbres, & méritent par plus d'un endroit qu'on en faſſe mention. C'eſt-à-dire que pour exécuter mon deſſein, j'ai du remonter au temps que Jules-Céſar fit la conquête de la Belgique, qu'il

assiégea & prit la forteresse des Aduaticiens & subjugua la nation. Par-là le lecteur sera instruit de l'état où se trouvoit ce pays lorsque les Romains y entrèrent; & il verra quelles étoient les mœurs, le gouvernement, les coutumes & la religion de ses premiers habitans. Il apprendra les différens changemens de domination arrivés jusqu'au regne d'Albert premier.

Il m'a paru convenable, ainsi que je l'ai déja annoncé dans le Prospectus de cet ouvrage, de diviser mon ouvrage en quatre parties. La première comprendra l'ancien état de Namur, & tout ce qui s'est passé depuis la conquête de la Belgique par les Romains, jusqu'au dixième siècle.

La seconde contient l'histoire chronoloque des Comtes hérédi-trires, depuis Albert I, jusqu'à l'Empereur JOSEPH II, aujourd'hui glorieusement regnant.

L'état présent tant civile qu'ecclésiastique de la Ville & Province, remplit la troisième partie.

Enfin la quatrième & dernière partie contient un recueil chronologique de tous les évènemens les plus remarquables arrivés à Namur, depuis le XIe siècle jusqu'à présent, pour servir de suite à notre histoire.

Je crois devoir ici prévenir le lecteur que je ne me suis fait aucun scrupule de suivre souvent *Gramaye* en son *Namurcum*. Le mépris formel que fait de cet ouvrage le père *de Marne* dans l'avertissement qu'il donne à la tête de son histoire du Comté de Namur, étoit cependant bien capable de m'en dégouter, & de me porter à l'abandonner tout-à-fait. A la vérité sur l'assertion du savant Jésuite, je commençois déja avec lui à regarder *Gramaye* comme un mauvais guide, avec lequel on ne pouvoit

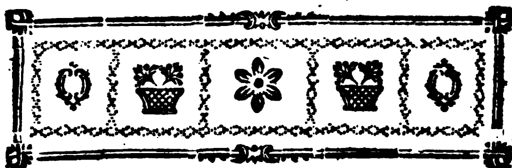
que s'égarer en le ſuivant : mais réfléchiſſant que ce mépris n'étoit appuyé ſur rien, & que l'hiſtorien Jéſuite du comté de Namur ne ceſſoit de le citer dans le cours de ſon ouvrage, comme un garant ſûr des certains faits qu'il y rapporte, je perſiſtai dans ma première réſolution, & je ſuivis *Gramaye.*

Je n'avancerai donc rien qui ne ſoit fondé ſur le témoignage de cet hiſtoriographe & d'autres Auteurs dignes de foi, & je puis dire avec un écrivain de nos jours, que pour n'avoir d'autre guide que la vérité, je n'ai épargné ni ſoins, ni peines, ni recherches, & quoique je ne puiſſe pas me flatter de l'avoir toujours découverte, je puis aſſurer avec lui que ce n'eſt point ma faute. J'ai puiſé dans les ſources. Je me ſuis ſervi de bons mémoires & d'anciennes chroniques de Namur. J'ai fouillé dans les archives, & j'en ai tiré ce qui

me convenoit. J'ai consulté les histoires de plusieurs provinces voisines ; telles que celles de Liège par les pères *Fizen*, *Foulon* & *Bouille*, de Luxembourg par le père *Bentholet*; les annales de Brabant, de Hainaut & de Flandre, l'histoire de notre province par le pere *de Marne*, & j'ai suivi autant qu'il m'a été possible, les contemporains.

Que si de temps en temps ma diction n'est pas assez pure, ou s'il m'est peut-être échappé des expressions peu Françoises, je me flatte qu'on voudra bien les excuser, puisque je n'ai pour but principal que de composer un ouvrage aussi fidèle pour le fond que je le crois intéressant en lui-même.

HISTOIRE



HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE
DE LA VILLE ET PROVINCE
DE NAMUR.

PREMIERE PARTIE.

Contenant l'ancien État du pays & ce qui s'y est passé, depuis la conquéte de la Belgique par les Romains, jusqu'au Xe. siecle.

Ancien État de la Province de Namur.

LES anciens étoient si négligens à instruire la postérité de leur origine, qu'il est difficile d'ajouter foi à ce que nous en apprennent les modernes.

Quelle torture ceux-ci ne se sont-ils point donnée pour ajuster leurs chronolo-

gies? Les uns croyant en impoſer par le merveilleux qu'ils racontent, ont perdu toute crédulité en ſe rendant mépriſables & ridicules. D'autres donnant dans les fables les plus outrées, les ont entaſſées les unes ſur les autres, pour faire couler ſans interruption les ruiſſeaux d'erreur, des ſources qu'ils creuſoient avec beaucoup d'artifice. Il en eſt peu enfin qui n'ayent tâché de revêtir d'un caractère de certitude & de vérité, les faits les plus douteux & les plus faux.

Il n'eſt donc pas étonnant que le pays de Namur, ſoit un de ceux dont les mémoires ne chaſſent point les ſoupçons d'erreur, & moins encore ſi l'on veut approfondir l'origine de ſes premiers habitans, & le tems auquel ils ont commencé de le peupler. Je ne remonterai donc pas juſqu'aux enfans de Noë pour déterminer par de fades conjectures auquel des trois ce pays eſt redevable de ſa premiere colonie; & ſans avoir le hardieſſe d'aſſurer, ainſi que l'inſinue un hiſtorien, que tous les peuples d'Occident ſont ſortis de la Grèce, je ſens qu'il eſt très-inutile de rechercher l'origine des premiers habitans qui ont défriché les vaſtes forêts de ce pays, pour en cultiver les terres; puiſque nous n'avons

aucune mémoire de leurs actions. D'ailleurs tant de différens peuples se sont mêlés avec les premiers, que ceux-ci ne peuvent être regardés que comme étrangers à ceux qui le peuplent aujourd'hui (a).

On ne sait pas mieux l'époque du nom des Belges qui fut donné aux peuples dont ils faisoient partie. Tout ce que nous avons de certain, est que la Gaule Belgique en embrassant les Pays-Bas, s'étendoit de la Seine jusqu'au Rhin, & que la forêt d'Ardenne, au milieu de laquelle se trouvoit le pays de Namur, en occupoit une partie considérable, puisqu'au tems de César, elle n'avoit pas moins de cent soixante-dix lieues de long.

Ce prince dit que cette forêt s'étendoit d'Orient en Occident, depuis le Rhin jusqu'aux confins des Rhémois, que du midi au Septentrion, elle traversoit la région des Tréviriens, & se produisoit sans interruption jusqu'à l'Océan.

D'où il est aisé de voir qu'elle contenoit, à la réserve des pays au-delà du Rhin, tout le territoire des Archevêchés de Tre-

(a) Fisen cite Varron, Sinnius Capiton, Phlegon le Grec & St. Jérome, parmi les plus profonds Auteurs, qui prétendent que l'Europe entière a été peuplée par les Grecs. Fisen Hist. Eccles. Leodiens. part. 1. pag. 1.

ves, de Cologne & de Mayence, toute la jurisdiction des Evêques de Liege & de Metz, toute l'étendue des Duchés de Lorraine, de Luxembourg, de Limbourg, de Juliers, & de Brabant, les Comtés de Namur, de Hainaut, de Flandre & d'Artois (*b*).

D'où l'on peut conjecturer que s'il y avoit des habitans, ces *Silvains* ne pouvoient subsister que de la chasse & de la pêche, jusqu'à ce qu'ayant défriché des bois impénétrables par leur épaisseur, ils ont cultivé les terres pour nourrir des bestiaux. C'est aussi à ces exercices pénibles auxquels la nécessité les engageoit, qu'ils étoient redevables du courage & de l'humeur belliqueuse que certains auteurs leur prêtent, & que je ne fais aucune difficulté de nommer férocité, telle qu'on la voit encore

(*b*) Meyer en ses Annales de Flandre, parlant de la forêt d'Ardenne, dit que la forêt charbonniere est partie de l'Ardenne, *Sylva Flandrica erat pars Arduennæ.*

Le moine Aimonius au livre premier chap. 8. de son traité de *Gestis Francorum*, ajoute *Sylva quoque Arduenna quæ est totius galliæ maxima, atque à ripis Rheni finibusque trevirorum, millibus amplius quingentis in longitudinem patet. &c.*

Strabon ajoute encore *Morinos, Atrebates, Eburones & Menapios Sylvâ omnes Arduennæ contineri, profunda inhabitare nemora, ac per paludes parvas quasdam tenere insulas. &c.*

aujourd'hui parmi les habitans des bois, même d'une petite étendue, quoiqu'environnés de peuples sociables & policés. La valeur inséparable de l'humanité, est toujours fondée sur une grandeur d'ame raisonnée dont ils étoient peu capables.

Quels que puissent avoir été ces peuples féroces, il n'y a nulle apparence que l'amour de la société leur ait inspiré de bâtir des villes & moins encore des forteresses. Contens des tannières qu'ils menageoient dans les lieux les plus commodes de la forêt, ou des antres que leur fournissoient les rochers, ils n'étoient point susceptibles du luxe ni de l'ambition auxquels leurs descendans ont élevé tant de monumens.

Leurs forteresses n'étoient autre chose que de certaines enceintes sur des montagnes de difficile accès, au milieu de quelque forêt, ou dans des marais inaccessibles, qu'ils enfermoient d'une espece de rampart tout particulier (c).

Ils coupoient à demi plusieurs rangs de jeunes arbres & les passoient les uns dans les autres, de sorte que leurs branches s'entrelaçant à mesure que ces arbres croissoient, il se faisoit de cette haye, dont le vuide

(c) César comment.

étoit rempli des gros quartiers de pierres, de terre & d'épines, une clôture si forte qu'il étoit très difficile de percer à travers. C'étoit là qu'ils réfugioient en tems de guerre, leurs ménages & leurs troupeaux. Dans ces enclos, ils n'avoient que des cabanes faites de branchages.

Le premier qui, selon une ancienne tradition adoptée de quelques auteurs, a employé les maçons à lui construire une retraite, & un asile contre les brigands, fut un certain Agampe, qu'ils qualifient de Roi des Belges, qui contemporain de Salomon, fit fortifier, dix siècles avant la naissance de Jesus-Christ, le terrein où la Sambre va mêler ses eaux à celles de la Meuse, & après l'avoir consacrée à Neptune, il y établit des prêtres de sa famille. Ce qui fut continué par les rois ses successeurs. Le soin de la religion leur étoit confié, ainsi que le gouvernement de la forteresse. De ce nombre fut Mehon, fils du roi Menape, qu'on trouve, dans quelques manuscrits, titré de prêtre de Neptune sur Meuse, que les peuples nommoient le Dieu *Nam* (*d*).

(*d*) Les manuscrits du pays. Gramaye pag. 41. Les chroniques de Hainaut par Jacques de Guise pag 26. édit. de Paris en l'an 1532. où l'on trouve ces faits rapportés au temps de Salomon.

Les chroniques d'Utrecht rendent le même témoignage.

Quoiqu'il en soit de ces premiers prétendus rois, dont le pays de Namur étoit l'apanage, on trouve qu'il tomba ensuite sous la domination des Germains. Sambron dont on prétend que la Sambre tire son nom, répara cette forteresse, pour mettre ce pays à l'abri des brigandages des voisins & des étrangers qui y faisoient auparavant de fréquentes irruptions. Bourgal qui lui succéda, y fit bâtir sur le roc qui domine la Meuse, une tour qu'on appelloit encore dans le quatorzième siecle *la tour Bourgal*, n'ayant été démolie qu'en 1533 (*e*), pendant qu'un nommé Jacques Lethourier étoit bourg-mestre de Namur.

C'est tout ce qu'on peut avancer avec quelque fondement de cette seconde race, qui fut remplacée par les rois de Tongres.

Les Tongrois étoient, suivant la plus commune opinion, des peuples de la Germanie, qui ayant quitté leur pays pour en chercher un meilleur, s'avancerent jusques dans la Belgique, où ils bâtirent la ville de

---

(*e*) Extrait des archives du magistrat de Namur. Voyez un ancien manuscrit reposant ès-archives de l'abbaye de St.Laurent à Liege, où il est rapporté que la tour Bourgal a été batie 200 ans avant l'ere chrétienne; ce qu'on voit également dans quelques manuscrits de l'abbaye de Gembloux.

Tongres. Sedroch leur quatrième roi ou chef voulant agrandir son domaine, se proposa de l'étendre dans le voisinage de sa capitale. Le pays de Namur lui ayant paru un des plus fertiles, fut l'objet de son ambition. Il s'en rendit maître malgré la résistance qu'il y trouva, il en prit la forteresse, & connoissant bien de quelle conséquence il étoit pour ses intérêts de la conserver, il en augmenta considérablement les fortifications, & lui donna son nom en la nommant *Sedrochie*.

Les Cimbres, autres peuples de la Germanie, se trouvant trop resserrés dans cette partie du Danemarck, nommée *Jutlande*, en sortirent en corps d'armée, & ayant passé le Rhin cent trois ans avant l'ere chrétienne, entrerent dans les Gaules, où ils porterent le sac & le pillage. Six mille d'entre eux s'avancerent dans la Belgique, où, après plusieurs combats livrés & soutenus avec courage, les Tongrois leur accorderent la paix, & leur assignerent un terrein entre la Sambre & le pays des Ménapiens ou Brabançons qu'ils peuplerent, & c'est précisément le pays de Namur (*f*).

(*f*) Les manuscrits du pays de Namur, & un autre très-ancien de l'abbaye de Gembloux.

Ces nouveaux hôtes, qui, on ne ſait trop pourquoi, changerent leur nom en celui d'Aduaticiens, formerent des habitations dans des lieux avantageux & de difficile accès, où ils ſe tinrent quelque temps en repos : mais s'étant multipliés en peu de temps, ils ſe rendirent formidables à leurs voiſins, ſans en excepter les fiers Eburons qui s'humilierent juſqu'à leur donner des ôtages pour gages de leur ſoumiſſion & de leur fidélité.

L'ambition & la ſûreté de leurs habitations leur firent bientôt prendre les moyens d'y pourvoir. Ne voyant qu'avec envie la forteresſe de Sedrochie, qui eſt aujourd'hui le château de Namur, ils formerent le deſſein d'en faire la conquête. Cette place qui dominoit leur pays, étoit d'un côté un grand obſtacle à leur agrandiſſement, & d'ailleurs un frein capable de les dompter. Il n'en fallut pas davantage pour leur faire prendre les armes contre les Eburons & les Tongrois qui en étoient alors les maîtres ; ils les en chaſſerent, & ils y changerent juſqu'au nom même de la forteresſe, & la nommerent Nemetum-ſur-Sambre, en mémoire peut-être de Nemetum ſur le Rhin (g)

(g) Aujourd'hui la ville de Spire.

qu'ils avoient été forcés d'abandonner. Ils resterent ainsi maîtres du pays, jusqu'à ce que les Romains étant venus dans les Gaules sous la conduite de Jule-César, les subjuguerent avec le reste des Belges.

Avant d'entrer dans le détail de cette guerre, il n'est pas hors de propos que j'instruise le lecteur des mœurs, des loix & des usages de ces peuples ; dont la défaite acquit avec justice une si grande réputation au héros Romain.

Les Belges étoient sans contredit les plus vaillans des Gaulois. Jaloux de cette gloire, ils cultivoient leur valeur par le travail, la chasse & par la frugalité. Rien de tout ce qui pouvoit amolir le courage n'étoit toléré dans leur société. Le luxe & la crapule en étoient bannis avec tant de soin, que le vin & les denrées capables de fomenter ces vices pernicieux, n'y avoient aucun accès.

Ils n'alloient à la guerre qu'après avoir promis à Mars ou à la divinité qu'ils croyoient y présider, tout le butin qu'ils pourroient faire sur leurs ennemis. Ils ne manquoient point d'effectuer leurs promesses. La nation étoit partagée en deux classes, celle des chevaliers pour commander, & celle des serfs pour obéir. Personne ne pouvoit s'exempter de prendre les armes : &

quand la trompette avoit sonné la marche, ils marchoient tous avec beaucoup d'ardeur au rendez-vous marqué, pour sauver leur honneur & leur vie. Leur maxime étoit de faire mourir le dernier arrivé, après l'avoir couvert de honte & d'opprobre.

L'ordre & la discipline étoient parfaitement bien observés dans leurs camps & leurs combats. Aucun corps ne s'ébranloit qu'après en avoir eu le signal : & les serfs étoient si dévoués aux chevaliers que les sujets ou vassaux de ceux qui étoient tués, se faisoient ôter la vie pour les accompagner au tombeau. Les hommes gros & gras étoient regardés avec mépris, parce qu'ils n'étoient pas propres à soutenir les fatigues de la guerre; & ils châtioient les dispos, lorsqu'ils se fatiguoient au-delà des bornes qui leur étoient assignées.

En temps de guerre, ils choisissoient un chef pour les commander, mais dont l'autorité demeuroit sujette aux volontés du peuple; & en temps de paix, ils plaçoient dans les postes de judicature ceux qui étoient reconnus entr'eux, les plus capables d'administrer la justice.

Ces anciens habitans ignoroient absolument l'usage de la plupart des meubles, & connoissoient si peu le luxe, qu'ils n'avoient

pas même les aiſes ni le ſecours de la vie, ſe contentant de l'auſtérité du néceſſaire.

Leurs vêtemens n'étoient pas plus brillans que le reſte. Ils ſe couvroient de peaux & de gros draps; leurs habits leur deſcendoient à peine juſqu'au hanches, leur chauſſure qui étoit auſſi faite de peaux, avançoit environ deux doigts au-deſſus de la cheville du pied. Ils portoient encore de temps en temps un autre habit de diverſes couleurs, fort étroit & ſans manches, qu'ils mettoient ſur le premier. Quelques-uns portoient la barbe longue, d'autres ſe raſoient le menton, & faiſoient croître de grandes mouſtaches qui leur pendoient ſur la bouche. Les femmes avoient le haut de la gorge & les bras découverts juſqu'au deſſus du coude. Elles uſoient d'une eſpece de chemiſe de lin ſans manches qu'elles bordoient de fils de ſoie cramoiſie. Elles portoient ainſi que les hommes, de grands cheveux pendans ſans les treſſer ni les ajuſter. Enfin tout reſſentoit encore la barbarie des peuples dont ils étoient originaires.

Les enfans étoient élevés dans l'ordure & dans la nudité de l'enfance, ſans autre nourrice que leur mère. Ceux des eſclaves n'étoient pas plus mal nourris & élevés que ceux de leurs maîtres. C'étoit un crime

parmi ces peuples de fermer la maison à qui que ce fût.

Ils étoient, selon Tacite, les premiers de tous les peuples belliqueux qui chantoient en allant au combat. Leurs femmes qui étoient résolues, les suivoient à la guerre, pansoient leurs blessures, & les exhortoient à combattre vaillamment. Et c'est peut-être pour cette raison qu'elles ne portoient pour toute dot, que des armes à leurs maris.

Ils ne tenoient pas que ce fut lâcheté de reculer, pourvu qu'on pût revenir à la charge; au contraire, ils le prenoient pour stratagème, & la seule infamie consistoit à abandonner son bouclier. Ils emportoient leurs morts, même au plus fort du combat. Ils ne portoient communément pour armes défensives qu'un casque & un large & pesant bouclier, & pour offensives, ils avoient l'arc & les fleches, la fronde, un sabre fort court, mais très-large: ils se servoient aussi de bâtons brûlés par le bout, & de pesantes massues.

Leurs funérailles étoient sans pompe. Ils brûloient seulement les corps des principaux de la nation avec quelque bois particulier, sans mettre sur le bûcher ni vêtemens ni parfums, mais simplement les armes du mort, & quelquefois son cheval; ils en-

fermoient ensuite les cendres dans un sépulcre fait de gazons.

Leurs maisons étoient ordinairement de figure ronde, construites d'ais & de claies. Celles des principaux étoient le plus souvent dans des forêts & près des rivières, où ils vivoient de lait, de poissons & de chair, & de tous les bestiaux, le pourceau étoit le plus recherché.

Les hommes jouissoient d'un pouvoir absolu sur leurs femmes, & les pères sur leurs enfans, & si une femme étoit convaincue d'avoir contribué à la mort de son mari, on ne trouvoit point de supplice assez rigoureux pour punir son crime.

Les femmes étoient chastes, & celle qu'on surprenoit en adultere, étoit punie sur le champ; le mari la rasoit, & l'ayant dépouillée en présence de ses parens, la chassoit de chez lui à coups de bâton, & la promenoit de la sorte par le village.

Quant à la religion que ces anciens habitans professoient, on ne doit s'attendre qu'à une triste peinture des superstitions abominables, lesquelles ne surprendront pas, si nous considérons que c'étoient alors des siècles de ténebres, où l'idolâtrie répandue sur la surface de la terre, déroboit aux yeux des hommes la connoissance du vrai Dieu.

Parmi une foule de divinités, ils adoroient principalement Mercure comme l'inventeur des arts, le patron des voyageurs & des marchands. Après lui les plus revérés étoient Neptune, Jupiter & Mars. Leurs prêtres se nommoient *Druides* & demeuroient ordinairement dans d'épaisses forêts, pour y exercer plus librement leurs abominations.

Entre les points de leur religion, l'immortalité de l'ame & la métempsycose de Pithagore étoient les principaux. Convaincus de ces opinions, ils étoient braves & intrépides dans les combats, & s'embarrassant peu de vivre, ils affrontoient les dangers & la mort même. Les Druides qui étoient leurs prêtres & leurs oracles, avoient une autorité si despotique, qu'ils décidoient sans retour, les querelles, les procès & toutes les disputes publiques & particulières: au point que plusieurs fois les armées étant en présence & au moment de combattre, mettoient les armes bas par leurs conseils, & leur déféroient la décision des griefs pour lesquels ils les avoient prises.

Les droits d'emprisonner, de frapper & de punir, leur étoient dévolus à l'exclusion de tous autres: & si quelqu'un refusoit de se soumettre à leur correction, il étoit banni

du lieu où ſe faiſoient les ſacrifices. Cette eſpèce d'excommunication étoit regardée parmi eux comme la peine du monde la plus humiliante.

Les victimes ordinaires étoient des beſtiaux de toutes les eſpèces, mais dans les fléaux publics & avant d'aller à la guerre, ils en immoloient d'humaines : ils s'imaginoient ne pouvoir appaiſer les Dieux qu'en rachetant la vie du public par le ſacrifice de quelques vies particulières, & ce n'étoit qu'en faiſant couler le ſang humain ſur leurs autels, qu'ils eſpéroient ſe les rendre propices.

L'hiſtorien (*h*) de qui nous avons emprunté cette déſcription des anciens habitans de cette province, rapporte dans ſes annales que ce peuple immola au Dieu Mars, les principaux d'entre les romains qui étoient tombés entre leurs mains, après la défaite de Varus.

Etant apparent que ces anciens habitans, qui pour la plupart étoient Germains d'origine, ne connurent Mercure, Mars & cette foule bizare de divinités payennes, que par la communication qu'ils eurent avec les Gaulois & les Romains, & que s'ils im-

(*h*) Tacite.

molerent des victimes humaines, ce fut par un effet de leur barbarie qu'ils ajouterent cette impiété abominable aux superstitions monstrueuses des Gaulois, puisque le même historien nous apprend que les Germains, au tems qu'ils firent la conquête d'une partie de la Belgique, n'avoient ni druides, ni sacrifices, & n'adoroient de la multitude presque infinie des dieux du Paganisme, que ceux qui frappoient leurs sens, & dont ils recevoient quelque secours, tels que le soleil, la lune, & le feu, tout leur culte ne consistant qu'en quelques prières & cérémonies, où le chef de chaque famille faisoit la fonction de prêtre.

Malgré cette fausse & extrême piété & nonobstant ces sévères loix, il étoit difficile de contenir les peuples. Ils étoient souvent en dissension, & César entrant dans leur pays, y trouva plusieurs factions qui lui en faciliterent la conquête (*i*).

Ce prince qui avoit si glorieusement triomphé des Gaulois, eut besoin de toute son expérience militaire pour dompter les Belges. Les Nerviens furent les premiers qui oserent s'opposer aux progrès rapides du général Romain. Ce peuple, au rapport de ce prince,

(*i*) Les manuscrits & les chroniques de pays.

étoit, à l'Orient, séparé des Trévirienss & des Condrusiens par la Meuse au couchant, l'Escaut jusqu'à l'embouchure de la Scarpe le séparoit des Atrébatiens, de même qu'au midi ceux d'Amiens ; les Aduaticiens, le bornoient au septentrion. Ainsi le pays d'entre Sambre & Meuse, le Hainaut & le Cambresis constituoient la region des Nerviens, dont Bavay étoit la capitale.

Les Nerviens rassemblerent leurs forces & vinrent camper sur les bords de la Sambre, en vüe d'en disputer le passage au général Romain qui se disposa desuite à les attaquer. La bataille s'engagea dès le lendemain. Elle fut de plus opiniâtre & sanglante. Les Nerviens y firent des prodiges de valeur. Plusieurs des principaux de l'armée Romaine y périrent. César y courut risque de sa vie. Enfin sa fortune l'emporta encore cette fois, & les Nerviens y furent entièrement défaits, au point que toute la nation y périt, ne s'étant sauvé que cinq cent hommes de soixante mille combattans qu'ils étoient au commencement de la bataille (*k*).

Cependant les Aduaticiens, à présent Namurois, unis étroitement avec les Nerviens

(*k*) César comment. lib. 2.

se hâtoient de marcher à leur secours & de se joindre à eux, lorsqu'ils apprirent que Rome avoit remporté une victoire complette sur leurs alliés.

Cette nouvelle les fit retourner sur leurs pas, afin de défendre leur propre pays, que les vainqueurs se préparoient à attaquer. Ils ne penserent plus qu'aux moyens de pourvoir eux-mêmes à leur propre sûreté; mais trop foibles pour tenir la campagne devant un ennemi puissant & victorieux, ils se jetterent dans une de leurs forteresses. Toute la nation s'y renferma avec les femmes, les enfans & les troupeaux, résolue de faire les plus grands efforts pour défendre sa liberté.

Tel étoit l'état des peuples du Namurois, au tems que César en fit la conquête. Après qu'il l'eut subjugué, tout y prit à succès de tems une autre forme de gouvernement, de mœurs, de langage & de coutumes.

S'il est vrai que les anciens habitans du Namurois soient redevables aux Romains d'une vie plus civilisée, qui succéda à leur humeur farouche & sauvage, on doit dire en même temps que, si les plus polis des hommes de ces siecles passés leur inspirerent plus d'honnêteté, ils les rendirent aussi

plus superstitieux. Ils leur firent accepter avec tant de zèle cette foule bizarre de dieux qu'ils adoroient, qu'on ne pouvoit faire un pas dans le pays sans trouver des lieux & des monumens consacrés à leur culte.

En effet, la tradition nous apprend, & nous lisons dans les mémoires du pays, que ces anciens habitans ayant été subjugués par les Romains, adopterent tous leurs faux dieux, auxquels ils consacrerent certains lieux de leur contrée. *Diane* avoit ses autels à Dinant, *Mercure* à Hastieres, sous le nom d'*Astérius*, & à Samson sous celui de *Mocitain*; *Apollon* étoit adoré dans la forêt d'Arse, où il fut nommé *Arsius*, & à Soleilmont sous le nom du *Soleil*. *Vénus* nommée *Freda*, recevoit son culte à Freyr; *Hercule* à Walcour, sous le nom de *Wallus*, *Mars* à Marche-sur-Meuse & ailleurs, *Baccus* à Tripsée, *Janus* à Gennevau, *Jupiter* à Ivoix; & l'on conjecture que tous ces lieux tirent leur étymologie de la divinité à qui l'on y rendoit un culte plus particulier.

Neptune, sous le nom de *Nam*, fut toujours le plus en honneur dans le Nemetocene, à cause, sans doute, de deux belles rivières qui l'arrosent; & l'on assure que

la grosse pierre qu'on voit encore au milieu de la plaine de Jambes, étoit un autel sur lequel on offroit des sacrifices à cette fausse divinité. Cette pierre est une pièce de rocher plate & assez grosse, soutenue par quatre pierres informes & brutes, comme par autant de pilliers : sa position est en pente, ce qu'on juge avoir été fait à dessein, pour faire écouler plus aisément le sang des victimes qu'on immoloit dessus. Et c'est, dit-on, ce qui dans la suite l'a fait nommer *la pierre du diable*, nom qu'elle porte encore aujourd'hui (*l*).

Il s'en falloit bien que le pays fût alors dans l'état florissant où nous le voyons de nos jours. De vastes forêts, des habitations répandues par-ci par-là, peu ou point du tout de commerce, autant de campagnes qu'il en falloit pour procurer la substance d'un peuple, qui ne devoit pas être à beaucoup près, aussi nombreux qu'il l'est aujourd'hui, tel étoit, en ces temps reculés, la face d'un pays à présent si peuplé & cultivé par-tout avec tant de soin.

(*l*) Quelques-uns de nos chronologistes prenant cette pierre pour la tombe sépulchrale de Brunehaut réne d'Austrasie, l'appellent *La pierre Brunehaut*; mais ils se trompent, puisque cette princesse à été inhumée a Autun en Bourgogne, dans un monastére qu'elle y avoit fondé.

J'ajouterai ici que si les peuples de Namur, par une fatalité commune à tous les gentils, ont eu le malheur, avant la naissance de Jesus-Christ, d'être enveloppés des ténebres du paganisme, la miséricorde divine s'est faite sentir sur eux, en ce qu'ils ont eu le bonheur d'être éclairés de la lumière de l'évangile, presque aussi-tôt qu'elle a été annoncée. On a eu même la consolation de trouver les enfans de ces anciens idolâtres plus sincérement attachés à la religion catholique, que leurs pères n'avoient été dévoués à leurs superstitions abominables. Cette vérité s'est manifestée par la suite des temps, vû que malgré les schismes scandaleux, qui de tout temps ont déchiré l'église, l'erreur & l'hérésie n'ont jamais corrompu leur province. Toujours fidèles, ils ont constamment allié les devoirs de la religion envers Dieu, avec ceux de la soumission qu'ils doivent à leurs souverains.

Revenons à César. On ne fut pas longtemps sans voir arriver les Romains. Ils investirent d'abord la place, qui par les rochers hauts & escarpés, & les précipices qui l'environnoient, étoit inaccessible de tous côtés, hormis par une petite plaine, large d'environ deux cens pas qui lui ser-

voit de seule avenue. Mais les Aduaticiens avoient eu soin d'y pouvoir, en fermant cet endroit d'un bon fossé, & en y construisant un double mur qu'ils garnirent de gros quartiers de pierres entrelacées de pieux pointus, pour servir de parapet. Outre cela ils ne s'endormoient point derrière leurs retranchemens ; car interessés à reculer, autant qu'ils le pourroient, l'attaque de leur forteresse, & les approches des Romains, ils les harceloient continuellement par de vigoureuses sorties qu'ils faisoient sur eux nuit & jour. Mais les soldats de César trouverent bientôt le moyen de se débarasser de ces combats importuns & souvent très-meurtriers, par une ligne de circonvallation dont ils enfermerent la place. Ils l'éleverent à la hauteur de douze pieds, la garnirent de forts de distance en distance, & lui donnerent près de quinze mille pas.

Les Aduaticiens peu versés dans l'art de la guerre, regarderent achever tous ces ouvrages avec un air de mépris qui ne contribua pas peu à faciliter aux Romains le moyen de faire leurs approches à la faveur des mantelets, & de dresser leurs plateformes pour asseoir les machines. Ils regardoient tranquillement de dessus leurs remparts, dresser les tours pour battre la place.

Ils se mocquoient avec de grands cris, de tous ces préparatifs, & démandoient comme par raillerie, ce qu'on en vouloit faire & comment des gens tels que les romains, qui leur paroissoient de si petite taille, pouroient transporter contre leurs murailles des machines si lourdes & si pesantes. Ils changerent toute fois de langage, quand ils virent les tours s'avanecer, & leurs retranchemens ébranlés par le bélier : & tout étonnés de cette merveille, ils ne penserent plus alors qu'à se rendre à des conditions raisonnables.

Ils envoyerent en conséquence des députés à César pour traiter d'une honorable capitulation. Ils lui dirent que, sans une assistance particulière des Dieux, il auroit été impossible aux Romains de remuer avec tant de facilité & de promptitude de si grandes masses : qu'ensuite d'un tel prodige arrivé sous leurs yeux, ils n'avoient plus aucun regret de lui obéir, & qu'après ce qu'ils avoient oui dire de sa clémence, ils ne lui demandoient d'autre grace que celle de conserver leurs armes, afin de se garantir des courses de leurs voisins, qui par haîne ou par dépît de ce qu'ils se seroient soumis aux armes Romaines, ne tarderoient pas de les attaquer, dès qu'ils ne les verroient plus en

en état de ſe défendre. Et pour mieux en impoſer au général romain, ils feignirent qu'ils préféroient de mourir mille fois, plutôt que de ſe voir dans le cas d'être inſultés & maltraités par ceux à qui ils avoient été accoutumés de commander.

Céſar ne voulut toutefois entendre à aucune compoſition, à moins que les aſſiégés ne conſentiſſent avant tout à être déſarmés, en aſſurant aux députés qu'il auroit accepté volontiers leur propoſition, s'ils s'étoient rendus avant que les béliers euſſent ouvert la brêche; qu'au reſte il leur feroit la même faveur qu'il avoit faite aux autres peuples qui s'étoient déjà ſoumis, en défendant à leurs voiſins de rien entreprendre contre des ſujets du peuple Romain.

Quelque dures que fuſſent ces conditions, il fallut s'y ſoumettre. Les Aduaticiens rendirent donc leurs armes, qu'ils jetterent du haut de leurs retranchemens en ſi grande quantité, que les foſſés en furent preſque comblés. Après quoi ils ouvrirent leurs portes, & tout fut tranquille le reſte du jour.

Mais cette ſoumiſſion n'étoit que feinte & ſimulée. Sous les apparences de la bonne foi, les aſſiégés couvroient le complot le plus odieux. L'approche des machines,

leurs murs ébranlés & renversés par le bélier, & généralement tout ce qu'ils avoient vu faire aux Romains pendant le siege, leur avoit fait concevoir qu'ils ne parviendroient jamais à triompher d'un ennemi tel que celui qu'ils avoient en tête, que par quelque stratagême.

Ils avoient en conséquence tenu un conseil, dont le résultat fut, qu'on se laisseroit désarmer si le vainqueur l'exigeoit, & que parmi un tiers des armes qu'on soustrairoit facilement à la recherche des Romains, on en auroit suffisamment pour les accabler dans leur camp durant la nuit, ou à l'ombre du traité, on devoit faire croire qu'ils seroient moins sur leurs gardes.

Aussi sur le minuit & après que César eût fait fermer les portes de la forteresse & retiré les siens, tant parce qu'il jugea qu'ils seroient plus en sûreté dans son camp, que par crainte qu'on ne fît quelque outrage aux assiégés, ceux-ci sortirent avec toutes leurs forces, dont une partie s'étoit fait à la hâte des boucliers d'osier couverts de peaux. Ils attaquerent avec furie les lignes des assiégeans, par l'endroit ou l'escalade leur paroissoit la plus facile, croyant les trouver ou abandonnées, ou mal gardées à raison du traité.

Ils furent toutefois trompés dans leur attente; car ayant été découverts, on sonna l'allarme, on en donna avis par-tout au moyen des feux que César avoit ordonné d'allumer en cas d'insulte. Aussi-tôt les légions se rassemblent, sortent de leur camp, & marchent à l'ennemi qu'elles repoussent d'abord à coups de javelots. Le combat fut aussi sanglant & opiniâtre qu'on devoit l'attendre de gens qui ne prenoient plus conseil que de leur désespoir, à qui leur manque de parole ne laissoit plus aucune espérance de pardon, & à qui par conséquent il ne restoit qu'à choisir entre la mort & une honteuse captivité.

Les Romains, d'un autre côté, irrités de la lâche perfidie des Aduaticiens, se battoient en gens qui vouloient vaincre ou périr. L'acharnement étoit égal de part & d'autre. Mais enfin les Aduaticiens ne purent tenir plus long-temps contre la grêle des traits qui pleuvoient sur eux du haut des tours & des retranchemens des Romains; ils prirent honteusement la fuite & regagnerent leur forteresse, après avoir laissé quatre mille des leurs tués sur la place. On les poursuivit quelque temps l'épée dans les reins. César auroit pu aisément alors s'emparer de la place. Mais comme ses

troupes avoient besoin de repos, il fit sonner la retraite, en remettant au lendemain à tirer des vaincus la plus éclatante vengeance.

En effet, le lendemain les portes ayant été rompues sans que personne se mît en défense, tant la consternation étoit grande parmi les assiégés, César entra dans la place avec toute son armée : on chargea les Aduaticiens de fers après les avoir désarmés, & en punition de leur perfidie, il les fit vendre à l'encan comme de malheureux esclaves, au nombre de cinquante-trois mille, selon l'état qui lui en fut rapporté par ceux (*m*) qui les acheterent.

C'est encore une question agitée entre les écrivains, de savoir où cette forteresse étoit située. Les uns (*n*) d'après la description qu'en a donné Jules-César dans ses commentaires, sont d'avis qu'elle étoit placée sur la montagne où est bâti le château de Namur. Ce sont mêmes rochers, mêmes précipices, en un mot, à certains égards, il semble que César en décrivant la forteresse des Aduaticiens, avoit devant les yeux cette même montagne. Cepen-

(*m*) *Cæsar Comment.*
(*n*) M. d'Ablancour.

dant malgré ces traits de ressemblance, je ne puis me persuader que cette forteresse ait été placée dans cet endroit.

En effet, quelle probabilité de croire que César, cet écrivain si exact & si précis, en décrivant la forteresse des Aduaticiens, auroit oublié, ou négligé de faire mention de deux rivières qui entourent presque cette montagne ? D'ailleurs quelle possibilité de se persuader, pour peu qu'on ait connoissance du local, que cette forteresse auroit pu contenir un peuple aussi nombreux ?

On sait que la nation entière des Aduaticiens s'y étoit retirée avec leurs femmes, leurs enfans, leurs troupeaux, & généralement tout ce qu'ils possédoient. On sait qu'ils y avoient fait de grands magasins d'armes & de vivres. On sait enfin qu'outre tout cela, l'armée romaine forte de huit légions, c'est-à-dire de quarante à quarante-cinq mille hommes, y entra encore en grande partie. Or, dis-je, la connoissance du local doit nécessairement convaincre que le château de Namur n'est pas d'une étendue à pouvoir contenir cette quantité de monde, de bestiaux, &c.

Je n'admettrai pas plus le sentiment de ceux qui ont placé, à l'aventure, cette for-

tereſſe à Anvers, ou à Bois-le-Duc. Cette opinion paroît aſſez démentie par la deſcription que Céſar nous en a laiſſée, laquelle convient d'autant moins à l'une ou à l'autre de ces deux villes, qu'on n'y découvre pas le moindre veſtige, ni de rochers eſcarpés, ni de précipices. Outre que d'ailleurs il eſt certain que le territoire des Aduaticiens ne s'étendoit pas juſques-là; les terreins où ſont aujourd'hui bâties les villes d'Anvers & de Bois-le-Duc, étoient certainement l'un & l'autre, au rapport de *Cluvier*, de la région des Ménapiens.

Un écrivain de nos jours (*o*) a penſé raiſonner plus juſte, en plaçant, ſans qu'on puiſſe trop deviner pourquoi, cette forteresſe dans le voiſinage de Tongres. Il convient toutefois que la ſituation moderne de ce territoire, reſſemble peu à la deſcription que Céſar a faite de la fortereſſe célebre par la défaite entière du peuple Aduaticien; mais il ajoute en même temps, que Tongres ayant éprouvé bien des changemens, cette ville n'eſt plus que l'ombre de ce qu'elle étoit ſous les premiers empereurs Romains, auquel temps elle occupoit, dit-

(*o*) Le Pere Demarne, en ſon hiſtoire du Comté de Namur.

il, vraisemblablement un terrein beaucoup plus étendu que celui qu'elle renferme aujourd'hui. Il ajoute que les hauteurs qu'on voit au voisinage, peuvent avoir été le lieu de la forteresse des Aduaticiens. Il cite encore le *Tongreberg*, où l'armée françoise campa durant la derniere guerre des Pays-Bas, comme un endroit qui n'est pas aussi différent qu'on pourroit le croire, de la situation que César a décrite. Enfin, poursuit-il, un terrein défriché, essarté & travaillé depuis tant de siècles par un peuple nombreux & laborieux, change bien de face en dix-huit cens ans. La ville de Tongres, la chaussée romaine qui y passe, tant d'édifices publics & particuliers qu'on a dû élever dans cette capitale de la seconde Germanie, peuvent avoir épuisé plus de rochers & de carrières qu'il ne s'en trouvoit près de la forteresse des Aduaticiens; & quoique, dit-il, en finissant, il ne donne cette idée que comme une simple conjecture, elle est néanmoins, ajoute-il encore, plus vraisemblable que celle des écrivains qui ont placé cette forteresse à Namur, à Anvers, ou à Bois-le-Duc.

Quelle que probabilité qu'il puisse y avoir dans l'opinion de l'écrivain précité, je crois qu'il s'est trompé autant que ceux qui

avoient opiné pour l'une ou l'autre de ces deux dernières villes : voici les raisons sur lesquelles je fonde mon opinion, & qui me portent à croire que la forteresse des Aduaticiens n'a jamais pu être placée, d'après la description que César nous en a laissée, que dans le voisinage de l'endroit où est aujourd'hui bâtie la ville de Namur.

1°. Un ancien écrivain (*p*) nous assure que Namur & son voisinage, sont le *Nemetocène* dont il est parlé dans les commentaires de César, où ce prince hiverna, & où il assiégea la forteresse des Aduaticiens : donc cette forteresse étoit dans le voisinage de cette ville, & nullement dans les environs de Tongres, qui n'a certainement jamais fait partie du *Nemetocène*.

2°. César, dans ses commentaires, dit que cette forteresse étoit merveilleusement forte par son assiette, & qu'elle avoit dans presque toute la partie de son circuit, de très-hauts rochers & des précipices ; or si l'on parcourt tout le terrein qui composoit anciennement la région des Aduaticiens, on n'y trouvera, du moins ailleurs que dans le voisinage de Namur, ni hauts rochers, ni précipices, pas même le moindre vestige

(*p*) Pontus Heuterus.

qu'il en ait jamais existé, quoique de pareilles choses ne s'effacent jamais au point, que par quelque nombre d'années que ce puisse être, on n'en reconnoisse toujours quelques traces.

3°. Le même écrivain paroît en outre vouloir établir sa conjecture sur ce que la ville de Tongres portoit anciennement le nom d'*Aduatica Tongrorum*; d'où il infère que l'endroit où cette ville a été bâtie, étoit du domaine des Aduaticiens & leur principale demeure. Mais loin que cette réflexion puisse concourir à établir son systême, je dis au contraire, que si elle suffisoit pour donner à croire que la forteresse des Aduaticiens étoit de ce cô-é-là, à combien plus forte raison devroit-on dire la même chose à l'égard des environs de l'endroit où est bâtie la ville de Namur; puisqu'outre qu'on y voit encore de bons restes de rochers élevés & de précipices affreux : (ce qui certainement ne se voit pas dans le voisinage de Tongres,) on trouve chez quantité d'écrivains & dans plusieurs dictionnaires, que *Namur* est communément appellée en latin *Aduaticorum oppidum*, d'où partant, & à l'imitation du Pere Demarne, on pourroit également inférer que Namur étoit anciennement la

capitale des Aduaticiens & leur principale demeure.

Mais c'eſt de quoi d'ailleurs il ne s'agit aucunement ici ; d'autant plus que Céſar ne dit point que ce peuple ſe ſoit retiré dans ſa principale demeure, mais que trop foible pour tenir la campagne devant l'armée Romaine, il s'étoit jetté dans une de ſes forterelles, capable de contenir toute la nation.

Or ſi l'on combine toutes ces circonſtances, ſi l'on examine le voiſinage de Namur & les environs de Tongres, perſonne ne doutera que la conjecture ne ſoit mieux fondée, en plaçant la forteresſe des Aduaticiens du côté de la première de ces deux villes, plutôt que du côté de la ſeconde. Auſſi de toutes les opinions qu'on a imaginées à ce ſujet, la plus vraiſemblable à mon avis, eſt cette dernière, laquelle me paroît d'autant plus adoptable, qu'en conſidérant la montagne nommée *Haſtedon*, qui eſt près de Namur, ſa ſituation, ſon étendue & ſes environs, il ſemble que Jules-Céſar avoit vraiment cet endroit devant les yeux, lorſqu'il nous laiſſa dans ſes commentaires la deſcription de la forteresſe des Aduaticiens.

Ce ſont mêmes rochers, mêmes préci-

pices & même avenue. Si l'on fait le tour de cette montagne, en suivant par la gauche les fonds d'*Heuvy*, *de Saint-Servais*, *du Beau-Vallon*, & de *Saint-Marc*, & par la droite ceux d'*Arquet*, on ne verra qu'une continuation de rochers & de précipices qui bordent cette montagne, & qui, se dirigeant de deux côtés jusqu'à l'endroit dit les communes *de Vedrin*, se rejoignent tellement qu'ils ne laissent qu'une seule avenue à une vaste plaine qui contient toute la jurisdiction de Berlacomines.

D'où l'on voit que rien ne doit étonner, si la ligne de circonvallation au moyen de laquelle Cesar enferme la place, avoit quinze mille pas de circuit, ainsi que ce prince nous l'apprend dans ses commentaires.

Tout lecteur sensé & qui a quelque connoissance de la montagne dite *d'Hastedon*, de son étendue & des rochers & précipices qui en forment le contour, conviendra aisément que cette ligne devoit nécessairement passer par l'endroit nommé aujourd'hui *la Campagne de Saint-Marc*, *le bois de Frizet*, & delà en revenant vers Namur, par le petit bois de *Champion*, & conséquemment que cette même ligne ne pouvoit avoir moins de quinze mille pas de circuit. Deux tombes sépulcrales de ces anciens

Romains qu'on voit encore aujourd'hui dans le bois de *Frizet*, & quatre autres pareilles dans celui de *Champignon*, semblent appuyer cette conjecture d'autant plus apparente qu'il y a quelques années, on découvrit dans la campagne de *Saint-Marc* un tombeau construit en pierres de taille, dans lequel étoient enfermés quelques ossemens, un bouclier, un casque & d'autres armes qui dénotoient que ce devoit être le sépulcre d'un ancien romain.

A quoi nous ajouterons que César n'ayant voulu entendre parler, ainsi que nous l'avons dit plus haut, d'aucune composition avec les Aduaticiens enfermés dans leur forteresse, qu'auparavant ils n'eussent livré toutes leurs armes, ceux-ci en jetterent une si grande quantité, du haut de leurs retranchemens dans les fossés qui les environnoient, qu'en quelques endroits ils en furent presque comblés : or rien ne doit surprendre si quelques-unes de ces armes abandonnées par les Romains, se seront peu-à-peu enfouies dans la terre & y seront restées ensevelies.

Du moins est-il certain que lorsqu'on creusa, il y a environ quarante ans, dans l'endroit dit *le Beau-Vallon* pour faire les fondemens des bâtimens servans à la pa-

péterie qui y existe aujourd'hui, on trouva bien avant dans la terre, une quantité d'armes anciennes, telles que des casques, des boucliers, des coutelas, des fers, des javelots & des flèches, & autres qui étoient en usage chez les Gaulois & les Belges.

De toutes ces circonstances réunies, on a plus de raison de croire, que l'ancienne forteresse ou retraite des Aduaticiens étoit située sur la montagne *d'Hastedon*, plutôt que par-tout ailleurs; outre que la chose paroîtroit certaine, si l'on admettoit le sentiment de plusieurs de nos chronologistes, qui assurent que cette montagne n'a été ainsi appellée *Hastedon*, que de ce que César avoit obligé les Aduaticiens à rendre leurs armes; l'étimologie de ce nom venant des mots latins *Hastædonum*, *le don des armes*.

Voilà ce qui me paroît de plus probable par rapport à la vraie situation de cette célèbre forteresse, dont il n'est pas possible de rien dire de plus positif, parce que les mémoires que l'on a à ce sujet, ne présentent rien de certain.

Après donc que *César* se fut rendu maître avec autant de rapidité que de gloire, de la région des Aduaticiens, à laquelle il donne

le nom de *Nemetocène* (q), il ſongea a augmenter les fortifications du château de Namur, comme d'une place qui par ſa poſition le rendoit maître de la Meuſe & de la Sambre, & capable de réſiſter aux plus violentes inſultes des peuples du pays, dont il pouvoit craindre les entrepriſes. Mais cela n'eut lieu qu'en la trentième année de l'empire d'*Auguſte*.

Caïus Caligula ne ſe contenta point des ouvrages qu'on y avoit ajoutés ſous l'empereur *Auguſte*; il en fit faire de nouveaux & entr'autres il fit élever une tour à laquelle on donna le nom de *Caiette*; ce prince raſſemblant enſuite au pied de cette fortereſſe, les peuples d'alentour qui étoient diſperſés dans les bois & les montagnes, ſemble lui avoir donné la premiere forme de ville, en plaçant une porte a l'extrêmité du pont de la Sambre, près de l'endroit où eſt aujourd'hui le marché aux poiſſons laquelle fut nommée la porte *Laius* (r).

(q) Tacite, Meier & Divæus, à l'an 100 de l'ère chrétienne.

(r) Cette porte a ainſi ſubſiſté juſqu'en l'année 1696, qu'elle fut démolie lorſqu'on rebâtit le pont de la Sambre.

Extrait des Archives du Magiſtrat de Namur.

C'eſt donc à cette époque qu'on peut faire remonter les premiers commencemens de la fondation de la ville de Namur.

Le pere Demarne dans ſon hiſtoire du comté de Namur, n'eſt cependant pas de cet avis, puiſqu'on remarque qu'il détermine la fin du ſixième ſiècle pour l'époque de cette fondation, appuyant ſa conjecture ſur ce qu'il n'eſt fait aucune mention dans la notice de l'empire, ni de Namur ni de ſa fortereſſe : cependant, dit-il, ſi ces places avoient exiſté avant le ſixième ſiècle, la notice auroit du en faire mention, comme de deux poſtes que les Romains n'euſſent certainement pas laiſſés ſans garniſon.

Outre que le ſentiment de ce ſavant écrivain n'eſt appuyé que ſur un témoignage purement négatif, il eſt certain qu'on ne peut rien conclure de la notice de l'empire, tant & ſi long-tems qu'on ne ſait ni le tems précis où cette ville a commencé à porter le nom de *Namur*, ni comment on l'appelloit ſous le gouvernement des Romains.

D'ailleurs, nous liſons dans la vie de l'empereur Julien, ſurnommé *l'Apoſtat*, qu'au retour d'une expédition contre les Allemands, ce prince attaqua & prit en 357 deux

citadelles situées sur les rives de la Meuse ; & qu'à son retour d'une autre expédition faite sur les bords du Rhin contre les Camaves, il fit en 358 rebâtir trois forteresses situées également sur la rivière de Meuse, que les barbares avoient détruites.

Or, quoique la notice de l'Empire ait été commencée sous le regne d'Auguste, & achevée sous celui de Théodose, dit *le Jeune*, mort en 450, il est clair qu'aucune de ces cinq forteresses n'y est marquée, du moins sous un nom à pouvoir la reconnoître aujourd'hui ; quoiqu'il soit apparent qu'une d'entr'elles étoit la forteresse de Namur, si l'on en peut conjecturer par la route que prit l'empereur Julien avec son armée, à son retour de l'expédition contre les Camaves, pour se rendre à Paris, où il faisoit alors sa résidence.

D'où il suit que la conjecture de l'historien précité paroît être vraiment hasardée, & en cela d'autant moins plausible, qu'on sait que les Romains ont fait un assez long séjour dans cette province, pour songer à bâtir cette ville, comme ils en avoient déja bâti tant d'autres dans les Gaules, & notamment dans la Belgique. On sait que par un mêlange d'une fine politique avec l'ambition démesurée qu'ils avoient

d'assujettir tous les peuples à leur Empire, ils avoient soin de construire des villes & des forteresses dans les endroits qu'ils jugeoient propres & au commerce & à pouvoir contenir les peuples vaincus dans le devoir & l'obéissance, telles que pouvoient être alors les situations de la ville & de la forteresse de Namur, qui leur assuroient le cours de la Meuse & de la Sambre.

Les monumens qui restent encore aujourd'hui, sont une preuve du long séjour que firent les Romains dans la Belgique, & nommément dans la partie qui compose maintenant la province de Namur, depuis la conquête faite par Jules-César.

On voyoit encore, il y a quelques années, près du village de Nameche, un tombeau perché, pour ainsi dire, sur la cime d'un rocher, où étoit gravée cette inscription :

D. M.
NINIUS.
DRAUSONIS
VIVUS SIBI
M. F.

Outre les six tombes placées dans les bois de Frizet & de Champion & dont

nous avons parlé plus haut, on en voit encore quantité d'autres en différens endroits, & nommément une très-grande dans la basse-cour de la cense *de la Regauderie* au village de Liernu, une autre en celui de Ville-en-Hesbaye, & la plus considérable de toutes, au village de Hottomont près de Ramillies.

Entre Meuse & Arche, à deux fortes lieues de Namur, il y a un village qui par la quantité de tombes qui s'y trouvoient, a pris le nom de *villages des Tombes*, lesquelles étoient autant de sépultures des principaux d'entre les Romains.

En mil six cent dix-neuf, un nommé *Jean Diloz*, habitant de Hun, village situé à trois lieues de Namur, sur la rive gauche de la Meuse, ayant travaillé pendant plusieurs années à rabattre une tombe qui se trouvoit dans son jardin, trouva un sépulcre de pierre. On en fit la visite en présence de ceux de la haute cour du baillage de Montaigle; il étoit long de six pieds & demi, sur trois & un quart de large, & de la hauteur de trois pieds & trois quarts. Il étoit enfermé entre quatre murailles de pierres de taille, portant une voute ouverte dans le centre, formant un quarré de vingt-cinq pieds. On l'ouvrit & l'on y trouva

deux pots de terre ou urnes différemment façonnées ; cinq plats de la même matière, dont il y en avoit trois gris & deux rouges ; dix à douze cruches aussi de terre diversement moulées : une petite lampe de terre : une petite tasse de verre rouge : une bouteille de verre très-transparent : deux autres bouteilles aussi de verre, de figure quarrée, pleines de cendres : quelques bouteilles cassées ; des os à demi consumés, & plusieurs médailles de cuivre, dont quelques-unes portoient l'effigie de l'empereur Néron (*s*).

En mil six cent quarante-un, on applanit une autre tombe qui se trouvoit dans une campagne près du bord de la Meuse, à portée d'Andenne ; on y déterra un tombeau plus riche que le précédent. Il avoit au moins dix pieds en quarré, muni des quatre côtés de belles pierres de taille & couvert de semblables pierres quarrées & plates, lesquelles reposoient sur les murailles du sépulcre qui s'entr'unissoient toutes par leurs coins, sur un pilier posé au milieu pour les soutenir. A l'ouverture de ce sépulcre, il en sortit une lumiere qui fut vue, non-seulement de ceux qui tra-

(*s*) Extrait d'un mémoire M. S.

vailloient à l'entour, mais encore de ceux qui étoient fur l'autre bord de la Meufe. On y trouva un tombeau de cuivre battu, long d'un pied, affis fur un cercle de cuivre rompu, une groffe urne de terre, une lampe perpétuelle de cuivre battu, un plat de cuivre à godron, un de criftal caffé, deux bouteilles de verre, un vafe de cuivre en forme de feau, une petite taffe de verre caffée, un pot reffemblant aux pots à fleurs, une urne de pierre de criftal dans laquel il y avoit des cendres, ainfi que dans le tombeau de cuivre battu, un petit vafe de cuivre, moulé en forme de calice, une phiole de cuivre auffi moulée, & une grande quantité de médailles d'argent & de bronze, fur partie defquelles étoient gravées les effigies de l'empereur Vefpafien & de fes deux fils Titus & Domitien.

En mil fept cent quarante-fept, un bénéficier de la collégiale à Namur, cultivant un jardin qu'il avoit dans le fauxbourg de la Plante, trouva en terre un petit tombeau en maçonnerie, dans lequel il y avoit deux urnes de bronze, dont l'une étoit remplie de cendres & l'autre de médailles d'argent, qui dénotoient que c'étoit le tombeau d'un Romain inhumé fous l'Empire de Gordien.

Un bourgeois de cette ville faisant creuser, il y a environ trente ans, dans sa maison située sur la place de Saint-Remi, pour approfondir une citerne, trouva un petit sépulcre dans lequel il y avoit trois urnes de terre, deux desquelles contenoient des cendres, & la troisieme des médailles de cuivre, avec les effigies de l'empereur Constance Chlore & de son fils Constantin.

Tout cela, joint à la grande quantité de médailles qu'on a trouvées en différens temps & en différens endroits, tant de cette ville que de la province, & depuis peu, lors de la construction de la levée qui va de cette même ville sur celle de Huy, est une preuve certaine que les Romains ont habité dans cette province pendant plus de trois siécles, & conduit naturellement à penser qu'ils n'y auroient pas fait un si long séjour, sans songer à y bâtir quelque ville & forteresse, non-seulement pour contenir les peuples qu'ils avoient soumis à leur empire, mais encore pour servir de barrière contre les fréquentes irruptions des peuples de la Germanie. Or aucun endroit, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, ne leur étoit plus propre à cette fin, que les emplacemens de la ville & du château de Namur.

De sorte qu'il est bien plus apparent de croire que la ville de Namur doit sa fondation à ces anciens Romains, plutôt qu'à l'époque du sixième siècle, & que le long séjour qu'ils y firent, ne servit pas peu à perfectionner la ville; de façon qu'elle devoit déja être assez considérable pour ce temps-là, lorsque la lumière de l'évangile y fut annoncée.

Je n'entrerai point ici dans la grande question de savoir si c'est Saint-Materne qui fut le premier Apôtre de ce pays, & en quel tems il y est venu. Cette matière a déjà suffisamment été agitée, même entre plusieurs écrivains de nos jours, qui n'ont rien épargné pour faire valoir leurs différens sentimens sur le tems précis de l'apostolat de ce Saint. Il me suffira de dire que sur la fin du premier siècle, ou au commencement du deuxième, il est apparent que la religion chrétienne avoit déjà fait quelques progrès dans la Belgique, & que c'est au tems dont nous parlons, qu'on attribue, suivant une pieuse tradition, l'édification de plusieures églises dans cette province & aux environs.

On ne doit pas croire toutefois que ces églises fussent des édifices publics & somptueux, par la raison qu'outre qu'on ne ren-

doit pas encore alors un culte public au vrai Dieu, il est certain que les magistrats idolâtres, & les Romains superstitienx & si acharnés à poursuivre dans tout leur vaste empire le Christianisme naissant, n'auroient pas souffert qu'on lui consacrât des temples. D'où il est probable que ce que plusieurs écrivains appellent *Eglises*, n'étoient tout au plus que des oratoires cachés; où les premiers fidèles s'assembloient pour célébrer les Saints Mysteres; & c'est ce qui fait présumer que les anciennes chapelles souterraines, telles qu'on en voit dans l'église collégiale à Namur, dans les églises de Nameche, de Walcourt, de Biesme, la Colonoise, d'Hastiere, de Dinant, de Ciney, de Hui, & dans différens autres endroits, sont ces églises dont parlent ces écrivains.

D'ailleurs ce qui semble prouver que le Christianisme fleurissoit déja dans la Belgique sur la fin du 3me. siècle, c'est que nous lisons que, quoique l'empereur Constantius Chlorus qui regnoit sur les Gaules, favorisât les chrétiens qui vivoient sous son empire, il ne put néanmoins empêcher que leurs églises, & nommément celles de Tongres & de la Belgique, ne fussent abattues & renversées, selon les édits des empereurs Dioclétien & Maximien, ses collégues, avec

lesquels il craignoit de se compromettre. Ce qui doit donc faire supposer que le Christianisme y avoit été embrassé long-tems avant le regne de ces princes, qui commença en 285. Mais la paix ayant été rendue à l'église par le grand Constantin qui parvint à l'empire en 306, les fidèles de la Belgique rebâtirent bientôt leurs églises, & songerent à pourvoir de nouveaux pasteurs, celles qui en manquoient.

Saint-Servais fut mis presque en même tems sur le siège de Tongres, & il eut tout le loisir pendant plus de soixante & dix ans qu'il l'occupa, de faire réfleurir le Christianisme dans ce vaste diocèse. Mais les choses changerent bientôt de face après la mort de ce Saint homme; car le tyran Maxime s'étant révolté contre l'empereur Gratien, il fit inhumainement mourir ce jeune prince, s'empara du trône d'Occident & établit en 385 le siège de son empire à Trèves. Alors une foule de barbares, soit qu'ils eussent été appellés, ou non, pénétrerent dans la Belgique qui obéissoit à Maxime, & la ravagèrent entièrement, disperserent les fidèles, & détruisirent les églises.

Une multitude innombrable d'autres barbares, tels que les Vandales, les Huns, les Alains,

Alains, les Gots, les Anglois, les Hérules, les Quades, les Marcomans, les Thuringiens, les Daces, les Cimbres & les Sarmates en firent autant sous le regne de l'empereur Honorius. La province de Namur fut de nouveau saccagée, & l'église de Tongres fut tellement dissipée par ces nations idolâtres, qu'elle demeura près d'un siècle sans évêque.

Les Francs, autre peuple barbare, qui depuis long-temps sortis du fond de l'Allemagne, se tenoient sur les bords du Rhin, profiterent du temps où ils virent les Romains occupés contre les Gots, les Visigots, les Vandales & les Bourguignons, pour pénétrer sous la conduite de leur roi Clodion *le Chevelu*, fils de Pharamond, dans les provinces soumises aux Romains. Ils s'emparerent aisément d'une grande partie de la Belgique, & établirent le siège de leur empire à Cambrai.

Clodion songeoit à étendre de plus en plus ses conquêtes, & à profiter des débris de l'empire Romain attaqué de toutes parts, lorsqu'il se sentit atteint d'une maladie mortelle. Il mourut à Cambrai en 448 & y fût inhumé. Ce prince, avant sa mort, partagea ses états entre ses trois fils qui étoient encore jeunes, confia leur éducation

à Mérovée son parent & son général, & le constitua leur tuteur. Il méritoit cette marque de confiance de la part de son maître. Il étoit brave, sage, modéré, & propre à exécuter de grands desseins. Mais de si belles qualités furent ternies par la perfidie, en usurpant un trône qu'il enleva à ses légitimes héritiers. Il s'attacha le peuple, gagna le cœur des soldats, & leur insinua si adroitement, qu'ils ne pouvoient espérer aucun secours de leurs jeunes souverains contre les ennemis qui les menaçoient de toutes parts, que s'assemblant un jour tumultueusement, ils proclamerent Mérovée roi.

Les fils de Clodion à cette nouvelle tremblans pour leurs jours, se sauverent avec la reine mère vers Tongres & l'Austrasie. Auberon le plus jeune de trois, s'empara par surprise du château de Namur, que les barbares avoient en partie détruit; il en releva les ruines & donna, suivant quelques historiens, à sa forteresse le nom de *Neumur*, & voilà, selon eux, la véritable origine du nom de *Namur*; que notre ville a retenu jusqu'aujourd'hui.

Tandis qu'Auberon se fortifioit dans Namur, l'usurpateur Merovée s'affermissoit de son côté dans ses nouveaux états, aux-

quels il ôta le nom de Gaule, pour leur donner celui de royaume de France, tellement que sa nation commença dès-lors à porter le nom de *Françs.*

La conduite d'Auberon l'inquiétoit. Il redoutoit la valeur de ce jeune prince: aussi dès qu'il vit sa domination bien établie, il se prépara à l'accabler avec toutes ses forces. Il assembla ses troupes de toutes parts, & croyant surprendre son ennemi, il les fit marcher à grandes journées par la forêt des Ardennes.

Mais Auberon, qui par ses belles qualités avoit sut se concilier l'estime & l'affection des peuples de Namur, les trouva très-disposés à soutenir sa cause. Il eut donc bientôt rassemblé une armée composée de soldats choisis, & déterminés à vaincre ou à périr. Il fit alliance avec les Romains & conclut un traité offensif & défensif avec Ægidius leur commandant à Soissons.

Avec ces forces, il crut qu'il lui seroit honteux d'attendre l'ennemi derriere les murs de sa capitale. Il y laissa une bonne garnison, & marcha avec le reste de ses troupes au devant de l'usurpateur. Les deux armées se rencontrerent, & la bataille s'engagea avec un archarnement égal de part & d'autre. Auberon y fit des prodiges de

valeur, il remplit & les devoirs d'un brave soldat & les fonctions d'un expérimenté capitaine. Tout céda à la valeur de ce jeune prince. L'armée de Mérovée fut mise en déroute, & lui même obligé de se sauver par la fuite, avec ce qu'il put ramasser de ses soldats.

Auberon profitant de la victoire qu'il venoit de remporter, poussa ses conquêtes jusqu'aux fleuves du Rhin & de la Moselle. Il fit rebâtir la ville de Strasbourg, entoura de murs & de tours, les châteaux de Thulle, d'Espinalle, de Molfaux & les bains de Plombieres. Il fit fortifier les montagnes Alsatiques, & augmenta considérablement les fortifications du château de Namur. Il y fit ériger un temple & un autel à ses dieux, & en construisit un autre sur la montagne de Samson, qu'il fit également fortifier.

On ne sait si ses descendans furent maîtres de Namur après lui. *Placentius* d'après *Harigere* prétend que ceux qui lui succéderent, étoient au moins de sa parenté, & qu'ils prirent le titre *de Comte*, mais on ne les nomme pas.

Quand le regne de ces comtes François de la famille d'Auberon, fût éteint, Sigibert roi d'Austrasie, donna en 656 la pro-

vince de Namur qui lui étoit échue, à Glomerie comte de Durbui, en récompense des services qu'il en avoit reçus à la guerre, & ces deux provinces demeurerent assez longtemps sous le même seigneur.

Un ancien écrivain (*t*) veut au contraire qu'un certain Arnulphe & Ansigise son fils, qui vivoient en même temps que Glomerie, aient été comtes de Namur. C'est cet Ansigise qui avoit épousé Sainte Begge fondatrice du monastère d'Andenne, & qui fut tué en 684 par le perfide Goduin un de ses courtisans & son filleul.

On pourroit aisément, semble-t-il, accorder ces différens sentimens, en supposant que Glomerie possédoit la partie de la province qui étoit vers les Ardennes, comme étant à sa bienséance, & qu'il laissa le reste à Arnulphe & à son fils. Mais il paroît encore plus vraisemblable qu'il n'y avoit en ce tems aucun comte souverain de Namur, & que les maires du palais d'Austrasie y avoient toute l'autorité, tellement que si quelques-uns dont nos historiens font mention, sont nommés comtes de Namur, c'est parce qu'étant comtes de la cour ou

(*t*) Trithemius Annales Hirsaugienses.

du royaume, & résidens dans la province, les maires du palais d'Austrasie leur accordoient quelque espèce de jurisdiction, qu'ils exerçoient néanmoins plus sur les rivières & les bois, que sur les champs & les habitans. Tel étoit entr'autres cet *Andouaire* dont parle *Molanus*, qui faisoit sa résidence ; à Floresse, & à l'interventon duquel *Pepin de Herstal* fit une donation de quelques terres à l'église de Saint Berthuin à Malonnes (*v*).

Quand à la religion chrétienne dans le Vme. siècle, on peut s'imaginer que tandis qu'Auberon vécut, elle ne pouvoit pas être bien florissante à Namur. Ce prince & tous les Francs qui s'étoient attachés à sa fortune, étoient tous payens. C'étoit des hommes brutaux & farouches qui ne respiroient que la guerre, & qui, par cette considération, ne connoissoient d'autres divinités que le dieu Mars, auquel ils rendoient une culte particulier. Les choses resterent dans ce déplorable état, jusqu'à ce que dieu se servit du ministère de Saint-Remi archevêque de Rheims, pour convertir le roi Clovis à la religion chrétienne. Ce qui arriva en 499.

(*v*) Les archives du monastère de Malones.

Toute la nation Françoise suivit bientôt l'exemple de son roi, & le saint prélat profita de ces favorables conjonctures pour rétablir la religion par tout l'empire François. Il ne se contenta pas de travailler en personne dans tout son vaste diocèse ; il étendit encore ses soins sur les églises du voisinage qui en avoient le plus besoin. Celle de Tongres n'échappa pas à son zèle. Elle étoit sans pasteur depuis la mort de Saint-Servais, arrivée en 384. Il y plaça Agricolaüs. Ainsi c'est à Saint-Remy que nous sommes redévables du rétablissement de la religion chrétienne dans notre province, comme faisant partie alors du diocèse de Tongres.

Si après cela nous n'avons aucun monument historique de ce qui s'est passé dans ce pays, dans les sixième & septième siècles, les historiens ne nous donnent pas des éclaircissemens plus solides, par rapport au huitième. J'ai vu dans une ancienne chronique M. S. de Namur, qu'un nommé Hédulphe comte d'Ardenne, qu'*Enchemius* croit avoir été un des descendans de Glomerie, possédoit une partie de la province de Namur, sous l'autorité néanmoins, comme nous avons dit, des maires du palais d'Austrasie. Il la céda en l'année 710 à son gendre

Martin duc de la Mosellane, surnommé *l'Infortuné*, auquel succéda son fils Lambert, qui eût pour son héritier Lother qu'il avoit eu de son mariage avec Marie de Boulogne. L'ambition de ce seigneur obligea le roi Pepin dit *le Bref*, à le chasser du Royaume d'Austrasie, après lui avoir ôté son comté d'Ardenne & le duché de la Mosellane.

Lother demeura ainsi banni & dépouillé de son patrimoine, jusqu'à la mort du roi Pepin, qu'ayant fait sa soumission à Charlemagne qui venoit de lui succéder à la couronne de France, ce prince le reçut en grace, & lui rendit, avec son Duché, la partie de la province de Namur, qu'on appelloit en ce temps-là Ardennoise; car quant à l'autre partie, nommée Belgique, & telle à-peu-près qu'elle est aujourd'hui, plusieurs auteurs croient que le roi Pepin l'avoit donnée à Alderic, fils de sa sœur. Alderic eut pour successeurs Adelhart & Robert, dont on croit que sont descendus les ducs de Lothier.

Charlemagne voulant ensuite récompenser les bons services qu'il avoit si souvent reçus durant ses guerres de Naimon de Bavière, un de ses capitaines, il le créa marquis de Namur, & l'installa (x), sous

(x) Extrait des archives du monastère de Saint Laurent à Liège.

cette qualité, dans le château de cette ville. Ce Naimon étoit général des troupes Bavaroises, au service de Charlemagne, & de la race des rois Boïens; il étoit comte du royaume d'Austrasie, & un des douze avoués de l'église de Liege dénommés par Gerbald, trente-quatrieme évêque de ce diocèse. Ce prélat fit confirmer le choix qu'il venoit de faire de Naimon par l'empereur Charlemagne & par le pape Léon III, qui étoit venu à Aix-la-Chapelle pour voir ce prince, & implorer en même temps sa protection contre les Lombards. Naimon fut encore honoré de la dignité de Pair du royaume, & en cette qualité, il assista à l'assemblée *des douze*, qui condamnerent le traître Ganelon à être écartelé dans la ville de Laon, pour avoir, par une insigne perfidie, été la cause que l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne fut défaite par les Sarrasins à Roncevaux, où plusieurs braves seigneurs périrent, entr'autres, Oger le Danois, Renaud de Montauban & le fameux Roland, neveu de Charlemagne.

Le devoir d'un marquis, étoit en ces temps-là, de purger les rivières de Pirates, les forêts de voleurs, & de défendre les frontières contre les Barbares. Naimon s'acquitta de tous ces devoirs avec ponctualité.

Il augmenta les fortifications de la ville & du château de Namur, peupla d'habitans les rivages de la Meuse, principalement vers Dave & Nameche, & les encouragea à cultiver les terres. Il suivit l'empereur à la guerre que ce prince fit aux Saxons qui s'étoient révoltés, & fut tué dans cette guerre en l'année 812 (y).

Naimon laissa, suivant les historiens Liégeois, deux enfans, dont l'un nommé Arnould, fut placé entre les huit archidiacres de Liège institués sous l'évêque Gerbald, de l'autorité du pape Léon III, & du consentement de l'empereur Charlemagne; du moins la synode tenu à ce sujet en 815, fait mention d'un Arnould, fils du comte de Namur.

Le deuxiéme de ces enfans étoit Théodoric, qui épousa (z) Pentecôte, fille de Raoul Després, troisiéme comte de Hui. Théodoric succéda à son père dans le marquisat de Namur, & fut surnommé *Longue-Main* & le *Magnanime*.

On croit communément que c'est ce Théodoric qui a fait bâtir le château qu'on

(y) Turpin & Belleforêts.

(z) Et Pentacoste fille del noble cevalier Raduz Dexprez, heureusement Mariay à Thieray, cont de Namu. *Gramaye*.

appelle encore de ſon nom, le *château Thierry*, *Theodoricum Caſtrum*, ſitué ſur la rive droite de la Meuſe, à portée de l'abbaie de Wauſſors.

Théodoric étant mort ſans enfans en 819, Amaury, ſon couſin-germain, & ſelon d'autres, ſon neveu, lui ſuccéda. Ce prince prit le parti de Lothaire dans la fameuſe querelle des enfans de l'empereur *Louis-le-débonnaire*; il fut tué (*a*) à la ſanglante bataille de Fontenay en 841. Lothaire la perdit & laiſſa cent mille des ſiens, avec beaucoup de braves officiers morts ſur la place. Amaury fut enterré avec d'autres près d'Auxerre, ſous une tombe fort élevée, qu'on voit encore à côté d'une chapelle dédiée à la ſainte Vierge.

Amaury ne laiſſa qu'une fille qui, à la ſollicitation de l'empereur, épouſa Rainier, fils de Sadiger, duc de la Moſellane, & arrière-petit-fils de Lother, & par ce mariage, la partie ardennoiſe de la province de Namur, retourna de nouveau en la poſſeſſion des Moſellois. Il n'en fut toutefois pas de même de la partie Belgique, c'eſt-

(*a*) Amaulry, deuxième marchis de Namur, ſuccéda à ſon oncle, & mourut en la bataille de Fontenel. *Gramaye*.

à-dire, de celle qui compose aujourd'hui le comté de Namur, en deçà de la Meuse; vû que parmi les troubles & factions qui désolerent la Basse-Lorraine, sous le regne de l'empereur Arnoux, un puissant Seigneur, nommé *Gerard*, s'empara de cette partie Belgique malgré les forces de ce prince, & s'y maintint.

Nous voyons même ce Gerard engagé dans la conjuration de quelques princes de la Lorraine, contre Zuendebold, fils naturel du même empereur (*b*); il fut surnommé *Stantius*, pour avoir su résister aux Normands.

Ces barbares avoient déja saccagé une infinité de provinces, brûlé Liege, Tongres, Cologne, Treves, Mets, Aix-la-Chapelle, Andenne & autres lieux de cette province, lorsqu'ils se présentèrent devant la ville & le château de Namur. Gerard étoit sur ses gardes, il fit une si vigoureuse défense, qu'il empêcha l'approche & le pillage de sa ville, & obligea les barbares à tourner leurs pas d'un autre côté. Il jetta

(*b*) Pithæus & Rosieres, stemmata Lotharingiæ & Barri ducum.

Et conspiratione initâ Godefridus Dux cum Gerardo Namurci comite, Matfrido Angiæ, & Lamberto Lovanii comitibus in Suenteboldi caput factionem concitarunt, *Gramaye*.

les premiers fondemens de l'indépendance, ou de la ſouveraineté des comtes héréditaires de Namur, & mourut vers l'an 899.

Bérenger ſuccéda à Gerard & fut ſurnomme *le Fidèle.* L'empereur Henri I en fit beaucoup d'eſtime. On ne ſait pas trop pourquoi il prit la qualité de marquis de Namur. Quelques écrivains prétendent que ce fut à raiſon qu'il deſcendoit de Glomerie, & ſelon d'autres, parce qu'il étoit aſſez ordinaire aux ſeigneurs de ces temps-là, de s'ériger en petits ſouverains, ſans autre droit que celui de l'épée, principalement durant les troubles qui arriverent par la foibleſſe de Charles le-Simple, roi de France. Ce prince ſe trouva ſi peu en état de faire valoir ſon autorité, qu'en 922 il fut obligé de céder à l'empereur Henri I, la ſouveraineté du royaume de Lorraine & des provinces des Pays-Bas. Ainſi Namur commença dès-lors à reconnoître l'autorité des empereurs d'Allemagne, comme il paroît par le diplôme de Henri I, en date de l'an 932, par lequel ce prince donne en fief à Bérenger, le château de Bouvigne; & par un autre, il le crée avoué du territoire de Brogne, & le prie de prendre ſous ſa protection le monaſtère que Saint-Gerard y avoit fondé quelques an-

nées auparavant. Bérenger mourût vers l'année 934.

Une ancienne chronique de Namur, donne pour successeur à ce prince, son fils Godefroi, auquel succéda, dit-on, Henri, son petit-fils: on ajoute que celui-ci quitta le titre *de Marquis*, parce qu'il le rendoit trop dépendant de l'empereur, & reprit celui de *Comte*; ils ne regnerent l'un & l'autre que peu de temps.

Robert, dont la Chronique de Gembloux nous a fait connoître le nom & les actions, succéda à Henri. Il marcha sur les traces de ses trois prédécesseurs, c'est-à-dire, qu'il acheva par sa fermeté de faire perdre l'autorité des Rois de Germanie dans la province de Namur, & de l'ériger pour soi-même en souveraineté. Brunon, frere de l'empereur Othon, & archévêque de Cologne, que quelques écrivains qualifient d'*archiduc de Lorraine*, parce qu'il commandoit à tous les duchés & comtés de ce royaume, voulant remédier à toutes les révoltes qui y éclatoient tous les jours, ordonna qu'on démolit tous les châteaux & forteresses, qui existoient alors en grand nombre dans la Basse-Lorraine, comme le seul moyen de contenir les seigneurs de ce pays dans le devoir.

Mais ſes ordres furent mal exécutés, & ne firent qu'augmenter la révolte. Notre Robert, entr'autres, ſe maintint dans ſa ville & ſon château de Namur, où Brunon fut contraint de le laiſſer tranquille, n'étant peut-être ni préparé à le forcer, ni en état de le réduire.

Robert ayant ainſi ſecoué le joug de ſon ſouverain, ſongea à agrandir ſes domaines. Il ſe ligua à cet effet avec le comte Heribrand qu'un écrivain (c) appellé *Comes Pratus pantius*, & vinrent enſemble fondre ſur les biens appartenans au monaſtère de Gembloux, qui, quoique nouvellement fondé par Saint Guibert, donnoit de la jalouſie aux ſeigneurs voiſins, par ſes richeſſes & par les grandes terres qu'il poſſédoit déjà alors. Ni les excommunications lancées par le pape Jean XIII, ni les menaces de l'empéreur Othon I. qui étoit occuppé ailleurs, ne purent arrêter les deux comtes. Ils envahirent tous les biens de ce monaſtère qui étoit à leur bienſéance. Robert, qui à raiſon de celà fût ſurnommé *L'accrocheur*, eut pour ſa part, la meilleure partie de ce que nous connoiſſons aujourd'hui ſous le nom *de Baillage de Fleurus*,

---

(c) Gramaye.

les moines ayant été forcés de consentir malgré eux, à cette aliénation, pour pouvoir se conserver le reste de leurs biens.

Quelques historiens nous apprennent que Robert vêcut encore quelques années après cette expédition, & que pour expier, en quelque façon, les violences qu'il avoit exercées à l'égard du monastère de Gembloux, il donna à Saint Lambert, c'est-à-dire à l'église de Liége, le tiers de sa conquête. Étrange espèce de restitution! Les comtes de Namur racheterent par la suite ce que Robert avoit ainsi donné.

Ce prince aimoit les savans, & étoit particulièrement lié avec le célèbre Rathere moine de Lobbe. Ce Rathere si connu des savans, & qui peut passer pour le Salvian de son siècle, avoit été nommé à l'évêché de Vérone par le pape Jean X. Il gouvernoit ce diocèse depuis cinq ans, lorsqu'Arnould duc de Baviere vint fondre en Italie avec une puissante armée. Il s'empara de la ville de Vérone. Mais Hugues roi d'Italie la reprit bientôt après, & croyant que Rathere avoit été d'intelligence avec Arnould, il le dépouilla de son évêché, & le relégua à Pavie.

Rathere soumis aux ordres de ce prince, s'y rendit sans murmurer. Il s'y fit bientôt

admirer par ses ouvrages d'esprit, & aimer par la régularité de sa conduite. Il exposa dans un mémoire adressé au souverain pontife, le sujet de sa disgrace & en même-temps son innocence. Le pape fit en conséquence assembler un concile à Rheims, qui prononça en faveur de Rathere. Enfin soit que le temps eut adouci la colère du roi Hugues, soit qu'il fut persuadé de l'innocence du prélat, il le rétablit dans son siége de Vérone. Mais il n'y vécut pas long-temps en paix, ni sans essuier des nouvelles secousses.

Bérenger II, qui avoit succédé dans le royaume d'Italie, à Lothaire, fils de Hugues, ne put souffrir long-temps la liberté avec laquelle Rathere lui reprochoit ses crimes. Irrité contre lui, il le chassa de Vérone & de toute l'Italie.

Le prélat s'étoit rétiré à Rome, où il vivoit tranquillement, lorsque Brunon archevêque de Cologne, soit par reconnoissance (il avoit été, dit-on, disciple de Rathere) soit pour fortifier le parti de l'empéreur Othon son frère dans la basse-Lorraine, le fit nommer à l'évêché de Liége vacant par la mort de l'évêque Farabert.

Rathere n'occupa pas encore longtemps ce siège; car ayant repris avec zèle & sans

acception de perſonne, les vices qui inondoient de ſon temps la ville de Liège, il ſe fit de ſi puiſſans ennemis, qu'en l'année 955, ils l'obligerent d'abdiquer avec une penſion raiſonnable ſur les revenus de l'évêché, & inſtalerent Baldric à ſa place. Rathere retourna dans ſon monaſtère de Lobbe, d'où il reprit deux ans après le chemin d'Italie à la perſuaſion de l'empereur Othon. Ce prince le rétablit ſur le ſiège de Vérone, après qu'il eut vaincu & réduit le roi Bérenger. Rathere n'y reſta pas encore longtemps; car dès qu'on fut informé de la mort de l'empéreur, il fut chaſſé pour la troiſième fois de la ville.

Il revint enfin au monaſtère de Lobbe d'où il étoit parti la première fois en 922, avec Hulduin ſon abbé, qui ayant été placé ſur le ſiège épiſcopal de Liége, par par le clergé & le peuple, en avoit été chaſſé par *Charles-le Simple* roi de France, & s'étoit retiré en Italie.

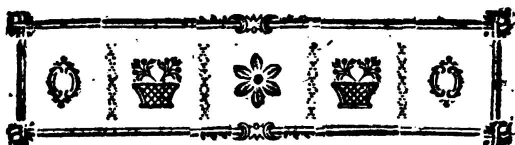
Rathere vécut encore pluſieurs années dans ſon monaſtère, s'appliquant à compoſer divers ouvrages. On a de lui 1°. La vie de Saint Urſmare, abbé de Lobbe. 2°. Un traité du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt; 3°. Un autre de la prédeſtination. Pendant ſon ſéjour à Pavie, il avoit écrit contre l'hé-

résie des Antropomorphites, & il aida beaucoup les évêques des environs à l'exterminer de leurs diocèses.

On voit encore dans Chapeauville une lettre de Rathere adressée au pape Jean X, dans laquelle il détaille, en forme d'apologie avec beaucoup de force & de modestie, toutes les circonstances de sa première disgrace; & deux autres aux évêques de France, d'Italie & d'Allemagne remplies de doctrine & de religion. Il mourut à Namur dans le palais du comte Robert en 974 âgé de plus de 80 ans. Il disoit souvent comme en riant de ses avantures : *Veronæ præsul, sed ter Ratherius exul*.

Il ordonna qu'on écrivit sur son tombeau ces mots : *Conculcate pedes hominum sal infatuatum*. Son corps repose à Lobbe.

Voilà tout ce que j'ai pu déterrer, malgré mes recherches, de ce qui a rapport à l'histoire de notre province jusqu'au Xme. siècle ; & quoiqu'on ne puisse marcher qu'à tâtons dans l'obscurité qui l'accompagne, j'aurois cru néanmoins mon ouvrage imparfait, si j'en avois retranché la moindre partie. Les siècles suivans me donneront matière de m'étendre un peu plus, & les faits que je rapporterai, seront plus certains.



HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE
DE LA VILLE ET PROVINCE
DE NAMUR.

DEUXIEME PARTIE.

Contenant le Gouvernement des Comtes héréditaires.

LIVRE PREMIER.

Les Comtes de la première race.

ALBERT I,
DIT L'HEUREUX,
COMTE DE NAMUR.

C'EST au regne de ce prince que plusieurs historiens fixent le vrai commencement de l'indépendance du comté de Na-

mur, & de la succession héréditaire de ses comtes.

Albert qui succéda à Robert son pere, fut plus puissant qu'aucun de ses prédécesseurs. Il épousa Ermengarde, fille de Charles, duc de Lorraine, & de Bonne de Moselle. Son pere lui avoit mérité cette alliance en suivant la cour & la fortune du duc. Elle lui étoit très-avantageuse; car outre qu'elle lui apportoit la propriété de la partie du comté de Namur, qu'on appelloit *Ardennoise*, elle lui assuroit encore la possession de la partie dite *Belgique*, sur laquelle les Mosellois formoient toujours quelques prétentions.

Il réunit de plus à ses domaines le territoire de Thines en Hesbaie. Sa prudence & ses autres vertus lui mériterent l'estime & la bienveillance de l'empereur Othon III du nom. Ce prince étant venu en 992 à l'abbaye de Brogne, avec l'évêque de Liege Notger, confirma les priviléges de ce monastère, le prit avec ses appendices & dépendances sous sa protection, & chargea le comte Albert de veiller à ce qu'il n'y fût porté aucune atteinte.

Namur commençoit alors à faire du bruit. Albert se faisoit connoître & par ses exploits & par l'alliance qu'il avoit

contractée avec des maiſons ſouveraines. La naiſſance d'Ermengarde étoit des plus illuſtres; elle deſcendoit par ſon pere de Charlemagne & des ducs de la Moſellane par ſa mère. La province étendoit ſes limites, & les monaſtères qu'on y avoit déja bâtis ſervoient à la défricher.

La ville n'étoit plus capable de contenir ſes habitans, ni de loger les étrangers que ſa réputation & ſon commerce y attiroient. Juſques-là elle avoit été renfermée dans ce petit eſpace qui entoure le château au confluent de la Meuſe & de la Sambre: elle ne s'étendoit pas au-delà de ces deux rivières, & trouvoit ſes bornes du côté des prairies de Salzines, à la porte de *Bordeleau*, & vers l'égliſe de Notre-Dame, à une porte dont on voit encore aujourd'hui des reſtes près du baptiſtère de cette égliſe. Outre ces deux portes, la ville en avoit encore deux autres pour arriver aux endroits où l'on paſſoit les deux rivières; la première à l'endroit de l'embouchure de la Sambre, ſe nommoit, ainſi qu'elle ſe nomme encore aujourd'hui, la porte *de Grognon*: l'autre qui s'appelloit la porte *Caius*, étoit ſituée, comme nous l'avons dit plus haut, près de l'*Applé*, ou marché aux Poiſſons; ce qui devoit rendre la ville

imprenable en ce temps-là, où elle avoit pour fossés la Meuse & la Sambre.

Albert se vit donc obligé de commencer une nouvelle ville au-delà de la Sambre; il en traça le plan, & fit travailler à son enceinte, qui, à la vérité, fut alors assez petite, car elle ne comprenoit que ce qu'on appelle *la rue du Pont*, la rue des Brasseurs jusqu'au moulin, dit le *moulin de la Botte*, le haut du marché de *Saint Remi*, & continuant de-là par l'hôtel de Soie, ou Desclaye, jusqu'aux environs de la halle aux grains, cette enceinte revenoit vers la Sambre & finissoit au moulin précité, en y comprenant la rue du Four (*d*). Les fossés nommés *Floris* environnoient tout ce côté de la ville, & l'on en sortoit par la porte dite *Caiette*, qui étoit placée au haut du marché de Saint-Remi, à l'endroit qui fait l'entrée du grand marché, & de la rue du Bailli (*e*); de manière qu'alors & jusqu'au temps d'Albert II, l'église de Saint-Aubin, celles de Saint-Loup & de Saint-Jean l'Evangéliste, qui n'étoient encore en ce temps-là que des chapelles, étoient

(*d*) Cette rue étoit anciennement appellée la rue *à la tête Robert. Les archives du magistrat de Namur.*

(*e*) La rue de Bailli s'appelloit anciennement la rue *Solliniôq, ibidem.*

dehors la ville, ainsi qu'on le voit par de vieilles lettres échévinales, reposantes ès archives du magistrat de cette ville, qui, en parlant de ces églises, les annoncent comme étant près & dehors la ville de Namur.

Albert fit aussi pousser la rue de Notre-Dame qui avant cela se terminoit, comme nous avons dit, à la fausse porte précitée, jusqu'à celle près de laquelle se trouvent les cabanes des commis, & cette nouvelle rue fut appellée *la rue de Buley*.

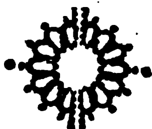
Pendant que ce prince s'occupoit ainsi chez lui, Lambert, comte de Louvain, mari de Gerberge, sœur de la princesse Ermengarde, déclara la guerre aux Liégeois & alla mettre le siége devant le château de Hui. Albert pour son malheur prit pati dans cette querelle, & alla joindre avec ses troupes l'armée du comte de Louvain, au camp devant Hui, d'où, selon la plûpart des historiens, il ne revint plus à Namur; car Valerand, Seigneur de Walesse, étant venu à la tête des Hesbinois au secours de la place où commandoit le bâtard de Beaufort, pénétra dans le camp des assiégeans, & en fit un carnage affreux. Albert, secondé des plus braves de ses Namurois, soutint courageusement pendant quelque temps les efforts de Valerand, mais accablé

par

par le nombre, il fut renversé de son cheval, & tué dans la mêlée (*f*) avec une partie des siens; ce qui arriva vers l'an 998. Son corps fut rapporté à Namur, & enterré, suivant la plus commune opinion, dans l'église de Notre-Dame.

Albert fut un prince pieux & un zélé protecteur de l'église. Entre plusieurs de ses bienfaits, on lui attribue la réédification de l'oratoire, ou chapelle de Saint-Aubain. Quelques-uns assurent qu'il y avoit choisi sa sépulture, quoiqu'on n'y en ait trouvé aucune marque.

(*f*) El s'en esmeut grande guerre en l'an 998, lorsque le comte Lambert vient assiéger Huy, &c. Valeran, sire de Walef & les Hesbmois que le bastard de Beaufort estoit allé querrir à secours, entrant à la meslée occirent plusieurs, & entre autres le sire de Montroulant, Bertrand de Vermedoy, Jehan de Berry & Eilbert Cueux de Namur. *Gramaye.*



ROBERT,

DIT LE PERFIDE,

COMTE DE NAMUR.

D'ABORD que la princesse Ermengarde eut fait rendre les derniers devoirs au comte Albert, son mari, elle prit la régence du comté de Namur, & y conduisit les affaires avec autant de prudence que de bonheur, pendant la minorité de son fils Robert. Dès que ce jeune prince eut atteint l'âge de majorité, & qu'il fut en état de gouverner par lui-même, il s'attacha fortement à l'empereur Henri, & se signala, au rapport de *Rosieres*, dans toutes les occasions pour son service. Il suivit ainsi la fortune & la cour de ce prince, jusqu'au temps de la mort d'Othon, fils & héritier de Charles, duc de la Basse-Lorraine, & frère de notre Ermengarde & de Gerberge, qui avoit épousé Lambert, comte de Louvain; car voyant alors que l'empereur avoit donné ce duché à Godefroi, duc d'Ardenne, au

préjudice de ces princeſſes, il abandonna ſes intérêts pour s'engager dans d'autres partis, qui ne lui furent pas fort avantageux.

Le comte de Louvain n'en étoit pas moins indigné que notre Robert. De quelque côté qu'il ſe conſidérât, ſoit comme petit neveu de Giſlebert, duc de Lorraine, ſoit comme mari de Gerberge, dont le père & le frère avoient ſucceſſivement poſſédé ce duché, il regardoit la préférence que l'empereur avoit donnée à ſon concurrent, comme une injuſtice criante de la part de ce prince, & un affront qu'il ne devoit jamais oublier. Il fit prendre les armes à ſes vaſſaux, ramaſſa le plus de troupes qu'il lui fut poſſible, & déclara la guerre au nouveau duc.

Lambert ne tira pas toutefois de cette expédition, tout le fruit qu'il s'en étoit promis : trop foible pour tenir long-temps la campagne devant un ennemi ſupérieur en forces, il fut obligé de ſe renfermer dans ſa capitale, où Godefroi ſoutenu des troupes de l'empeur, l'aſſiégea. Le ſiège fut long & meurtrier, & quoique le nouveau duc fît des efforts incroyables pour s'emparer de la place, il fut néanmoins obligé de ſe retirer avec perte, dans ſes états.

Enflé de cette espèce de succès, le comte de Louvain laissa Godefroi tranquille, en attendant une occasion favorable pour recommencer les hostilités, afin de se venger du duc, & de tous ceux qui lui étoient attachés. Baldric II, alors évêque de Liège, étoit de ce nombre. Le comte de Louvain n'ignoroit pas les liaisons intimes que ce prélat avoit avec le duc de Lorraine. La forteresse qu'il avoit fait construire à Hougarde, pour mettre sa capitale à couvert de ce côté-là, servoit encore de prétexte à Lambert pour lui déclarer la guerre. Il fit sommer Baldric de la démolir; le prélat lui envoya ses députés pour lui faire approuver les raisons qu'il avoit eues d'ériger cette forteresse, mais il ne voulut entendre à rien, & entrant à main armée sur les terres de l'évêché de Liège, il s'y comporta en ennemi déclaré (g).

A cette nouvelle, Baldric arma aussi-tôt de son côté, il appella à son secours ses amis & ses alliés, & ayant rassemblé tou-

(g) Cùm episcopus (Baldricum intelligit) in villâ Hunardas Castellum muniret, ad firmitatem videlicet pacis, ad maleficos territandos, ipse Lantbertus furoris sui obstaculum videns, mox fide mutatâ, congregatâ validâ manu, Rotbodo comite Namucensi sibi adhibito, non erubuit præsulem invadere. *Grammaye.*

tes ses forces, il entra en campagne. Les deux armées animées du même desir de combattre, se rencontrerent près du château d'Hougarde : on en vint bientôt aux mains ; au premier choc les troupes du comte de Louvain plierent & furent maltraitées ; elles auroient été entiérement défaites, si le comte de Namur qui avoit feint de prendre parti dans cette guerre pour Baldric, voyant le danger où étoit le comte de Louvain, son oncle, ne se fût retiré avec les siens du gros de l'armée Liégeoise, pour aller renforcer les troupes de Lambert, & les ayant ralliées, ils revinrent ensemble tomber à l'improviste sur les gens de l'évêque (*h*).

Les Liégeois, quoique surpris d'abord de cette attaque, les reçurent toutefois en braves; mais ne pouvant tenir contre les efforts extraordinaires du comte Robert & de ses Namurois, ils furent rompus, culbutés & contraints de chercher leur salut dans la fuite, avec perte de trois cens de leurs meilleurs hommes restés morts sur la place. Cette supercherie fit donner à Robert le surnom de *Perfide*.

(*h*) Le Pere Bouille, Histoire de Liège, tome I, pag. 82.

On fit beaucoup de prisonniers dans cette occasion, parmi lesquels se trouva Herman, comte de Verdun, frère de Godefroi, duc de la Basse-Lorraine. Ce seigneur étoit venu au secours de l'évêque Baldric. Il n'avoit cessé de combattre malgré la déroute de l'armée Liégeoise, jusqu'à ce qu'accablé par le nombre, & n'ayant plus qu'une poignée d'hommes avec lui, il fut contraint de se réfugier dans l'église de Saint-Gorgone à Hougarde, d'où le comte de Namur le tira de force, le fit son prisonnier, & le conduisit dans le château de Namur, où il le tint étroitement renfermé.

L'évêque de Liège sensible à la disgrace de cet illustre allié, n'épargna rien pour le tirer de sa prison, mais tous ses soins furent inutiles. Le comte de Verdun couroit risque d'être long-temps enfermé, lorsque le prélat fut informé que la mère du comte de Namur étoit résolue de le lui remettre, s'il pouvoit ménager la paix de son fils Robert avec l'empeur Henri, qui étoit alors à Coblentz. Baldric se rendit à la cour de ce prince, accompagné de Gerard, évêque de Cambrai. Ces deux prélats ménagèrent si adroitement l'esprit de l'empereur, que ce prince rendit ses bonnes graces au comte de Namur, & peu de jours

après Herman fut mis en liberté à l'insu du comte de Louvain (*i*).

Le comte Robert fut le premier à se repentir d'être entré si avant dans les passions de son oncle ; car il eût la mortification de voir son comté de Namur tout ravagé par les troupes de l'évêque de Liège. Ce prélat pour se venger de la perfidie de Robert, entra dans le Namurois, avec le seigneur de Florines son allié ; & y mit tout à feu & à sang. La paix se fit toutefois peu de temps après, à la médiation du comte de Flandre. Les conditions du traité portèrent entr'autres, que le comte de Louvain qui avoit été excommunié, seroit rétablit dans la communion des fidèles, qu'il feroit bâtir une église à Hougarde, dans laquelle on offriroit à Dieu des prieres & des sacrifices pour le repos des ames de ceux qui avoient été tués dans la bataille ; que le comte de Namur, pour une semblable fin, payeroit quatre mille Bezantins (*k*).

(*i*) *Cùm Hermanus comes cui pudori erat fugere, in ecclesiâ S. Gorgonii captus esset, Rotbodi comitis Namucensis mater sano usa consilio suis amicis se redditurum ire promisit, si pro tanta commutatione gratiam amicorum ipsius Herimani & imperatoris quem offenderat, resarcirent.* Gramaye, *page* 17.

(*k*), Cette somme, suivant quelques écrivains Lié-

Cette paix fut bien observée à l'égard de l'évêque de Liège ; mais il resta des semences de discorde entre Robert & le seigneur de Florines. Ils recommencèrent bientôt l'un & l'autre les hostilités, & les poussèrent si avant, celui-ci appuyé de Gozelon, duc de Lorraine, & celui-là du comte de Louvain, son oncle, qu'ils en vinrent en 1017 à une action décisive près de la ville de Florines. Les comtes de Namur & de Louvain y furent tués, & la victoire demeura à Gozelon (*l*).

Quelques-uns croient que Robert a été inhumé à Biesme-la-Colonoise ; du moins la tradition est dans ce village qu'un comte de Namur y a été enterré. D'autres, d'après *Gramaye*, estiment que ce prince a été enterré à Gerpines, suivant une vieille note de cette église qui dit : *Hic sepeliri voluit comes Namucensis.*

---

geois, à servi à jetter les premiers fondemens du monastère de Saint-Jacques à Liège, qui furent commencés le 25 Avril 1016.

(*l*) Quoiqu'en puisse dire le Pere Demarne en parlant du comte Robert, en son histoire du comté de Namur, il est certain que la plus commune opinion est que ce prince a été tué à la bataille de Florines, donnée en l'année 1017, vu que depuis cet époque il n'est plus parlé de lui, mais bien d'Albert II, son frère, qui lui succéda au comté de Namur, & qui commença à régner en 1018.

ALBERT II,

DIT LE PIEUX,

COMTE DE NAMUR.

ROBERT n'ayant pas laissé d'enfans de sa femme Eve de Brugeron, ou selon d'autres, n'ayant jamais été marié, son frère Albert II lui succéda. On ne doutoit point que ce prince ne cherchât l'occasion de venger la mort de son frère, lorsque l'archidiacre de Liège Frédéric, fils du duc Gozelon, ménagea si adroitement les choses, qu'il le réconcilia avec son père & lui fit épouser sa sœur Regelinde, fille du même Gozelon, qui assigna à Albert pour dot, le duché de Bouillon.

Si une alliance aussi considérable donna un nouveau lustre à la maison des Comtes de Namur, & augmenta considérablement ses domaines, elle reçut encore, peu de temps après, un autre accroissement de la part de l'évêque de Liège Reginard. Ce prélat qui occupoit alors ce siège, voulant adoucir le ressentiment qu'Albert pourroit

encore avoir de la mort de son père tué par les Hesbinois au siège de Hui, lui céda en fief le comté de Brugeron, en même tems que l'empereur Conrad II le déclaroit avoué de Wasseige, & défenseur des grands biens dont l'évêque de Liège Durand, prédécesseur de Reginard, avoit enrichi le monastère de Saint-Laurent.

Albert vivoit heureux & tranquille au milieu de ses états, lorsqu'il s'éleva dans le royaume de Lorraine une querelle, qu'Albert, par son attachement pour le souverain, ne put regarder avec indifférence.

Eudes, comte de Champagne, irrité de ce que Rodolphe III surnommé *le Fainéant*, roi de Bourgogne, son oncle, avoit disposé de ses états en faveur de l'empereur Conrad II dit *le Salique*, vint en l'année 1037 faire une irruption dans la partie de la Lorraine qui obéissoit à ce prince. Il s'empara d'abord de la ville de Commercy, & y mit une garnison de trois cens hommes. Delà il tira vers la ville de Bar dans le dessein de s'en rendre maître, comptant ensuite aller attaquer Aix-la-Chapelle, qu'on regardoit alors comme la capitale de la Lorraine, & de s'y faire couronner roi aux fêtes du Noël.

Gozelon duc des deux Lorraines, &

Lieutenant de l'empereur Conrad II qui étoit alors en Italie pour les affaires de l'empire, assembla ses forces & celles de ses amis, & marcha contre Eudes qui assiégeoit en ce temps le château de Bar. Les évêques de Liège & de Metz, le comte de Namur & quantité d'autres seigneurs s'étoient joints au duc avec toutes leurs forces. Les deux armées ne resterent pas long-temps dans l'inaction; la bataille s'engagea, le choc fut rude & opiniâtre de part & d'autre. Albert & ses gens s'y signalerent. Les Champenois furent défaits. Eudes demeura au rang des morts sur le champ de bataille avec la plûpart de ses chevaliers. Albert y couru risque de la vie. S'étant jetté avec trop de chaleur au milieu des ennemis, il fut renversé de son cheval, & ne parvint à se dégager, qu'à l'aide des grands efforts que ses sujets firent pour le sauver.

De retour dans ses états, le comte Albert ne s'occupa que de ce qui pouvoit contribuer au bonheur & au plus grand avantage de ses sujets. Son père, comme nous avons vu, avoit commencé de bâtir une nouvelle ville au-delà de la Sambre. Albert résolut non-seulement de continuer l'ouvrage, mais encore de lui donner plus

d'étendue, desorte qu'il enferma dans son enceinte, outre la chapelle de Saint-Aubain que son père avoit considérablement augmentée, tout le terrein qui est compris dans les vieux ramparts, dont on voit encore des restes dans quelques jardins de la Basse-Marcelle. Les murailles qui formoient cette enceinte, ne furent pas toutes élevées alors, elles ne s'achevèrent que petit-à-petit sous les comtes suivans. Mais au moins les fossés furent creusés & les portes en nombre de quatre posées. Ces murs prenoient de la tour de *Saint-Servais* bâtie près du réfuge de Floreffe, à l'endroit où la Sambre entre dans la Meuse, à la porte *de Houjoux*, placée au bas de la place de *Saint-Remi*, près de la rue dite de *Brunswick*; delà se continuant le long de la rue *des Fossés*, par le couvent des Ursulines & les maisons adjacentes, à la porte de *Saigneau*, posée au bout du marché *de l'Ange*, près de l'entrée *de la Haute-Marcelle*, ils se dirigeoient le long de cette rue jusqu'à la porte *du Trieu*, placée près de l'entrée moderne du gouvernement, d'où ils passoient derrière l'église *de Saint-Aubain*, & venoient finir vers la Sambre, à la porte dite *de Saint-Aubain*.

On éleva dans la suite de belles tours sur

chacune de ces portes, principalement sur celle de *Houjoux*, où l'on plaça l'horloge & le carillon de la ville. On commença à travailler à cette tour en 1314, & elle ne fût mise en sa perfection qu'en 1393 sous le regne du comte Guillaume II, celle de *Saigneau* fut bâtie la même année 1393, & celle de Saint-Aubain l'an 1409, cette porte fut démolie vers le milieu du XVIIme. siècle, & les deux autres, il y a environ soixante ans.

Albert ne borna pas-là ses soins pour sa capitale; car voulant lui donner une autre décoration, il fit vers l'an 1037, bâtir une église assez somptueuse pour ce temps-là, au lieu de la chapelle ou Oratoire qui étoit érigée dans le voisinage de Namur, sous l'invocation Saint-Aubain. Il y fonda ensuite un collège de douze chanoines qu'il dota de ses propres revenus. Frédéric fils du duc Gozelon, beau-frère de notre comte & archidiacre de Liège, fut établi le premier doyen de ce chapitre. Il suivit le pape Léon IX à Rome qui y mourut en 1054, & en 1057 Frédéric fut élu pape sous le nom d'Etienne IX, après la mort de Victor II qui avoit succédé à Léon. Mais il n'occupa le trône de Saint-Pierre qu'en-

viron neuf mois, étant mort à Florence en 1058 en odeur de sainteté (*m*).

Tous ces différens travaux n'occupèrent pas tellement le comte, qu'il ne donnât encore ses soins à d'autres affaires non moins utiles au Gouvernement. Il règla divers points concernant la police, & fit différens changemens dans les loix du pays, tels qu'ils convenoient à ses sujets.

Telles étoient les occupations d'Albert, lorsqu'il fut obligé des prendre les armes contre le seigneur de Florines, l'homme le plus remuant de son siècle. Le comte de Namur le vainquit en bataille rangée, saccagea & brûla la ville de Florines, & rentra triomphant dans Namur, aux acclamations des habitans qui tous courronnés de fleurs & portant des branches de laurier à la main, le conduisirent processionellement jusqu'à son palais, dans le château de cette ville.

Pendant que de nouveaux habitans venoient chaque jour se mettre sous la protection d'Albert dans sa capitale, les moines du monastère d'Hastieres, vinrent le supplier de les soustraire à la jurisdiction de l'abbé de Waussor, tandis d'un autre côté que le prélat les sollicitoit d'interposer son

(*m*) Fleuri en son histoire ecclésiastique, ad ann. 1058.

autorité pour les obliger à rester sous l'ancienne obéissance. Le comte pesa mûrement les raisons alléguées de part & d'autre, & décida en faveur de l'abbé, sans qu'il eût pour cela consulté l'évêque de Liège. Ce prélat s'en plaignit comme d'un attentat commis sur ses droits, & fut sur le point de rompre avec Albert. Il paroît cependant que la bonne intelligence fut bientôt rétablie entr'eux, puisque peu de tems après ce prince fut appellé par l'évêque pour être témoin à l'acte de dotation du chapitre de Notre-Dame à Hui, & qu'il y souscrivit le premier (*n*) entre les laïcs & les comtes qui y avoient assisté.

Quelques années s'étoient écoulées, sans qu'Albert fut dans le cas de devoir prendre les armes. Ce prince chéri & respecté de ses voisins, vivoit heureux au sein de sa famille & au milieu de son peuple, lorsqu'il s'alluma une guerre entre lui & Godefroi *le Bossu*, duc de Lorraine. Les raisons qui engagerent Albert dans cette malheureuse entreprise, consistoient en ce qu'il vouloit faire valoir son droit sur le duché de Bouillon, que Gozelon lui avoit assigné pour la dot de sa femme, & en

(*n*) Voyez le recueil des chartres ci-après.

même-temps recouvrer quelques terres vers l'Ardenne qui lui avoient été enlevées durant les guerres précédentes. Godefroi de son côté se plaignoit de ce qu'après la mort de Gozelon son père, l'empereur avoit donné le Duché de la Mossellane à notre Albert, & prétendoit en faire révoquer la donation.

Ces princes se mirent en campagne, & les deux armées se trouverent en face l'une de l'autre dans une plaine près de Revogne, village des Ardennes, entre Givet & Saint-Hubert. La bataille s'engagea, & elle fut aussi opiniâtre qu'on devoit l'attendre de l'élite des troupes des deux princes. On s'attaqua de part & d'autre avec furie. Les chefs ne se menagerent pas plus que les soldats. Le comte de Namur à la tête d'une troupe des plus braves des siens, y fit des prodiges de valeur. Il alloit vaincre lorsqu'un coup qu'il reçut, l'étendit mort sur le champ de bataille (o), ce qui fixa la victoire du côté des Lorrains. Son corps fut ramené à

(o) *Bello apud Rivoniam Ardennæ Vicum gesto, Albertus comes Namucensis qui ecclesiam D. Albani refecit, interfectus est à Godefrido duce, anno 1067.* Gramaye, *page* 18.

La chronique de Liège, les mémoires de Floreffe, & les chartres de St. Aubain font mention de cette bataille.

Namur & inhumé dans l'église de Saint-Aubain, où on lui fit des obsèques magnifiques, qui furent arrosées des larmes de ses sujets qui l'avoient toujours chéri comme leur père commun.

Ainsi périt d'une mort violente ce prince qui faisoit l'amour de son peuple, & à qui sa piéte, sa modération, sa douceur, & ses inclinations toutes portées à la paix, auroient dû mériter une fin plus heureuse, si dieu ne réservoit aux bons princes des récompenses plus précieuses que celles de ce monde.

Il laissa de la comtesse Regelinde sa femme deux fils encore jeunes. Albert III du nom qui lui succéda, & Henri comte de Durbui, mort sans enfans. Ce qui prouve que la maison de Namur possédoit dès son origine, beaucoup de terres dans le duché de Luxembourg. Bientôt nous verrons qu'un autre cadet de Namur eut encore pour appanage, la terre de la Roche, à laquelle il réunit celle de Durbui après la mort du comte Henri son oncle. On peut aisément se convaincre ici de la méprise de certains écrivains qui ont fait mourir le comte Albert II à la bataille contre Eudes, comte de Champagne donnée le 15 Novembre 1037, puisque par la chartre donnée pour

la dotation du chapitre de Hui, on voit qu'il vivoit encore en 1066, n'étant mort que l'année suivante, temps précis de la bataille de Revogne.

D'ailleurs, s'il étoit vrai que le comte Albert II fût mort en 1037; il s'ensuivroit nécessairement delà que ces mêmes écrivains tomberoient dans des contradictions frappantes avec eux-mêmes. Ils assurent tous comme une vérité constante, que le regne de Henri *l'Aveugle* a été plus long qu'aucun de ceux de ses prédécesseurs. Ils font regner ce prince depuis l'année 1140, jusqu'en 1196, par conséquent pendant cinquante six ans. Or s'il étoit vrai, dit-on, qu'Albert II fût mort en 1037, ne devroit-on pas conclure que le regne d'Albert III son fils, qui a commencé en 1038, auroit été de plus de soixante ans, n'étant mort de leur aveu que vers l'an 1106? ce qui est faux & contradictoire.

Le comte Albert II fit quantité de dons (p) à l'église de Saint-Aubain, par une suite de la grande confiance qu'il avoit en ce Saint.

(p) Voyez le recueil des chartes ci-après.

ALBERT III,

DIT LE PACIFIQUE,

COMTE DE NAMUR

LA princesse Ermengarde se trouva, à la mort du comte Albert II son fils, dans la même situation où elle avoit été, lors qu'Albert I son mari mourut. La jeunesse de ses petits fils l'obligea de prendre une seconde fois en mains les rênes du gouvernement, quoique parvenue alors dans un âge très-avancé. Elle s'en acquitta avec tant de prudence & de sagesse, que ses peuples en tirerent encore les mêmes avantages que durant sa première régence. Le jeune comte élevé sous ses yeux, & instruit par ses exemples, donna bientôt lieu d'espérer qu'il marcheroit sur les traces de son père & de son aïeul.

A peine ce jeune prince eut-il atteint l'âge de gouverner par lui-même, qu'il perdit son aïeule. Les instructions qu'il en avoit reçues, & l'ordre qu'elle avoit mis dans les affaires,

firent qu'on ne s'apperçut presque pas de la grandeur de cette perte.

Du mariage de cette vertueuse princesse avec le comte Albert I, sortirent deux fils Robert & Albert qui regnèrent l'un après l'autre, & quatre filles, savoir, Hadvide, Emme, Gode & Ermengarde.

Hadvide épousa Gerard III comte d'Alsace, premièr duc héréditaire de la Haute-Lorraine. Leurs enfans furent Thierri qui succéda à son père dans ce duché, Gerard comte de Vaudemont, & trois filles.

Emme, ou selon d'autres, Lutgarde de Namur, épousa Othon Comte de Loz. Elle en eut deux fils, savoir Emmon son successeur à ce comté & Othon comte de Duras, sous-avoué du monastère de Saint-Trond, & tige des seigneurs de Duras.

Pour Gode, on ignore qui elle eut pour mari; tout ce qu'on sait de son mariage, c'est qu'il en sortit une fille nommée Meisinde laquelle & de Folmare ou de Fulbert son mari, riche seigneur de Brabant nâquit Saint-Arnoux évêque de Soissons. Quant à Ermengarde, appellée par quelques écrivains, Marguerite, elle épousa Othon I, comte de Chiny.

La vertueuse Ermengarde parvenue jusqu'à une extrême vieillesse, & pleine de

mérites expira entre les bras de ses petits fils, presque sans maladie, & tomba, pour ainsi dire, comme un fruit mûr pour l'éternité. On ne sait en quelle année Ermengarde mourut; on l'inhuma, comme elle l'avoit ordonné, dans l'église de Notre-Dame à Namur, dont elle gratifia la fabrique de vingt petits deniers de rente (q).

Albert continua à gouverner sur le plan que la princesse son aïeule lui avoit tracé, & dès lors on le surnomma *le Pacifique*, par la raison qu'il témoignoit plus de penchant pour la paix que pour la guerre, quoiqu'il fût un des plus belliqueux seigneurs de son siècle. Il en donna des preuves éclatantes dans la guerre que Richilde, comtesse de Hainaut eût à soutenir contre le comte de Flandre, dans laquelle il avoit pris parti en faveur de cette princesse.

Cette guerre finie, à laquelle le comte de Namur n'avoit eu d'autre part que celle d'auxiliaire, fut bientôt suivie d'une querelle plus longue, dans laquelle Albert se

---

(q) *Nobilis Ermengarda ex Francigenarum stirpe Caroli ducis filia, in festo 55 martyrum defuncta, in ecclesiâ Mariæ matris Cœlorum tumulatur, & præsente filio comite Alberto Namucensi & Gerelmo Abbate S. Mariæ, legavit terræ quietionis suæ 20 parvos denarios*, Gramaye, *page* 84.

trouva directement intéressé. La mort de Godefroi *le Bossu*, duc de Basse-Lorraine, assassiné à Anvers par les ordres du comte de Flandre, en fut la cause.

Ce prince étant mort sans laisser d'enfans de son mariage avec Mathilde, marquise de Toscane, Godefroi, fils de sa sœur la comtesse de Boulogne, si connu depuis sous le nom de Godefroi de Bouillon, se mit en possession des biens de son oncle. Mais comme il s'étoit en même temps emparé du comté de Verdun, que l'évêque Thierri avoit donné en fief à notre Albert, la guerre s'alluma entr'eux, & eut des suites fâcheuses; car le comte de Namur & l'évêque de Verdun résolus de soutenir, par la voie des armes, l'arrangement qu'ils avoient fait entr'eux, assemblèrent toutes leurs forces, entrèrent en campagne & vinrent mettre le siège devant Bouillon, ville héréditaire de Godefroi.

On attaqua vigoureusement cette forteresse, mais la garnison la défendit avec une égale vigueur, & donna le temps à Godefroi de rassembler quelques troupes & de marcher au secours de la place. Ce jeune héros qui n'étoit alors âgé que de dix-sept ans, sut poster si avantageusement son camp, qu'après un siège long & meurtrier,

l'évêque & le comte de Namur furent contraints d'abandonner leur entreprise.

Cet échec ne fut pas le seul que l'évêque essuya durant le cours de cette guerre. Godefroi piqué d'un vif ressentiment contre ce prélat, qui avoit reçu une garnison Namuroise dans sa capitale, après avoir mis notre Albert en possession de la dignité de comte de Verdun, entra dans les terres de cet évêché, où il causa au moins autant de dommage au prélat que celui-ci en avoit fait dans le duché de Bouillon.

Pour achever de rendre inutiles les efforts de l'évêque & du Comte de Namur, Godefroi s'empara de la ville de Stenay, & y fit élever une forteresse, d'où il tint en bride tout le Verdunois, par le moyen d'une forte garnison qu'il y mit.

Les terres de l'évêché ne tardèrent pas à ressentir combien le voisinage des troupes de Godefroi leur étoient à charge. On prit la résolution de les déloger de ce poste, qu'il fallut assiéger dans les formes. Cette entreprise n'eut pas un meilleur succès que celle que l'évêque Thierry & Albert avoient faite sur Bouillon; car le jeune Godefroi ayant accouru, avec l'élite de ses troupes, au secours de Stenay, attaqua le camp des assiégeans; on se battit avec

acharnement de part & d'autre, & quoique la victoire demeurât indécise, Godefroi sut toutefois faire entrer un renfort considérable dans la place, où il se renferma lui-même. Ce qui, joint à la nouvelle qu'on reçut, qu'Eustache & Bauduin de Bouillon, frères de Godefroi, venoient à son secours avec des forces supérieures, détermina les assiégeans à lever encore ce siège.

Tant de disgraces accumulées les unes sur les autres, forcèrent enfin le comte de Namur & l'évêque de Verdun de céder à la fortune de Godefroi, qui fit durant cette guerre l'essai des talens & des vertus militaires, qui le rendirent dans la suite l'un des plus grands capitaines de son siècle. On travailla sérieusement à la paix, & il paroît que le comte de Namur ne l'obtint qu'à charge & condition, entr'autres, qu'il renonceroit à ses prétentions (r) sur Verdun & sur Bouillon.

Cette paix fut conclue dans l'abbaye de Saint-Hubert, à la médiation de Henri I évêque de Liège, qu'un écrivain (s) donne pour tuteur au jeune Godefroi. Ce prélat

(r) Histor. Episcop. Verdun.

(s) Alberic. Chronic. ad ann. 1076.

y

y avoit ménagé une entrevue entre les deux concurrens; mais malgré tous les soins qu'il se donna pour les réconcilier, il ne put empêcher qu'il ne restât toujours un grain de défiance entr'eux, & une certaine aliénation ou plutôt une telle inimitié, qui, au rapport d'un historien (t), fut poussée si avant, qu'elle les engagea à un duel, dont Godéfroi sortit victorieux.

Cela ne fit qu'augmenter la défiance du comte de Namur, puisqu'on voit que, malgré la paix dont on vient de parler, ce prince songea à fortifier le château de Mirewart (v), afin de couvrir ses frontières de ce côté-là, & mettre une barrière contre les entreprises que pouroit former le duc Godefroi. Mais l'évêque de Liège informé du dessein d'Albert, & craignant que cette démarche de la part de ce prince, ne fît revivre les anciennes querelles, acheta (x) de Richilde, comtesse de Hainaut, le château & la terre de Mirewart, & rompit par-là les mesures du comte de Namur.

Ce prince ne pensa plus dès-lors, qu'à maintenir son pays en paix & qu'à rendre ses peuples heureux, sans se mettre

(t) Guill. Tyr. lib. IX. chap. VII.
(v) Alberic. chronic, ad ann. 1087.
(x) Bouille histoire de Liège, tom 1, pag 119.

en peine d'augmenter sa puissance. Par une conduite si sage & si pleine de modération, il se rendit cher & respectable à ses sujets & aux états voisins, qui eurent toujours à son égard la plus grande déférence. Il intervint en l'année 1080 (*y*), dans l'arrangement transactionnel fait entre l'évêque de Liège, & l'abbé du monastère de Wausor, à l'occasion d'un pont de pierres qu'on se proposoit de construire à Dinant.

Il engagea l'évêque de Liège & les autres princes ses voisins, à abolir chacun dans leurs états respectifs, les guerres particulières; & la Basse-Lorraine fut par-là rédevable à la sagesse d'Albert, d'un arrangement qui y rétablit la sûreté & la tranquillité publiques bannies depuis long-temps de ces belles provinces, par les brigandages qui s'y commettoient avec impunité. L'histoire nous apprend que ces désordres venoient principalement des guerres que se faisoient les nobles, & quelquefois même les rôturiers, pour des querelles particulières. On se tuoit, on brûloit les maisons de ses ennemis, on pilloit & on ravageoit leurs terres, en un mot, on s'abandonnoit aux excès les plus crians,

(*y*) Voyez le recueil des chartres ci-après.

ſans qu'il parût poſſible d'apporter du remède à un mal qu'un long abus avoit en quelque ſorte autoriſé. Les cantons qui compoſoient alors le diocèſe de Liège, étoient principalement infectés de cette cruelle manie; la nobleſſe ſur-tout s'opiniâtroit à vouloir maintenir une coutume, que toute barbare qu'elle étoit, elle regardoit toutefois comme la plus précieuſe de ſes prérogatives. Albert vint néanmoins à bout d'extirper ces brigandages, au moyen des ſages réglemens qu'il propoſa, & dont l'exécution fut commiſe à l'évêque de Liège (z), qui fut choiſi dans une aſſemblée des princes & ſeigneurs de ſon diocèſe, & décoré du titre *de juge de paix*.

Albert vécut encore pluſieurs années après cela, chéri & reſpecté, comme nous avons dit, de ſes ſujets & de ſes voiſins; il mourut vers l'an 1100, ſans qu'on ſache poſitivement où il a été inhumé, quoique la plus commune opinion ſoit, qu'il l'a été avec la comteſſe Ide ſa femme (a) dans

(z) Bouille hiſtoire de Liège, tome 1, page 120.

(a) Quelques-uns prétendent que le comte Albert a été tué en 1101 dans un combat qui fut donné pendant la guerre qui ſubſiſta entre l'empereur & les Liègeois; Meir à l'année 1072. Roſerius, Les chroniques de Liège & de Lorraine. Gramaye dit, uniment que ce prince eſt mort 1102.

l'église de Saint-Aubain. Cette princesse étoit fille de Bernard duc de Saxe, & veuve de Frédéric de Luxembourg, duc de la Basse-Lorraine. Albert laissa quatre fils de ce mariage, savoir, Godefroi son aîné, qui lui succéda au comté de Namur. Le second nommé Frédéric, fut élevé à l'épiscopat de Liège, & mena une vie aussi exemplaire, que constante dans la pratique de toutes les vertus. Il fut empoisonné l'an 1121 & enterré dans l'église de Saint-Lambert, où il devint célèbre par les miracles qui se firent à son tombeau. Aussi l'honore-t-on sous le tître de martyr, & l'église l'a inscrit au catalogue des saints.

Le troisième fils d'Albert étoit Henri qui succéda à un autre Henri, son oncle paternel aux comtés de la Roche & de Durbui. On ignore le nom de sa femme, mais on sait qu'il en eùt Frédéric & Mathilde. Frédéric de la Roche embrassa l'état ecclésiastique, fut archidiacre de Saint-Lambert à Liège, puis archevêque de Tyr. Sa sœur Mathilde au rapport *d'Alberic* fut mariée deux fois, en premières nôces, à Thierri de Walcourt, célèbre & belliqueux chevalier, de qui elle laissa Weri de Walcourt, dit de Rochefort, & Beatrix qui épousa Winand de Houffalize : en secondes

nôces Mathilde s'allia à Nicolas, seigneur d'Avesne, de Landreci & de Condé.

Enfin, son quatrième fils, nommé Albert, mourut en Asie, où il étoit passé au temps de la première croisade. Il y avoit épousé, selon *Guilliaume de Tyr*, Mamilie de Roucy veuve d'un comte de Jaffa, dont il n'eut point d'enfans. Le comte Albert eut aussi une fille nommée Alix ou Adélaïde, qui fut mariée à Othon II, comte de Chini. Un écrivain (*b*) lui en donne une seconde, nommée Ide mariée à Godefroi *le Grand*, ou *le Barbu*, duc de la Basse-Lorraine & comte de Louvain.

Albert fut un prince pieux, aimant la justice, & toujours incliné à protéger les églises & les monastères. Il en donna une preuve bien sensible un peu avant sa mort, à l'égard de celui d'Andenne. Nous voyons dans différens écrivains que la plûpart des princes de ce temps-là ne se faisoient aucun scrupule de s'emparer quelquefois des biens des églises, & de les distribuer à leurs officiers & soldats. Albert informé qu'un de ses prédécesseurs avoit envahi une partie des biens de l'église & monastère d'Andenne, & les avoit distribués à ses che-

(*b*) Butkens, trophées de Brabant, pag. 106.

valiers, il les racheta de ceux-ci à ses fraix, & les restitua à cette église (c).

Quoique le comte Albert fût doué d'une bonté d'ame naturelle, sa justice n'en étoit pas moins sévère à l'égard de ceux qui se rendoient coupables de quelque excès. La punition qu'il infligea à quelques moines du monastère d'Hastière, en fournit un exemple bien marqué. Voici comment une ancienne chronique M. S. de Namur raconte la chose, d'après les annales de Waussor.

Lambert IXme, abbé de Waussor, s'étant rendu à Bouillon pour traiter de quelque affaire avec le duc Godefroi, ce prince lui fit présent d'un riche ornement d'église. Le prélat chargé de ce don, reprit le chemin de son monastère. Parvenu à Hastière, il s'y arrêta, & quoiqu'il connût la mauvaise intention des moines de cette maison, qui souffroient impatiemment d'être soumis à la direction d'un abbé de Waussor, depuis la réunion de ces deux monastères, il se détermina à y loger cette nuit. Tout se passa assez tranquillement ce jour-là; mais le lendemain, à peine ce digne abbé étoit-il descendu de l'autel, où il avoit cé-

(c) Voyez le recueil de chartres ci-après.

lébré la messe, qu'il se vit assailli par une troupe de ces moines furieux; ils lui enlevérent d'abord le riche présent dont il étoit chargé, & après l'avoir cruellement maltraité, ils le jetterent dans une sale & obscure prison, où ils le tinrent très-étroitement renfermé, sans que les larmes & les prières de ce vertueux prélat, puissent amolir le cœur de ces forcénés. Il trouva toutefois le moyen de faire savoir secrétement au comte de Namur sa triste & déplorable situation.

Ce prince indigné de la conduite de ces moines rebelles, partit sur le champ pour Hastière, où après avoir pris connoissance par lui-même de tout ce qui s'y étoit passé, il sévit très-rigoureusement contre les coupables, faisant crever les yeux à quelques-uns & mutiler (*d*), d'autres; tant leur crime lui paroissoit peu susceptible de pardon!

(*d*) *Veniens itaque comes Albertus, pater comitis Godefridi, quosdam verò cau eriatos, non nullos vero demptis pedibus claudos reliquit.* Annal. Walciodor.

GODEFROI,

DIT L'ILLUSTRE,

COMTE DE NAMUR.

CE prince par ses actions, ses alliances & celles qu'il procura à ses enfans, mérita à juste titre le surnom d'*Illustre*. Les historiens louent beaucoup sa valeur & sa piété; deux vertus qui ont constamment éclaté dans tout le cours de son règne. Il eut part au gouvernement, du vivant de son père, qui sur la fin de ses jours, s'adonnoit tout entier aux œuvres de pénitence, & ne se mêloit plus des affaires du monde.

A peine Godefroi eut-il été inauguré comte de Namur, qu'il manqua de se brouiller avec le duc de la Basse-Lorraine, au sujet de l'hommage que ce prince exigeoit de lui, par rapport au comté de Brugeron, & dont il vouloit se libérer: heureusement cette affaire n'eut point de suite. Le comte de Flandre ménagea leur accommodement,

& la chose ayant été rémise à l'arbitrage de six personnes qu'on choisit de commune main, elle fut décidée en faveur du comte de Namur. Par-là toutes les contestations entre ces deux princes furent terminées.

Godefroi vivoit heureux dans sa famille avec la comtesse Ermesinde, qu'il avoit épousée en secondes noces. Il avoit la satisfaction de voir croître sous ses yeux, deux jeunes princes, fruit de son second mariage. Il joignoit à ce bonheur domestique, celui de gouverner ses peuples dans l'abondance & dans la paix, lorsque la mort d'Obert, évêque de Liège, le tira de cet état de tranquillité, & le mit dans la nécessité de prendre les armes, pour maintenir les droits de Frédéric, son frère, appellé à l'évêché de Liège, par la portion la plus saine & la plus considérable du clergé.

Godefroi, comte de Louvain, qui le premier prit la qualité de duc de Brabant & de Lothier, irrité de cette élection, par une suite d'un mécontentement qu'il avoit contre le comte de Namur, persuada (e) à Alexandre, chanoine & trésorier de Saint-Lambert, d'aller offrir une somme d'argent

(e) Bouille, histoire de Liège, tom. 1. page 138.

à l'empereur Henri V, pour en obtenir le fiège de Liège.

L'ambitieux Alexandre goûta cette propofition. Il étoit fils du comte de Juliers, & l'un des plus diftingués du chapitre par fes talens & par les dignités dont il étoit revêtu. Il briguoit ouvertement l'évêché. Il fe rendit donc à la cour de l'empereur, y fit une offre de fept mille livres d'argent, & obtint cet évêché, dont il reçut l'inveftiture par la tradition de l'anneau & de la croffe, felon l'ancienne coutume, quoique vivement attaquée par les fouverains Pontifes, & qui faifoit le principal objet des grandes difficultés qui le défuniffoient depuis fi long-temps d'avec les empereurs, & au fujet de laquelle enfin Henri V, auffi-bien que fon père, furent excommuniés.

Une conduite auffi indigne & auffi fcandaleufe de la part d'Alexandre, révolta tout ce qui lui reftoit de partifans dans le chapitre. Le peuple informé des voies dont il s'étoit fervi pour gagner l'empereur, l'abandonna comme un fimoniaque, & le clergé, à l'exception de l'églife de Saint-Paul & de celle de Hui dont il étoit prévôt, fe fépara de fa communion.

Cette défection des partifans d'Alexandre

qui marquoit ouvertement qu'ils ne vouloient point de sa personne pour être leur pasteur, auroit dû, à ce qu'il semble, lui faire perdre l'envie de le devenir. Mais loin d'être déconcerté par l'abandon de ses amis, il résolut de pousser la chose jusqu'au bout, comptant sur la protection du duc de Brabant, du comte de Duras & de Lambert, comte de Montaigu ; ce qui, selon lui, suppléeroit au défaut des suffrages du clergé & du peuple de Liège.

Cette affaire faisoit trop de bruit pour ne pas réveiller le zèle du métropolitain. Frédéric, archévêque de Cologne, ayant été informé de ce qui se passoit à Liège, non-seulement refusa à Alexandre la consécration qu'il demandoit, mais il fit défense à ceux de Liège de le recevoir, & le cita à son tribunal pour rendre compte de sa conduite. Alexandre refusa d'y comparoître, non-obstant trois monitoires. Alors le Métropolitain manda les chanoines de Liège, afin de se concerter avec eux sur les moyens qu'il convenoit de prendre pour empêcher les progrès du mal. Les principaux du chapitre, du clergé & du peuple se rendirent à Cologne, où il fut résolu de procéder à une nouvelle élection. Elle se fit paisiblement, & Frédéric de

Namur y réunit toutes les voix en sa faveur. Le pape Calixte II confirma ce choix, & sacra peu après lui-même le nouveau prélat à Reims, durant la tenue d'un Concile qu'il y avoit assemblé, où Alexandre & ses adhérens furent excommuniés.

Frédéric retourna peu de temps après à Liège, où il fut reçu par le clergé & par le peuple, avec les plus vives démonstrations d'alégresse. Cette joie universelle jointe à ce qui s'étoit passé au Concile de Reims, fut un coup de foudre pour Alexandre, qui craignant pour sa personne, prit le parti de se retirer à Hui, où il leva hautement l'étendart du schisme, résolu de s'y bien défendre par le moyen de ses alliés, & de soutenir par les armes, l'investiture qu'il avoit reçue de l'empereur.

Frédéric de Namur employa d'abord les voies de la douceur, ensuite celle des menaces pour tâcher de ramener Alexandre à son devoir; mais le trouvant toujours de plus en plus obstiné, il lança contre lui les foudres de l'église, & de l'avis de son conseil, il leva une armée qui fut aussi-tôt renforcée des troupes de Godefroi, comte de Namur, de celles de Valeran, comte de Limbourg, de Goswin, Sire de Fouguemont, de la ville de Liège, & des abbés

du diocèse, tous partisans zélés de Frédéric.

L'évêque alla se présenter avec ses forces devant la ville de Hui. Les bourgeois reconnurent la voix de leur pasteur, & lui ouvrirent leurs portes. Il n'en fut pas de même du château où Alexandre s'étoit enfermé. Il fallut en faire le siège, & veiller en même temps sur l'armée combinée du duc de Brabant, de Gilbert, comte de Duras, & de presque toute la noblesse du pays de Liège, qui s'avançoit par la Hesbaie, pendant que celle de Lambert, comte de Montaigu, venoit du côté du Condroz, dans le dessein d'attaquer les assiégeans par ces deux endroits, & de leur couper la retraite.

Ce projet eût pu réussir aux partisans d'Alexandre, s'ils avoient eu affaire à un homme moins actif & moins expérimenté dans le métier de la guerre que le comte de Namur. Ce prince ne fut pas plutôt averti que le duc de Brabant s'avançoit vers la Meuse avec ses troupes, qu'il détacha les plus braves de ses Namurois, qui à grands coups de hâche, ruinèrent le pont qui étoit sur cette rivière, & fermèrent par-là le passage aux Brabançons qui furent spectateurs de la défaite du comte de Montaigu.

Ce Seigneur comptant sur la diversion que le duc de Brabant devoit faire, s'avançoit fièrement à la tête d'un corps considérable de ses propres soldats, par les hauteurs qui aboutissent au château. Mais le comte Godefroi ayant laissé une partie de l'armée sur les bords de la Meuse pour éclairer la démarche des Brabançons, & voyant le comte de Montaigu engagé (*f*) dans des défilés, de façon à ne pouvoir plus en sortir, marcha contre lui à la tête d'une troupe d'élite, & l'attaqua de toutes parts. Lambert soutint ce choc avec toute la bravoure qu'on devoit attendre d'un brave & expérimenté capitaine. Godefroi le chercha dans la mêlée, & lui fit des reproches sanglans sur son infidélité: (*g*). *Est-ce vous*, lui dit-il, *qui après m'avoir fait hommage, osez manquer à votre parole, & prendre les armes contre moi? C'est moi-même*, répliqua Lambert, *& sachez, que je désavoue mon hommage, que je refuse votre clientelle & puisque vous me reprochez vos bienfaits, je vous les remets, & je ne vous regarde plus que pour mon en-*

(*f*) Chron. S. Trudon. tom. 21. page 698.

(*g*) Ægid. aurea. val.

nemi. Cette fière réponse irrita tellement le comte de Namur, que levant aussi-tôt sa lance, & fondant comme un éclair sur le comte de Montaigu; *& moi avec cet instrument, je dois*, répliqua-t-il, *punir un vassal infidèle.* Ce seul coup décida de la victoire. Les gens du comte Lambert le voyant blessé, étendu par terre & entre les mains de ses ennemis, prirent aussi-tôt la suite.

Pendant qu'on ôtoit de ce côté-là à Alexandre toute espérance de secours, on étoit occupé à combattre sur les bords de la Meuse, contre un gros de Brabançons, qui ayant trouvé un gué, s'étoient hasardés d'y tenter le passage. On en eut à bon marché. Ceux qu'on avoit laissés à la garde de cet endroit, ne leur donnèrent pas le temps de se former, & les attaquèrent lorsqu'ils étoient encore en désordre. Tout ce qui tenta le passage fut tué ou noyé. Quantité d'officiers, de volontaires & des braves soldats de l'armée du duc de Brabant y périrent.

Ce prince désespéré de la perte de tant de braves gens qu'il venoit de sacrifier, mit le feu à cette partie de la ville qui est du côté de la Hesbaie, & reprit honteusement le chemin de ses états, en ravageant tout ce qui se trouvoit sur sa route. Mais

poursuivi & serré de près par le comte Godefroi, il perdit encore bien du monde dans sa retraite, & ne fit d'autre mal que de brûler quatre villages du comte de Namur, tandis que, par représaillles, il vit saccager à ses yeux, Jodoigne, Gembloux & vingt autres villages de son duché de Brabant.

Le comte Godefroi retourna après cela avec ses troupes au siège du château de Hui, & pressa tellement la place, qu'Alexandre dénué de tout secours, se vit contraint de capituler. Il renonça à toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur l'évêché de Liège, les céda à Frédéric, & obtint, après bien des promesses, qu'il ne garda pas, d'être absous de son excommunication.

Le saint prélat ne jouit pas long-temps du fruit de sa victoire. Persécuté jusqu'à la fin de sa vie par les partisans d'Alexandre, il mourut empoisonné en 1121, & couronna ainsi par une mort précieuse devant dieu, tant de vertus dont il avoit constamment donné l'exemple à l'église de Liège (*h*), qui l'a toujours regardé comme un de ses plus saints évêques, & dont elle célèbre la fête.

(*h*) *Vita sancti Frederici episcopi Leodiensis.*

Le duc de Brabant qui n'avoit pas donné son consentement à cette paix, en devint furieux. Les hostilités recommencerent, & il fit quelque dégat dans le comté de Namur; mais harcelé par le comte Godefroi, qui s'étoit mis en campagne avec toutes ses forces, ses troupes se débandèrent, & lui-même, avec un petit nombre de soldats, se retira dans une de ses principales forteresses. Le comte de Namur maître de la campagne se jetta aussi-tôt sur Gembloux, & après une résistance des plus opiniâtres de la part des habitans, il emporta la place, la saccagea, & acheva alors de la réduire en cendres. Le monastère eût le même sort que les autres édifices : tout fut consumé par les flammes, & si nous en croyons la description que nous en a laissé l'abbé Guibert, témoin oculaire, les soldats du comte se portèrent aux excès les plus affreux. Ils massacroient impitoyablement, dit cet historien, tous ceux qu'ils pouvoient atteindre; ils n'épargnoient ni les religieux, ni les femmes, ni les enfans, & pilloient ndistinctement le profane & le sacré. Cette malheureuse expédition fut la fin des exploits du comte de Namur. Ce prince qui soutenoit d'ailleurs de toute son autorité les œuvres de piété, se déclara ouvertement

le protecteur des maisons religieuses & des églises. Il assista en 1131 à l'exhumation du corps de Saint-Gerard, fondateur du monastère de Brogne. Les miracles qui se faisoient au tombeau de ce grand homme, confirmèrent l'opinion que l'on avoit toujours eue de sa sainteté, & excitèrent le pape Innocent II à ordonner à Alexandre évêque de Liège d'exhumer & de relever le corps de ce saint ; ce qui en ce temps-là étoit une espèce de canonisation. Elle fut accompagnée de beaucoup de cérémonies & de dévotion. Godefroi y assista, dit-on, à la tête de la noblesse du pays, & témoigna en cette occasion le respect qu'il avoit pour un si grand saint originaire & autrefois chevalier de son comté.

Après ces traits glorieux de la piété de Godefroi, l'histoire ne fait plus mention de lui. Retiré sans doute dans son palais, au château de Namur, il s'y adonna avec son épouse aux bonnes œuvres, & à tous les exercices des vertus chrétiennes, & sur la fin de ses jours il se retira avec la comtesse Ermesinde, dans le monastère de Floreffe, où ils moururent, le premier en 1139, & celle-ci en 1143 (*i*). Ils furent tous les

(*i*) Les archives de Floreffe.

deux enterrés dans le chœur de l'église, devant le grand autel, où l'on voit encore leur tombe sépulcrale, taillée en marbre noir, avec cette inscription :

GODEFRIDUS ET ERMESENDIS.

La nécrologie de Floreffe, rapporte la chose en ces termes : *XIV. Kal. Septem. commemoratio Domini Godefridi, comitis Namucensis, fundatoris hujus ecclesiæ confratris & conversi nostri. Item, VIII. Kal. Jul. commemoratio Ermesendis, comitissæ Namucensis, conversæ & fundatricis hujus ecclesiæ.*

D'où quelques écrivains ont inféré que le comte Godefroi & la comtesse Ermesinde avoient renoncé au monde, & embrassé l'état religieux. Mais l'histoire n'en fournit aucune preuve ; étant probable qu'on n'a ajouté les mots de *confratris conversi & conversæ*, que pour signifier l'affection particulière que ces deux illustres personnes avoient pour les enfans de Saint-Norbert ; ou peut-être n'est-ce que parce qu'à leur mort, ils auront pris l'un & l'autre l'habit de religion, ainsi que cela se pratiquoit pour lors assez souvent.

Quelques écrivains prétendent que la

retraite de ce prince dans le monastère de Floreffe, n'a été qu'une suite du repentir qu'il eut jusqu'à la fin de ses jours, de la malheureuse expédition de Gembloux, qui fut, comme nous avons dit, saccagé & brûlé sous ses yeux.

Godefroi eut deux femmes. Il épousa en premières noces, Sibille, fille de Roger, comte de Château-Porcien, frère de Hesselin, comte de Grandpré, de laquelle il fut séparé, quoiqu'il eût eu de ce mariage deux filles, Elizabeth qui fut mariée d'abord, à Gervais, comte de Rétel, & en secondes noces, à Roger, seigneur de Rozoy, dont elle laissa une nombreuse postérité, & Flandrine qui épousa le seigneur d'Epinoy & d'Antoing.

Le comte Godefroi eut de son mariage avec Ermesinde, veuve d'Albert, comte d'Asbourg & de Moha, fille & héritière du comte de Luxembourg, deux fils & trois filles. L'aîné des fils s'appelloit Albert; il en est parlé dans la fondation du monastère de Floreffe : il mourut à la fleur de son âge. Henri, son puîné, lui succéda dans les droits de primogéniture. Les trois filles, furent Clémence qui épousa Conrad, duc de Zeringen; Beatrix, mariée à Gonthier, comte de Rétel, & Adélaïde, femme de Bauduin, comte de Hainaut.

Quelques historiens assurent que la comtesse Ermesinde fonda le prieuré de Saint-Martin, près de Longwy, & le donna à l'abbaie de Saint-Pierre, à Verdun, à condition que les moines réciteroient tous les jours certaines prières pour le repos de l'ame de son premier mari.



HENRI I, DIT L'AVEUGLE, COMTE DE NAMUR.

HENRI I, avoit au moins quarante ans, lorſqu'il prit en mains les rênes du gouvernement; ce qui ſembloit annoncer un maître dont la prudence & la ſageſſe feroient le bonheur de ſes ſujets. Mais ſon génie martial ne lui permit pas de demeurer en repos. Il aimoit la guerre, & il la fit preſque toujours malheureuſement. Toujours diſpoſé à ſuivre les mouvemens de ſon humeur guerrière, ſon pays fut la victime de ſa conduite imprudente, & pendant près de cinquante-ſix ans qu'il régna, le théâtre des plus triſtes événemens. Ce prince fut plus puiſſant qu'aucun de ſes prédéceſſeurs. Du chef de ſon père, il étoit comte de Namur, de la Roche & de Durbuy, ces deux derniers comtés lui étant échus par la mort d'un de ſes oncles paternels; & du chef de ſa mère, il hérita,

après le décès de Conrad III, du comté de Luxembourg, dont il alla prendre possession, accompagné de la première noblesse de Namur.

Les contestations qui régnoient en ce temps-là entre Alberon, archévêque de Trèves, & les moines de l'abbaie de Saint-Maximin, donnèrent lieu à une guerre cruelle entre ce prélat & le comte Henri. Ce prince qui étoit revêtu de la qualité d'*avoué* de ce monastère, prit avec ardeur la défense de ces religieux, & leur donna en cette occasion des marques éclatantes de son zèle à soutenir leurs privilèges. Il entra sur les terres de l'archévêché de Trèves, à la tête de quinze cens hommes, & y fit le dégat. Ensuite il marcha vers Trèves, se flattant de s'en rendre maître sans résistance, parce que l'archévêque en étoit absent, & la ville sans murailles.

A cette nouvelle, le prélat qui étoit alors à la cour de l'empereur, où il avoit été occupé aux affaires de l'état, revint dans son diocèse, & y trouva la plus grande désolation. Il n'eut pas de moyen plus prompt pour y remédier, que de gagner le comte, & de l'induire par amitié à mettre les armes bas. On conclut une trève, mais qui ne dura point; car Henri

n'eut pas plutôt appris que l'archévêque avoit chaſſé les moines de Saint-Maximin, qui s'oppoſoient à ſes entrepriſes, & leur en avoit ſubſtitué d'autres, qu'il arma de nouveau, & vint fondre une ſeconde fois ſur les terres de l'archévêché, pendant qu'Alberon, avec deux corps de troupes, porta tout-à-la fois la déſolation dans les comtés de Luxembourg & de Namur.

Les deux armées animées du même deſir de combattre, ſe cherchèrent, & s'étant enfin rencontrées, il ſe donna une bataille ſanglante. On ſe battit avec acharnement, & on fit mourir de part & d'autre tout ce qui tomba ſous l'épée. Après un grand carnage, la victoire ſe fixa du côté de l'archévêque, & Henri courut ſe renfermer dans ſon château de Luxembourg. Le prélat acquit dans cette expédition la gloire de n'être pas moins brave capitaine, que vigilant archévêque.

Le comte de Namur battu par Alberon, chercha d'autres ennemis. Il ſut qu'Alberon, évêque de Liège, ſon parent, faiſoit ſecrétement de grands préparatifs de guerre, pour ſe venger de Renaud, comte de Bar. Ce Seigneur, depuis la ſurpriſe de la ville de Bouillon, n'avoit ceſſé de ravager les terres de l'évêché de Liège. La petite

de

de Fosse venoit tout récemment d'éprouver la fureur de ce prince. Dans une course qu'il avoit faite entre Sambre & Meuse, il avoit réduit cette place en cendres, & passé les habitans au fil de l'épée.

Alberon crut avoir trouvé une occasion favorable pour se venger de ces hostilités & reprendre la ville de Bouillon. Il savoit que les états du comte de Bar étoient épuisés d'hommes & d'argent, par la longue guerre qu'il avoit dû soutenir contre l'évêque de Verdun. Le prélat étoit informé que le château de Bouillon manquoit de la plûpart des choses nécessaires à la défense d'une place, & qu'on y vivoit dans une si grande sécurité, qu'on n'avoit pas même pensé à s'y pourvoir de vivres. C'est pourquoi voulant profiter de ces circonstances si favorables à ses desseins, il se mit en campagne avec toutes ses forces, dans la résolution d'aller mettre le siège devant cette place.

Le comte Henri ne fut pas plutôt informé de ce qui se passoit à Liège, qu'aussi avide de gloire, que piqué d'ailleurs d'un ressentiment particulier contre le comte de Bar, il rassembla ses troupes, se mit à leur tête & alla joindre l'armée Liégeoise qui marchoit à grandes journées vers Bouillon.

Alberon donna au comte de Namur le commandement général de toute l'armée, que quelques écrivains (*k*) ont bien voulu faire monter à cent mille hommes de pied, & à trois mille chevaux.

Ce prince suivi de ces nombreuses troupes, traversa les Ardennes, & arriva à la vue de Bouillon, & comme il joignoit à la vivacité de l'âge toute l'expérience d'un vieux capitaine, il dirigea les opérations du siège, en se proposant de courir lui-même tous les périls, plutôt que de ne pas réussir. Le siège fut long, opiniâtre & meurtrier; car quoique la garnison ne s'attendît nullement alors à être assiégée, elle ne se défendit pas pour cela avec moins de courage & de bravoure. Le comte de Namur y courut risque plusieurs fois de sa vie. Il avoit remarqué que les assiégés tiroient un grand avantage d'un moulin qu'ils avoient fortifiés, & qui étoit placé sur la rivière de Semois, au pied du château; il voulut le ruiner comme le seul refuge que les ennemis avoient, pour tirer leurs farines. A cette fin il suivi d'une troupe des plus braves

(*k*) *Ægid. Aur. Vall. tom. II.*
Chapeauville, page 80.
Magnum chronicum Belgicum.

des ſiens (*l*), il marcha fiérement vers la digue du moulin défendue par l'élite des aſſiégés. Henri fut d'abord reconnu à la richeſſe de ſes armes. On fit pleuvoir ſur lui une grêle de traits, dont l'un le bleſſa légèrement; il en reçut un ſecond dans la cuiſſe, & un troiſième ayant percé ſon cheval, ce prince fut renverſé dans la Semois, où il ſe ſeroit noyé ſans un prompt ſecours des ſiens.

On reconnut alors toute l'impreſſion qu'une humeur toute guerrière faiſoit ſur l'eſprit de notre Henri; car ſoit que ſa chûte jointe à l'eau qu'il avoit bue, l'eut étourdi, ou qu'emporté par l'ardeur de ſe venger, il ſe crut environné des ennemis, il mit tout-à-coup l'épée à la main, & en déchargea un ſi furieux coup ſur la tête d'un de ſes officiers, que ſans la bonté du caſque, il la lui auroit infailliblement fendue en deux. On le ramena alors à ſon quartier, où il ne demeura qu'autant de temps qu'il en falloit pour viſiter ſes bleſſures. Après qu'on les eut panſées, il retourna au combat, & ne ſe retira qu'après qu'il eut vu que les ſiens par des efforts incroyables, avoient rompu la digue, & ſi on

(*l*) *Triumph. S. Lamberti, c. 7.*

ne put venir à bout d'emporter ce jour-là le moulin, il le rendit du moins inutile aux assiégés; ce qui leur annonçoit une ruine prochaine.

Ce ne fut point-là le seul trait de la bravoure du comte de Namur durant ce siège, qui n'étoit toutefois guère plus avancé que le premier jour, quoiqu'il fût commencé depuis près d'un mois. Le 17 de Septembre, fête de Saint-Lambert, on résolut de donner un assaut général à la place, & tandis que les troupes avançoient de toutes parts, à dessein d'escalader les murs, notre comte suivi de quelques-centaines de soldats choisis, marcha contre une tour bâtie sur une colline, & appellée *la tour de Beaumont.* La vigoureuse résistance de ceux qui la défendoient, annonçoit à Henri qu'il n'emporteroit pas cette forteresse aussi facilement qu'il l'avoit espéré. Ses soldats accablés de traits & des pierres qu'on faisoit pleuvoir sur eux du haut de la tour, commençoient déja à se rebuter, & à songer à la retraite, lorsque ce prince leur ordonna d'amuser encore quelque tems l'ennemi, pendant que lui, par une témérité dont il y a peu d'exemples, grimpe de rochers en rochers, & parvient avec un petit nombre de ses plus braves chevaliers, à la hau-

teur de la tour. Les soldats qui la gardoient, frappés sans doute d'une bravoure si téméraire, n'osèrent attendre les suites d'une plus longue résistance, & demandèrent une trève jusqu'au lendemain.

Mais cette journée fut, pour ainsi dire, la dernière du siège. Henri, comte de Salm, fils d'une sœur du comte de Bar, venoit d'arriver au camp des assiégeans, & avoit obtenu de l'évêque de Liège d'entrer dans le château de Bouillon pour y voir le fils aîné du comte de Bar, dont il avoit appris la maladie. Il le trouva à l'extrêmité, & la garnison presque aux abois. Le comte de Salm eut pitié de tant de braves gens qui n'osoient encore parler de se rendre, de crainte d'encourir l'indignation & la disgrace du comte de Bar. Il se chargea de leur ménager la permission de capituler, & il l'obtint en effet de son oncle, après lui avoir exposé l'état de la place.

Tous les historiens, & nommément l'auteur *du Triomphe de Saint-Lambert*, conviennent que le comte de Namur fit des prodiges de valeur à ce siège, & que c'est principalement à sa bravoure & à sa bonne conduite, qu'on attribue la reddition de la place, quoique défendue par l'élite des troupes du comte de Bar.

Quelque glorieuse qu'eut été cette expédition pour l'évêque de Liège, elle brouilla toutefois peu de temps après son successeur Henri II, avec le comte de Namur. Ce prince avoit prêté à Alberon cent marcs d'argent durant le siège de Bouillon. Son épargne se trouvant épuisée, il pressa le successeur de ce prélat de lui rendre cet argent. Henri II ne nia point la dette, ni ne refusa de restituer la somme demandée, mais il prétendit que le comte lui reproduiroit, avant tout, le billet d'obligation de son prédécesseur. Il étoit facile d'étouffer cette querelle dans sa naissance. Après tout, la demande de l'évêque étoit juste. Il étoit en droit d'exiger la justification d'une dette dont on demandoit le payement. Mais le comte Henri prit la chose tout autrement. Il rejetta cette demande comme indigne d'un homme d'honneur, & piqué de ce prétendu affront, il fit arrêter deux riches marchands Liégeois, que leur commerce avoit conduits à Namur, & les retint en ôtages. Le comte ne borna pas son ressentiment à cette première violence; il en ajouta une autre plus propre encore à irriter l'évêque de Liège. Henri informé que ce prélat étoit dans une maison de plaisance à Hollogne, avec peu de suite,

résolut de l'y faire enlever, & de l'amener à Namur. Peu s'en fallut que l'entreprise ne réussît. Déja celui qui la conduisoit, s'étoit saisi de l'évêque, qui toutefois se tira adroitement de ses mains, & regagna Liège.

Une pareille voie de fait ne pouvoit amener que la guerre. On s'y prépara des deux côtés. L'évêque entra dans le comté de Namur, à la tête des troupes qu'il put amasser à Liège, à Hui & dans les envi-viron (m), & y brûla dix-huit villages, tandis que le comte Henri usant de représailles, ravageoit le Condroz, & y faisoit tout le mal qu'il pouvoit. Il vint ensuite se poster près d'Andenne, où apprenant que l'évêque n'en étoit pas loin, il résolut de l'y attendre, & de lui livrer bataille, quoiqu'on fût alors dans la saison la plus rigoureuse de l'année.

La partie paroissoit fort inégale. L'armée Liégeoise étoit beaucoup plus foible que celle du Comte. Mais le ressentiment de l'affront fait à l'évêque, animoit puissamment les soldats Liégeois à combattre. Les Namurois ne montroient pas moins d'ar-

(m) Le pere Bouille, histoire de Liége, tome I, page 168.

deur, comptant ſur leur ſupériorité, & ſur la fleur de la nobleſſe du pays qu'ils avoient à leur tête. Avec de telles diſpoſitions on ne fut pas long-temps ſans en venir aux mains. La petite plaine d'Andenne fut le théâtre de cette ſanglante journée. Mais ce qui paroiſſoit promettre la victoire aux Namurois, fut la cauſe de leur défaite. Trop nombreux pour pouvoir s'étendre, à cauſe des montagnes & des gorges où ils ſe trouvoient, & par conſéquent, trop ſerrés pour pouvoir agir librement, une bonne partie de leur armée reſta dans l'inaction. L'infanterie ne tint preſque pas vis-à-vis des Liégeois; elle fut bientôt culbutée & miſe en fuite. La cavalerie toute compoſée de gentilshommes, ſoutint ſeule tous les efforts des ennemis. Ces braves gens ſe battirent en déſeſpérés, & ce ne fut qu'après avoir fait une terrible boucherie des Liégeois, qu'ils ſe virent contraints de plier. Les Liégeois firent juſqu'à quatre cent gentilshommes priſonniers, & quelques centaines de ſoldats (*n*).

Les vainqueurs ne s'amuſèrent pas long-temps à pourſuivre les fuyards. Après avoir ruiné le pont de pierres qui étoit ſur la

(*n*) Chron. Gemblacen. ad ann. 1155.

Meuſe, vis-à-vis d'Andenne, ils ſe jettèrent comme des furieux dans le bourg, qu'ils pillèrent & réduiſirent en cendres. L'égliſe & le monaſtère eurent le même ſort. Les religieuſes eurent auſſi leur part (*o*) des mauvais traitemens. On les dépouilla avec la dernière inſolence, ſans reſpect ni pour leur ſexe, ni pour leur état. L'évêque fut ſi confus lui-même de tous les excès commis ſous ſes yeux, que pour les réparer en quelque ſorte, il fit rebâtir l'égliſe à ſes frais, & renonça, tant pour lui que pour ſes ſucceſſeurs, à un certain tribut annuel que les religieuſes d'Andenne avoient coutume de payer à un évêque de Liège (*p*).

Après cette malheureuſe journée, le comte de Namur ſe retira dans ſa capitale, où on l'auroit laiſſé tranquille, l'évêque de Liège étant tout deſuite parti pour l'Italie. Mais la paix étoit incompatible avec ſon humeur guerrière. Il ne fut pas plutôt informé que l'évêque de Liège étoit hors de ſon diocèſe, qu'il arma de nouveau, & laiſſa entrevoir qu'il ne tarderoit pas à ſe mettre en campagne.

Le comte de Duras, de la maiſon de

(*o*) Ægid. Auræi Vallis, c. 41.
(*p*) Annal. Leodien.

Loz, maréchal des troupes de Liège, inſtruit des deſſeins du comte de Namur, réſolut de le prévenir. Il entra dans les états de ce prince, prit & pilla de nouveau Andenne, menaça ſa capitale, & notre comte abandonné de ſes propres gens, ſe vit obligé de ſigner une paix honteuſe.

Tant de mauvais ſuccès auroient dû, à ce qu'il ſemble, guérir pour toujours Henri de l'envie de faire la guerre. Mais ſa deſtinée étoit de vivre continuellement dans le tumulte des armes. Auſſi ne jouit-il preſque pas des douceurs de la paix pendant un long règne, & jamais prince n'a été plus jaloux de ſes droits, ni plus ardent à les ſoutenir.

A peine avoit-il fini ſa guerre avec le comte de Duras, qu'il tourna encore ſes vues du côté de Trèves, & menaça l'archévêque d'une nouvelle irruption dans ſes terres. Il part à cet effet pour ſon comté de Luxembourg, & pour mieux réuſſir dans cette entrepriſe, il ſe ligua avec Sigefroi, comte de Vienne ou de Vianden, & Richard, comte de Manderſcheidt, tous deux mécontens comme lui, de la hauteur avec laquelle ils prétendoient qu'Alberon les avoit traités, & tous deux déterminés à s'en venger. Ces forces réunies auroient déſo-

lés les terres de l'archévêché, si Hillin, successeur d'Alberon, plus amateur de la paix que celui-ci, n'avoit travaillé à désarmer ces trois princes, & à conjurer l'orage en homme sage & prudent. Il céda au comte de Namur la ville de Macheren pour en jouir sa vie durante. Il promit au comte de Manderscheidt six charettes de vin par an, & céda au comte de Vianden la jouissance de quelques forts pour lui servir de retraite. Par ce moyen, le prélat acheta la paix, & afin qu'elle fût durable, il en demanda la confirmation à l'empereur Frédéric, & il l'obtint par un diplôme de ce prince, donné à Trèves le huitième avant les ides de Janvier 1157.

Dans les intervalles de paix dont le comte Henri jouissoit quelquefois, il s'appliquoit à régler ses affaires domestiques, & pour mieux les affermir, il s'étoit marié dans l'espérance d'avoir un fils qu'il pût établir l'héritier de ses grands biens. Il avoit épousé Laurence d'Alsace, fille de Thierri d'Alsace, comte de Flandre, princesse belle & à la fleur de son âge, quoiqu'elle eût déja été mariée trois fois. Elle avoit épousé en premières noces Henri III, duc de Limbourg, de qui elle avoit été séparée pour cause de consanguinité, en secondes, Jean, seigneur

d'Aloſt, dont elle eut un fils nommé Thierri; & en troiſièmes noces, Rodolphe, comte de Vermandois & de Péronne, qui mourut la même année de ſon mariage. Ce fut peu de temps après que Laurence prit une quatrième alliance avec Henri I, comte de Namur (*q*).

Ce prince n'ayant point d'enfant de ce mariage, & ſe voyant ſans eſpoir d'en avoir, il ſongea à ſe choiſir un ſucceſſeur. Bauduin, comte de Hainaut, qui avoit épouſé Adélaïde, ſœur de Henri, prit les meſures néceſſaires pour s'aſſurer une ſi riche ſucceſſion. Cette grande affaire fut entamée à Valenciennes (*r*), où le comte Henri s'étoit rendu pour aſſiſter à la fête qui s'y donnoit, à l'occaſion du jeune Bauduin, ſon neveu, qui avoit été créé chevalier; cérémonie qui ſe fit avec beaucoup d'éclat en préſence de l'empereur Frédéric Barberouſſe (*s*).

Entre tous les ſeigneurs qui pouvoient

(*q*) Chron. Flandriæ.

(*r*) Annal. de Hainaut.

(*s*) On faiſoit anciennement diverſes cérémonies pour créer un chevalier. Celui qui l'armoit chevalier, lui donnoit l'accollade, & un coup de l'épée nue ſur l'épaule. Enſuite il lui ceignoit l'épée & le baudrier & lui chauſſoit les éperons dorés.

prétendre à la succession du comte de Namur, aucun n'étoit plus du goût de ce prince, que le jeune Bauduin, son neveu. La fête de Valenciennes ne contribua pas peu à affermir l'union étroite qui existoit depuis long-temps entre le comte Henri & le vieux Bauduin, & à confirmer le premier dans le dessein de faire tomber sa succession dans la maison de Hainaut. La proposition qu'il en fit à son beau-frère, fut reçue avec la reconnoissance qu'un bienfait de cette nature devoit inspirer. L'acte de succession fut dressé au mois de Juin de l'année 1163 (s), & les deux comtes se séparèrent plus satisfaits que jamais l'un de l'autre.

Henri ne fut pas long-temps sans avoir occasion de connoître combien l'alliance du comte de Hainaut lui étoit avantageuse. Godefroi III, duc de Brabant, voisin puissant & ambitieux, formoit je ne sais quelles prétentions, sur certaines terres du comté de Namur, situées dans la Hesbaie. Il en fit faire la proposition au comte de Namur avec assez de hauteur. Henri renvoya les députés du duc avec une réponse aussi fière que l'avoit été leur demande.

(s) Archives de la collégiale de Notre-Dame à Namur.

Godefroi en fut choqué, & songea dès-lors à une voie plus étrange pour assurer son projet. Il ne s'agissoit pas moins que d'arrêter le comte de Namur au retour d'un voyage qu'il avoit fait à Mons. La chose réussit au gré du duc de Brabant. Henri qui ne soupçonnoit rien de cette trame odieuse, fut arrêté & conduit dans le château de Louvain (v). Sa détention ne fut toutefois pas longue, mais n'importe : Henri fut trop irrité d'une telle démarche, pour la laisser impunie, & pour ne pas chercher à s'en venger de la manière la plus éclatante.

La guerre s'alluma donc entre ces deux princes, & les frontières retentirent bientôt du bruit des armes. On peut juger des ravages réciproques, par l'animosité des deux chefs, qui avoient inspirés à leurs soldats la haine dont ils étoient pleins l'un contre l'autre.

Bauduin, comte de Hainaut, déjà mécontent du duc de Brabant, n'eut pas besoin d'être pressé pour voler au secours de Henri son beau-frère. Son armée étoit leste & choisie. On y comptoit trois mille hommes

(v) Extrait d'une ancienne chronique M. S. de Namur du quatorzième siècle.

de vieilles troupes, outre environ huit cent gentilshommes, tant de la Flandre que du Hainaut.

Les armées des deux comtes se joignirent sur les confins du Brabant-Wallon, & marchèrent ensemble vers *Carnieres* village près de Fontaine-l'Evêque, à deux lieues de Binche, où le duc de Brabant s'étoit déjà avancé. On étoit trop animé de part & d'autre pour rester long-temps dans l'inaction. La bataille s'engagea dès le lendemain. Elle fut sanglante, & la victoire long-temps en balance (*x*). Si les chefs qui y commandoient, se distinguèrent par leur prudence, la bravoure des soldats est digne des plus grands éloges. Ils ne connoissoient plus de périls, & les horreurs de la mort qui se présentoit de toutes parts à leurs yeux, n'avoient rien qui les effrayât. On se battit de la sorte très-long-temps, & la fureur de part & d'autre continua à être égale, jusqu'à ce que le bonheur ou le courage des comtes de Namur & de Hainaut, l'emporta sur la vigoureuse résistance des soldats de Godefroi, qui prirent enfin la fuite. Il y eut plus de deux milles Bra-

---

(*x*) Meir, Annal. Flandr. lib. VI.

bançons tués & blessés, tandis qu'au rapport *de Meier*, les deux comtes alliés ne perdirent que cinq chevaliers & un peu plus de cent fantassins.

Si une victoire si glorieuse suffit pour éteindre les prétentions du duc de Brabant, elle réveilla d'un autre côté celles du comte de Hainaut : il somma le comte de Namur, son beau-frère, des promesses qu'il lui avoit faites à Valenciennes, de faire ratifier par l'empereur, l'acte de donation qu'il lui avoit faite de tous ses biens. Henri y consentit & l'acte fut ratifié par l'empereur Frédéric. Il étoit stipulé dans cet acte, que le comte Henri cédoit au comte Bauduin ses comtés de Namur & de Luxembourg, s'en réservant néanmoins les honneurs & les émolumens sa vie durante.

Le duc de Brabant s'étoit retiré dans ses états après la bataille *de Carnieres*. Ce prince adroit & dissimulé affectoit de vouloir vivre en paix, pendant qu'il sollicitoit sous main le duc de Limbourg, son beau-frère, à se charger de sa querelle, & à faire au comte de Namur tout le mal qu'il pourroit. Le Limbourgeois déféra volontiers aux vives sollicitations du duc de Brabant, promit tout ce qu'on voulut, & ne fut que trop exact à tenir sa parole. Car à peine

le temps d'ouvrir la campagne étoit-il arrivé, que ce prince tomba avec ſon armée ſur le comté de Namur, brûla pluſieurs bourgs & villages, pilla les payſans, ravagea les campagnes & déſola le pays. De-là ſes troupes pénétrèrent dans le Luxembourg, traverſèrent les Ardennes, en laiſſant par-tout des marques ſanglantes de leur fureur.

Le comte Henri qui ne s'attendoit point à une attaque ſi bruſque, & qui n'étoit rien moins que préparé à recevoir ce nouvel ennemi, n'eut d'autre reſſource que de ſe retirer vers Metz, après avoir fait avertir le comte de Hainaut de ce qui ſe paſſoit. Le jeune Bauduin, ſurnommé dans la ſuite *le Courageux*, qui venoit de ſuccéder à ſon père Bauduin IV, dit *le Bâtiſſeur* (y), dans ſes états, auſſi-bien que dans ſes prétentions aux comtés de Namur & de Luxembourg, ſaiſit avec empreſſément cette nou-

---

(y) Bauduin IV mourut le 8 novembre 1171, il fut ſurnommé *le Bâtiſſeur*, à cauſe de tous les ouvrages que ce prince fit faire pendant ſon règne, tels entr'autres que l'égliſe de Saint-Waudru à Mons, & le château qu'il fit bâtir & entourrer de murailles, dans la même ville, toutes les fortereſſes qu'il fit ériger en Hainaut, les villes qu'il fit entourrer de murailles & munir de groſſes tours, telles que Valenciennes, Binche, Baumont, &c., &c.

velle occasion de secourir le comte de Namur, son oncle. Il étoit d'autant plus indigné de la lâche irruption du duc de Limbourg, qu'il savoit que ce prince n'y avoit été sollicité que par le duc de Brabant.

Bauduin ramassa donc à la hâte les troupes avec lesquelles il avoit, sous les yeux de son pere, si glorieusement triomphé des Brabançons à la journée de *Carnieres*, & les divisa en trois corps. Il en donna le commandement à trois vieux & expérimentés capitaines, Rase de Gavre, Jacques d'Avesne & Guillaume de Saint-Aubert. Ces seigneurs dont les troupes grossissoient à mesure qu'ils avançoient, par le grand nombre des sujets d'Henri qui accouroient à eux, eurent bientôt chassés les Limbourgeois du comté de Namur. Alors Bauduin se mettant à la tête de toutes ses troupes, entra dans le duché de Limbourg qu'il traversa, en y laissant par-tout de tristes marques de sa vangeance, & les traces de la plus affreuse désolation.

Pendant que l'on vengeoit d'une manière si terrible sur les infortunés Limbourgeois les maux que leurs compatriotes avoient faits au comté de Namur, le duc de Limbourg étoit à Arlon, fort embarassé du parti qu'il prendroit. Mais le comte de

Hainaut ne lui donna pas le temps de faire de longues réflexions; car ayant rassemblé ses troupes, il alla investir Arlon, & l'obligea, après huit à dix jours de siège, à demander la paix. Bauduin fut assez généreux pour ne pas vouloir se prévaloir de l'extrêmité où le duc étoit réduit. Il l'obligea seulement à restituer tout le butin qu'il avoit emporté des deux comtés, & à réparer tout le dommage qu'il y avoit causé. A ces conditions on lui rendit ses états, & le siège d'Arlon fut abandonné.

Les services que le comte de Namur venoit de recevoir du jeune Bauduin son neveu, dans la guerre contre le duc de Limbourg, firent renaître dans le vieux Henri, les sentimens favorables qu'il avoit déjà eus pour la maison de Hainaut, & le déterminerent à choisir une seconde fois Bauduin pour son successeur au comté de Namur.

Cette nouvelle alliance qui paroissoit devoir unir ces deux princes plus étroitement que jamais, & assurer une paix durable aux habitans du comté de Namur, fut, au contraire, ce qui les rendit peu de temps après ennemis irréconciliables, & réplongea le pays dans les horreurs d'une guerre d'autant plus cruelle, qu'elle fut tout à la fois civile & étrangère.

Nous avons vu que le comte Henri n'ayant point d'enfans de ſon mariage avec Laurence ou Laurette d'Alſace, avoit diſpoſé de ſa ſucceſſion, en faveur d'Adélaïde ſa ſœur, femme de Bauduin, comte de Hainaut, & à ſon défaut, en faveur du jeune Bauduin, ſon fils. L'empereur Frédéric avoit confirmé cette diſpoſition, deſorte que cette grande affaire paroiſſoit abſolument finie, lorſque les choſes changèrent entièrement de face par le décès du vieux Bauduin & de la comteſſe Laurence, qui moururent preſque en même temps.

A la vérité, la mort du vieux Bauduin n'apportoit auçun changement à cet arrangement; mais il n'en étoit pas de même du décès de la comteſſe de Namur. Il changeoit entièrement les meſures priſes à ce ſujet, puiſqu'il laiſſoit au comte Henri la liberté de paſſer à de ſecondes nôces. Il y étoit fortement ſollicité par ſes amis, & par pluſieurs ſeigneurs de marque, qui craignoient ſans doute qu'une ſi riche ſucceſſion, telle que celle du vieux Henri, ne tombât ſur la tête du jeune Bauduin, déja puiſſant par lui-même. Il épouſa donc Agnès de Naſſau, ſœur d'Othon, duc de Gueldre, jeune princeſſe dont il avoit tout lieu d'attendre des enfans. Mais ils ſe brouil-

lerent presque aussitôt qu'ils eurent été unis, soit qu'Agnès y eût donné sujet par une mauvaise conduite, comme le disent quelques écrivains, soit, ce qui est plus vraisemblable, parce que Henri étoit engagé dans des amours criminelles, auxquelles il ne vouloit pas renoncer. Quoiqu'il en soit, cet événement inattendu fit renaître les espérances du comte de Hainaut, qui s'étoient évanouies par ce mariage.

Bauduin profita de l'occasion de cette séparation, pour faire de nouveau ratifier à son oncle les conventions passées entre eux. Henri en considération du service que son neveu lui avoit rendu dans la guerre contre le duc de Limbourg, arrivée peu de temps après qu'il eût quitté la comtesse Agnès son épouse, nomma, comme nous l'avons déjà dit, une seconde fois le jeune Bauduin pour héritier de ses grands biens. Les lettres en furent dépêchées & datées de Gerpines le premier avril 1184 (1). Mais comme Raoul, évêque de Liège, fils d'une sœur de notre Henri formoit de son côté quelques prètentions à la suc-

(1) Extrait des Archives de la collégiale de Notre-Dame à Namur.

cession de son oncle, il fut convenu qu'après la mort de ce prince, Bauduin remettroit à l'évêque la terre de Durbuy (a), à la réserve du château, pour en jouir sa vie durante. Cette convention n'eut pas toutefois lieu, l'évêque Raoul étant mort avant le comte Henri de Namur.

Les dispositions favorables que ce prince témoignoit envers son neveu le comte de Hainaut, subsistèrent aussi longtemps qu'Henri continua de vivre séparé de sa femme. Bauduin avoit tout espoir d'attendre une issue favorable de la bonne volonté de son oncle. Ce prince plongé dans la plus honteuse débauche, ne se pressoit guère d'en sortir pour se réunir à la comtesse son épouse, qui de son côté ne paroissoit pas mieux disposée à cet égard. Déjà ils avoient rendus inutiles tous les efforts que leurs amis avoient faits pour cette réunion. Ils n'avoient pas plus déférés aux remontrances & aux lettres du pape Alexandre III,

(a) Extrait d'un cartulaire, reposant ès-archives du dit chapitre, où il est dit entr'autres, *Radulphus etiam episcopus pro bono pacis convenit cum Balduino juniore, & cessit omni actioni quam in comitatum Namucensem habebat, tamquam nepos Henrici comitis, ita tamen ut reditibus terræ de Durbu post obitum Henrici gauderet ad vitam &c.*

qui ne desiroit rien tant que de mettre fin à ce scandaleux divorce, lorsque Henri tomba dangereusement malade à Luxembourg, & devint aveugle, d'où le surnom *de Henri l'Aveugle* lui est demeuré.

C'étoit une visite salutaire du seigneur, qui vouloit sauver ce prince en l'arrachant à ses amours criminelles. Une affliction aussi sensible que celle de son aveuglement, qu'il regarda alors comme une punition de dieu pour ses fautes passées, triompha de sa résistance, & la grace acheva de le convertir. Alors Albert comte d'Asbourg & de Moha, informé de ce qui se passoit chez Henri, vint trouver ce prince, & lui persuada de se réunir à son épouse. Il n'épargna rien pour l'y engager. Ce généreux ami lui représenta qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de réparer le scandale de son divorce. Il lui fit sentir que dans un âge avancé comme il étoit, il ne devoit plus tourner ses pensées que du côté du ciel, que le tumulte des armes, & l'embarras des affaires ne devoient plus avoir d'attraits pour lui, & que la seule chose digne de l'occuper, étoit le salut de son ame, qu'il falloit que tout cédât à cette unique & importante affaire.

Des sentimens chrétiens sortis de la

bouche d'un ami fidèle, joints aux vives représentations de l'archévêque de Cologne, & de plusieurs autres seigneurs, dessillèrent les yeux de Henri sur sa conduite passée. Il fut confus des désordres dans lesquels il croupissoit depuis tant d'années. Enfin converti déja au-dedans de lui-même, il ne fit plus aucune difficulté de réparer au-dehors le scandale de sa vie libertine & débauchée. Il chassa ses maîtresses, pressa la comtesse son épouse de revenir, & passa le reste de ses jours avec elle dans une sainte union conjugale. Le ciel ne tarda pas à bénir la réunion des deux époux, par la naissance d'une fille qu'on appella Ermesinde, en mémoire de son ayeule, & dont Agnès accoucha la même année, c'est-à-dire sur la fin de 1186 ou 1187.

Cette enfant qu'on regarda comme un enfant de bénédiction, fut toute la joie de ses père & mère. Sa naissance inopinée & si peu attendue, remplit les sujets de Henri d'allégresse. C'étoit cependant cette enfant qui devoit être la cause innocente des troubles qui désolèrent ensuite le comté de Namur.

Henri *l'Aveugle*, à la naissance de cette chère fille, songea sérieusément à prendre les mesures nécessaires pour revenir de la cession

cession qu'il avoit faite de ses deux comtés. La rétractation souffroit des difficultés, & causa beaucoup de troubles. Il est vrai que des engagemens de cette nature n'auroient du être que conditionnels, & devoient être annulés par la naissance d'un héritier légitime, mais cette clause n'étoit pas stipulée, & le comte de Hainaut s'arrêtant aux termes des contracts, faisoit encore valoir les grands services qu'il avoit rendus à son oncle. Henri s'apperçut bien que la force seule décideroit du droit; & comme il ne pouvoit se résoudre à exclure sa fille de la moindre partie de son patrimoine, il jugea qu'il falloit la promettre en mariage à un seigneur puissant, & en état de soutenir ses droits par lui-même. Pour cet effet il jetta les yeux sur Henri II, fils de Henri I, surnommé *le Large*, comte de Champagne, & de Marie fille de Louis VII, roi de France.

Une alliance aussi illustre fit espérer au comte de Namur que Bauduin son neveu se désisteroit de ses prétentions. Il appella donc à sa cour à Luxembourg le comte de Champagne, lui promit sa fille âgée alors de deux ans, & on célébra les fiançailles devant une assemblée très-nombreuse. Ensuite il conduisit son gendre à Namur,

le présenta à la noblesse, & le fit reconnoître pour son héritier présomptif.

Bauduin ne put voir, sans un dépit extrême, le prix de ses services perdu en un moment. Son chagrin s'accrut encore, lorsqu'il apprit tout ce qui s'étoit passé à Luxembourg & à Namur. Il prévoyoit cependant bien que ses plaintes, & l'éclat qu'il pourroit faire, n'aboutiroit à rien de solide; c'est pourquoi il prit le parti de s'adresser à l'empereur. Il lui demanda la confirmation du dernier traité qu'il avoit fait avec le comte Henri son oncle, & d'être maintenu dans son droit de succession éventuelle aux comtés de Namur & de Luxembourg, sous prétexte qu'une fille ne pouvoit y succéder. L'abbé de Saint-Guilain & Gilbert secrétaire de Bauduin furent chargés de cette négociation. Mais l'empereur réfusa de les écouter, encore moins de leur accorder la confirmation de ce que leur maître demandoit, du moins tant & si longtemps que le comte Henri de Namur seroit en vie.

Bauduin trompé de ce côté-là dans son attente, vint lui-même à Namur, où en présence du comte de Champagne, & de toute la noblesse du pays, il lui fit des reproches amèrs, se plaignant de l'injustice

qu'il lui faisoit, & de son ingratitude à récompenser si mal les services qu'il lui avoit rendus. Henri se mocqua de ses reproches, & protesta hautement qu'il ne consentiroit jamais à lui céder aucune portion de ses états, au préjudice de la petite Ermesinde sa fille.

Le comte de Hainaut, trompé comme nous avons vu, par un événement auquel il ne s'attendoit pas, n'en devint que plus avide d'emporter pièce de la succession du vieux Henri. Il tourna à cet effet une seconde fois ses vues vers l'empereur; il lui renvoya ses députés avec de nouvelles instructions & des présens de grande valeur; ils exposèrent si bien leurs raisons, que ce prince prit le comte de Hainaut sous sa protection, le fit venir à sa cour, reconnut son droit sur les comtés de Namur & Luxembourg, & lui en donna les investitures.

Le comte de Namur apprit bientôt la résolution de la cour Impériale. Comme il n'étoit pas en état de s'y opposer, il prit le parti de traiter lui-même avec Bauduin. Il le fit venir à sa cour, le reçut avec de grandes démonstrations d'amitié, & s'engagea de nouveau à lui céder le comté de Namur, à condition qu'il laisseroit le comte

de Champagne jouir paisiblement de celui de Luxembourg. Le comte de Hainaut y consentit, & l'accommodement fut signé sur ce pied, & pour qu'on ne doutât point de la sincérité avec laquelle il agissoit, Henri voulut que les états de la province prêtassent à Bauduin le serment de fidèlité, & il lui en confia même l'administration quant aux affaires civiles.

Mais cette paix ne fut pas encore de longue durée. Henri aussi inconstant dans ses promesses, qu'il étoit jaloux de son autorité, prit tout-à-coup ombrage de son neveu, & manda sous main au comte de Champagne, d'envoyer des troupes à Namur & dans toutes les places fortes du comté, pendant que Bauduin étoit occupé en Hainaut, à réprimer quelques soulevemens qui s'y étoient élevés.

La chose ne put être si sécrète, que Bauduin n'en fût bientôt informé. Il revint à la hâte à Namur, à la tête de cent & quarante chevaliers, se présenta devant Henri, & lui fit toutes les soumissions possibles, pour l'engager à ne rien changer au dernier traité fait entr'eux. Mais le vieux Henri demeura inflexible, & lui ordonna de sortir incessamment de la ville, sans se mêler désormais d'aucune affaire.

Un commandement si précis offensa le comte de Hainaut, & fut le signal d'une rupture ouverte entre l'oncle & le neveu. Bauduin quitta Namur; mais ce fut pour y revenir bientôt après, suivi d'une armée nombreuse avec laquelle il assiégea Henri dans sa capitale. Bauduin attaqua vigoureusement la place, l'emporta d'assaut à la premiere attaque qu'on fit derriere l'église de Saint-Aubain, & la livra au pillage à ses soldats. Il songea ensuite à former le siège du château dans lequel Henri s'étoit rétiré. Ce prince s'y défendit pendant quelques jours avec toute la bravoure qu'on devoit attendre d'un vieux guerrier. Il fit des sorties meurtrières sur les assiégeans, & jetta du haut des tours & des murailles une quantité de feux qui ne servirent toutefois, qu'à embraser une partie de la ville. Bauduin savoit que la place étoit fort mal approvisionnée; c'est pourquoi faisant camper ses soldats au-delà des rivières de Sambre & de Meuse, il changea le siége en blocus, dans l'espoir de réduire cette forteresse par la famine. Il ne se trompa pas : car avant que le comte de Champagne pût arriver à temps au secours, Henri manqua d'eau, & demanda à capituler. Les conditions ne furent ni dures, ni honteuses

pour ce vieillard. Le comte de Hainaut ne voulut pas même garder la place pour lui ; mais aussi il songea à empêcher que le comte de Champagne ne l'occupât. C'est pourquoi on convint par la capitulation qu'on mettroit le château de Namur & de Durbui sous la garde de Roger de Condé, seigneur d'une probité reconnue, & vassal des deux comtés. Comme il étoit alors absent, il fut stipulé qu'en attendant son arrivée, les deux châteaux seroient remis à quelques chevaliers qu'on choisiroit de concert, & qui s'obligeroient par serment à ne s'en dessaisir, que pour les remettre au seigneur de Condé, ou au comte de Hainaut, après le décès de Henri. Othon de Traizenies, Wauthier de Wargnies, & Nicolas de Barbanson, furent chargés de la garde du château de Namur, & on confia celui de Durbui à Weri de Walcourt, Clarenbaut d'Houterive, Sébastien de Jardinet & Godefroi de Moriamez. Ces derniers gardèrent mal leur forteresse. Car soit par négligence, soit autrement, ils laissèrent aux gens du comte de Champagne le loisir de s'y introduire, & de s'en rendre les maîtres.

La chose fut regardée comme une trahison de la part de ces quatre chevaliers ;

ce qui fit que ceux à qui on avoit confié la garde du château de Namur, se crurent par-là déliés de leurs serment, & remirent ce château au pouvoir du comte de Hainaut. Tout cela se passa en moins de quinze jours, desorte qu'à l'arrivée de Roger de Condé, on n'eut aucune garde à lui confier, & la guerre recommença avec plus de fureur qu'auparavant. Bauduin entra le premier en campagne. Il emporta d'abord le château de Bouvigne, & y mit une bonne garnison. Cette conquête lui fut d'autant plus glorieuse, que cette forteresse étoit defendue par de braves chevaliers du comte de Champagne, déterminés à mourir plutôt que de se rendre. Malgré cela, il fallut céder. Il s'empara ensuite de château Thierri, Vieuville, Biesme, Floreffe, & de quelques autres forteresses. Mais par une générosité qui avoit peu d'exemples dans ce temps-là, Bauduin donnoit la liberté à tous les prisonniers qu'il faisoit; ce qui lui attira l'estime de la noblesse & l'affection du peuple. Il retira aussi ses troupes de la forteresse de Floreffe, à la prière de l'abbé du monastère du lieu, & aussi-tôt on y fit entrer une garnison tirée des troupes du comte Henri. Ce qui occasionna la ruine des habitans, ainsi qu'on le verra ci-après.

Pendant que Bauduin subjuguoit ainsi les places fortes du comté de Namur, le comte de Champagne faisoit de grands préparatifs de guerre, pour se joindre au vieux Henri & au duc de Brabant qui venoient de contracter une alliance ensemble. Ces trois princes n'attendoient que la saison propre à ouvrir la campagne, pour fondre sur le comte de Hainaut. Ce prince quoique réduit à ses propres forces, & sans secours de personne, ne perdit toutefois pas courage. Il eut recours à Henri, roi de Germanie, fils de l'empereur Frédéric; il lui députa l'abbé de Vicogne, l'homme le plus intriguant de son temps. Cet habile prélat négocia si bien en faveur de son maître, dans la diète de Worms, que Bauduin fut de nouveau investi du comté de Namur, pour en jouir après la mort du comte Henri, son oncle, & en même temps décoré du titre de *Marquis de Namur*. Ce qui est la vraie époque du titre de *Marquis* que les successeurs de Bauduin se sont quelquefois donné.

Le roi de Germanie ne borna pas là sa bienveillance envers le comte de Hainaut: il se rendit peu de jours après exprès à Liège, où ayant mandé ce prince, le comte de Namur & le duc de Brabant, il

travailla à les réconcilier ensemble. Il trouva le duc fort traitable ; car quoique ce prince se fut déja emparé d'une bonne partie du comté de Namur, tant vers le Brabant, que dans l'entre Sambre & Meuse, & qu'il eût mis une garnison de ses troupes à Lierne, Merlemont, & dans d'autres postes importans, il voulut bien entrer en composition avec le comte de Hainaut. Il renonça à toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur le comté de Namur, & promit de retirer toutes ses garnisons, pourvû qu'on lui assurât la possession de Thine & de Liernu, dont il vouloit bien se contenter, & que le comte de Hainaut lui comptât sept cent marcs d'argent.

Il s'agissoit ensuite d'accorder Bauduin avec le comte de Namur. Mais Henri fut inflexible, & ne voulut entendre parler d'aucun accommodement, dès qu'il s'agissoit de démembrer ses états. Le roi des Romains, quoique revêtu de toute l'autorité de l'empereur son père, qui se disposoit à partir pour la terre-sainte, ne voulut point toutefois en user dans cette occasion, contre un vieillard tel que Henri, qu'il crut devoir laisser mourir en paix. Il s'attacha donc uniquement à conclure l'arrangement

fait entre le comte de Hainaut & le duc de Brabant, & à rétablir une bonne & solide harmonie entre ces princes.

Tout sembloit annoncer après cela une paix durable qui feroit enfin cesser les fureurs de la guerre qui désoloit depuis si long-temps le malheureux comté de Namur. Tout le monde y reconnoissoit Bauduin pour le légitime héritier. Le duc de Brabant content de l'arrangement fait à Liège, étoit rentré dans ses états. Le vieux Henri s'étoit retiré à Luxembourg, où il vivoit fort tranquille en apparence. Tout cela, dit-on, annonçoit que les peuples alloient enfin jouir des douceurs de la paix, lorsque tout-à-coup on vit le feu de la guerre se rallumer entre le duc de Brabant & le comte de Hainaut, soit parce que celui-ci n'avoit point effectué, au jour marqué, le payement des sept cent marcs d'argent, soit pour toute autre considération qu'il n'est pas aisé de deviner.

Quoiqu'il en soit, ces princes se mirent en campagne avec toutes leurs forces, & il y eut beaucoup de ravages commis de part & d'autre. Chacun se répandit sur les terres de son ennemi. On pilla les églises, on en profana les sanctuaires, on brûla les villages, on maltraita les paysans, & il

n'y eut presque pas d'endroit qui ne fut désolé.

D'un autre côté le comte de Champagne levoit des troupes, & ne cherchoit que le moment favorable pour assaillir le Hainaut. Les hostilités commençoient déja de sa part, lorsque Philippe Auguste, roi de France, voulant arrêter ces animosités, appella à Poitiers, où il tenoit alors sa cour, les comtes de Hainaut & de Champagne pour les accommoder. On tint plusieurs conférences à ce sujet : enfin Bauduin se contenta de posséder le comté de Namur après la mort de Henri son oncle, en abandonnant au comte de Champagne ceux de Durbui & de la Roche, & laissant à l'empereur le soin de disposer de celui de Luxembourg. Cet arrangement fut accepté & signé de part & d'autre, quoiqu'au grand mécontentement du comte de Champagne. Il le dissimula toutefois, songeant déja peut-être dès-lors à renvoyer la jeune Ermesinde à son père, & à renoncer à son mariage. Henri n'intervint en aucune manière à ce traité, non plus qu'à quelques autres qui se conclurent sans sa participation; tant on le connoissoit inflexible surtout ce qui regardoit le démembrement de son patrimoine.

Il ne restoit plus que d'accorder Bauduin avec le duc de Brabant. Le comte de Flandre se chargea de cette affaire. Il manda ces deux princes à Haute-Croix, où il négocia leur paix. On y renouvella les mêmes conditions qui avoient été agréées à Liège en présence du roi des Romains; à la réserve néanmoins qu'au-lieu de sept cent marcs d'argent que Bauduin devoit compter au duc de Brabant, il lui en payeroit douze cent, & lui céderoit au surplus le fief de *Eembecke*. Parmi quoi le duc renonça de son côté à Liernu & à Thine. Cette nouvelle paix interrompit les hostilités pour quelque temps.

Dès que le comte de Hainaut vit qu'il n'avoit plus rien à craindre des ennemis du dehors, il songea à tourner ses armes contre son oncle Henri, qui refusoit constamment de consentir au moindre démembrement de ses états, quoiqu'il se vît réduit à ses propres forces. Bauduin vint donc attaquer les places qui tenoient encore dans le comté de Namur, pour Henri l'*Aveugle*. Il prit Merlemont après sept jours d'attaque, & alla investir Floreffe.

Nous avons dit que le comte de Hainaut avoit consenti à ne pas mettre de garnison dans cette place, à la sollicitation

de l'abbé, qui s'étoit chargé de la lui garder. Mais le comte de Namur, considérant combien il lui étoit important d'être maître de cette place, avoit trompé l'abbé & ses religieux, & s'en étoit emparé aussibien que de l'abbaye qu'il avoit ensuite mise en état de défense. Le comte de Hainaut ne voulant pas laisser un tel poste au pouvoir de l'ennemi, résolût de l'emporter. Ce siège l'arrêta quelque temps, & malgré les différens assauts, & les machines de guerre qu'il employa, il fut repoussé avec perte, & contraint d'en venir à la sape. Ce nouveau genre d'attaque ne rallentit en rien le courage des assiégés, qui ne demandèrent à capituler, que lorsqu'ils virent leurs murs prêts à s'écrouler. Baudmin détruisit les tours & saccagea la ville. Le monastère situé sur le penchant de la montagne, n'échappa point à un si triste sort. Il fut presque renversé de fond en comble, & ne répara qu'avec peine ses pertes. Bauduin reprit les forteresses de Biesme & de Vieuville qu'il emporta d'assaut.

Comme rien ne tenoit devant Bauduin, ce prince s'avança jusqu'à Namur, où il arriva le troisième jour après la Nativité de Notre-Seigneur, l'an 1192 (*b*). Toute

---

(*b*) Extrait d'une chronique M. S. de Namur, du XIIIme. siécle.

la noblesse vint à sa rencontre, ainsi que les bourgeois, & tous lui jurèrent fidélité sur la prairie appellée communément *la grande Herbatte* (c). Ce fut dérechef une nécessité pour Henri, qui étoit alors à Luxembourg, de céder au temps. Il se réconcilia donc l'année suivante avec son neveu. Les articles furent dressés par l'archévêque de Cologne. Ils portoient entr'autres, que le comte de Hainaut demeureroit en possession des forteresses qu'il occupoit, & qu'après le décès de son oncle, il seroit pourvu des comtés de Durbuy & de la Roche, contre la teneur du traité de Poiriers, & qu'il payeroit au duc de Brabant les douze cent marcs d'argent, stipulés dans celui de Haute-Croix.

Le comte de Champagne informé de ce qui venoit de se passer à Namur, entre le vieux Henri & le comte de Hainaut, exécuta alors ce qu'il projettoit depuis quelque temps. Il renvoya la petite comtesse Ermesinde, & s'en alla en Palestine,

---

(c) Cette prairie s'étend depuis près de la porte de Louvain jusqu'a la porte de Saint-Nicolas. Elle étoit anciennement d'une très-grande étendue, & servoit pour la foire aux chevaux, & autres bêtes. Depuis, une grande partie a été incorporée dans les fortifications, une autre réduite en jardinage & le reste est encore une prairie.

où il épousa Isabelle, veuve de Conrad, marquis de Montferrat, fille d'Aimeri, né des comtes d'Anjou, & sœur de Bauduin IV, roi de Jerusalem.

Si ce procédé du comte de Champagne choqua le comte de Namur, il ne l'inquieta guère. Il avoit d'autres puissans seigneurs qui aspiroient à l'honneur de son alliance, & tout l'embarras qu'il eût, fut d'en faire un choix digne de sa fille. Il se détermina pour Thibaut I, comte de Bar, fils cadet de Renaud II, & frère de Henri I, qui mourut en 1191 au siège d'Acre en Palestine, sans avoir été marié. Par cette mort, Thibaut succéda au comté de Bar. Ses fiançailles avec la jeune Ermesinde âgée pour lors de sept ans, se célébrèrent sur la fin de 1193.

Thibaut devenu par-là l'héritier présomptif de tous les biens de Henri l'*Aveugle*, ne songea plus qu'à récouvrer le comté de Namur, que ce prince avoit cédé à son neveu Bauduin. Il assembla pour cet effet une armée assez nombreuse, & la conduisit à grandes journées devant le château de Namur, dans l'espoir de le surprendre, ou de l'emporter d'emblée. Mais tous ses efforts furent inutiles; la garnison étoit sur ses gardes, & Thibaut fut re-

poussé avec perte (d). Ce prince retourna dans ses états, en attendant une occasion plus favorable pour recommencer les hostilités. Il ne l'attendit pas long-temps. Les brouilleries qui divisoient l'évêché de Liège lui en fournirent bientôt l'occasion.

Le roi des Romains qui, après la mort de l'empereur Frédéric son père, étoit allé à Rome pour recevoir, des mains du pape Célestin III, la couronne impériale, se rendit à son retour à Maëstricht, où il déclara le comte de Hainaut (e) protecteur du diocèse de Liège, durant les disputes qui y étoient survenues au sujet de l'élection de l'évêque Albert, frère du duc de Brabant. Ce digne & saint prélat en qui tout étoit grand, naissance, piété, esprit & bonté, avoit pour compétiteur Albert de Reistadt, prévôt de Saint-Lambert, homme grossier, & qui n'avoit rien de recommandable que la noblesse de son extraction; mais il étoit soutenu par l'empereur & par le comte Bauduin; ce qui enhardit quelques scélérats, qui pour faire leur cour à ces princes, assassinèrent (f) Albert de Brabant à Reims, où il étoit allé se faire sacrer.

(d) Alberic. chron. ad ann. 1193.
(e) Annales de Liège.
(f) Bouille histoire de Liège, tom. I.

Ce fut une nouvelle occasion de rupture entre le comte deHainaut& le duc deBrabant. Ce prince outré de la mort de son frère, se disposa à entrer bientôt en campagne avec toutes ses forces, résolu de se venger du comte Bauduin, comme du principal fauteur & partisan d'Albert de Reistadt. Il fit alliance avec le vieux Henri, & lui promit de l'aider à reconquérir le comté de Namur. Il n'en fallut pas davantage au comte de Namur pour l'animer à recommencer la guerre. Ce prince étoit plus que jamais indigné de se voir dépouillé du patrimoine de ses pères. Il s'étoit retiré, comme nous avons dit, à Luxembourg, où malgré la cession réitérée qu'il avoit faite de son comté de Namur, il ne perdoit point de vue le dessein de le recouvrer, & tandis qu'il ne paroissoit occupé que du soin de conserver le reste de ses états à sa fille Ermesinde, il travailloit sous main à susciter par-tout des ennemis au comte de Hainaut, & à former une ligue des plus puissans seigneurs de la Basse-Lorraine.

Avec de pareilles dispositions, Henri n'avoit donc garde de se refuser à la proposition qui lui avoit été faite par le duc de Brabant. C'est pourquoi assuré du secours de ses amis, il rassemble ses troupes, quitte

Luxembourg, & accompagné du comte de Bar son gendre, il marche avec son armée vers le comté de Namur, & vint camper à Noville, village situé sur la petite rivière de Mehaigne, où il fut joint par Henri duc de Limbourg, Frédéric comte de Vienne, Gerard comte de Juliers, Albert comte de Moha ses alliés, & par la jonction du duc de Brabant & du comte de Hollande, qui arrivèrent en même-temps au camp avec des troupes nombreuses, notre Henri se trouva à la tête d'une armée formidable, capable de faire un coup d'éclat sur Namur.

Pendant que le vieux Henri faisoit tous ses préparatifs à Luxembourg, Bauduin travailloit à calmer les brouilleries qui continuoient encore à Liège, à l'occasion du choix d'un successeur à Albert de Brabant. En sa qualité de protecteur de l'église de Liège, il assigna la ville de Namur, pour le lieu de l'élection, & la fixa au dix-huitième de Novembre. L'assemblée se tint dans l'église de Saint-Aubain, & Albert de Cuyck y fut élu évêque de Liège d'une voix unanime. Bauduin qui avoit présidé à l'élection, vint aussitôt lui faire hommage pour son comté de Hainaut, en présence de (g)

(g) Extrait d'une chronique M. S. de Namur, du XIVme. siècle.

quantité de prélats & de nobleſſe, & partit enſuite pour Gand pour recuillir la ſucceſſion du comté de Flandre qui lui étoit échu du chef de ſa femme, Marguerite ſœur de Philippe d'Alſace, comte de Flandre mort ſans enfans.

Le comte de Hainaut dont la puiſſance étoit conſidérablement augmentée par cette ſucceſſion, ne fut pas plutôt averti des deſſeins & de la marche de ſon oncle Henri, qu'il réſolut de défendre ſon comté de Namur. Il raſſembla à cet effet tout ce qu'il avoit de troupes dans le Hainaut, auxquelles il joignit un gros corps de la nobleſſe Flamande, & les ſecours qu'il avoit obtenu de quelques ſeigneurs François ſes alliés. Avec ces forces, il partit de Gand, & marcha à grandes journées dans le deſſein de combattre les princes ligués contre lui. Il arriva à la vue des ennemis le 30 Juillet 1194. Le ſurlendemain 1 Août il alla à la pointe du jour reconnoître leurs poſtes, & après avoir bien conſidéré la diſpoſition de leur armée qui étoit rangée en bataille, il prit la réſolution de les combattre. Son armée étoit de beaucoup inférieure à celle des alliés, mais la valeur de ſes ſoldats y ſuppléa. Il les attaqua avec furie, & quelque vigoureuſe que fut la réſiſtance de

ſes ennemis, il les obligea de plier & les mit en deroute.

Le jeune Bauduin VI du nom, fils du comte de Hainaut, y fit ſon premier apprentiſſage dans le métier de la guerre, ſous les yeux de ſon père. Il y donna des preuves d'une valeur vraiment héroique & on en tira d'heureux préſages de ce qu'il feroit un jour. Quoique bleſſé d'un coup de flèche, ce jeune prince courut tous les périls, ſe jetta dans le plus fort de la mêlée, animaa les ſiens plus par ſon exèmple, que par ſes paroles, & ne ſongea à ſe retirer pour panſer ſa plaie que lorſqu'il fut certain d'être maître du champ de bataille.

Le comte de Hainaut fit (*h*) cent vingt-un chevaliers priſonniers, entre leſquels étoit le duc de Limbourg qui fut conduit au Queſnoi, & ſon fils Henri qu'on garda à Ath (*i*). Il y en eut quinze de noiés, en voulant ſe ſauver à travers un étang & pluſieurs autres de tués, avec un grand nombre des ſoldats. Une victoire ſi complette aſſura de plus en plus le comté de Namur à Bauduin.

Ce prince ſe diſpoſoit enſuite à porter

(*h*) *Meier Annal. Flandr. ad ann.* 1194.
(*i*) *Divæus Braban. l.* 10.

la guerre dans le Brabant, lorsque l'empereur sut menager entr'eux un accommodement. La ville de Halle fut choisie pour traiter cette grande affaire. Après bien des discussions, on y convint enfin que Henri l'*Aveugle* resteroit en possession du comté de Namur, tant qu'il vivroit, mais que Bauduin pourroit mettre dans le château une garnison de ses troupes, & que, si dans la suite il survenoit encore quelques démêlés entre l'oncle & le neveu, on s'en remettroit de part & d'autre & sans aucune voie de fait à l'arbitrage de l'empereur. Il fut aussi stipulé que le duc de Limbourg & son fils seroient relâchés sans rançon, que le comte de Hainaut seroit investi par le duc de Brabant, de la seigneurie d'Alost, au respect de laquelle ce prince recevroit Bauduin à foi & hommage, ou celui de ses enfans à qui il céderoit son droit. A ces conditions la paix fut rétablie.

La joie que Bauduin ressentit d'avoir si glorieusement triomphé de tant d'ennemis puissans qui s'étoient ligués contre lui, & de s'être par-là assuré le comté de Namur, fut bientôt troublée par la perte qu'il fit de la comtesse de Hainaut, son épouse. Cette princesse mourut à Winendale le 14

Novembre 1194, & fut enterrée dans l'église de Saint-Donat, à Bruges, devant le grand autel, d'où son corps fut transféré en 1352, à côté du choeur. On trouva alors dans sa tombe, une lame de plomb avec cette inscription :

Hæc fuit Margareta uxor Balduini comitis Flandriæ & Hannoniæ, primi marchionis de Namu, mater Elizabethæ sanctissimæ francorum reginæ, filia Theodorici, & soror Philippi, comitum Flandriæ. Hæc fuit plurimorum meritorum præcellens in omni opere bono cunctas mulieres viventes in tempore suo, obiit XVII *Kalendas Decembris anno* 1194, *mense Novembris. Requiescat in pace.*

Bauduin ne survécut que d'une année à la comtesse sa femme. Il tomba malade à Strasbourg, où il étoit allé trouver l'empereur pour faire prêter à son fils le serment de fidélité, & jugeant sa maladie mortelle, il se fit transporter au château de Mons, où il mourut le XVIIme. des Kalendes de Janvier 1195. Il fut inhumé dans l'église de Sainte-Waudru, devant l'autel de Saint-Jacques; on y voit encore son épitaphe en cette manière :

Hic jacet Balduinus comes Hannoniensis,

vir venerabilis, prudens, princeps potens & illustris. Hic fuit filius comitis Balduini, qui ante majus altare jacet. Hic ex parte matris suæ, Namucum fuit adeptus, & inde primus marchio Namucensis appellatus. Hic ex parte uxoris suæ Margaretæ, quæ fuit filia Theodorici, & soror Philippi, comitum Flandriæ, Flandriam cum Hannoniâ & Namuco possedit. Hic habuit filios quorum Balduinis primogenitus in Flandriâ & in Hannoniâ, Philippus verò successit in Namuco. Habuit filios & filias, quarum una fuit Elizabeth sanctissima Francorum regina, obiit XVII *Kal. Januarii anno* 1145. *Requiescat in pace.*

Ses obsèques furent célébrées avec une pompe & une magnificence extraordinaires, en présence de ses trois fils, Bauduin, Philippe & Henri & de sa fille Sibylle. Il fut comte de Hainaut vingt-quatre ans, sept ans marquis de Namur, & trois ans comte de Flandre. Ce fut un prince sage, prudent & courageux. Il ordonna par son testament que ses dettes seroient incessamment payées. Il assigna à sa fille une somme considérable d'argent, & à ses deux fils Philippe & Henri la moitié de la somme à lui due par l'évêque de Liège, laissant l'autre moitié à la fabrique de Sainte-Wau-

dru. Il remit ſes joyaux évalués à douze cent marcs d'argent, entre les mains des abbés de Cambron, & de Saint-Guilain, de Guillaume ſon frère, & de Nicolas-de Barbanſon ſon couſin, ſes quatre exécuteurs teſtamentaires, pour les diſtribuer en aumônes (*k*). Il fit encore pluſieurs autres legs, dons & fondations aux monaſtères & égliſes du comté de Namur. Il légua entr'autres à l'égliſe de Brogne cent ſols par an à repartir comme il s'enſuit (*l*) : ſavoir, dix ſols pour le luminaire, quarante ſols pour la réfection des frères, quarante ſols pour l'anniverſaire, & les autres dix ſols, pour être employés à une récréation à faire tous les ans le ſecond jour après la purification de la Sainte-Vierge. Il laiſſa à l'égliſe de Saint-Aubain à Namur pour l'entretien, réparation & luminaire vingt-quatre ſols de rente annuelle (*m*); l'acte eſt daté de l'année 1192.

Trois ans après, Bauduin conféra une prébende dans la même égliſe à ſon neveu, Alman fils de Guillaume, ſon frère naturel, qu'un chanoine, nommé *Savari*, avoit laiſſé à la diſpoſition du comte (*n*). Il eſt

(*k*) Annales de Hainaut.

(*l*) Le recueil des chartres ci-après.

(*m*) Ibid.

(*n*) Ibid.

ſtipulé

ſtipulé dans l'acte de collation, que ſi Guillaume ſurvit à Alman, il jouira après lui de la prébende; ſinon qu'après la mort de tous les deux, les revenus ſeront partagés, pour en faire deux prébendes à la collation des comtes & de comteſſes de Namur (o).

On trouve encore un acte de ce prince de l'an 1194, par lequel il confirme certains dons & certaines fondations que ſes prédéceſſeurs avoient faits à l'égliſe & monaſtère de Mouſtier ſur Sambre, & modifie les amendes de la juſtice, à charge de faire célébrer pendant ſa vie, une meſſe du Saint-Eſprit par ſemaine, & après ſon trépas pour ſon ame & celles de ſes ſucceſſeurs, avec un obit tous les ans.

Bauduin V, qui par ſa bravoure avoit mérité le ſurnom *de Courageux*, eut une poſtérité très-illuſtre. Il partagea avant ſa mort, ſes états entre ſes fils. Bauduin VI

(o) Ce ſont ces deux prébendes dont les chanoines qui en étoient pourvus, étoient dans l'obligation de chanter alternativement, pendant toute l'année la meſſe du choeur, & c'eſt ce qui s'eſt conſtamment pratiqué, juſque paſſés environ dix ans que le gouvernement de Bruxelles a trouvé bon de régler qu'à l'avenir, cette meſſe ſeroit chantée alternativement par les quatre plus jeunes chanoines.

eut le Hainaut & la Flandre. Ce prince épousa Marie de Champagne, dont il eut deux filles, Jeanne & Marguerite, successivement comtesses de Flandre. Bauduin se croisa en 1200 avec quantité de seigneurs François, & partit pour la Palestine. Il arriva à Acre, où il perdit la comtesse son épouse, qui l'avoit accompagnée dans ce voyage. Ce prince fit plusieurs conquêtes en Orient, il s'empara de Constantinople le 12 Avril 1204, & il en fut choisi empereur le 16 Mai de la même année. Il assiégea Andrinople en 1205, mais il fut contraint d'en lever le siège, pour s'opposer à Joannitze ou Beau-Jean roi des Bulgares, qui étoit entré sur les terres de l'empire. Cette expédition fut très-malheureuse pour Bauduin; car le roi des Bulgares le prit dans une embuscade le 14 Avril 1205, & l'enferma dans une étroite prison à Trinobis, capitale de la Bulgarie, où sur la fin de juillet de l'année suivante, il le fit cruellement mourir. Quelques historiens disent, qu'il lui fit couper les bras & les jambes, fit jetter le tronc & la tête dans un précipice. Ils ajoutent même que ce roi barbare ayant fait ôter & nettoyer le crane, s'en servit de coupe pour boire, suivant la coutume des Scytes.

Bauduin V céda à Philippe son fils puîné, allié à Marie fille du roi de France, le comté de Namur. Son troisième fils appellé Henri eut deux femmes, en premières nôces, la fille du comte d'Auxerre, & en secondes celle de Jean, roi de Bulgarie, desquelles il ne laissa point d'enfans. Henri fut choisi le 16 Août 1206, pour succéder à son frère Bauduin, au trône impérial de Constantinople ; & il fut couronné solemnellement dans l'église de Sainte Sophie, le dimanche vingtième du même mois. Ce prince fit avec succès la guerre contre les Grecs, il les batit en plusieurs rencontres, & étendit les limites de son empire. Il mourut le 11 Juin 1216, à Thessalonique, âgé de près de 40 ans. Quelques-uns croyent qu'il a été empoisonné.

Les filles du comte Bauduin V, & de Marguerite d'Alsace furent Elizabeth, femme de Philippe II, roi de France ; Yolende épouse de Pierre de Courtenay, comte de Namur & empereur de Constantinople, & Sibille que les annales de Hainaut disent avoir été mariée à Gerard de Luxembourg, comte de Durbui.

Henri l'*Aveugle*, comte de Namur ne survécut pas long-temps à son neveu Bauduin. Quoique les historiens varient sur

l'année fixe de sa mort, on peut cependant la mettre à l'année 1196, sans crainte de méprise, & c'en est la vraie époque. Il mourut à Epternach. Son corps fut ramené à Floreffe, où il fut inhumé près de sa femme Agnès, sous une tombe, où l'on ne voyoit écrit que ces deux mots *Henricus. Agnes.* On lui dressa ensuite cette épitaphe

D. O. M.

„ *Vis scire quam non sit aliena à Bellicâ*
„ *Fortitudine christiana pietas.*
„ *Henricus Namuci & Luceburgi comes,*
„ *Godefridi & Ermensendis non degener filius.*
„ *Vitamque felici fœdere copulavit.*
„ *Bello strenuus*
„ *Pace pius*
„ *Fundatum à parentibus Floreffiam,*
„ *Fovit, dotavit, ditavitque bonis.*
„ *Sublimavit honoribus, in tantum dilexit,*
„ *Ut apud ipsam cum Agnete conthorali*
„ *Sepeliri voluerit anno* M. C. LXXXXVI.
„ *Principibus dilecta viris Floreffia, juges*
„ *Manibus ipsorum repende igrates.*

Le comte Henri aima constamment cette abbaye, & lui fit de grands biens: elle avoit souffert de rudes secousses du-

rant les guerres dont j'ai parlé; il en répara les ruines autant qu'il put, & s'attacha à la faire fleurir en toute sorte de manières. Il confirma d'abord par une chartre (*p*), donnée en 1151 tous les privilèges que son père Godefroi avoit accordés à ceux de Floreffe, & en 1152 il donna (*q*) à cette abbaye, outre sa terre d'Obais avec toutes ses appartenances, un franc aleu qu'il possédoit à Marche sur Meuse. Il donna encore la même année à Gerland abbé de Floreffe, l'église de Notre-Dame de Leffe, près de Dinant, pour être unie à son monastère avec la cense *de Villers* au-dessus de Dinant, & celle *de Coulombal*, avec toutes leurs appartenances, & généralement tous les biens de cette église appartenans aux prévôt, coustre & chanoines, qui l'avoient desservi jusqu'alors, à charge & condition que l'abbé Gerland y établiroit de ses religieux, pour la gouverner dorénavant, & y servir dieu, selon la regle de Saint-Augustin.

Henri ne borna pas à cela ses libéralités envers le monastère de Floreffe. Il lui accorda encore en 1161 l'autel & le droit

(*p*) Extrait des archives de l'abbaye de Floreffe.
(*q*) Ibidem.

de patronnage de Vieuville (*r*), à condition que les religieux prieroient pour les ames de Godefroi son père & de sa mère Ermesinde inhumés en cette abbaye, dans laquelle il avoit aussi déja dès-lors choisi sa sépulture.

Ce prince n'eut pas moins de bienveillance envers le monastère de Brogne. Par une chartre datée de Brogne en l'année 1154, il agrée & confirme (*s*) tous les dons, privilèges, franchises & libertés que ses prédécesseurs avoient déja accordés à ce monastère.

Quoique Henri eut passé la plus grande partie de sa vie dans le tumulte des armes, il ne perdit pas toutefois de vue le bonheur de ses sujets. Il profitoit des moindres intervales de paix, pour procurer leur avantage. Outre plusieurs réglemens de police qu'on a de ce prince, qui prouvent son attention pour le bien public, tel entr'autres celui (*t*) qui concerne la monnoie de Namur, qui avoit un grand cours alors chez les étrangers, il fit entourer de murailles la ville de Floreffe, & la fit fortifier

(*r*) Extrait des Archives de l'abbaye de Floreffe.
(*s*) Recueil des chartres ci-après.
(*t*) Ibidem.

de plusieurs tours, afin de la mettre à l'abri de toute excursion. Les habitans de Jamaigne (*v*), & ceux de Fleuru se ressentirent également des attentions du comte Henri. Ce prince par lettres datées de l'année 1155, accorde aux premiers quelques privilèges, & plusieurs belles franchises à ceux-ci & en 1176; il fit aussi entourer des murailles la ville de Bouvigne, l'une des plus anciennes du pays.

Aussi zèlé envers l'église de Saint-Aubain qu'aucun de ses prédécesseurs, Henri confirma en 1159 la liberté (*x*) & franchise accordées à cette église & au chapître y érigé. Il céda encore à la même église par acte daté de l'année 1182 (*y*), une rente de huit deniers qu'on lui payoit annuellement, affectée sur la terre de Berlancomines. Il fonda encore une chapelle dans l'église de Geronsart, qu'il dota de dix livres de rentes (*z*), à lever sur certains droits de tonlieux. On lui attribue aussi la fondation de

(*v*) Extrait d'une chroniq. M.S. de Namur, du XVIme siécle.

(*x*) Recueil des chartres ci-après.

(*y*) Ibidem.

(*z*) Extrait des archives de l'abbaye de Geronsart.

l'autel de la Sainte Vierge dans la grotte de l'églife collégiale à Namur, qui fut confacré par Henri évêque de Liège (a), ainfi que la fondation de l'églife de Saint-Nicolas *en Herbatte*, & de la chapelle dite *des grands malades* près de Namur.

De tous les comtes de Namur, il n'en eft aucun qui ait regné plus long-temps que Henri I, ni dont la vie ait été agitée de plus grands troubles. Il eut toutefois la confolation de mourir en paix, mais en même temps la douleur de voir fes états demembrés, & fa fille unique à la veille de fe trouver fans biens. Il avoit de la valeur, mais peu de modération. Il aimoit la guerre, & il la fit prefque toujours à fon défavantage. Il fit de grandes libéralités aux diverfes églifes de fes deux comtés. Sa bonté ou plutôt fon peu de prévoyance pour le futur, fut caufe qu'il fit une difpofition prématurée qui occafionna tant des guerres fanglantes, & dont les fuites funeftes durerent encore après fa mort. Il étoit fidèle ami, allié fin-

(a) Extrait d'une ancienne chronique M. S. de Namur, où en parlant des fondations pieufes de Henri l'*Aveugle*, il eft dit : *Anno* 1153 *altare Sanctæ-Mariæ Namucenfis in criptâ, confecratum eft ab epifcopo Leodienfi Henrico fimiliter & ecclefia Santi Nicolai in Herbattâ, & ecclefia infirmorum extra oppidum.*

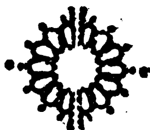
cère, porté pour ses sujets, quoique d'ailleurs jaloux de ses droits, autant que de son autorité.

L'endroit de sa vie le plus digne de blâme, est son divorce, & le commerce criminel qu'il entretint avec ses concubines; mais ses charités envers les pauvres, lui méritèrent la grace de sa conversion. Dès qu'il fut réuni à la comtesse son épouse, il devint aussi exemplaire, qu'il avoit été scandaleux au temps de ses débauches. Il persévéra dans les sentimens de piété jusqu'à sa mort qui fut accompagnée des marques d'un repentir sincère.

S'il a eu le surnom d'*Aveugle*, ce n'est point qu'il eut entièrement perdu la vue. Il voyoit suffisamment pour se conduire, & les diverses batailles auxquelles il se trouva depuis sa grande maladie, en sont des preuves incontestables.

Il gouverna durant cinquante-huit ans, le comté de Namur, & soixante ans, celui de Luxembourg. Il étoit âgé de près de cent ans, lorsqu'il mourut. En lui finit la la première dynastie des comtes de Namur. La fille unique qu'il laissoit de sa seconde femme, devoit, paroissoit-il, s'attendre à un sort d'autant plus malheureux que l'empereur Henri avoit déja disposé, comme

nous avons vu, du comté de Namur, en faveur de Bauduin de Hainaut, & donné celui de Luxembourg, à son frère Otton, duc de Bourgogne; tellement que la petite Ermesinde se trouvoit à la mort de son père, sans biens, sans patrimoine & abandonnée, pour ainsi dire, à elle seule, lorsque dieu inspira à Thibaut comte de Bar, à qui la jeune comtesse étoit fiancée, des desseins qui réussirent, ainsi que nous le verrons par la suite.





HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE
DE LA VILLE ET PROVINCE
DE NAMUR.

LIVRE SECOND.

Les comtes des maisons de Hainaut & de Courtenai.

PHILIPPE
DIT LE NOBLE,
COMTE DE NAMUR.

DES trois fils que Bauduin V, comte de Hainaut avoit en mourant, l'aîné de même

nom que son père, fut, comme nous avons dit, comte de Flandre & de Hainaut. Henri le troisième eut en partage des terres considérables, mais sans souveraineté. Le comté de Namur qui alors comprenoit aussi les comtés de Durbui & de la Roche, fut destiné au second, nommé Philippe, à condition de le tenir en fief du comté de Hainaut.

Bauduin avoit d'abord songé à marier notre Philippe, appellé communément alors *marquis de Namur*, à la fille & héritière de Pierre, comte de Nevers, alors âgée de cinq ans. Les premières propositions de ce traité furent faites en 1193, au temps que ces deux princes se trouvoient ensemble au siège de Rouen, & les convenances de ce futur mariage furent solemnisées & jurées dans la ville de Soissons.

Oudegerst, dans ses chroniques de Flandre, chapitre IIIIXXI, rapportant les convenances de ce mariage, dit que le comte Pierre promit & jura de donner à Philippe, marquis de Namur, sa fille en mariage, & avec elle le comté de Tonnère avec toutes ses appartenances, ensemble ce que la comtesse de Saint-Quentin possédoit pour son douaire dans le comté de Nevers; étant stipulé que si le jeune Phi-

lippe venoit à mourir avant la consommation de ce mariage, le comte Pierre de Nevers, promet de donner sa fille avec semblable part de mariage, à Henri frère puiné de Philippe. Bauduin de son côté s'obligea à donner à la fille du comte de Nevers pour douaire, la moitié du comté de Namur, excepté la capitale & Bouvignes, avec pouvoir de choisir pour sa demeure tel lieu audit comté, qu'il lui plairoit. Cet arrangement n'eut toutefois pas lieu. Philippe Auguste, roi de France, avoit des vues plus hautes en faveur du jeune Philippe. Il le créa d'abord chevalier, & lui destina la princesse Marie, sa fille, qui promettoit d'être un jour une des plus belles princesses de son sècle.

A la première nouvelle de la mort de Henri l'*Aveugle*, Philippe vint se faire reconnoître comte de Namur. Il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. On le mit en possession du château, que les troupes du comte de Hainaut occupoient depuis la paix de Halle.

Mais cette joie fut bientôt troublée par un ennemi qui vint fondre sur les états du nouveau comte, dans le temps qu'on s'y attendoit le moins. C'étoit Thibaut, comte de Bar. Ce prince avoit épousé Ermesinde,

fille du comte Henri, depuis que le comte de Champagne avoit renoncé à l'alliance de cette princesse. Il avoit déja commencé à remuer du vivant même de Bauduin, dit *le Courageux*, & il avoit continué ses poursuites, prétendant que le comté de Namur ne pouvoit appartenir à d'autres qu'à sa femme, qui, pour toute dot, ne lui avoit apporté que quelques biens allodiaux & des droits contestés. Tristes débris de la brillante fortune que lui promettoit sa naissance.

Le comte de Bar étoit par sa bravoure & par sa prudence, le prince de son temps le plus propre à faire valoir ces droits. Non content d'avoir recouvré une partie considérable du patrimoine de sa femme, d'avoir fait depuis peu l'acquisition du comté de Luxembourg (*b*), moyennant une somme d'argent qu'il compta au duc de Bourgogne, qui en avoit été investi par l'empereur son frère, il voulut encore y joindre le comté de Namur. Il leva à cet effet une armée considérable composée de ses sujets & des troupes que le duc de Lorraine lui fournit; & il se mit

(*b*) *Alberic. chronic. ad ann.* 1193.

en marche pour attaquer le comte Philippe, qui n'étant guère préparé à lui résister, se renferma dans sa capitale. Le comte de Bar l'assiégea aussi tôt dans les formes. Mais cette expédition n'eut pourtant pas le succès qu'il s'en étoit promis; car les Namurois animés par la présence de leur souverain, se défendirent en braves. Non contens d'avoir repoussé le comte de Bar dans plusieurs assauts qu'il donna à la place, ils faisoient de temps en temps des sorties si furieuses, qu'à la fin ils l'obligèrent de lever le siège, & de s'en retourner sans avoir fait autre chose, que de fatiguer son armée & ruiner le pays.

La gloire d'avoir rendu inutiles les desseins de son ennemi, n'éblouit pas Philippe. Il avoit tout à craindre pour ses états, si le comte de Bar revenoit à la charge. Le comté de Namur épuisé par les guerres précédentes, & par les ravages qu'on venoit d'y faire, eut difficilement résisté à une seconde attaque, sur-tout abandonné, comme il étoit, à ses propres forces. Dans cette extrêmité, Philippe demanda la paix, & elle se conclut dans l'église de Saint-Médard, près de Dinant. En voici les articles.

I.

Il fut ſtipulé que tout le terrein au-delà de la Meuſe vers l'Ardenne, juſqu'à la forêt d'Arche, demeureroit au comte de Bar; mais que toute cette forêt & les terres qu'elle comprend, & qui ſont enfermées par la Meuſe, ſeroient au comte de Namur, ainſi que le reſte du comté.

II.

Les habitans de la partie cédée au comte de Bar auront, dans la forêt d'Arche, les mêmes droits que l'uſage & la coutume du pays leur y donnoient ci-devant : bien entendu que ce qu'ils payoient au comte de Namur, pour jouir de ces droits, ils continueront encore à le lui payer.

III.

Les fiefs de la partie cédée au comte de Bar, releveront auſſi de lui : de façon qu'il lui ſera libre de les ôter à ceux des feudataires qui refuſeront de lui en faire hommage, ſauf toutefois l'obligation de les leur rendre quand ils ſe seront rangés à leur devoir. La même choſe ſera prati-

quée à l'égard de ceux qui posséderont des fiefs, dans les domaines demeurés au comte de Namur.

IV.

Les eaux de la Meuse (*c*) seront communes entre le comte de Bar & le comte de Namur, jusqu'à la forêt d'Arche. Mais en commençant à cette forêt, la Meuse appartiendra toute entière au comte de Namur.

V.

Il y aura une amnistie générale pour tous ceux qui auront suivi l'un ou l'autre parti durant la guerre; & si à cette occasion quelqu'un avoit encouru la disgrace, ou du comte de Namur, ou du comte de Bar, on oubliera de bonne foi le passé.

VI.

Le comte de Flandre & de Hainaut s'é-

(*c*) Les eaux de la Meuse, avant ce traité, appartenoient entiérement au comte de Namur, depuis Revin jusqu'à Andenne. Mais depuis Andenne jusqu'au Ruisseau d'Ahin près de Hui, les eaux de la Meuse étoient partagés entre l'évêque de Liège & le comte de Namur.

tant engagé à donner au comte de Bar cinq cens livrées de terre (*d*), monnoie de Valenciennes, pour lui & ses héritiers, le comte de Bar s'engage de son côté à en faire le relief au comte de Flandre, & après lui à ses successeurs, comme aussi de la partie du comté de Namur qui lui est cédée par le présent traité. Cet article sera entendu également des fiefs & des alleuds, le comte de Bar deviendra homme lige du comte de Flandre, & devra en cette qualité le servir nommément contre le roi de France, contre le duc de Suabe, & généralement contre tous, excepté contre l'évêque de Verdun & le comte de Champagne. Si cependant il arrivoit que le comte de Flandre fît la guerre en personne, ou à l'évêque de Verdun, ou au comte de Champagne, ou même à tous les deux, alors le comte de Bar sera obligé de faire le service de vassal du comte de Flandre, à proportion de la valeur des fiefs qu'il tiendra de lui.

VII.

Le comte de Flandre employera ses

(*d*) *Livrée de terre*, mesure de terre dont le produit valoit une livre de ce temps-là,

bons offices auprès du roi d'Angleterre, & fera son possible pour engager ce prince à donner au comte de Bar un équivalent en fiefs des terres que ledit comte cède au comte de Namur.

VIII.

Que si les fiefs que le roi d'Angleterre pourroit accorder au comte de Bar, ne sont pas d'un rapport égal au partage du comte de Namur, ledit roi y suppléera par d'autres terres voisines des comtes de Flandre & de Boulogne, pour lesquels fiefs & terres le comte de Bar sera obligé de servir le roi d'Angleterre envers & contre tous.

IX.

Si ledit roi refusoit d'accorder l'article ci-dessus, le comte de Flandre ajoutera deux cens autres livrées de terre aux cinq cens qu'il s'est déja engagé de donner au comte de Bar, lequel, en ce cas, sera vassal du comte de Flandre pour ces sept cent livrées, ainsi que pour les terres du comté de Namur au-delà de la Meuse.

X.

S'il nait des enfans au comte de Bar de la comtesse Ermesinde son épouse, tout ce qui a été stipulé ci-dessus, regardera ces enfans, sans que ceux d'un autre lit, qui pourroient naître après le décès de l'un ou de l'autre, puissent y rien prétendre.

X.

Mais si le comte de Bar venoit à mourir sans avoir d'enfans de la comtesse Ermesinde, & que ladite comtesse en eût ensuite d'un autre mariage, les fiefs dont il a été fait mention dans le présent traité, appartiendront à ladite comtesse Ermesinde & à ses enfans, hors les cinq cens livrées provenant du comte de Flandre, lesquelles en ce cas passeront aux héritiers du comte de Bar, de même que tous les autres fiefs exprimés dans ce traité, si Ermesinde & le comte décédoient tous deux sans enfans.

XII.

Enfin, le comte de Flandre ne fera pas de paix avec le roi de France, sans que le comte de Bar y soit compris. Et pour que

le présent traité eût plus de force, & fût maintenu à perpétuité, Bauduin comte de Flandre & de Hainaut, Marie comtesse de Flandre, Philippe comte de Namur, Henri son frère, Thibaut, comte de Bar & de Luxembourg, & la comtesse Ermesinde y souscrivirent & le scellèrent de leurs sceaux, avec la souscription des témoins suivans.

De la part du comte de Flandre & de Hainaut (*e*), Marie, comtesse de Flandre & de Hainaut; Renaud, comte de Boulogne; Henri, frère du comte Bauduin; Gerard; prévôt de Bruges & chancelier de Flandre; Guillaume, oncle du comte de Flandre & de Hainaut; Thierry de Walcourt; Robert de Tournehem, Gautier de Sotteghem; Hugue de Saint-Aubert; Othon d'Arbre.

De la part du comte de Bar, Thierry de Maslières; Thierry de Housalise; Raoul de Canes; Arnoul de Rodemacker; Guy, châtelain de Bar; Ponce, avoué de Mousson; Jacques d'Orchimont; Henri de Mirewart; Nicolas de Ham; Robert de Condé;

(*e*) Quoique le nom de Bauduin paroisse dans ce traité, il est certain qu'il n'y a paru qu'au nom de son frère Philippe, & comme son aîné.

Nicolas de Escorday; Gerard de Belleramée. Ce traité est daté du 26 d'Août 1199 (*f*).

Tel fut le fameux traité de Dinant que les circonstances obligèrent Philippe de conclure, & qui réduisit la puissance des comtes de Namur à des bornes fort étroites. A la vérité le comte Thibaut n'eut pas la satisfaction de recouvrer tout le comté de Namur, mais du moins en obtint-il une bonne partie, & il accrut son comté de Luxembourg, des comtés de la Roche & de Durbui, qui depuis furent séparés sans retour du comté de Namur, & qui sont restés depuis ce temps-là unis au duché de Luxembourg.

Les deux comtes congédièrent après cela leurs troupes, revinrent à Namur, & y restèrent quelque temps ensemble, en se donnant réciproquement toutes les marques possibles d'amitié. Après quoi Thibaut prit congé de Philippe & retourna à Luxembourg.

A peine le comte de Namur étoit-il sorti de cette mauvaise affaire, qu'il s'embarqua bien mal-à-propos dans une autre. Bauduin son frère, comte de Flandre &

(*f*) Leibnitz dans son recueil diplomatique du droit des gens.

de Hainaut, avoit pris les armes contre Philippe-Auguste, roi de France, à l'occasion du comté d'Artois que ce prince avoit réuni à sa couronne, & que Bauduin vouloit recouvrer. Il se ligua à cette fin avec Richard, Roi d'Angleterre. Le comte de Namur alla avec quelques troupes joindre son frère en Artois, où il étoit déja entré avec toutes ses forces.

Le sort des armes y avoit d'abord été favorable aux Flamands, qui tandis que le roi de France étoit occupé en Normandie (g), s'étoient emparés de Saint-Omer, d'Aire, & de Douai. Mais le comte de Namur ayant mis (h) depuis le siège devant Arras, il fut obligé de le lever avec perte, à l'approche des François.

Cet échec ne fut pas le seul que ce prince essuya pendant cette guerre. La campagne suivante dut lui être encore plus sensible. Car s'étant mis à la tête de ses propres troupes, dans le dessein de faire une diversion, à l'effet de diviser les forces du roi Philippe Auguste son beau-père, il fut rencontré par Robert de Blois, que

---

(g) *Meier. Annal. Flandr. ad ann.* 1193.
(h) Oudegherst chroniq. de Flandre pag. 155.

Meier appelle *Robertus Lutosensis*, enveloppé & pris (*i*) avec douze autres gentilshommes. Il sortit toutefois bientôt de sa prison par l'entremise de Marie de Champagne, femme de Bauduin, comte de Flandre & de Hainaut. Cette princesse étoit dans les bonnes graces de Philippe-Auguste, son oncle, & elle sut tellement ménager l'esprit du roi, que non-seulement elle procura la liberté au comte de Namur son beau-frère, mais parvint encore à ménager la paix entre son mari & son oncle, qui fut conclue à Pérone, dans les fêtes du Noël.

La guerre que le comte Philippe fit quelques temps après aux Liégeois, lui acquit plus d'honneur. Ce peuple s'étoit soulevé contre son évêque Hugues de Pierre Pont. Notre comte qui étoit son parent & de plus son vassal, à raison du fief du château de Samson, vola à son secours, défit les

(*i*) Les historiens varient sur l'endroit où le comte de Namur fut pris. *Oudegherst* dans la chronique de Flandre, dit que, c'étoit du côté d'Arras, tandis que *Belle-forêts* se contente de dire uniment que c'étoit en Artois, *Meier* en ses Annales de Flandre, dit, *Propre lutosam in ballesio*. *Guillelmus Armoricus*, Vieux écrivain, assure que c'étoit, *apud castellum quod leucum vocatur in patriâ Nerviorum quæ Flandria nunc vocatur*.

les séditieux, & les ramena à leur devoir (*k*). Il tira ensuite une vengeance terrible des habitans de Hui, qui avoient eu l'insolence de brûler les machines de guerre qu'il envoyoit par la Meuse à l'évêque de Liège, & de tirer par dérision, jusques sur la grande place de leur ville, le bâteau (*l*) sur lequel elles étoient chargées.

Le regne de Philippe quoique de peu de durée, donna le temps à ses sujets de se rétablir. Ce prince ne s'occupoit plus que de leur bonheur. Content du partage qui lui étoit échu, il ne pensa ni à l'augmenter aux dépens de ses voisins, ni à troubler leur tranquillité. On le vit au contraire travailler avec ardeur à entretenir la bonne union entr'eux, & devenir l'arbitre de leurs différens, ainsi qu'il arriva à l'égard de l'évêque de Liège, du Duc de Brabant, & du Comte de Loz. Ces seigneurs étoient prêts d'en venir aux mains dans la plaine de Warem (*m*). Le Duc de Brabant étoit campé avec son armée à Landen, celle du comte de Loz & de l'Evêque étoit venue

(*k*) Histoire de Liège, par le Père Bouille, tom. I.

(*l*) *Fisen, Histor. Leodiens. lib.* XI.

(*m*) Butkens, Trophées de Brabant, pag. 166.

se poster à Montenac (n), disposés les uns & les autres, à vuider leur querelle par une bataille décisive.

Philippe interposa ses bons offices pour les ramener à une trêve. Il sut engager ces princes à indiquer des conférences entre les deux camps, où chacun proposeroit ses griefs. Le comte écouta les plaintes & les prétentions des uns & des autres, & après avoir applani par sa prudence, toutes les difficultés que l'animosité des deux partis faisoit renaître à chaque instant, il parvint à les réconcilier & à les amener à une paix qu'ils signerent.

Le comte de Namur vivoit après cela heureux & tranquille au milieu de ses sujets, lorsqu'il se trouva engagé dans une nouvelle guerre qui s'éleva entre le Duc de Brabant & l'évêque de Liège, à l'occasion du comté de Moha. Voici le fait.

On fit en 1202 un tournoi & des joûtes à Andenne, où se trouvèrent quantité de chevaliers de marque (o). Albert comte

---

(n) Histoire de Liège, par le Père Bouille, tom. I pag. 219.

(o) La joûte se faisoit à cheval, d'homme à homme avec des lances. Il y avoit cette différence entre les joûtes & les tournois, que les tournois se faisoient entre plusieurs personnes qui formoient deux partis, soit à cheval, soit à pied, soit en char; mais la joûte étoit un combat singulier.

de Moha y assista avec ses deux fils (*p*) Guillaume & Henri, l'un âgé de quatorze ans, & l'autre de douze. Ces jeunes seigneurs ravis du spectacle qu'ils avoient vus, en conversoient souvent ensemble a leur retour à Moha. Tous leurs entretiens ne rouloient que sur cette fête. Ils s'en rappelloient avec plaisir jusqu'aux moindres circonstances, en applaudissant tour-à-tour à la magnificence & à l'adresse des chevaliers qui s'y étoient le plus distingués.

Le père charmé de l'inclination guerrière qu'il remarquoit par-là dans ses enfans, & de l'effet que ce spectacle avoit fait sur leur esprit, prit delà occasion de les exciter à mériter un jour de semblables applaudissemens, & à faire de bonne heure l'apprentissage d'un exercice si convenable à leur naissance. Il leur insinuoit que pour paroître un jour avec honneur dans la même lice, ils devoient s'exercer entr'eux à ces sortes de combat. Ces leçons avoient été reçues avec la vivacité qu'on devoit attendre de deux jeunes comtes. Ils ne tarderent pas à les mettre en pratique. D'abord ils s'exercerent avec des lances à pointes émoussées ; mais dégoûtés bientôt de cette sorte

(*p*) Butkens, pag. 647.

d'armes qu'ils croyoient ne convenir qu'à des enfans, ils prirent chacun une lance de fer émolu, monterent à cheval sous prétexte d'une promenade, furent dans une prairie, & éprouvèrent leurs forces avec tant d'adresse, & en même temps, tant de malheur, que n'étant couvert d'aucune arme défensive, ils s'entretuerent.

Albert inconsolable d'avoir été, par son imprudence, l'occasion d'un évènement si funeste qui lui enlevoit tout d'un coup les seuls héritiers de ses grands biens, entreprit peu après le voyage de Jérusalem, & à son retour, n'espérant plus avoir des enfans, il fonda l'abbaye du Val-Notre-Dame, & donna son comté de Moha avec l'alleu de Walef, à l'église de Saint-Lambert.

Cette donation fut la source d'une guerre, entre l'évêque de Liège & le duc de Brabant. Ce prince ne pouvoit digérer que le comté de Moha fût passé en d'autres mains que les siennes. Il étoit neveu d'Albert, & les comtés de Moha & de Daesbourg, avoient été apportés dans la maison des ducs de Brabant par Lutgarde d'Alsace & de Daesbourg, qui en étoit héritière. Elle avoit épousé Godefroi II, étoit mère d'Albert, & ayeule de Henri, duc de Brabant.

L'évêque de Liège qui savoit combien

les châteaux de Moha & de Walef, situés sur les frontières du Brabant & du pays de Liège, étoient d'une grande conséquence pour les deux états, les fit occuper par ses troupes aussitôt après la mort du comte Albert, & y mit de bonnes garnisons. Le duc de Brabant s'en plaignit comme d'un attentat commis contre ses droits. Mais trouvant le prélat inflexible & résolu de maintenir la donation, faite à son église, il se prépara la guerre.

Quand ses dispositions furent achevées, il se mit à la tête de ses troupes, & marcha droit à Liège, sans s'arrêter ni à Moha, ni à Walef, qu'il savoit être en état de faire une longue résistance. L'évêque vit bien alors, que le duc en vouloit à sa capitale, qui n'étoit guère en état de défense; c'est pourquoi désespérant de pouvoir la sauver avec ce qu'il avoit de troupes, il ne pensa plus qu'à l'abandonner, & qu'à se retirer à Hui, avec les principaux habitans, & leurs meilleurs effets. Le duc suivit de son armée, entra donc sans la moindre résistance dans la ville de Liège, & s'y comporta en vainqueur irrité. La ville fut saccagée & pillée, durant trois jours, sans distinction du sacré ni du profane.

Haræus, dans ses annales de Brabant, fait une triste peinture des profanations sacrilèges, & des impiétés qui s'y commirent. Les soldats vouloient même réduire la ville en cendres, & ils auroient exécuté ce projet sanguinaire, si quelques seigneurs & chanoines qui étoient restés dans la ville, n'eussent amollis le cœur du duc, sous les yeux duquel tous ces désordres s'étoient commis.

L'évêque indigné de tout ce qui s'étoit passé dans sa capitale, assembla un synode à Hui, où le duc de Brabant fut excommunié, & son pays mis en interdit. On ordonna ensuite (q), suivant un mauvais usage de ce temps-là, que dans toutes les églises du diocèse, les reliques des saints, & le crucifix entouré d'épines, seroient exposés sur le pavé, aussi long-temps que le duc de Brabant ne feroit pas une satisfaction convenable à l'église de Liège : après quoi on fit cesser l'office divin dans tout le pays.

L'évêque ayant ainsi employé le glaive spirituel contre son ennemi, se préparoit à l'attaquer avec d'autres armes, lorsque la paix se conclut par l'entremise du comte

(q) *Foullon histor. Leodiens. tom* 1, *pag.* 321.

de Namur. Le duc de Brabant promit de réparer les dommages causés à l'église de Saint-Lambert. Il renonça à ses prétentions sur le comté de Moha, & pour assurance de l'accomplissement de tout ce à quoi il s'obligeoit, il constitua le comte de Flandre pour son garant. A ces conditions, tout fut appaisé, on mit les armes bas, & chacun se retira chez soi.

Cette tranquillité ne fut pas de longue durée; car le duc de Brabant ayant refusé de remplir les obligations qu'il s'étoit imposées par le traité de paix, ce manquement de bonne foi indisposa contre lui plusieurs seigneurs, & particulièrement le comte de Namur, qui se détacherent de ses intérêts, pour se joindre à l'évêque de Liège. Presque tous les seigneurs du pays, prirent part à cette guerre. On met de ce nombre, les comtes de Flandre & de Hainaut, de Namur, de Vienne, de Salm, de Loz, de Bar, Henri d'Argenteau, Arnoux de Fauquemont, Simon de Rochefort, Huges de Florennes, Clarembaut de Hauterive, Servais de Baufort, Wautier de Clermont, Thierri de Walcourt, Anscal de Falmagne, les comtes de Montaigu, d'Orchimont, de Clèves, & quantité d'autres qui s'engagè-

rent, selon leur inclination, à soutenir l'un ou l'autre des deux partis.

L'évêque rassembla toutes ses troupes & les ayant jointes à celles de ses alliés, il se trouva à la tête d'une armée formidable, dans laquelle outre une infanterie nombreuse, on comptoit au-delà de deux mille cinq cent chevaliers (*r*). Le prélat avec ces forces, alla au-devant du duc de Brabant, qui étoit déjà en campagne. Les deux armés se rencontrèrent à Steppes (*s*), & la bataille s'engagea. Le comte de Namur s'y distingua par sa bravoure il prit avec ses troupes les Brabançons en flanc, les culbuta, & décida du gain de la bataille. L'armée du duc fut mise en déroute, & on fit un carnage affreux des soldats Brabançons qui fuioient de tous côtés. Ce prince fut après cela plus traitable, & la paix se fit aux conditions que l'évêque de Liège & ses alliés voulurent lui imposer.

Au milieu de toutes les affaires qui occupoient de temps en temps le comte Philippe, ce prince ne perdoit point de vue le comté de Namur. Attentif à réparer les

(*r*) Butkens pag. 177.

(*s*) Histoire de Liège, par le P. Bouille, tom. 1.

brêches que le traité de Saint-Médard près de Dinant avoit faites à son domaine, il ne laissoit échapper aucune occasion de remplacer, par des acquisitions avantageuses, les cessions que de fâcheuses circonstances l'avoient obligé de faire. C'est ainsi qu'il acquit de Gilbert de Landen, le fief de Jemeppe, & celui de Mehaigne, de Thierri de Walcourt.

Ce prince acquit encore par lettres datées de l'année 1204, vingt-cinq marcs Liégeois, de Hugues de Pierre-Pont évêque de Liège (t), à lever tous les ans dans la quinzaine de Pâques, sur la caisse du mayeur de Hui. Par d'autres lettres dépêchées en 1208 (v), il fit l'acquisition d'une partie des bois de Ville, de Seilles, Sclaën & d'Hosdam, qui lui fut cédée par Florent abbé de Saint-Cornelis Munster. Il acheta encore de l'abbé de Malone, avec l'agrément du même évêque de Liège, les bois de Floriffou (x) : ces lettres sont datées de l'année 1209.

Philippe étoit un prince religieux, juste,

(t) Inventaire des chartres du Comté de Namur, chap. 1.

(v) Ibidem.

(x) Ibidem, chap. 8, & 13.

aimant la paix, généreux & si magnifique, qu'il en mérita le surnom de *Noble*, si tant est que ce nom ne lui fût pas donné, à cause de la grandeur de sa maison, dont il y eut de son vivant deux princes, ses frères Bauduin & Henri, successivement empereurs de Constantinople. Il avoit beaucoup de piété, & il en donna des preuves dans diverses fondations qu'il fit. Après avoir réparé l'église de Saint-Aubain, il y fonda en 1207 trois nouvelles prébendes (*y*), desorte que le chapitre qui n'étoit composé que de dix-sept chanoines, le fut depuis de vingt, y compris la prébende qu'il sépara en deux, conformément à ce qu'avoit déja statué à cet égard le comte Bauduin dit *le Courageux*. Ses attentions ne se bornerent pas à donner ce nouveau lustre à la premiere collégiale de ses états, il en augmenta encore le bas clergé de vingt vicaires ou bénéficiers (*z*), auxquels il donna des reglémens.

On lui doit aussi la fondation de deux chapelles, sous l'invocation de Saint-Jacques, l'une dans le château de Vieuville, &

(*y*) Recueil des chartres ci-après.

(*z*) Ibidem.

l'autre dans celui de Namur. Celle-ci fut fondée en l'année 1200 proche la grande salle du palais, ainsi qu'on le voyoit dans le missel de ladite chapelle (*a*). Celle de Vieuville fut fondée en 1211 (*b*).

Les collégiales de Notre-Dame & de Saint-Pierre au château eurent aussi part aux bienfaits de ce prince. Il fit rebâtir en 1202, l'église qui avoit été construite dans son château, en l'honneur des apôtres Saint-Pierre & Saint-Paul. Elle fut dédiée en 1207, par le cardinal Guys légat du saint-Siège. Il y avoit mis dès l'année 1198, des chanoines au nombre de douze, en leur assignant des revenus pour leur entretien, & ensuite il y fonda encore une nouvelle prébende (*c*), pour être possédée par un doyen qu'il y établit.

(*a*) Extrait d'une chronique M. S. de Namur, du XIV siècle, où il est fait mention du missel de ladite chapelle, dans lequel, folio primo, il étoit écrit de la main du comte Philippe comme s'ensuit. " Quand je fis la chapelle faire, j'avoie-je
" XXIIII ans. Ja donné céans à tousjours, trois bonniers de terre de mes cultures à Verdrin, &
" XXIIII muids de bleds ochies à dime de Verdrin,
" & tous les varissaix sur le fermetel, & encore
" le fermetel de Champaux entre Sambre & Meuse,
" & ai donné à chapelain céans en fief toutes
" droitures que chapelain céans en fief, doit
" avoir en hostel de prince en toute manière ".

(*b*) Recueil des chartres ci-après.

(*c*) Ibidem.

Ce prince ayant reçu de son frère Henri, empereur de Constantinople, une quantité de reliques précieuses, avec une lettre (*d*), écrite de la main de ce prince en l'année 1205, il en enrichit aussi-tôt l'église de Saint-Aubain, & le pape Innocent accorda quarante jours (*e*) d'indulgence, à tous ceux & celles qui confessés & communiés visiteront ladite église, le jour de l'invention de la Sainte-Croix, après que Nivellon, évêque de Soissons, qui avoit apporté ces reliques de Constantinople, en eut (*f*) attesté l'autenticité.

A toutes ces libéralités si dignes de la piété d'un prince religieux, il en ajouta encore une nouvelle, en achetant au profit de ladite église, tous les biens que Godefroi châtelain de Bruxelles possédoit à Meleng; Henri duc de Brabant donna volontiers son consentement pour cette vente; & en fit dépêcher les lettres afferantes, datées (*g*) d'Affleghem en l'année 1209.

Les dons que Philippe répandoit à pleines

(*d*) Recueil des chartres ci-après.

(*e*) Ibidem.

(*f*) Ibidem.

(*g*) Ibidem.

mains sur les églises, excitèrent plusieurs chevaliers de sa cour à l'imiter dans sa piété. Je trouve dans un ancien mémoire tiré des archives de la cathédrale de Saint-Aubain, que Nicolas de Condé, un des premiers gentilshommes de ce temps-là, & que Philippe appelle *Consanguineum & fidelem meum parem castri Namucensis*, fut un de ceux qui se distingua le plus par quantité de libéralités qu'il fit à cette église, dans laquelle il avoit choisi sa sépulture. Libert de Eghezée, qui a été inhumé dans le vieux choeur devant l'autel de Saint-Nicolas, laissa au profit de la même église la dîme de Fontaine, pour un anniversaire qui se chantoit le jour de la division des Apôtres.

Philippe donna encore une marque éclatante de son zèle envers les églises, en secondant comme il fit, le dévouement que Nicolas de Condé témoignoit pour le monastère de Malogne. Ce seigneur tenoit en fief du comte de Namur les terres de Saint-Amand & de Brigande ; il ne pouvoit par conséquent en disposer sans la permission expresse de son seigneur direct. Philippe lui accorda (*h*) non-seulement cette permission, mais

(*h*) Recueil des chartres ci-après.

il écrivit encore à l'évêque de Liège (*i*), pour que ce prélat confirmât & ratifiât la donation que Nicolas de Condé avoit faite de l'église & de la dîme de Brigande, en faveur du monastère de Malone.

Si ce prince fut libéral envers les églises, il ne fut pas moins scrupuleux à faire regner le bon ordre, & la régularité parmi les ecclésiastiques. Il s'attacha particulièrement à réformer les abus qui s'étoient glissés parmi eux; il commença par les chanoines de l'église de Saint-Aubain. Il voyoit avec quelque espèce de mortification que l'esprit de relâchement s'étoit peu-à-peu introduit chez eux; & voulant y remédier avant que le mal n'empirât, il se concertat avec Hugues évêque de Liège, & ils portèrent ensemble quelques (*k*) réglemens capables de rétablir le bon ordre parmi les suppôts de cette église. Le lecteur curieux ne sera peut-être pas fâché de les connoître, & en les lisant, il verra qu'anciennement les chanoines de Saint-Aubain vivoient en communauté, & prenoient leur repos dans le même dortoir.

(*i*) Recueil des chartres ci-après.

(*k*) *Anselm. Leod. ad ann.* 1204.

Comme cette pièce est essentielle à mon histoire, & qu'elle nous a été conservée en entier, j'en donnerai ici la traduction, d'après la copie qu'Anselme a insérée *dans ses Annales de Liège*.

Hugues par la grace de Dieu, évêque de Liège, Philippe marquis de Namur, à tous les fideles présens & à venir. Comme en vertu des dignités dont il à plu à Dieu de nous revêtir, nous sommes obligés de travailler pour la plus grande utilité & perfection des églises, particulièrement de celles que Dieu a confiées à nos soins, moi Philippe Marquis en ma qualité de patron de l'église de Saint-Aubain à Namur, moi Hugues évêque de Liège, approuvant & confirmant la bonne intention de notre très-cher fils en Jesus-Christ, Philippe marquis de Namur, avons ordonné & statué, ordonnons & statuons les points & articles suivans.

I.

Qu'à l'avenir tout chanoine de la collégiale de Saint-Aubain à Namur devra assiduëment assister en personne tous les jours à la grande messe conventuelle, ainsi qu'à toutes les heures canoniales, tant du

matin que de l'après midi & du ſoir, ne ſoit qu'il fût malade, ou empêché pour quelque affaire de l'égliſe, ou pour cauſe de pélerinage ou d'étude, avec la permiſſion néanmoins du chapître.

2.

Que ſi l'un ou l'autre des chanoines étoit dans le cas de devoir s'abſenter pour quelque affaire particulière, il ne pourra le faire ſans une permiſſion expreſſe du doyen du chapître, qui ſeul aura le pouvoir de la lui accorder pour quinze jours ſeulement, & dans le cas d'une plus longue abſence, ce chanoine devra en obtenir la permiſſion du chapître entier.

3.

Chaque chanoine, nul excepté, réſidant dans ladite égliſe, devra ſe retirer tous les ſoirs dans le dortoir commun pour y prendre ſon repos.

4.

Tous devront vivre entr'eux comme frères, pacifiquement, cordialement, & ſans la moindre aigreur.

5.

Ils obéiront tous, tant pour le ſpirituel que pour le temporel, à leurs prévôt & doyen.

6.

Que ſi l'un ou l'autre des chanoines tomboit dans le cas de devoir eſſuyer une correction pour quelques excès graves, & après avoir été canoniquement & ſuivant la coutume cité & excommunié par ſon évêque, étoit trouvé déſobéiſſant & contumace, il encourra la peine que la coutume inflige en pareil cas; que ſi au contraire, il témoigne un repentir ſincère de ſa faute, on devra alors uſer de clémence & de miſéricorde à ſon égard.

7.

Que ſi un chanoine tombe dans le cas d'être forain, il ne percevra pour tous fruits de ſa prébende, que cinq ſols monnoie de Namur, qui lui ſeront payés le jour du Noël, & les fruits de ſa prébende ſeront partagés, une moitié à ſon vicaire, & l'autre pour être diſtribuée entre les chanoines qui réſideront en ladite égliſe.

8.

On n'admettra pour remplir ces places de vicaires, que des personnes discrettes, & en état d'en bien remplir les fonctions.

9.

Les chanoines en se rendant dans le chœur pour faire les offices, devront y venir en marchant processionnellement deux à deux, précédés des prêtres, diacres & soudiacres.

10.

On ne choisira pour le service de l'église, que ceux d'entre les chanoines qui seront jugés les plus idoines & capables, & en cas qu'on se soit trompé dans le choix de l'un ou de l'autre, icelui devra être démis.

11.

Pareillement si l'un des vicaires tomboit dans quelque faute susceptible d'une correction exemplaire, & qu'après avoir été cité & admonêté, il eût donné toutes les marques d'un vrai repentir, indépendamment de ce, qu'il soit congédié, & qu'on lui en substitue un autre.

12.

Que le comte Philippe & ses successeurs comtes & comtesses de Namur seront les maîtres de tenir près de leurs personnes & pour leur service, un de ces chanoines, tel qu'ils voudront choisir, lequel percevra une moitié des fruits de sa prébende, & l'autre moitié suivra à son vicaire (*l*).

13.

Que tous ceux qui seront pourvus d'un canonicat dans l'église de Saint-Aubain, ne pourront en même tems posséder aucune prébende ni dans l'église de Notre-Dame à Namur, ni dans celle de Saint-Pierre au château.

14.

Que les revenus de l'église & ceux provenans de la menue dîme, se distribueront tous les trente jours, par parties égales, entre les chanoines résidens, ou leurs vicaires, moyennant qu'ils aient tous exactement assistés tous les jours en personne,

(*l*) On voit delà qu'en ce temps chaque chanoine avoit un vicaire établi pour l'assister dans ses fonctions. Ces vicaires sont ce que nous appellons aujourd'hui *bénéficiers* ou *chapelains*, quoique différens dans leurs fonctions.

à la grande meſſe conventuelle & aux heures canoniales.

15.

Les chanoines obſerveront ſpécialement les fêtes ſuivantes, ſavoir celles du Noël, & les trois jours ſuivans, la fête de Pâques, & les trois jours ſuivans, la fête de la Pentecôte, & les trois jours ſuivans, celles de la Nativité, de la Purification, de l'Aſſomption de la Sainte-Vierge, les fêtes de Saint-Jean-Baptiſte, de Saint-Martin, des Saints-Apôtres Pierre, Paul, Jacques, Barthelemi, Mathieu, André & Simon, la fête de ſaint Pierre aux liens, celles de tous les Saints, de ſaint Aubain, de l'Aſcenſion, de ſaint Michel, la fête de la Dédicace de l'égliſe, le jour de l'anniverſaire de la mort du Père & de la Mère du Marquis Philippe, & dans la ſuite celui de ce prince auteur de ces préſens réglemens, à toutes leſquelles fêtes leſdits chanoines percevront une portion des revenus de leurs prébendes, en cas qu'ils aſſiſtent à la grande meſſe conventuelle, & aux autres heures canoniales.

16.

Que ſi cependant l'un ou l'autre des chanoines ou de leurs vicaires, n'aſſiſtoient

pas aux jours ci-dessus désignés à ladite grande messe conventuelle, & aux autres heures canoniales, il ne percevra rien des distributions qui se feront ces jours, lesquelles seront reparties, une moitié entre les chanoines qui assisteront auxdits offices, & l'autre moitié entrera dans la caisse du célérier.

17.

Que tout ecclésiastique qui sera pourvu d'un canonicat dans l'église de Saint-Aubain, jurera, en prenant possession de sa prébende, de maintenir & d'observer fidélement & scrupuleusement tous les articles du présent réglement.

Et afin que les présens statuts soient fermes, stables, & inviolablement observés, nous avons fait apposer nos scels aux présentes lettres, & nous les avons confirmées par l'apposition de celui de Saint-Aubain; en donnant à connoître que moi Hugue, évêque de Liège, avons anatematizé tout quiconque qui après avoir violé aucun point du présent réglement, demeurera obstiné & ne reviendra à récipiscence. Donné l'an de l'incarnation de notre Seigneur 1203.

Ce fut durant le regne du comte Philippe

le Noble que se fit à Malone, l'exhumation du corps de Saint-Bertun. Ce prince voulut assister à cette pieuse cérémonie. Plusieurs prélats s'y trouverent, tels que Grégoire abbé de Malone, Guibert abbé de Gembloux, Robert abbé de Brogne, Jean abbé de Floreffe, & Adam abbé d'Helissen. Les chapitres de Notre-Dame à Namur, & celui de Fosse y assisterent aussi en corps. Cette solemnité arriva en l'année 1200.

Au respect que Philippe avoit pour la religion, il joignoit l'amour le plus tendre envers ses sujets. Il sacrifioit volontiers en leur faveur, les droits les mieux établis, dès qu'il le croioit trop onéreux : par une suite de ce sentiment généreux, il affranchit à perpétuité, sa noblesse de l'odieux droit *de Cathel*, qui consistoit en ce que les comtes de Namur s'emparoient à la mort d'un père de famille, du meuble le plus précieux de sa maison. Les lettres sont datées du château de Blaton près de Valenciennes (*m*), en l'année 1212.

Les habitans de Walcourt se ressentirent également de la bienveillance de Philippe, presque aussitôt qu'il eut pris possession du comté de Namur, puisque nous trouvons

(*m*) Recueil des chartres ci-après.

des lettres de ce prince (*n*) datées du mois de décembre de l'an 1196, par lesquelles il confirme les coutumes & franchises de cette ville.

Les peuples de Namur ne furent pas les seuls qui se ressentirent de la douceur du gouvernement de Philippe *le Noble*. Les Flamands & particulièrement ceux de Gand, eurent aussi leur parts aux sentimens généreux & bienfaisans de ce prince, depuis que Bauduin son frère, en partant pour l'Orient pour y occuper le trône Impérial de Constantinople, lui avoit laissé l'administration de la Flandre. Toujours attentif au bonheur des peuples qui lui étoient confiés, Philippe corrigea certains abus qui s'étoient introduits dans les coutumes observées à Gand, & en conséquence il émana une ordonnance qui commençoit par ces mots, *hæc sunt edicta*, & dont le premier article étoit tel (*o*). " *Si quis aliquem male tractaverit*, ,, *vel verberaverit*, *& ab eo convictus fue*- ,, *rit*, *prius ei de quo convictus est*, *quam* ,, *comiti*, *emendabit*,,. Par cette ordonnance qui faisoit revivre une partie des privilèges

(*n*) Extrait d'une chronique M. S. de Namur, du XIVme. siècle.

(*o*) Meier, annal. Flandr.

anciens des Gantois, le comte de Namur eut bientôt gagné la confiance de ce peuple, & son grand fond de probité acheva de lui concilier en peu de temps l'affection de la Flandre entière.

Mais ils changerent de sentiment à son égard, aussitôt après la mort de l'empereur Bauduin. Outre la régence de la Flandre, pays si fécond en mouvemens, Philippe avoit encore été chargé de la tutelle des princesses Jeanne & Marguerite, ses nièces, filles de cet empereur. Tous ces différens embarras accumulés les uns sur les autres, porterent le Comte de Namur à écouter la proposition que lui faisoit Philippe-Auguste roi de France, d'envoyer ces deux jeunes princesses à sa cour, pour y être élevées sous les yeux de la reine. Ce monarque faisoit en ce temps la guerre aux Anglois. Sa fine politique lui faisoit craindre que les filles de l'empereur Bauduin, héritières des comtés de Flandre & de Hainaut, ne s'alliassent par mariage à quelques princes attachés à l'Angleterre, par où il auroit eu deux ennemis puissans de plus; c'est pourquoi il ne négligea rien pour tâcher d'attirer les deux princesses à sa cour. Il sçut si adroitement menager l'esprit de notre Philippe, que ce prince ne se défiant d'aucune

ſuite fâcheuſe, laiſſa partir ſes deux nièces pour être élevées à la cour de France. Jeanne y épouſa peu de temps après, Ferrand fils du Roi de Portugal, qui fut comte de Flandre du chef de ſa femme.

Ce mariage acheva de rendre le comte de Namur odieux aux Flamands. Ils ſe récrierent hautement contre ce prince, & l'accusèrent (*p*) ouvertement non-ſeulement, d'avoir trahi la Flandre, mais encore d'avoir indignement proſtitué ſes nièces au roi de France, & même d'avoir vendu l'aînée au prince de Portugal. Le mécontentement de ce peuple toujours prêt alors à fouler aux pieds l'autorité, & à gourmander ſes maîtres, alla ſi loin qu'ils lui ôterent la régence de la Flandre, dont ils pourvurent auſſitôt Bouchard d'Aveſne, prévôt de l'égliſe de ſaint Pierre à Lille.

Philippe reconnut, mais trop tard, la faute qu'il avoit faite, & voulant en quelque façon appaiſer les Flamands, il fit revenir la princeſſe Marguerite, & la confia aux ſoins du nouveau régent, ſon parent. Cette démarche que le comte de Namur jugeoit néceſſaire dans les occurrences du temps, fut encore une nouvelle ſource de

(*p*) Meier, ann. Flandr. lib. VIII.

peines & de chagrins pour lui. Bouchard étoit jeune, la princesse étoit belle; sa qualité de tuteur lui permettoit de la voir aussi souvent qu'il vouloit, enfin épris de ses charmes, il en abusa, & eut d'elle, deux fils, Jean & Bauduin. Jean quoique bâtard, succéda dans la suite à sa mère, au comté de Hainaut. Il est vrai que Bouchar & Marguerite se marièrent en face de l'église; mais ce mariage fut déclaré nul, tant pour cause de consanguinité, que parce que Bouchard étoit dans les ordres & prévôt de l'église de Lille.

Toutes ces disgrâces chagrinèrent infiniment le bon Philippe. Il se regardoit comme l'auteur de ces troubles domestiques, & demandoit continuellement pardon à Dieu de son péché, dont il tâchoit de réparer le scandale par toutes sortes de bonnes œuvres. Il ne faisoit que languir depuis ce temps-là, lorsqu'il se sentit atteint de la maladie dont il mourut. Quoique dans un âge peu avancé, il envisagea la mort sans effroi, & s'y prépara en chrétien. Il quitta son château du Blaton situé entre Ath & Condé, & se fit transporter à Valenciennes. Il nomma pour exécuteurs de ses dernières volontés, les abbés de Villers, de Cambron, de Marchiennes & de Saint-Jean, & il leur

enjoignit par son testament, de terminer amiablement le procès qu'il avoit avec le chapître de Notre-Dame à Hui, touchant les bois de profonde ville.

Dès qu'il se sentit plus mal, il mit d'abord ordre à quelques affaires temporelles, ensuite il se confessa à ces quatre abbés, & ne pensa plus qu'à mourir saintement; mais se jugeant indigne de mourir dans son lit & dans son palais, il avoit demandé au rapport de presque tous les écrivains qui ont parlé de la mort de ce prince, qu'on lui mît une corde au col, & qu'en cet état ses confesseurs le traînassent par les rues de la ville, jusqu'à ce qu'il eût expiré. Les confesseurs étoient trop sages pour déférer à la ferveur du pénitent. La pénitence à la vérité étoit singulière : mais elle plut à dieu, puisque quelques écrivains ont assuré qu'il se fit dans la suite quelques miracles à son tombeau. Il mourut à Valenciennes, en l'année 1213. Son corps fut ramené à Namur, & inhumé dans la nef de l'église de Saint-Aubain. Ses obsèques y furent célébrées avec une pompe & une magnificence extraordinaires. On compta jusqu'à onze abbés qui s'y trouvèrent. Tout le clergé de la ville, la noblesse, & le corps de la bourgeoisie y assisterent. Ce ne fut durant plusieurs

jours qu'une désolation générale parmi toute la ville. Un chacun déploroit la perte d'un prince chéri, que la mort venoit d'enlever dans la fleur de ses ans, & dont la charité sans bornes envers les pauvres, & sa bienfaisance envers tout le monde, lui avoit acquit à juste titre, l'honorable nom de père de son peuple. Ses ossemens furent dans la suite transférés dans le vieux chœur, ainsi qu'un autel qu'il avoit fait construire au milieu de l'église. On mit sur sa tombe l'épitaphe suivante, qui fait l'éloge de ce prince.

„ *Hic sepultus est illustrissimus ac potentissi-*
„ *mus vir*
„ *D. Philippus comes & marchio Namucensis,*
„ *Successor fratris sui Henrici,*
„ *ac*
„ *Filius Balduini, quondam comitis*
„ *Flandriæ & Hannoniæ ac Namucensis.*

„ *Qui quidem Philippus obiit absque liberis,*
„ *Anno* MCCXIII *& ampliavit numerum*
„ *Vigesimum præbendarum de tribus præ-*
„ *bendis;*
„ *Ac post modum ad honorem dei & ad*
„ *augmentandum*
„ *Ecclesiæ sancti Albani in divinis servitium,*

„ *Instituit in eâdem ecclesiâ, Viginti*
„ *Beneficia quæ dicuntur vicariæ,*
„ *Conferenda vigenti Clericis, eidem ecclesiæ*
„ *assidué deservituris.*

„ *Cujus ossa fuerunt translata de medio*
„ *Navis ecclesiæ, cum altare per eum*
„ *Fundato, in veterem chorum, cum maximâ*
„ *reverentiâ.*
„ *De penitentia acerbissimâ per eum facta*
„ *Habetur in chronicis.*
„ *Anima ejus requiescat in pace. Amen.*

Philippe mourut à l'âge de 35 ans, en ayant regné 16. Il ne laissa point d'enfans de son épouse Marie, fille de Philippe-Auguste, roi de France. Cette princesse épousa six mois après la mort de son mari, le Duc de Brabant, & elle mourut en 1238 : son corps repose dans l'église de l'abbaye d'Affleghem, où l'on voit son tombeau.

Ce fut encore durant le regne de Philippe *le Noble* & en l'année 1205, que Bertand évêque de Metz, écrivit à Hugues de Pierre-Pont évêque de Liège, de se mettre en garde contre les surprises des religieux d'Hastière, qui cherchoient à se soustraire à la dépendance de l'abbé de Waussor, quoique par la donation que Thierri évêque de Metz avoit faite de Hastière, au monastère

de Wauſſor, il l'eut aſſujetti en toutes choſes à cet abbé, & pour que l'évêque Hugues n'en doutât pas, il lui envoya les preuves de la ſujétion du monaſtère de Haſtière à celui de Wauſſor, & en même temps, la fauſſeté d'un prétendue bulle du Pape Clément III, que ceux de Haſtière produiſoient en leur faveur.



PIERRE DE COURTENAY ET YOLENDE DE HAINAUT, COMTE ET COMTESSE DE NAMUR.

PHILIPPE *le Noble* étant mort, comme nous avons dit, sans enfans, le comté de Namur entra dans la maison de Courtenay, par le mariage que *Yolende* sœur de ce prince, avoit contracté avec *Pierre de Courtenay*, comte d'Auxerre, prince de la maison Royale de France. Ce seigneur étoit le petit neveu de *Josselin de Courtenay* si connu au temps des croisades. *Guillaume*, archévêque de Tyr, au liv. 10. chap. 24, de la guerre sainte, dit que ce *Josselin de Courtenay* étant arrivé dans la Palestine, fut trouver *Bauduin*, comte d'Edesse & ensuite roi de Jérusalem, son cousin germain, qui charmé de retenir dans la Syrie, un chevalier de cette importance, lui donna des terres considérables le long de l'Euphrate. Il étoit frère de *Renaut de Courtenay*, qui maria sa fille unique & héritière

de ses grands biens, à *Pierre* fils puîné de *Louis VI*, dit *le Gros*, roi de France, à charge & condition de porter le nom & les armes de Courtenay. De ce mariage est issu *Pierre de Courtenay*, comte d'Auxerre & de Tonnère, marquis de Namur.

Philippe le Noble avoit eu deux frères: Bauduin l'aîné mort empereur de Constantinople, & Henri son successeur, à qui le comté de Namur appartenoit incontestablement. Mais soit que la courronne impériale satisfit son ambition, soit par toute autre considération, il le céda à la comtesse *Yolende* sa sœur. Elle s'en mit en possession, sans que personne le lui disputât, sans même aucune opposition de la part de *Philippe-Auguste* roi de France. Ce prince avoit épousé *Alix* ou *Isabelle* d'Hainaut, sœur de *Yolende*, mais satisfait du comté d'Artois qu'on lui avoit cédé pour la dot de sa femme, il renonça à toute prétention sur le comté de Namur.

Dès que *Pierre de Courtenay* & *Yolende* sa femme, eurent été reconnus comte & comtesse de Namur, ils commencèrent leur regne par finir certaines affaires que la mort précipitée de leur prédécesseur avoit laissées imparfaites, & nommement celle concernant la forêt de Marlagne, dont une partie étoit

répétée par *Gobert* seigneur de Bioux. Sa répétition fut examinée & discutée, & à la fin il fut réglé que cette forêt demeureroit au souverain, mais que *Gobert* auroit le bois nécessaire pour son chauffage, ainsi que pour la réparation de son château de Bioux, & jouiroit de quelques autres menus droits. Cet accommodement (*q*), est daté du mois d'Août en l'année 1213. L'année suivante le comte & la comtesse son épouse mirent la dernière main à la donation que *Philippe le Noble* avoit faite à l'église collégiale de Notre-Dame à Namur, de la dîme de Bouge (*r*) & de celle de la Folize.

Mais des soins d'une toute autre importance attirèrent bientôt toutes les attentions du comte de Namur. Il se formoit un orage dans la Basse-Lorraine qui n'éclatat toute fois que l'année suivante. *Philippe-Auguste* roi de France faisoit depuis plusieurs années la guerre avec succès aux Anglois & aux Flamands. Déja il avoit chassé les premiers de la Normandie, &

(*q*) *Miræi, tom.* 1. *pag.* 298.

(*r*) Extrait des archives de la collégiale de Notre-Dame à Namur. *Miræi, tom.* 1. *pag.* 298. Ces Lettres se trouvent au recueil des chartres ci-après.

remis sous son obéissance l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou & le Berri; déja il avoit dépouillé de leurs terres, *Gui* II. comte d'Auvergne, & *Renaut de Dammartin* comte de Boulogne, alliés du roi d'Angleterre, lorsqu'il porta ses armes victorieuses dans la Flandre. Tout plia devant lui; les Flamands furent battus en diverses rencontres: Ipres, Tournai, Cassel, Douai, Lille & quantité d'autres places de moindre considération, se rendirent au vainqueur partie de force, partie par composition. *Philippe* s'assura de toutes ces conquêtes par de fortes garnisons, & retourna passer l'hiver à Paris, bien résolu de faire les derniers efforts pour ranger, la campagne suivante, la Flandre entière sous l'empire des Lys.

Des progrès si rapides ne pouvoient qu'allarmer les seigneurs de la Basse-Allemagne, attachés aux intérêts de l'Angleterre ou du comte de Flandre, & leur faire craindre de venir eux-mêmes, les uns après les autres, les victimes de l'ambition du vainqueur. Ils formèrent donc une ligue, bien déterminés de faire les plus grands efforts, pour s'opposer avec toutes leurs forces réunies, aux progrès victorieux du monarque François. Le duc de Brabant gagné lui-même par le comte de Flandre,

engagea l'empereur *Othon* IV surnommé *le Superbe*, à s'unir aux confédérés contre la France, & pour mieux engager ce prince il promit de lui donner *Marie* sa fille en mariage.

Il n'en falloit pas tant pour exciter Othon à se joindre à la ligue. Il haïssoit mortellement *Philippe-Auguste*. Il savoit que ce prince aidoit puissamment *Frédéric* II son compétiteur à l'empire, & que c'étoit principalement à lui qu'il devoit attribuer la plus grande partie de ses malheurs. Il écouta donc volontiers la proposition du duc de Brabant, & convoqua à Cologne où il tenoit ordinairement sa cour, depuis la mort de l'impératrice Beatrix sa femme, une assemblée de tous les princes confédérés. Le comte de Flandre, le duc de Brabant, le duc de Limbourg, le comte de Hainaut, & le comte de Salisbury qui étoit chargé de la part du roi d'Angleterre son frère naturel, de remettre de grosses sommes d'argent à l'empereur, pour faire des levées considérables de soldats en Allemagne, y assistèrent, & la guerre contre *Philippe* fut résolue.

Othon charmé de la bonne volonté de ces princes, qui sans le savoir, servoient ses propres intérêts, les renvoya chez eux, en

leur enjoignant de se tenir prêt pour l'ouverture de la campagne suivante.

L'empereur partit de Cologne au commencement d'Avril de l'année 1214, à la tête d'une armée nombreuse composée d'Allemands & de Saxons, & s'avança à grandes journées, vers Maëstricht, où il se proposoit de passer la Meuse. Il pensa néanmoins être arrêté tout court sur les bords de cette rivière, par les seules forces de *Hugues de Pierre-Pont*, évêque de Liège. Dès que ce prélat, qui avoit tout sujet de se défier de la mauvaise volonté de l'empereur, sçut que ce prince étoit arrivé à Aix-la-Chapelle, il se mit à la tête de ses sujets, accompagné du comte de Loz son allié, & alla rompre le pont de la Meuse vis-à-vis de Maëstricht, bien résolu d'empêcher l'armée Impériale d'entrer dans le pays de Liège, en deça de cette rivière.

L'empereur & les confédérés furent surpris de cet obstacle, auquel ils ne s'attendoient pas. Ils prirent toute fois le parti de dissimuler dans le moment, quoique résolus de tirer en son temps de l'évêque, la plus éclatante vangeance. L'empereur fit assurer le prélat qu'il ne pensoit en aucune façon à lui nuire, & que son armée ne s'arrêteroit que le moins qu'il seroit possible, sur les

terres de Liège. Avec de pareilles assurances, *Hugues de Pierre Pont* consentit à laisser le passage libre. Othon tint religieusement sa parole, & ne fit que traverser le pays, sans y commettre le moindre dégât.

En quittant le pays de Liège, il trouva le duc de Brabant, le duc de Limbourg, & le comte de Hainaut, qui le reçurent à la tête de leurs troupes. La princesse *Marie* lui fut-là présentée par le duc son père, & il l'épousa. Ce ne furent durant trois jours que des fêtes & des réjouissances dans toute l'armée. Le quatrième, l'empereur se mit en marche, traversa le Hainaut, & entra dans la plaine de Lille, où étant joint par les comtes de Flandre, & de Boulogne, & par un bon nombre des troupes Angloises aux ordres du comte de Salisbury, il dressa son camp *au pont à Bouvines*, village sur la petite rivière de *Marque*.

Le comte de Namur n'étoit pas plus favorable à l'empereur que l'évêque de Liège. Il dissimula toutefois aussi long-temps que l'armée impériale fut à portée du comté de Namur. Mais aussitôt qu'il eut appris qu'elle traversoit le Hainaut pour passer dans la Flandre, il se rendit à l'armée Françoise pour y servir le roi *Philippe*

Auguste, tandis que par une politique, que la situation où il se trouvoit, rendoit nécessaire, *Philippe* son fils (s) alla servir sous les étendarts des princes confédérés.

Tout se disposoit à une sanglante bataille. Le roi de France à la tête de cinquante-mille hommes de vieilles troupes agguéries & accoutumées à vaincre sous ses ordres, étoit aussi de son côté entré dans le plaine de Lille, & parut à la vue des ennemis. Déja les deux armées s'étoient observées pendant quelque temps, animées du même désir de combattre, lorsque *Philippe Auguste* craignant d'être enveloppé par l'armée des confédérés, trois fois plus forte en nombre que la sienne, résolut de passer la rivière de *Marque* sur un pont de bois qu'il fit jetter, & de se rétrancher au-delà, en attendant les renforts considérables qui devoient lui arriver.

Othon informé de cette demarche des François, prit aussitôt la résolution de les attaquer avec toutes ses forces, espérant défaire leur arrière-garde, avant que ceux qui en seroient séparés par la rivière puissent la rejoindre. Déja l'ar-

(s) *Alberic. chronic. ad ann.* 1214.

mée des confédérés commençoit à s'ébranler de toute part, lorsque *Philippe Auguste* fut informé de ce mouvement des ennemis. Ce prince se reposoit alors à l'ombre d'un arbre; il prit aussitôt ses armes, monta à cheval, & fit revenir ceux qui avoient déja passé la riviere, & pour mieux engager ses troupes à combattre vaillamment, il fit rompre le pont qu'il avoit jetté sur la *Marque*, afin de leur ôter tout espoir de retraite. On se disposa de part & d'autre au combat, qui fut un des plus mémorables dont il soit fait mention dans l'histoire.

Rigord clerc ou moine de l'abbaye de Saint-Denis en France, médecin du roi *Philippe Auguste*, & qui a écrit la vie de ce prince, nous a laissé les particularités suivantes de cette bataille dont il avoit été témoin oculaire.

Dès que le signal du combat fut donné, *Gautier*, comte de Saint-Pol, qui conduisoit l'aile gauche de l'armée Françoise, s'ébranla le premier; mais comme quelques seigneurs jaloux de sa gloire, lui avoient peu de temps auparavant reproché d'être d'intelligence avec les confédérés, il se tourna vers ses gens, & leur dit, en baissant la visière de son casque, *Suivez moi, mes*

amis, je veux faire voir dans cette journée, à la postérité, jusqu'à quel point Gautier de Saint-Pol a été traître & à la France & à son roi. En proférant ces paroles dignes d'un grand cœur comme le sien, il attaqua avec furie l'aile droite de l'armée des confédérés, commandée par *Ferrand* comte de Flandre, & après trois heures d'un combat opiniâtre & sanglant, il la défit entièrement. Le comte de Flandre y fut blessé de plusieurs coups, & obligé de se rendre prisonnier à *Eude* & à *Jean de Mareuil* son frère, deux braves chevaliers champenois.

Pendant que le comte de Saint-Pol démentoit d'une manière si glorieuse, les injustes soupçons semés sur sa probité, l'aile droite des François aux ordres d'*Eude* III. duc de Bourgogne, n'avoit pas à beaucoup près le même avantage. Vivement attaquée par *Renaut de Dammartin*, comte de Boulogne qui conduisoit l'aile gauche de l'armée impériale, elle fut forcée aprés deux heures de combat, de plier. *Eude* fut porté par terre, son cheval ayant été tué sous lui, & malgré les efforts qu'il fit pour rallier ses Bourguignons, il furent écartés, & *Renaut* s'attacha au flanc de la bataille de *Philippe Auguste*.

Alors les centres des deux armées se mêlèrent, & on y combattit avec un acharnement incroyable. Les communes de Picardie & d'Artois plièrent & se renversérent sur *Philippe*. Cent & vingt gentilshommes y perdirent la vie pour la défense de la sienne. Le roi se trouva presque seul au milieu des ennemis qui faisoient les plus grands efforts pour le tuer, selon l'ordre que l'empereur leur en avoit donné. Il fut porté par terre & foulé aux pieds des chevaux. Ce premier désordre fut toutefois aussitôt réparé. *Valon de Montigni* qui portoit ce jour-là l'oriflame, *Pierre de Courtenay*, comte de Namur, & *Pierre Tristan*, seigneur de Cristaux, se jettèrent avec une troupe de soldats choisis au-devant de la personne du roi, & repoussèrent les Saxons les plus avancés. *Montigni* haussa en même-temps l'étendard Royal pour marquer le péril où étoit le roi, & la nécessité du secours.

La vigoureuse résistance du comte de Namur qui combattoit à la tête des siens, donna le temps à *Philippe Auguste* de monter sur le cheval de *Tristan*, & aux François de se rallier. Il recommencèrent le combat avec plus d'acharnement qu'auparavant. Devenus furieux par la considéra-

tion du péril, où ils avoient vu leur roi, ils donnèrent tête baissée avec tant de furie dans les bataillons des confédérés, qu'ils les renversèrent de tous côtés, pénétrèrent jusqu'à l'endroit où étoit l'empereur, & l'environnèrent de toutes parts. *Henri*, comte de Bar, jeune & vaillant capitaine le prit par son hausse-col & l'eût arrêté prisonnier, si la bonté du cheval d'*Othon* ne l'eût dégagé. Le comte de Namur en saisit aussitôt la bride pour l'emmener hors de la presse, & en même temps *Pierre de Mauvoisin* ébranla l'empereur d'un coup de lance qu'il lui porta sur le devant de sa cuirasse, & d'un second coup perça la tête de son cheval, ce qui sauva ce prince; car le cheval effarouché de la douleur des blessure, retourna brusquement en arrière, & emporta *Othon* à toutes jambes hors de la mêlée. Ce prince monta sur un autre cheval & se sauva à toute bride du côté de Gand.

La déroute des confédérés fut générale. *Eude*, duc de Bourgogne avoit rallié ses Bourguignons, & tandis qu'il vainquoit à son tour ceux qui l'avoient vaincus en premier, *Gautier*, comte de Saint-Pol, s'étoit jetté sur les derrieres de la bataille impériale, & la mit en déroute, pendant que

le roi *Philippe* la pouſſoit de front. Le combat changea dès-lors en une tuerie affreuſe. Les confédérés, au rapport du même *Rigord*, & de pluſieurs autres écrivains, y perdirent cent mille hommes. *Ferraud*, comte de Flandre, *Renaut*, comte de Boulogne, *Bertrand de Huquemange*, chancellier de l'empereur, deux comtes Allemands, *Guillaume*, comte de Salisbury & vingt deux chevaliers portans bannières, furent faits priſonniers avec une quantité d'autres de moindre marque (*t*).

Il n'y eut pas un ſeul des victorieux qui par

(*t*) On diſtinguoit anciennement deux ſortes de chevaliers : les chevaliers Bannerèts, & les chevaliers Baccheliers.

Les chevaliers Bannerets étoient ceux qui étoient aſſez puiſſans pour lever une banniere, & avoient aſſez de vaſſaux pour la garder en guerre. Il falloit ſuivant l'uſage, vingt quatre gentilshommes bien armés, montés & équipés avec chacun ſon ſergent & ſon ecuyer

Les chevaliers Baccheliers étoient ceux qui n'étant pas aſſez puiſſans pour lever une banniere, marchoient ſous celles des chevaliers Bannerets.

On appelloit encore *Baccheliers*, les jeunes chevaliers, enfans des chevaliers, qui faiſoient leur premiere campagne, qui recevoient la ceinture militaire, & qui n'étoient point encore chevaliers Bannerets.

La dignité de chevalier s'acqueroit anciennement par de hauts faits d'armes. C'eſt pourquoi les chevaliers ſont nommés *Milites* dans les anciens titres, comme s'étant particulièrement dévoués à l'art militaire.

ſa propre valeur ou par ſa prudence, ne contribuât à la victoire. *Philippe Auguſte* y fit tout à la fois, le devoir de capitaine & de ſoldat; il y courut de grands riſques, & n'évita la perte de ſa vie que par une eſpèce de miracle. *Robert* comte de Dreux s'y montra digne couſin d'un ſi digne roi. Auſſi ce prince lui donna-t-il en récompenſe le comte de Saliſbury pour l'échanger contre *Robert de Dreux* ſon fils, priſonnier détenu en Angleterre. *Philippe de Dreux*, évêque de Beauvais, frère du comte *Robert*, après avoir aſſommé tous ceux qui lui réſiſtèrent, terraſſa le comte de Saliſbury d'un coup de maſſue dont il ſe ſervoit au lieu d'épée, & le fit ſon priſonnier. *Pierre de Courtenay*, comte de Namur (*v*) contribua plus que perſonne à ſauver le roi *Philippe*. Il le couvrit longtemps de ſon corps, & fit un grand carnage des Saxons qui ſe précipitoient tous à l'envi pour ſe ſaiſir de la perſonne du roi, ou pour le tuer. *Eude*, duc de Bourgogne, tua tant d'impériaux, qu'il ſembloit, (dit *Rigord*), ne pas vouloir laiſſer ſurvivre celui qui avoit tué ſon cheval. *Guerin*, chevalier de Saint-Jean de Jéruſalem, évêque de

(*v*) Hiſtoire des révolutions d'Angleterre.

Senlis, premier miniſtre d'état, rangea l'armée en bataille, & ſans tirer l'épée à cauſe de ſa dignité eccléſiaſtique, il fit toutes les fonctions d'un maréchal de camp & d'un général. *Mathieu de Montmorenci* IIe. du nom, Connêtable de France, contribua également par ſa valeur, au gain de la bataille; il prit douze enſeignes où l'aigle de l'empire étoit déploié, & pour en laiſſer un témoignage à la poſtérité, *Philippe Auguſte* lui permit de charger ſon écuſſon d'une croix de gueule, qui auparavant étoit d'argent cantonné de ſeize aigles d'azur en champ d'or, au lieu de quatre qu'il portoit. *Gautier*, comte de Saint-Pol, après avoir percé pluſieures fois les Bataillons des Flamans & s'être retiré pour reprendre haleine, rentra bruſquement tête baiſſée dans la mêlée, pour voler au ſecours d'un de ſes écuyers qu'il apprit être en grand danger & le délivra. *Adam*, vicomte de Melun rompit & culbuta tout ce qui ſe rencontra devant lui. *Hugue*, *Jean & Pierre de Mareuil* frères, arrêtèrent & prirent priſonnier le comte de Flandre. *Henri*, comte de Bar s'attacha deux fois corps à corps à l'empereur, qui étoit grand & extraordinairement fort, & quoique ſon cheval eut été tué ſous lui, il ſe défendit avec un

courage intrépide contre les Allemans qui l'assailloient de tous côtés. *Thomas de Saint-Vallier*, jeune homme aussi savant que vaillant chevalier, le tira de ce danger, en écartant les ennemis, & après avoir défait les Brabançons.

Enfin tous les chevaliers François qui se trouverent à cette journée, se signalerent à l'envi les uns des autres, & montrerent qu'il n'est rien d'incroyable que la noblesse Françoise ne puisse faire, quand elle combat à la vue & à l'exemple de son Roi.

Ce fut en mémoire de cette grande journée, qui arriva le 27 Juillet 1214, que le Roi *Philippe-Auguste* fonda l'abbaye de la Victoire près de Senlis.

Quant à l'empereur *Othon*, abandonné des princes d'Allemagne qui lui avoient été le plus attachés, il se trouva après cette défaite hors d'état de tenir tête à *Frédéric*, son compétiteur à l'empire, il lui céda la Couronne Impériale, & fut réduit à mener une vie privée jusqu'à sa mort.

Le mauvais succès de la bataille de Bouvines, sauva les Liégeois du ressentiment d'*Othon*, dont ils avoient tout à craindre, pour s'être mis en devoir de lui disputer le passage de la Meuse. *Othon* n'auroit pas été mieux disposé à l'égard du comte de

Namur, qui s'étoit si hautement déclaré en faveur de ses ennemis. Ce prince comblé d'honneur & de gloire étoit revenu dans sa capitale, où il s'appliquoit à ses affaires domestiques, & à rendre ses sujets heureux, lorsque, contre toute attente, il se vit contraint de prendre les armes, pour s'opposer aux injustes prétentions de *Vallerand* Duc de Limbourg, second mari d'*Ermesinde* comtesse de Luxembourg. Ce prince vouloit faire revivre les droits de sa femme sur le comté de Namur, & à l'aide de quelques raisons aussi frivoles que spécieuses, annuller le traité de Dinant; il étoit sensible que *Vallerand* cherchoit moins des raisons qu'un prétexte de faire la guerre. Il fallut donc en venir aux hostilités. *Vallerand* les commença. Après avoir assuré ses frontières par une forteresse qu'il fit élever, il alla en 1215 mettre le siége devant Bouvigne. Les bourgeois s'y défendirent avec tant de bravoure & de courage, que malgré tous les efforts qu'il fit pour s'en rendre maître, il fut obligé de se retirer. Il mena delà son armée contre Namur, où il ne trouva pas moins de résistance qu'à Bouvigne; ce qui l'obligea de lever le siége si brusquement, que quantité de ses soldats périrent en se retirant, & se noyerent dans la Meuse.

Vallerand revint l'année suivante attaquer le comté de Namur par une autre endroit. Il s'attacha d'abord au château de Samſon, qu'il emporta après quelque réſiſtance. Delà il entra dans le pays, entre la Meuſe & la Mehaigne, où il s'empara des châteaux d'Otreppe & de Ville-en-Hesbaye, y mit des bonnes garniſons, & marcha d'un autre côté. Le comte de Namur qui avoit pris toutes ſes meſures pour empêcher les gens du comte de Luxembourg de s'établir dans cette partie du Namurois, ne fut pas plutôt informé que l'armée de *Vallerand* s'étoit éloignée de ces châteaux, qu'il ſe préſenta pour les reprendre. Il en eut bon marché; car ces garniſons ſe croyant abondonnées, manquerent de courage, évacuerent ces deux poſtes, & ſe retirerent avec précipitation, tellement qu'il ne coûta au comte de Namur qu'une ſimple ſommation, pour les retirer des mains de l'ennemi.

Cette guerre duroit depuis quelque temps ſans aucun avantage marqué, de part ni d'autre, lorſque *Pierre de Courtenai* fut élu empereur de Conſtantinople après la mort d'*Henri* ſon beaufrère. Ainſi ce prince ne fut comte de Namur du chef *d'Yolende* ſon épouſe, qu'environ quatre ans, pendant leſquels il s'acquit l'amour & l'eſtime de

de ses sujets. La comtesse Yolende l'une des plus respectables princesses de son temps, ne contribua pas peu à entretenir par sa prudence les peuples dans ces sentimens. Elle céda avant de partir pour Constantinople, le comté de Namur à *Philippe* son fils aîné.

Nous avons un acte de l'an 1216 (*x*), où il est parlé de cette cession, & dans lequel l'Impératrice témoigne son affection à l'église de Saint-Aubain. Cette princesse y déclara qu'ayant trouvé bon de céder à son fils *Philippe* son comté de Namur & généralement tous les biens qui en dépendoient, elle s'est néanmoins réservée, du consentement de son dit fils, une rente de quinze livres, à lever tous les ans le jour de la Purification, sur les revenus de la terre de Biesme, avec pouvoir d'en disposer à sa volonté. On voit ensuite qu'elle emploie cette rente à la fondation d'un bénéfice dans l'église de Saint-Aubain, pour être déservi à l'autel qui étoit érigé devant le tombeau du comte *Philippe* son frère, & par une bienveillance particulière pour cette église, elle céde au chapître le droit

(*x*) Miræi, tom. 1. pag. 300.

de conférer ce bénéfice; ce qu'elle ratifia par un autre acte daté de Mons en Hainaut (y), au mois de Novembre de la même année.

Pierre de Courtenay partit ensuite avec son épouse, & arriva à Rome au mois d'Avril de l'année 1217, pour s'y faire couronner par le Pape. Il fut reçu avec grand honneur, mais son couronnement souffrit quelques difficultés. *Honorius III* qui occupoit alors le Saint-Siége, refusoit en quelque façon de se prêter à cette cérémonie. Il craignoit que les empereurs de Constantinople ne se prévalussent de ce couronnement, pour prétendre un jour quelque droit sur Rome. Il ne vouloit pas d'ailleurs se compromettre avec le patriarche de Constantinople, qui auroit pu trouver mauvais que le pape eût usurpé sur ses droits. Ce ne fut donc qu'après qu'on eut fait sentir au Pontife romain, que le refus qu'il faisoit de mettre la couronne sur la tête du nouvel empereur, pourroit préjudicier à ce prince & à l'empire même des Latins en Orient, qu'il se décida; voulant démontrer, par un effet de sa politique, qu'il ne couronnoit pas ce prince comme empereur de

(y) Miræi, tom. I. pag. 300.

Rome, il n'en fit pas la cérémonie à Saint-Pierre au Vatican, mais dans l'église de Saint-Laurent hors de la ville. Ce qui arriva le second dimanche après Pâques, neuvième d'Avril 1217.

L'empereur *Pierre* s'embarqua ensuite à Brindes sur la flotte des Vénitiens, avec lesquels il étoit convenu d'assiéger Durazzo en Epire, que *Théodore Commène* leur avoit enlevé. Ce prince avoit succédé à *Michel* son frère, & étoit en Romanie le plus puissant des ennemis des Latins. *Pierre* partit donc pour cette conquête, après avoir fait embarquer l'Impératrice *Yolende* & ses enfans, pour aller droit à Constantinople, où de son côté il tenta de se rendre par terre, après avoir été obligé de lever le siége de Durrazzo.

Malheureusement l'empereur s'engagea avec ses troupes dans des montagnes & des défilés étroits & difficiles, où il manqua bientôt de vivres. Le courage qui ne démentit jamais la haute origine de ce prince, le fit résoudre, dans cette extrêmité, à donner bataille aux Grecs qui le suivoient. Les deux armées étoient près d'en venir aux mains, lorsque *Théodore* par l'entremise de *Jean Columna*, cardinal prêtre du titre de Sainte Praxède, que le pape envoyoit

à Constantinople, en qualité de son légat, fit offrir la paix à l'empereur, en l'assurant de lui laisser le passage libre, & la communication des vivres. *Pierre* qui sentoit tout le péril qu'il y avoit pour lui à combattre dans un terrein si désavantageux où il ne pouvoit s'étendre d'aucun côté, outre qu'il vouloit d'ailleurs conduire ses troupes saines & sauves à Constantinople, pour les employer dans des occasions plus nécessaires pour la défense de son empire, donna légèrement dans le piège que lui tendoit *Théodore*. En effet il ne fut pas plutôt entré dans le camp des Grecs pour conclure la trêve proposée, que le perfide *Théodore* le fit arrêter, & avec lui le légat, l'archevêque de Salone (z), *Guillaume de Sancerre* & plusieurs autres seigneurs qui l'avoient accompagnés.

Théodore maître de la personne de l'empereur, le consigna dans une dure & étroite prison, où cet infortuné prince mourut vers le commencement de l'année 1218.

L'Impératrice *Yolende* n'eut pas plutôt été informée de la mort de son digne époux, qu'elle sollicita vivement *Théodore Commène*

(z) Du Cange, Histoire de Constantinople, Du Bouchet, Histoire de la maison de Courtenai,

de lui renvoyer le corps de ce prince. Elle lui fit faire de magnifiques funérailles dans l'église de Sainte-Sophie, qui furent arrosées des larmes de ses sujets. Tous déploroient le triste sort d'un prince qu'ils regardoient comme devant être le restaurateur de l'empire des Latins en Orient. *Yolende* ne lui survécut que de quelques mois. Elle mourut à Constantinople, après avoir mis au monde un fils dont elle étoit enceinte en y arrivant. Ce jeune prince fut nommé *Bauduin*, en mémoire de son oncle & fut le dernier empereur des Latins de l'Orient. Le corps de cette princesse fut inhumé près de celui de son époux, dans le tombeau Impérial de Constantinople.

Il sortit du mariage de ces deux augustes personnes, cinq fils & huit filles. Les fils furent 1 *Philippe* comte de Namur. 2. *Pierre* destiné à l'église. 3. *Robert de Courtenai* I du nom, empereur de Constantinople. 4. *Henri* comte de Namur après son frère. 5. *Bauduin de Courtenai*, qui succéda à son frère *Robert* dans l'empire d'Orient, & fut aussi comte de Namur. Les huit filles furent 1°. *Marguerite*, mariée à *Raoul III*, seigneur d'Issoudun, & en secondes nôces à *Henri*, comte de Vianden. 2°. *Elisabeth*, épouse de *Gaucher*, comte de Bar-sur-

Seine, puis de *Eude I*, seigneur de Montaigu. 3°. *Yolende*, seconde femme d'*André II* du nom, roi de Hongrie morte l'an 1233. 4°. *Marie*, alliée à *Théodore Lascaris*, dit *de Nicée*, empereur des Grecs en Asie, morte l'an 1222. 5°. *Agnés*, mariée à *Godefroi de Ville-Hardouin II* du nom, prince d'Achaïe & de la Morée. 6°. *Eléonor*, première femme de *Philippe de Montfort*, seigneur de la Ferté Aleps en Beauce, morte l'an 1230. 7°. *Constance* religieuse dans l'abbaye de Vezelai. 8°. *Sibille* aussi religieuse à Fontevraut.

Pierre de Courtenay ne fut ni moins religieux ni moins dévoué au culte des autels, que la comtesse *Yolende* son épouse. Dès qu'il eut pris possession du comté de Namur, il songea, comme nous avons dit plus haut, à remplir les dernières volontés du comte *Philippe* son prédécesseur. Ce prince enjoignit aux quatre abbés qu'il avoit institués pour ses exécuteurs testamentaires, de disposer en faveur de telles églises qu'ils trouveroient convenir, de quantité des dîmes qui lui appartenoient en propre. *Pierre* n'oublia pas dans la distribution qu'on en fit l'église de Notre-Dame à Namur, envers laquelle il avoit une affection particulière. On voit par un acte datée de l'année 1214, qu'elle

fut gratifiée (*a*) des dîmes que le comte *Philippe* avoit possédées à Emines, Bouge, Saint-Marc, Noville, Warisoul & Atrive, avec la quatrième partie de toute la grosse dîme de Senenne & d'Anhée, parmi quoi cette église se chargea de payer annuellement douze muids de grains à l'ancienne chapelle de Saint-George, située au-dessus du château de Namur, & renonça en faveur du comte *Pierre* & de ses successeurs comtes & comtesses de Namur, au droit qu'elle prétendoit avoir au bois dit de *Sainte-Marie*, & à un autre appellé le bois de *Saint-Martin*. Et comme le comte *Pierre*, avoit chargé, par l'acte précité, le chapître de Notre-Dame d'un anniversaire à célèbrer tous les ans pour le repos de l'ame du comte *Philippe*, on remarque que pour mieux exciter ceux de ce chapître à y assister, il ordonna que des dîmes ainsi cédées, on tireroit dix muids pour être distribués entre les chanoines & les vicaires ou chapelains, qui assisteroient à cet anniversaire.

Mais en même temps que ce prince se déclaroit ainsi le patron & le défenseur des églises, il exigeoit d'un autre côté que les

(*a*) Miræi, tom. 1. pag. 298.

ministres des autels remplissent exactement leurs obligations & les devoirs attachés à leur état. C'étoit une ancienne coutume (*b*) que le jour de Saint-Martin, le chapître de la collégiale de Notre-Dame à Namur, allât en corps chanter la messe dans la chapelle du Saint de ce nom, située en Buley. Le comte *Pierre* informé que la plûpart de ces chanoines, par un esprit de relâchement, se dispensoient d'assister à cette messe, voulut récompenser ceux qui s'y trouveroient; à cette fin il ordonna par le même acte que des dîmes prémentionnées, on en soustrairoit encore chaque année douze muids de grains, pour être distribués aux chanoines & vicaires qui assisteroient personnellement à cette messe.

Pierre de Courtenay termina encore au commencement de son regne, conformement aux intentions de *Philippe le Noble*, le différent que ce prince avoit encore à sa mort, avec ceux du chapître de Notre-Dame à Hui, au sujet des bois de Profonde-ville. Il sollicita vivement cette affaire, & les exécuteurs testamentaires du comte *Philippe* convinrent (*c*), en effet

(*b*) Extrait d'une chroniq. M. S. de Namur, du XIVme siécle.

(*c*) Ibid.

avec les députés de ce chapître, que le bois contesté demeureroit aux comtes de Namur, sauf les droits & usances dont jouissoient d'ancienneté les habitans de Profonde-ville, & qu'en échange l'église de Hui auroit la grosse dîme de Sorinne, & partie de celle d'Anhée. Cet arrangement fut conclu en l'année 1212.

Ce ne furent pas là les seuls traits de bienfaisance de la part du comte & de la comtesse de Namur. Cette princesse voulant récompenser, avant son départ pour Constantinople, le zèle particulier que les habitans de Noville-les-bois avoient témoigné pour son service, leur accorda du consentement de son mari (*d*), le droit de bourgeoisie & plusieurs belles franchises. Nous avons des lettres datées de Floreffe le 15 Août en l'année 1213, par lesquelles on voit que la comtesse *Yolende*, accorde encore à ceux de la Neuve-Ville à Namur le droit de franchise & divers autres privilèges, & confirme ceux accordés ci-devant aux habitans de Bouvigne, & nommément qu'ils jouiroient du droit de bourgeoisie de la même manière qu'en jouissoient les bourgeois de la capitale.

(*d*) Grammaye.

Les attentions du comte & de la comtesse ne se bornoient pas seulement à l'égard des églises & du peuple, mais par un effet d'une politique alors nécessaire, ils s'attachoient les seigneurs par différens dons qu'ils leur faisoient, en vue de remplacer ceux que *Vallerand* de Luxembourg leur débauchoit. Tel est entr'autres *Gilles de Berlaimont*, auquel ils donnèrent en fief la terre de *Faing*, à condition qu'il deviendroit leur homme lige.

Tel fut *Pierre de Courtenay*, le prince de son temps le plus brave & le plus belliqueux. On espéroit tout de sa bravoure & de sa prudence pour le rétablissement des affaires des Latins dans l'Orient, lorsque par une suite d'une confiance trop aveugle, il devint la victime de la perfidie des Grecs, & mourut dans une obscure & triste prison, sans jamais entrer dans la ville capitale de son empire. Ce prince avoit été marié deux fois. Il avoit épousé en premieres nôces en 1184, *Agnès* (*e*) comtesse de Nevers, d'Auxerre & de Tonnère, dont il eut *Mahaud de Courtenay*, qui épousa en 1199 *Hervé VI* du nom,

(*e*) Du Bouchet, histoire de la maison de Courtenay.

ſieur de Donzi, & en ſecondes nôces *Guignes IV* du nom, comte de Forêts, & laquelle étant encore veuve, ſe fit religieuſe à Fontevraut, où elle mourut après l'an 1254. *Pierre* eut pour ſeconde femme *Yolende* de Hainaut, dont il eut, comme nous avons dit, cinq fils & huit filles.

Ce prince, digne réjetton d'une famille des plus illuſtres, avoit toutes les qualités propres à former le cœur d'un héros. On ne ſavoit ce qu'on devoit admirer le plus en lui, ou ſa charité envers les pauvres, ou ſon dévouement au culte des autels, ou ſa prudence & ſa valeur dans les combats. Il marchoit en tout ſur les traces de de ſon grand oncle, le plus digne peut-être & le plus brave de tous les chevaliers François qui ſe ſoient croiſés pour la conquête de la terre ſainte.

Un trait cité par le père *Maimbourg* dans ſon hiſtoire des croiſades, liv. 3. ſuffira pour donner au lecteur une idée de ce grand homme. Ce vaillant prince, dit cet écrivain, auſſi illuſtre par ſa vertu, que par ſon courage, ayant ſuccédé dans le comté d'Edeſſe à *Bauduin* roi de Jéruſalem, fut retiré certain jour tout froiſſé & à demi

mort de dessous les ruines d'une forteresse qu'il avoit attaquée auprès d'Alep en Syrie l'an 1131. Il languissoit dans son lit, où il n'attendoit que la mort, lorsqu'il reçut la nouvelle que le soudan d'Iconium avoit mis le siège devant une de ses places, appellée *Croisson.* Aussitôt il donna ordre au prince *Josselin* son fils, d'aller promptement contre l'ennemi ; mais celui-ci ayant témoigné quelque répugnance d'attaquer un ennemi supérieur en forces, ce généreux vieillard, indigné de la lâcheté de son fils, fit promptement assembler ses troupes, se fit porter à leur tête dans une litière, où il ne pouvoit agir que de l'esprit qu'il conservoit encore dans toute sa force, & marcha en cet état contre l'ennemi, résolu de lui livrer bataille. Mais le soudan ne l'attendit pas, il leva le siège, & se retira honteusement : à cette nouvelle, le brave *Josselin* fit mettre sa litière à terre au milieu de l'armée, & après avoir rendu des actions de graces à Dieu de ce qu'il mouroit en prince croisé les armes à la main, il expira plus par l'excès de sa joie, que par la violence de ses douleurs. Les chrétiens victorieux par lui seul & sans

combattre, reportèrent ſon corps dans ſa litière, comme ſur un char de triomphe, dans la ville d'Edeſſe, pour lui rendre les honneurs que méritoit une des plus belles actions qui ſe ſoient jamais faites.

Pierre de Courtenay marcha en tout, comme j'ai dit, ſur les traces de ce digne prince, lorſque victime de ſa bonne foi, il trouva la mort dans les priſons du perfide *Théodore Commène*.



PHILIPPE DE COURTENAY SECOND DU NOM, COMTE DE NAMUR.

SON père en partant pour l'Orient lui avoit laissé, comme nous avons vu, le gouvernement du comté de Namur. Il y regnoit depuis sept à huit mois à la satisfaction de ses peuples, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de l'empereur son père suivie de près de celle de l'Impératrice sa mère. Il dépendoit de lui, dans cette conjoncture, de monter sur le trône Impérial de Constantinople. Il étoit l'aîné de sa maison, & les grands de l'empire le pressoient de l'accepter. Mais il aima mieux l'abandonner à son frère *Robert*, que de quitter le comté de Namur. *Guillaume* archévêque de Tyr, raconte la chose de cette manière.

„ Quand l'emperris fut morte, les che-
„ valiers de la terre manderent li comte
„ de Namur, qui ses fix estoit, qu'il alast
„ en Constantinople, que la terre li estoit

„ eschue. Quant lé messagé vint à lui, & „ li conta son message, il dit qu'il s'en „ conseilleroit. Il s'en conseilla, mais son „ conseil, ne li apporta pas qu'il y alast; „ ainsi i envoia son frère qui mainsné es- „ toit de luy, & il lor manda qu'il le „ coronassent, qu'il ne pooit aler.

Philippe s'étant donc contenté de son comté de Namur, plutôt que d'aller chercher fortune dans un pays si éloigné, étoit tout dévoué à faire le bonheur de ses sujets & à vivre en paix avec tous ses voisins, lorsque cette tranquilité fut tout-à-coup troublée par la guerre qui s'alluma ou plutôt qui continua entre *Philippe* & *Vallerand* comte de Luxembourg. Le prétexte que celui-ci apporta fut le même dont il s'étoit déja servi à l'égard de *Pierre de Courtenay*. Il faisoit valoir les droits de sa femme aussi bien que ceux de ses enfans nés d'elle. Il se récrioit de ce qu'une si riche succession passoit à des étrangers à l'exclusion de l'héritière lègitime; il alléguoit encore que la paix conclue en 1199 dans l'église de Saint-Médard près de Dinant, entre *Thibaut* de Bar, *Bauduin* de Flandre & *Philippe* de Namur, ne regardoit que *Philippe* & ses enfans, & qu'au défaut d'héritier légitime de lui, *Ermesinde* comtesse

de Luxembourg étoit seule en droit, du chef de *Henri* l'*Aveugle* son père, de succéder au comté de Namur, préférablement aux Courtenay. Telles furent les raisons que le comte de Luxembourg opposa à *Philippe* qui les rejetta. Ils en vinrent l'un & l'autre à des hostilités, & puis à une guerre ouverte. On s'y prépara, & on chercha des alliés pour s'attaquer & pour se défendre vigoureusement. *Philippe* fut sécouru des Namurois, des Flamands, & des habitans du Hainaut, & *Vallerand* eut de son côté les Limbourgeois, ceux de Juliers, & une partie de la noblesse de Namur, avec toutes les forces du Luxembourg.

La guerre dura près de quatre ans; mais aucun historien ne nous en a laissé les particularités. Tout ce que nous en savons, c'est qu'elle se fit avec de grands frais de part & d'autres, & que les peuples en souffrirent beaucoup. Les hostilités furent cruelles, les campagnes désolées, & le paysan réduit à la mendicité. Cependant la victoire ne se déclara ni pour l'un ni pour l'autre (*f*), & tout ce que les deux chefs

(*f*) Butkens, pag. 187.

en tirèrent, n'aboutit qu'à leur faire contracter des dettes onéreuses.

Jeanne comtesse de Flandre & de Hainaut, tâcha de les réconcilier (*g*); elle envoya séparément des ambassadeurs à *Philippe* & à *Vallerand*, & agit si puissamment sur l'esprit de ces princes, qu'elle les engagea à convenir d'une trêve, & à s'assembler à Dinant pour y conclure la paix. Cette assemblée se tint en 1222, & après beaucoup de conférences, on renouvella les articles du traité de l'an 1199, qui servirent de base au nouveau. Alors on se jura une amitié perpétuelle. Par cette paix, le comté de Namur fut de nouveau démembré. La principale portion de ce qui étoit situé au-delà de la Meuse du côté des Ardennes avec les comtés de la Roche & de Durbui, fut dérechef cédée & confirmée aux comtes de Luxembourg.

Cette paix ramena le calme dans le pays, y rétablit la tranquillité, & rendit *Philippe* tout entier à ses sujets. Mais ce prince élevé dans le tumulte des armes dès sa plus tendre jeunesse, ne put rester long-temps oisif, & chercha de nouvelles occasions de se signaler. Il s'attacha à *Louis*

(*g*) Chronic. Alberic. ad ann. 1220.

VIII, qui venoit de succéder à *Philippe-Auguste* son père au royaume de France. Ce prince avoit la douleur de voir ses états déchirés par les hérétiques Albigeois, qui avoient déja ravagé les plus belles de ses provinces Méridionales. Les victoires que le brave comte de Montfort avoit remportées sur ses rebelles, les avoient retenus quelque temps dans le devoir. Mais comme la plûpart des villes & des seigneurs infectés de l'hérésie commençoient de nouveau à remuer, le pape jugea à propos de publier une croisade contre eux, comme le moyen le plus efficace pour réduire ces sectaires, ou du moins pour les contenir.

Louis VIII roi de France s'enrôla un des premiers, & il fut suivi de la plus grande partie des seigneurs de son royaume. Notre comte qui cherchoit avec empressement l'occasion de se signaler, ne laissa point échaper celle-ci. Il prit la croix avec plusieurs de ses sujets, & se rendit à l'armée des croisés qui se disposoient à attaquer la ville d'Avignon. Le siège fut long & meurtrier, & la place ne se rendit qu'après une vigoureuse résistance, qui couta bien du temps & du monde aux croisés. Le comte *Philippe* y combattit avec gloire.

Il soutint durant ce siège la réputation qu'il s'étoit déja acquise, d'un guerrier vaillant & expérimenté. Ce fut la dernière fois qu'il eut occasion d'en donner des preuves. Frappé d'une maladie qui regnoit dans le camp, & hors d'état de suivre l'armée catholique en Languedoc, il se fit transporter près de Saint-Flour en Auvergne où il mourut (*h*) en 1226. Son corps fut rapporté à Vaucelles près de Cambrai, & fut inhumé à l'entrée du chapître de cette abbaye, où l'on voit encore aujourd'hui une tombe de marbre avec l'épitaphe suivante.

„ *Marchio Philippus Namucensis hic jacet*
„ *intus*
„ *Nec facile dicas animis an major sit*
„ *armis*
„ *Tu prece sis facilis, mors comparat ultima*
„ *primis. Anno* 1226.

Philippe fut un prince aussi recommandable par sa piété & sa religion, que par ses vertus militaires. Il aima la guerre; mais il la fit plutôt pour sa défense & pour sa gloire, que par aucune envie de s'aggrandir. Celle qu'il eut à soutenir contre le comte de Luxembourg, en est une preuve;

(*h*) Chronic. Alberic. ad ann. 1226.

doit, conformément au ſentiment de *Grammaye* d'après d'anciens éérivains, lire à Dolabrâ ; ce qui ſignifieroit *à la hâche*, arme dont le comte ſe ſervoit peut-être plus volontiers à la guerre que d'aucune autre. D'ailleurs ce ſurnom *à la hâche* convient mieux à un prince guerrier, & trouve des exemples dans l'hiſtoire, où nous voyons ce même ſurnom donné entr'autres, au comte *Bauduin* de Flandre, fils de *Robert* de Jéruſalem.

Tel fut ce bon prince dont les peuples de Namur regrettèrent la perte avec d'autant plus de ſujet, qu'outre l'affection particulière qu'ils lui portoient, ils preſſentoient que leur province alloit devenir la proie du premier qui voudroit s'en emparer, & ſujette par conſéquent à être dévaſtée par une ſuite d'une guerre inévitable. Aucun de ceux qui pouvoient y avoir droit n'étoit dans le pays. Le vrai héritier de *Philippe* étoit encore en bas âge, & élevé à la cour de France. On ſavoit que *Ferrand* comte de Flandre formoit quelque droit ſur le Comté de Namur, & on ne doutoit pas que ce prince ne profitât de ces circonſtances pour faire valoir ſes prétentions.

HENRI DE COURTENAY

SECOND DU NOM,

COMTE DE NAMUR.

PHILIPPE *de Courtenay*, étant mort comme j'ai dit, sans enfans, le comté de Namur échut à *Henri de Courtenay* son frère puîné. Ce prince qui pouvoit alors être âgé de huit à neuf ans, étoit élevé en France sous les yeux d'*Enguerrand de Coucy*, à qui un écrivain (*m*) donne la qualité de tuteur du jeune prince, que la comtesse *Yolende* sa mère avoit laissé en France, lorsqu'elle partit pour aller recevoir la couronne Impériale de Constantinople.

Henri fut si peu de temps comte de Namur, qu'il n'est pas étonnant que nos écrivains n'ayent fait nulle mention de son regne, qui ne fut que de deux ans, & dont on ne connoit d'ailleurs aucune par-

(*m*) *Interea mortuo sub tutelâ Ingelranni de Coci, comite Namucensi Henrico puero, voluit Fernandus comes Flandriæ comitatum Namuci obtinere. Chronic. Alberic ad ann.* 1229.

ticularité. Auſſi ce prince auroit-il été totalement ignoré, ſi *Alberic* hiſtorien contemporain, n'avoit prouvé inconteſtablement dans ſa chronique, qu'*Henri* fut comte de Namur & ſucceſſeur de *Philippe* ſon frère; outre qu'il eſt encore parlé de ce jeune prince dans un petit traité qui ſe trouve à la fin de l'hiſtoire des empereurs François de Conſtantinople, dans le *Ville-Hardouin de Ducange.*



MARGUERITE

MARGUERITE DE COURTENAY

ET

HENRI COMTE DE VIANDEN,

COMTE ET COMTESSE DE NAMUR.

MARGUERITE de Courtenay femme de *Henri* comte de Vienne ou de Vianden, n'eut pas plutôt appris la mort du jeune *Henri* ſon frère, qu'elle ſe porta pour héritière du comté de Namur, & s'en mit en poſſeſſion, quoiqu'elle n'eût aucun tître qui l'autoriſât à cette prétention. Il lui reſtoit deux frères, *Robert* & *Bauduin*, dont les droits ſur le comté de Namur étoient inconteſtables. *Robert* étoit empereur de Conſtantinople; *Bauduin* étoit un enfant dans le temps dont nous parlons. *Marguerite* ne craignoit rien de la part du premier; car outre que la couronne Impériale avoit de quoi ſatisfaire ſon ambition, l'hiſtoire nous le repréſente comme un prince auſſi inſenſible à la gloire, que peu ſoigneux de maintenir ſes droits, & dont la ſtupidité ruina les affaires des Latins en Orient; & quant au ſecond,

son bas âge le mettoit hors d'état de s'opposer aux entreprises d'une sœur ambitieuse. Ainsi cette princesse adroite eut bientôt disposé toutes choses pour arriver à son but, en se faisant reconnoître comtesse de Namur.

Si on ne voit point qu'aucune des sœurs de *Marguerite* lui en ait disputé la possession, soit parce qu'elles étoient déja assez bien partagées, pour ne pas envier la fortune de leur sœur, soit parce qu'elles étoient établies dans des pays trop éloignés pour entreprendre avec succès de la lui enlever, soit enfin parce qu'elles étoient ses cadettes & à ce titre, obligées de lui céder; elle eut toutefois le chagrin de voir paroître un concurrent, dont elle ne se défioit point. C'étoit *Ferrand* comte de Flandre, nouvellement sorti de la prison où il avoit été si long-temps détenu en France après la bataille de Bouvines. Ce prince considérant que le comté de Namur alloit être enlevé à l'héritier légitime, & devenir la proie d'une usurpatrice, s'avisa de former, du chef de la comtesse *Jeanne* sa femme, je ne sçais quelle prétention chimérique sur le comté de Namur.

Il étoit bien convaincu que les droits qu'il réclamoit étoient dans le fond moins que le titre dont s'autorisoit la comtesse

Marguerite, contre laquelle, après tout, les véritables héritiers ne réclamoient point. Mais *Ferrand* comptant ſur ſes forces, arma auſſitôt, & vint fondre avec toutes ſes troupes en 1231, ſur le pays d'entre Sambre & Meuſe. Il s'empara des châteaux les plus forts, & emporta après un ſiège des plus meurtriers, la forterèſſe de Floreſſe, la meilleure & la plus importante place de ce canton, dont la priſe lui aſſuroit ſes derrieres, & lui ouvroit, quand il vouloit, le chemin de la capitale. Il paſſa enſuite la Sambre avec une partie de ſon armée, & s'empara ſans aucune réſiſtance des châteaux de Vieuville & de Golzinne. Il menaçoit déja d'enfermer la capitale de tous côtés, lorſque le comte & la comteſſe de Namur qui n'avoient ni troupes ni alliés capables de réſiſter au comte de Flandre, préférèrent, avant d'attendre la dernière extrêmité, d'entrer en accommodement avec lui, ſous la médiation de *Philippe* comte de Boulogne, que le comte *Ferrand* menageoit beaucoup.

Le traité fut d'autant plus vîte conclu à Cambrai (*n*), que la plus légère ceſſion ſuffiſoit au comte de Flandre, tant ce prince

(*n*) Oudegherſt. chroniq. de Flandre, pag 181. Annales de Hainaut.

étoit convaincu dans le fond que son entreprise étoit injuste. On lui céda Vieuville & Golzinne avec leurs dépendances, & à ces conditions il consentit à laisser le comte & la comtesse de Vianden possesseurs du comté de Namur.

Henri & *Marguerite* resterent ainsi pendant onze ans maîtres du comté de Namur, sans qu'il se trouvât durant tout ce temps personne qui leur en disputât la possession. Ils exécuterent fidélement les dernières volontés du comte *Philippe II*, par rapport à la fondation de l'abbaye de Grandpré, que la comtesse consomma en 1231. Cette princesse manda à *Guillaume* abbé de Villers, de lui envoyer douze de ses religieux, qu'elle y établit; pour vivre suivant la regle de Cîteaux, sous la conduite d'un nommé *Jean*, qui fut choisi pour premier abbé de ce nouveau monastère (*o*).

Les peuples du comté de Namur n'eurent point à se plaindre du gouvernement de cette princesse & du comte son époux;

(*o*) On raconte que ce saint religieux étoit d'une famille distinguée, & d'un rare mérite, & que le même jour qu'il fut armé chevalier avec toutes les formalités & cérémonies usitées en ce temps-là, il quitta le siécle, & alla demander l'habit de religieux dans le monastère de Villers. Extrait d'une chronique M. S. du XIVe. siécle.

non-ſeulement ils exécuterent fidélement, comme nous avons dit, les dernières volontés du comte *Philippe*, mais ils gratifièrent en 1236 (*p*) l'abbaye de Floreffe de quelques arpens de bois, & fondèrent de leurs deniers, une chapelle à Geronſart. On leur attribue auſſi, du moins en partie (*q*), l'établiſſement des Franciſcains à Namur.

Le Bouvignois durent auſſi à la comteſſe Marguerite l'aggrandiſſement de leur ville. Cette princeſſe n'eut pas ſeulement en vue la commodité des habitans trop reſſerrés par les anciens ramparts, mais auſſi elle vouloit par-là fortifier cette place, en renfermant dans la nouvelle enceinte, une montagne qui commandoit la ville, & qui pouvoit en cas d'attaque, favoriſer les aſſaillans.

Comme après la paix conclue à Cambrai, il ne ſe trouva plus perſonne, ainſi que nous avons dit plus haut, qui diſputât à *Marguerite* la poſſeſſion du comté de Namur, elle en auroit joui probablement juſqu'à ſa mort, ſi les affaires de ſon frère

(*p*) Extrait de archives de l'abbaye de Floreffe.

(*q*) Extrait de la bibliothéque des P. Récollets à Namur.

Bauduin empereur de Constantinople avoient pris un meilleur train. Mais comme elles alloient de mal en pis, ce prince vint en France en 1237 solliciter du secours contre les Grecs, & pensa en même temps à se faire restituer le comté de Namur & le reste de son patrimoine. Il s'adressa à cet effet au roi *Saint-Louis* & à la comtesse *Jeanne* de Flandre, qui lui fournirent quelques troupes. Il se mit à leur tête, & marcha droit à Namur, où la plus grande partie de la noblesse se rangea du côté du légitime héritier. La comtesse *Marguerite* ne le désavoua pas moins pour son frère, & lui ferma les portes de la ville, résolue de s'y défendre jusqu'à la dernière extrêmité. Il fallut l'y assiéger dans les formes, & ce ne fut qu'après une grande effusion du sang Namurois, que l'empereur (r) força sa sœur à céder; laquelle dès-lors conjointement avec le comte *Henri* son

„ (r) *Anno 1237 Margareta Marchionissa Namucensis, & Comitissa Viennæ, Castrum Namucense invita deseruit, & Balduinus Imperator Constantinopolitanus successit, sed non sine magnâ impensâ sanguinis Namucensis* Ce fut à cette occasion qu'un Poëte de ce temps-là, fit les vers suivans. Extrait d'une chron. M. S. de Namur.

„ *Anno millesimo septeno triceſimoque*
„ *Cum bis centeno subiit castrum Namucense*
„ *Balduinus comes in festivitatibus ode.*

époux, prit le parti de se retirer au château de Vianden, pour y finir ses jours.

C'est-là que retirés de tout embarras du siécle, ils ne s'appliquerent qu'à élever leur nombreuse famille, & à lui inspirer la crainte de Dieu avec des sentimens conformes à leur naissance. Quatre fils & deux filles étoient nés de leur mariage. *Frédéric* l'aîné mourut en 1248; *Philippe* le puîné lui succéda dans les droits de primogéniture, & les deux cadets *Henri* & *Pierre* embrasserent l'état ecclésiastique. *Henri* fut prévôt de Cologne & ensuite évêque d'Utrecht: *Pierre* fut doyen de l'église collégiale de Saint-Martin à Liège: dignité qu'il quitta pour entrer dans l'ordre des frères prêcheurs. *Richarde* l'aînée des filles épousa *Wolfangue*, comte de Salm, & *Yolende* la cadette qui naquit en 1231, après bien des peines & de mauvais traitemens qu'elle essuya de la part de la comtesse sa mère, se fit religieuse dans le monastère de Marienthal, où elle mourut en odeur de sainteté en 1283. On l'enterra au milieu de l'église, où l'on voit encore sa tombe élevée d'environ deux pieds avec cette épitaphe.

„ *Hic jacet*

„ *Piæ memoriæ soror Yolendis*,

„ *Priorissa hujus loci,*
„ *Illustris viri Henrici comitis & Margaretæ,*
„ *Comitissæ Viennensis filia,*
„ *Cujus hæc mater prædictæ,*
„ *Soror fuit Balduini Imperatoris*
„ *Constantinopolitani.*
„ *Sub eâ autem ordo sanctissimè vixit,*
„ *Incrementum acceperunt Religio & res*
„ *ordinis.*
„ *obiit*
„ *Prioratûs sui anno* XXV.
„ *Ætatis verò suæ circiter L.*
„ *Anno Domini* MCCLXXXIII.
„ XVI *Kal. Januarii.*

Pendant que la jeune *Yolende* se sanctifioit dans le monastère de Marienthal, son père & sa mère retirés dans leur château de Vianden se frayoient par les bonnes œuvres qu'il faisoient, le chemin aux vertus les plus sublimes. Leur charité envers les églises & les pauvres étoit sans bornes, & enfin pour ne plus s'occuper que du soin de leur salut, ils se dépouillerent de l'administration du comté de Vianden, & la remirent à *Philippe* leur fils. Le comte *Henri* se croisa ensuite, passa dans la Palestine, où il mourut sans qu'on sache en quelle année.

Quant à la comtesse *Marguerite*, quoi-

qu'elle eut témoigné beaucoup d'horreur contre le monaſtère de Marienthal, elle s'y retira néanmoins, dès qu'elle ſçut la mort de ſon époux, & y finit ſes jours en religieuſe. On marque ſa mort au 17 Juillet de l'an 1270. *Yolende* lui fit élever une ſépulture digne de la piété de la fille, & de la modeſtie de la mère. C'eſt une pierre ſimple & unie attachée à la muraille ſous une arcade, ſans autre relief ni ornement que la figure de *Marguerite*; ſon habillement eſt une longue tunique qui lui deſcend juſqu'aux talons avec le ſcapulaire & le manteau, enſorte qu'on n'y diſtingue pas le voile. Sa face & ſes mains ne ſont tracées que par des lignes ſur la pierre. on voit ſous le manteau, *Henri* l'un de ſes petits fils avec les habits blancs, fils aîné de *Philippe* comte de Vianden. Cet enfant tient d'une main un papier où ſont écrits ces mots, *Henricus primogenitus Philippi comitis Viennenſis*, & de l'autre il montre ſon ayeule, comme pour en faire lire l'épitaphe que voici;

„ *Hæc eſt avia mea*,
„ *Soror Balduinis imperatoris*
„ *Conſtantinopolitani*,
„ *Soror Marguarita*,

„ *Quondam comitissa Viennensis*,
„ *Quæ obiit*
„ XVI *Kal. Augusti anno Domini* MCCLXX.

Telle fut la fin de *Marguerite de Courtenay*, fille & sœur d'empereurs d'Orient, comtesse de Namur & de Vianden. Le rang de distinction qu'elle avoit occupé dans le monde font assez connoître le lustre de sa naissance; mais ce qui en relève le mérite, c'est qu'ayant foulé aux pieds toutes les grandeurs humaines, elle voulut mourir dans le sein de l'annéantissement & de la pauvreté évangélique, dépouillée de tous les titres d'honneur, & ne se glorifiant que de celui de servante de *Jesus-Christ*. Si on considère le caractère de cette Princesse avant sa conversion, son humeur impérieuse, son esprit altier, son opiniâtreté à s'opposer à la vocation de sa fille *Yolende*, ses accès de colère, la fureur même qui la dominoit en certains momens, & si on réfléchit ensuite sur l'heureuse métamorphose qui s'en fit, n'y reconnoîtra-t-on point un prodige manifeste? Elle avoit résolu de brûler le monastère de Marienthal, plutôt que de consentir à ce que *Yolende* y fît sa profession; mais revenue de ses excès, elle l'aima autant qu'elle

l'avoit détesté auparavant, & elle n'eut pas de consolation plus douce que d'y mourir.

On doit convenir que ce changement fit beaucoup d'honneur à *Marguerite* : car combien eut-elle à prendre sur elle, pour se réduire à cet état d'obscurité ? & quelle gloire ne lui revient pas de sa générosité devant Dieu, & devant les hommes ? Si pendant sa vie elle fit beaucoup de bien au monastère de Marienthal, le souvenir de ses vertus, sa persévérance dans toutes sortes d'humiliations, ses jeûnes, ses prières, & son exactitude à obéir à sa propre fille qui étoit supérieure de ce monastère, y ont rendu, après sa mort, sa mémoire infiniment plus chère & plus précieuse que ses libéralités.

Comme cette princesse ne désiroit rien tant que de pouvoir concourrir au plus grand bien être du monastère de Grandpré qu'elle venoit de fonder, conformément aux dernières volontés du comte *Philippe* son frère, elle acquit tous les biens que ceux de l'abbaye de Villers possédoient dans les environs de Grandpré, & en dota ce monastère, en donnant à ceux-ci en échange quatre cent bonniers de bois (*s*), savoir

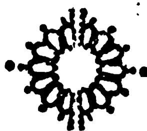
(*s*) Extrait des archives de l'abbaye de Villers.

trois cent vingt neuf bonniers & un journal dans la partie du bois de Marlagne, nommée *Offart*, & soixante & onze bonniers moins un journal à Ostin. Les lettres pour ces dépêches sont datées du mois d'Août 1231 (*t*). Mais comme ceux du monastère de Floreffe & les habitans de ce lieu jouissoient de certains droits dans la partie du bois *Offart*, *Marguerite* les engagea à y renoncer en faveur du monastère de Villers (*v*), & l'acte en fut dressé peu de jours après l'échange précité. Elle sollicita une pareille rénonciation de la part de *Gobert* seigneur de Bioux, aux droits qu'il pouvoit avoir retenus sur le même bois, lorsqu'il le céda au comte de Namur *Pierre de Courtenay*; & elle vint encore à bout de terminer heureusement cette affaire dans le courant du mois d'Avril (*x*) de l'année 1232. *Marguerite* ne borna pas-là ses attentions envers ceux de Villers: charmée de ce que ces religieux avoient bien voulu accéder à l'échange susdit, elle n'épargna rien de tout ce qui pouvoit contribuer à les faire jouir des quatre cent

(*t*) Extrait des archives de l'abbaye de Villers.
(*v*) Extrait des archives de l'abbaye de Floreffe.
(*x*) Ibidem. de Villers.

bonniers qui leur étoient cédés, ſans ni la moindre ſervitude, & en conſéquence elle engagea (*y*) les habitans des villages de Mehaignoul, de Mattegnée & de Tripſée, à renoncer à quelques droits qu'ils prétendoient avoir dans les bois d'Oſtin. Les lettres furent dépêchées dans le mois d'Août 1231, & pour que cet échange fût une choſe ferme & ſtable, elle le fit ratifier par *Ferrand* comte de Flandre & de Hainaut, & la comteſſe *Jeanne* ſon épouſe (*z*); ratification qui fut faite l'année ſuivante, & qu'on jugea néceſſaire, attendu que le comté de Namur relevoit en ce temps-là du Hainaut.

(*y*) Extrait des archives de l'abbaye de Villers.
(*z*) Miræi. tom. 1. pag 308.



BAUDUIN DE COURTENAY

EMPEREUR DE CONSTANTINOPLE

ET

COMTE DE NAMUR.

BAUDUIN *de Courtenay*, fils de *Pierre de Courtenay*, empereur de Constantinople, & de *Yolende* de Hainaut naquit dans cette ville impériale, sur la fin de l'année 1217. Ce prince n'étoit âgé que d'onze ans lorsqu'il parvint à l'empire d'Orient qui lui échut par le trépas de *Robert* son frère, mort en 1228. Mais comme il étoit encore trop jeune pour gouverner, les seigneurs du pays appellèrent *Jean de Brienne*, roi de Jérusalem à l'administration de l'empire, & l'associérent au jeune *Bauduin*. Ce prince épousa en 1234 *Marie* fille de ce roi, avec laquelle il fut couronné dans l'église de Sainte-Sophie en l'année 1239, qu'on prend ordinairement pour la première de son regne.

Les affaires des Latins étoient en très-mauvais état à Constantinople, par une

ſuite de l'indolence dans laquelle avoit vécu l'empereur *Robert*, lorſque *Bauduin*, par le conſeil de *Jean de Brienne* ſon beau-père, vint en France, afin d'y ſolliciter du ſecours. Ce fut durant ce voyage qu'il recouvra, comme nous avons vu, le comté de Namur, après avoir forcé ſa ſœur Marguerite à le lui céder.

Ce comté ne parut conſidérable aux yeux de ce prince, que par le ſecours d'hommes & d'argent qu'il eſpéroit pouvoir en tirer, pour ſe maintenir ſur le trône Impérial. Auſſi n'en eut-il pas plutôt pris poſſeſſion, qu'il ne ſongea plus qu'aux moiens de pourvoir aux néceſſités preſſantes où étoient les affaires des Latins dans l'empire d'Orient. Il avoit reçu un accueil gracieux du roi de France *Saint-Louis*, & profitant des bonnes diſpoſitions où il avoit trouvé les eſprits en ſa faveur, il leva une armée nombreuſe, avec laquelle il reprit le chemin de Conſtantinople. Il avoit des forces plus que ſuffiſantes pour aſſurer aux Latins la poſſeſſion de cette ville & de l'empire d'Orient, ſi les finances avoient pu fournir à l'entretien de ſes troupes; mais l'argent manqua bientôt, & *Bauduin* vit ſon armée conſidérablement diminuer par le grand nombre d'officiers & de ſoldats qui quittèrent ſes drapeaux.

Cette désertion n'abbatit pas le courage de ce vaillant prince. Car à peine fut-il rentré dans ses états, qu'il déclara la guerre à *Jean-Ducas*, autrement *Vatace* empereur de Nicée, defit son armée, lui prit quelques places dans la Thrace (*a*) & voulant assurer ses frontières du côté de l'Asie, il fit en 1243 alliance avec le soudan d'Iconium (*b*) le plus puissant des princes infidèles.

Les affaires des Latins alloient chaque jour de mieux en mieux en Orient, par la valeur & la bonne conduite de *Bauduin*, lorsque le manquement des finances arrêta tout-à-coup ce prince au milieu de ses conquêtes, replongea de nouveau l'état dans ses anciens malheurs, qui forcèrent à la fin l'empereur d'entreprendre un second voyage en France (*c*), comme le seul endroit d'où il put attendre du secours. Il s'y rendit en 1245, & assista au concile général qui se tint à Lyon. Il espéroit que le pape & les évêques se joindroient à lui pour presser les princes chrétiens de sou-

(*a*) Du Bouchet, histoire de Courtenay.

(*b*) Ancienne ville de la Capadoce dans le département de la Lycaonie. Il s'y tint un concile en 235 contre le bâptême des hérétiques & les montanistes.

(*c*) Ducange, histoire de Constantinople.

tenir le trône chancellant de Conſtantinople. Mais *Bauduin* fut encore trompé de ce côté-là dans ſon attente. On regarda à Lyon ſes affaires, ou comme déſeſpérées, ou comme un objet moins important que le deſſein d'une nouvelle croiſade qu'on y projettoit. Ainſi cet infortuné prince trouvant tous les eſprits fort peu diſpoſés à le ſecourir, n'eut d'autre reſſource pour avoir de l'argent, que d'engager le roi *Saint-Louis* à lui prêter une ſomme conſidérable ſur le comté de Namur, à condition qu'il lui permît de dégager la couronne d'épines de notre ſeigneur, l'éponge & la lance dont il eut le côté percé, qu'il avoit engagées aux Vénitiens pour une ſomme conſidérable d'argent. *Louis* acquieſça volontiers à la demande de *Bauduin*, lui fit compter cinquante mille livres. Avec ce foible ſecours, *Bauduin* ne penſa plus qu'à retourner dans ſa capitale pour ſe défendre avec ce qui lui reſtoit de forces, ou pour périr glorieuſement, en s'enſeveliſſant ſous les ruines de l'empire.

Il fit néanmoins avant ſon retour à Conſtantinople, un voyage à Namur, afin d'y régler les affaires du comté, le ſeul de ſes domaines ſur lequel il pouvoit encore fonder quelque eſpérance. Il pourvut à tout ce

qui pouvoit le maintenir dans l'obéissance. Il savoit que sa conservation dépendoit de celle du château, & que tant qu'il seroit maître de cette place, il pouvoit compter sur la capitale & sur le reste du pays. C'est pourquoi il y mit une bonne garnison composée d'officiers & des soldats choisis, & la pourvut généralement de tout ce qui étoit nécessaire, pour la mettre en état de soutenir un long siège en cas d'attaque. Il se fit ensuite prêter un nouveau serment de fidélité, non-seulement par les officiers militaires & civils, mais encore par le doyen & les chanoines de Saint-Pierre. Après ces précautions générales, *Bauduin* leur fit expédier à tous des lettres datées du mercredi après la *Saint-Barnabé*, par lesquelles il leur enjoint de ne faire aucune disposition ou changement par rapport au château de Namur, sans l'agrément du roi *Saint-Louis*, de la reine *Blanche* sa mère, & des princes frères du roi. La déclaration prévient la plûpart des accidens qui pouvoient arriver à l'empereur nommément celui d'être fait prisonnier. En ce cas le prince défend à ses officiers de recevoir ou reconnoître aucun ordre, dérogeant à la présente déclaration, fût-il signé & écrit de sa main, & pour obvier aux difficultés qui

pourroient naître au sujet de sa succession, en cas qu'il vint à mourir sans postérité, il leur enjoint encore aussitôt après la nouvelle de sa mort reçue & bien duëment verifiée, de remettre le comté de Namur entre les mains de *Marguerite* sa sœur, comtesse de Vianden, si elle étoit encore vivante, ou à son défaut à *Isabelle*, comtesse de Montaigu, ou enfin, celle-ci manquant, à *Agnès* une troisième sœur mariée à *Geoffroi de Ville-Harduin* prince de la Morée ; le tout néanmoins avec la participation du roi de France & des princes ses frères.

Après que *Bauduin* eut ainsi assuré autant que la prudence humaine le permettoit, l'état du comté de Namur, il reprit la route de Constantinople, où à son arrivée, il trouva les affaires dans le plus grand désordre. Dans cette extrêmité, ce vaillant prince n'épargna ni soins, ni peines, ni travaux, pour s'opposer aux progrès rapides des Grecs. Au milieu de tous ces embarras, il eut encore le déplaisir d'apprendre que tandis qu'il se sacrifioit, afin de conserver l'empire d'Orient aux Latins, ses ennemis faisoient tous leurs efforts pour le dépouiller du comté de Namur.

Le prétexte dont on se servit pour ap-

puier cette nouvelle querelle, n'étoit pas tant le défaut où étoit l'empereur d'avoir fait hommage de son comté de Namur à *Jean d'Avesnes*, qui se portoit pour comte de Hainaut, quoique la comtesse *Marguerite* sa mère fût encore alors en vie ; mais de ce que *Bauduin* avoit osé engager le comté de Namur au roi de France. *Guillaume* comte de Hollande, reconnu roi des romains par une partie des princes d'Allemagne, & tout dévoué à la maison des d'Avesnes, trouva, ou plutôt feignit de trouver cette démarche de *Bauduin*, directement contre les loix de l'empire, dont Namur dépendoit; il n'en fallut pas d'avantage pour que *Guillaume* portât les choses aussi loin qu'elles purent aller. De l'avis de l'archévêque de Trêves, & de quelques autres princes & comtes de l'empire, tous partisans de *Jean d'Avesnes*, il déclara l'empereur *Bauduin* déchu de ses droits sur le comté de Namur, & en investit le comte de Hainaut, comme seigneur Suzerain, avec ordre aux habitans du pays de se conformer à cette déclaration. A cet effet il fit expédier une lettre par forme d'ordonnance sous la date (*d*) du cinq des

(*d*) Corps diplom. du droit de gens, tom. X. pag. 98.

ides de Juillet 1248, quoique le pape *Innocent IV* par un bref exprès, eut exhorté l'empereur *Conrad* à ne pas souffrir que l'empereur *Bauduin* qui combattoit en Orient pour la religion, fût molesté dans ses biens, & particulièrement dans sa province de Namur.

Cette déclaration du roi des romains fut toutefois sans effet, malgré la vivacité avec laquelle les ennemis de *Bauduin* sollicitoient l'exécution de cette affaire, qui à la fin n'eut d'autres suites que d'intriguer l'empereur *Bauduin*. Ceux qui avoient paru les plus ardens contre ce prince, rabatirent bientôt de leur vivacité, quand ils surent que le pape, de concert avec la reine mère régente de France, pendant l'absence du saint roi *Louis* son fils qui étoit passé en Egypte, se disposoit à prendre hautement la défense de *Bauduin*.

Ce prince ne voulant pourtant pas être dupe d'un calme apparent qui avoit succédé tout-à-coup à une tempête impétueuse, prit la résolution d'envoyer l'Impératrice *Marie* son épouse en France, afin de veiller de plus près sur les démarches de leurs ennemis. *Marie* fut reçue de la reine *Blanche* sa tante, avec toutes les marques d'honneur & d'estime dues à son rang & à la

proximité du ſang qui les uniſſoit. On pourvut à ſon entretien avec une magnificence vraiement royale; & ce qui fut plus ſolide encore, la reine un peu avant ſa mort arrivée en 1252, lui rendit l'obligation des cinquante mille livres hypothéquées ſur le comté de Namur.

L'Impératrice que rien ne retenoit plus en France, après la mort de la reine mère, vint demeurer à Namur. Elle y étoit déjà établie en 1253, ainſi qu'on le voit par un acte paſſé à Vieuville le 24 de Juin de cette année, par où cette princeſſe donne à *Foulque* châtelain héréditaire de Samſon, en échange du moulin de vaux, trente muids d'avoine (*e*) & ſept livres monnoie de Louvain, à prendre ſur les tailles d'Outremeuſe & d'Arche.

Dès que *Marie* eut pris par elle-même les rênes du gouvernement du comté de Namur, elle donna d'abord tous ſes ſoins à terminer certaines petites affaires qui demandoient d'être arrangées; mais une autre beaucoup plus importante l'occupa bientôt après. La princeſſe ne tarda pas à s'appercevoir que les brouilleries qui regnoient en

(*e*) Extrait des archives du chapitre de Notre-Dame à Namur.

Flandre entre la comtesse *Marguerite* & ses enfans du premier lit, n'avoient pour objet que de faire un état considérable à *Jean d'Avesnes* l'un d'eux, & d'enlever le comté de Namur à la maison de Courtenay. La cession que *Jean d'Avesnes* fit en 1254 à *Henri* comte de Luxembourg, des droits que la déclaration (*f*) du Roi des Romains lui donnoit sur le comté de Namur, fut une nouvelle preuve qu'on ne perdoit pas de vue le projet de l'envahir, & une source de nouveaux embarras pour l'impératrice.

Elle n'ignoroit pas que les comtes de Luxembourg étoient les plus dangereux ennemis que l'empereur de Constantinople pouvoit avoir par rapport à son comté de Namur, tant à cause de la facilité qu'avoient ces princes d'y faire entrer leurs troupes, que parce qu'ils regardoient toujours ce pays comme une portion de leur patrimoine, du chef de la comtesse *Ermesinde*, fille de *Henri* l'*Aveugle.* Cette princesse étoit morte en l'année 1246 & fut inhumée dans le monastère de Claire-Fon-

---

(*f*) Extrait des régistres du trésor des chartres du roi de France, layette Namur, côté XXXI, à la fin du Ville-Harduin de Ducange.

taine qu'elle avoit fondé. On y voit encore sa tombe avec cette épitaphe.

„ *Ermesindis*
„ *Henrici comitis Namucensis &*
„ *Luxemburgensis*
„ *Filia*,
„ *Henrici Campaniæ comitis*
„ *sponsa*,
„ *Thesbaldi comitis Barrensis*
„ *Dein Walerani ducis Limburgensis*
„ *Uxor*,
„ *Stirpis imperatoriæ Luxemburgensis*
„ *Propagatrix*,
„ *Hic est sita.*
„ *Quæ in Clari Fontis marginibus*
„ *Quondam*
„ *Obdormiscens*,
„ *Ibi divinitùs monita, monasterium*
„ *Hoc virginum Deo divoque Bernardo*
„ *Sub annum* MCCXVI *dicavit.*
„ *Ibique æternæ quieti locum sibi*
„ *Delegit.*
„ *Obiit*
„ *Sub annum* MCCXLVI.

Les choses se terminèrent toutefois heureusement par la médiation du roi de France. Ce saint roi choisi pour arbitre de ces différens

férens, donna dans cette occasion des preuves de son équité ; car en assurant aux d'Avesnes le comté de Hainaut après la mort de la comtesse *Marguerite*, il les obligea à révoquer la cession faite au comte de Luxembourg, des droits qu'ils avoient prétendu avoir sur le comté de Namur, en vertu de la déclaration portée par *Guillaume* roi des Romains, contre l'Empereur *Bauduin*. *Jean d'Avesnes* & *Bauduin* son frère en passèrent par tout ce que le roi voulut, & signèrent en personne, le dimanche avant la fête de Saint-Michel, un acte relatif à ces différens points.

Il y est exprimé (*g*) 1°. qu'ils renoncent, tant pour eux que pour leurs descendans ou ayant cause, aux droits qu'ils auroient eu, ou prétendu avoir en vertu des déclarations de *Guillaume* roi des Romains, sur le comté de Namur, & sur toutes autres terres appartenantes à l'empereur *Bauduin*.

2°.

Qu'ils s'engagent à solliciter le nouveau roi des Romains, lorsqu'il y en aura un

(*g*) Extrait des registres du trésor des chartres, suprà, à la fin du Ville-Harduin de Ducange.

d'élu, de casser & annuler lesdites déclarations, dont ils s'obligent de remettre les actes au roi de France, avec toutes les pièces & titres concernant cette affaire, avant la Toussaint, ne se réservant sur ledit comté de Namur, que l'hommage dû aux comtes de Hainaut, lorsque la succession à ce comté sera ouverte par le décès de la comtesse *Marguerite*.

3°.

Et quant à la cession faite à *Henri* comte de Luxembourg, des droits énoncés ci-dessus, *Jean* & *Bauduin d'Avesnes* déclarent qu'ils la révoquent, & que leur intention est qu'elle soit regardée comme nulle & de nul effet, de même que les actes passés à ce sujet.

4°.

Ils promettent au surplus de faire en sorte qu'*Henri* de Luxembourg renonce de bon gré à ladite cession, & se désiste de toute poursuite à cet égard, qu'il en rende même les actes au roi de France.

5°.

Faute de quoi, & s'il arrivoit que le

comte *Henri*, non-obstant leurs sollicitations, prétendît faire usage de ladite cession, *Jean* & *Bauduin d'Avesne* s'engagent à ne lui prêter aucune assistance, & *Bauduin* promet, ce cas arrivant, de soutenir, de toutes ses forces, l'Empereur de Constantinople & l'Impératrice *Marie* contre ledit *Henri* & ses héritiers, ou ayant cause : desquelles promesses, déclarations, & engagemens ils jurèrent l'exécution sur les Saints-Evangiles à Péronne, le dimanche avant la Saint-Michel 1256.

Ce traité fait sous la guarantie d'un roi aussi puissant que *Saint-Louis*, acheva de dissiper les allarmes de l'Impératrice & rendit la tranquillité aux peuples du comté de Namur. Mais elle ne dura pas long-temps. Un évènement qui paroissoit ne devoir pas avoir de grandes suites, les réplongea, peu de temps après, dans les horreurs de la guerre.

L'absence du souverain, jointe aux troubles dont le comté avoit été agité, durant tant d'années, ayant rallenti la vigilance des magistrats, il s'étoit introduit parmi le peuple un esprit de licence qui aboutit enfin aux désordres les plus crians. Il n'y avoit plus de police dans la capitale ; on y

réfusoit ouvertement d'écouter (*h*) les loix si sagement établies par les anciens comtes pour la sûreté publique. Ces dispositions répandues dans tous les ordres de l'état amenèrent par dégrés les dissensions entre les habitans, les querelles & les meurtres, (*i*) que l'impunité rendoit tous les jours plus fréquens. Les jeunes gens, même les plus distingués, se livroient sans honte aux plus grands excès, jusqu'à entretenir publiquement des maisons de débauche reconnues pour telles.

L'Impératrice informée de ces honteux déreglemens, s'appliqua sérieusement à morigéner cette jeunesse effrenée. Elle chassa d'abord tous ceux qui habitoient ces maisons de désordre. Elle chargea ensuite bien expressément les parens de ces jeunes gens de veiller de près à la conduite de leurs enfans; mais soit par un mépris des ordres de la princesse (*k*) soit par un manquement ou d'autorité ou de bonne volonté, ces parens se soucièrent peu des remontrances de *Marie*; & les jeunes gens continuè-

(*h*) Extrait d'une chronique M. S. de Namur du XIVme. siècle.

(*i*) Ibidem.

(*k*) Ibidem.

sent leur train. Alors l'Impératrice ordonna à son bailli d'arrêter les plus déterminés de ces libertins, & de les faire punir (l). Cet officier commençoit à se mettre en devoir d'exécuter les ordres de la princesse, lorsqu'il se vit assailli par quelques-uns de ces jeunes gens, sur le coin de la rue du pont (m). Ils l'assommèrent à coups de bâtons, en présence de l'Impératrice, qui craignant d'être aussi maltraitée à son tour par ces forcénés se sauva dans l'église de Notre-Dame, d'où elle gagna le château (n) où elle se renferma.

Les bourgeois ne tardèrent pas à reconnoître la grandeur de leur faute, & croyant en obtenir le pardon, ils s'adressèrent à l'Impératrice même, désavouèrent le meurtre commis, s'excusèrent tous sur ce qu'ils n'y avoient aucune part. Mais ils la trouvèrent inexorable; car ce crime ne lui paroissant point de nature à être dissimulé, elle enjoignit aux magistrats de faire la recherche des coupables. Sur la réponse qui lui fut faite qu'ils s'étoient évadés, la prin-

(l) Extrait d'une chronique M. S. de Namur du XIVme. siècle.

(m) Ibidem.

(n) Ibidem.

cesse les déclara coupables du crime de Leze-Majesté, fit saisir leurs biens, & procéder contr'eux, selon toute la rigueur des loix. Le peuple déja révolté par les exactions que l'état où étoit l'Impératrice l'avoit obligé de faire, ne manqua pas de taxer d'avarice & de dureté la conduite de cette princesse, & ne pouvant fléchir sa colère, il fut reduit au désespoir. L'esprit de rébellion se saisit des familles les plus accréditées d'entre les bourgeois, & tant de personnes entrèrent dans la conjuration, que dès-lors les Namurois conçurent le dessein de renverser le gouvernement, & de chasser l'Impératrice, pourvu qu'*Henri* comte de Luxembourg, dit *le Blond*, à qui ils prétendoient se donner, voulût accepter la souveraineté. Ils traitèrent sous main avec ce prince, & l'invitèrent à venir reconquérir le patrimoine de ses pères, en l'assurant de leur assistance pour cette conquête.

L'occasion étoit belle : aussi *Henri* ne la laissa-t-il pas échapper. Il écouta favorablement la proposition qui lui fut faite de la part des habitans de Namur, & s'étant concerté avec les députés, il rassembla ses troupes & s'avança à leur tête à grandes journées vers Namur. Il fut introduit dans

la ville, la nuit de Noël 1256, & salué comme souverain aux grandes acclamations de tout le peuple. Ce complot fut conduit avec tant d'art & de secret que l'Impératrice n'en reçut les premières nouvelles, que lorsque le comte de Luxembourg étoit déja arrivé à portée de Namur. Elle n'eut que le temps de sortir du château, & de laisser à *Francon* bâtard de Wesemale qui y commandoit, des ordres précis de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Une forteresse qui passoit en ce temps-là pour imprénable, défendue par une garnison nombreuse & choisie, & commandée par un capitaine des plus expérimentés dans l'art de la guerre, avoit de quoi abbattre le courage du comte *Henri*; mais ce jeune prince persuadé que c'étoit dans ce coup d'essai, qu'il devoit faire voir qu'il ne dégénéroit point de la valeur de ses ancêtres, forma le siège du château, résolu de ne pas l'abandonner, qu'il ne l'eût rangé sous son obéissance. Il en ferma d'abord toutes les avenues, de façon que le secours que l'Impératrice tenta d'y introduire, fut obligé de rébrousser chemin.

Cette princesse qui vouloit à quelque prix que ce fût sauver cette place, alla solliciter par-tout du secours. Il se passa bien du temps

avant qu'elle pût trouver des protecteurs assez puissans & d'assez bonne volonté pour lui en donner. L'évêque & le chapitre de Saint-Lambert à Liège ne la payerent que de belles paroles & de vaines promesses. Plusieurs autres seigneurs s'excusèrent sur ce qu'ils étoient trop occupés de leurs propres affaires, pour penser à celles du comté de Namur. Enfin les premiers qui se déclarèrent furent quelques seigneurs Champenois, parens ou alliés de la maison de Brienne. Leurs amis se joignirent à eux, & ils firent tous ensemble un petit corps d'armée plus choisie que nombreuse. L'auteur de la vie de *Saint-Louis*, dit que les trois frères de l'Impératrice Marie, en étoient les chefs, *Alphonse* chambellan, *Jean*, bouteiller & *Louis* de Brienne. *Marguerite* comtesse de Flandre mit aussi de son côté une armée en campagne, qui s'avança en même-temps que les Champenois, à la vue de Namur.

L'approche de tant de braves guerriers n'ébranla pas le comte de Luxembourg, & quoiqu'il se vît tout-à-coup assiégé lui-même d'assiégeant qu'il étoit, il chercha toutefois les moyens de vaincre, & il en trouva dans son adresse, ou plutôt dans la trahison de *Bauduin* d'Avesne fils de la

comtesse de Flandre. Malheureusement pour la maison de Courtenay, l'Impératrice *Marie* avoit confié le commandement général de l'armée à ce seigneur dont elle se tenoit si assurée, qu'elle signa à Binche l'onzième de Juin de l'an 1258, un ordre (o) adressé au gouverneur du château de Namur, pour qu'il eût à recevoir les gens de la comtesse de Flandre, lorsqu'ils s'y présenteroient. Mais *Bauduin* d'Avesne oublia bientôt ce qu'il devoit à sa gloire, & à la confiance que l'Impératrice avoit en lui : car il ne fut pas plutôt arrivé sur les hauteurs de Namur, qu'il laissa entrevoir le peu d'inclination qu'il avoit à secourir les assiègés. Au lieu de marcher droit à un ennemi affoibli par un siège qui duroit depuis dix-huit mois, il resta dans une inaction qui révolta l'armée, sur-tout les Champenois qui réfusèrent hautement de demeurer plus long-temps sous les ordres d'un prince qui trahissoit visiblement les assiégés, & se retirèrent outrés de dépit d'une telle perfidie. Les troupes de Marguerite se voyant abandonnées des Champenois, se débandèrent à leur tour, desorte que le

(o) *Oliv. Vredii genealog. comit. Flandr. pag.* 290.

comte de Luxembourg eut le loisir de poursuivre en toute liberté le siège du château de Namur. C'étoit apparemment tout ce qu'avoit prétendu *Bauduin*, plus fidèle à ses anciennes liaisons avec *Henri*, qu'au serment qu'il avoit fait à Péronne, entre les mains du roi *Saint-Louis*.

Le brave *Francon* de Wesemale, quoique privé par cette retraite de toute espérance de secours, ne s'en défendit pas avec moins de (*p*) courage. Les conditions les plus avantageuses qui lui furent offertes par le comte de Luxembourg, ne purent jamais résoudre ce grand homme à se rendre. Aussi ne pensa-t-il à capituler que quand, faute de vivres, il se vit réduit à la dernière extrêmité. Ce fut donc en 1259 que le château de Namur tomba en la puissance du comte de Luxembourg, deux ans après que ce prince en avoit commencé le siège. Encore ne dut-il cette conquête qu'à l'horrible famine qui désoloit les assiégés. Elle (*q*) fut si cruelle, que la garnison se vit contrainte de manger jusqu'aux plus vîles animaux. Elle manquoit tellement de vivres au temps de la

(*p*) Chron. Zantfliet, pag. 103.

(*q*) Extrait d'une ancienne chronique M. S. de Namur.

reddition de la place, qu'il ne s'y trouvoit plus (*r*) le moindre petit morceau de pain, tant la défenfe du brave *Francon* de Wefemale, fut glorieufe (*s*) & digne des éloges de la poftérité.

Pendant ces entrefaites l'empereur *Bauduin* difputoit encore les triftes débris de l'empire des Latins en Orient. Prefque réduit à la feule enceinte de la ville de Conftantinople, il ne tiroit fes fubfiftances que par la mer dont les Vénitiens & les Génois étoient toujours les maîtres. La mort de *Théodore de Lafcaris* Empereur de Nicée, arrivée en 1259, ranima un peu les foibles efpérances de *Bauduin*. Il fut profiter habilement des troubles qui arrivèrent parmi les Grecs fous *Jean de Lafcaris* fils & fucceffeur de *Theodore*. Il les bâttit en différentes rencontres, leur emporta quelques petites places, & il fe feroit facilement alors rendu maître de tout l'empire, s'il avoit été fecouru. Mais dans le temps que le peu de troupes qu'il avoit étoient occupées au fiège de Daphnus (*t*), il fe laiffa lui-même furprendre dans fa ville impériale

(*r*) Extraits d'anciens mémoires M. S

(*s*) Chron. Zantfliet, pag. 119.

(*t*) Ville vers l'Ionie dans l'Afie Mineure.

par *Alexis César*, surnommé *Strategopule*, un des généraux de *Michel-Paleologue* qui avoit usurpé l'empire des Grecs sur *Jean de Lascaris*. *Alexis* entra dans Constantinople par un aqueduc que des traîtres lui enseignèrent. Il fit égorger tout ce qui s'y trouva de Latins, & obligea l'empereur après quelque résistance, à se sauver sur un vaisseau. Ceci arriva la nuit du 25 au 26 Juillet 1261. Ainsi fut reprise par les Grecs, la ville de Constantinople, qu'ils avoient perdue cinquante huit ans auparavant, par la négligence & le peu de courage de leurs Empereurs.

Par ce dernier échec, l'empire d'Orient & le comté de Namur furent perdus pour la maison de Courtenay. Car *Bauduin* qui ne songeoit qu'à reconquérir son empire, se détermina à abandonner ses droits sur le comté de Namur, à *Guy*, fils aîné de la comtesse de Flandre, pour la somme de vingt-mille livres. Il vendit en même temps ses autres biens & terres situés en Hainaut & en Flandre (*v*) à la comtesse *Marguerite*, ne se réservant presque rien qu'une vaine espérance de recouvrer une couronne

(*v*) Invent. des chartres. num. 35 chap. 5.

que ni lui, ni aucun de ses descendans ne porta depuis.

La vente du comté de Namur ainsi résolue ne tarda pas à s'effecteur, & fut consommée en 1263 (*x*). Le comte *Guy* pensa alors à faire valoir par les armes, les titres qu'il venoit d'acquérir à prix d'argent. Nous verrons bientôt avec quel succès, après que nous aurons achevé de raconter ce qui regarde la personne de l'Empereur *Bauduin*.

Ce prince vécut encore dix ans après la vente du comté de Namur, & douze ans après la perte de son empire, toujours en mouvement pour chercher les moyens de le reconquérir sur les Grecs; & quoiqu'il trouvât toujours des obstacles à l'exécution de ce grand dessein, on remarque qu'il ne le perdit toutefois jamais de vue. La donation qu'il fit en 1265 du royaume de Thessalonique à *Hugue*, duc de Bourgogne (*y*), en est une preuve bien sensible. Par cet acte, on voit qu'il le gratifie encore de la Baronnie d'Aimnes, & d'une

(*x*) Ibidem. chap. 1. num 1. 2. 3. & seq., on trouve cinq lettres relatives à cette vente.

(*y*) Perard recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne, pag. 507 & 508.

autre au choix du duc, à charge & condition néanmoins qu'elle devra être éloignée de cinquante milles de Conſtantinople, voulant ſe réſerver, pour ſon propre domaine, les terres les plus voiſines de la ville impériale.

Bauduin avoit déja vainement parcouru diverſes cours de l'Europe, pour ſe procurer les ſecours néceſſaires pour l'exécution de ſon grand deſſein, lorſqu'en 1267 il vint à Naples près du roi *Charles I.* Ce prince fit un traité avec *Bauduin*, par où il lui aſſura un ſecours conſidérable d'hommes & d'argent. La guerre que *Charles* eut à ſoutenir d'abord contre *Malnfroi* fils naturel de l'Empereur *Frédéric II*, qui fut bâttu & tué à la mémorable & ſanglante bataille de Bénévent, & enſuite contre *Conradin* & *Frédéric*, ſur leſquels il remporta une victoire ſignalée le 23 Août 1268, près du Lac-Celano, fut un obſtacle à l'exécution du traité, qui rendit encore inutiles tous les ſoins que *Bauduin* ſe donnoit pour remonter ſur le trône impérial de l'Orient. Enfin cet infortuné prince mourut en 1273, ne laiſſant de ſon mariage avec *Marie* de Brienne, qu'un fils unique, *Philippe* de Courtenay (t), Em-

(t) Du Bouchet, hiſtoire de Courtenay, liv. I, c. 5.

pereur titulaire de Conſtantinople. Ce jeune prince épouſa en 1273, *Béatrix* de Sicile fille de *Charles I.* Roi de Naples & de Sicile. Il céda à *Philippe*, frère de ſa femme, le royaume de Theſſalonique. La donation eſt datée de Brindes au royaume de Naples (*a*) en l'année 1274. *Philippe* de Courtenay, à l'exemple de ſon père, n'épargna ni ſoins ni peines pour reconquérir l'empire de l'Orient. Il traita avec ſon beau-père & les Vénitiens, pour faire la guerre à *Michel Paleologue*, Empereur des Grecs; mais il mourut en 1285 avant qu'on eut exécuté ce traité.

Pendant un regne auſſi tumultueux que celui dont nous venons de rapporter les évènemens, l'Empereur *Bauduin* ne laiſſa pas de faire du bien à différentes égliſes. Il confirma d'abord la fondation de l'abbaye de Grandpré, & céda (*b*) cent ſoixante bonniers du bois de Jettefolz, que les religieux de ce monaſtère achetèrent en 1239. Par lettres données à Bouvigne dans l'égliſe de Saint-Lambert, le ſamedi avant le dimanche des rameaux, on trouve que l'année

---

(*a*) Extrait du tréſor des chartres du roi de France, Layette Tarente ſal. 5.

(*b*) Recueil des chartres ci-après.

précédente il avoit cédé aux (c) religieux du monastère de Moulin, le bois appellé *Roncroit*, partie en vente, partie en aumône. L'abbaye de Soleilmont se ressentit aussi des bienfaits de ce prince; il en augmenta considérablement les revenus par (d) ses aumônes. Il n'épargna ni soins ni peines pour applanir quelques difficultés qui subsistoient encore entre *Gobert*, seigneur de Bioux, son fils *Gilles* & l'abbé de Villers, au sujet de la partie du bois de Marlagne dite *Offart*, & vint heureusement à bout de les (e) terminer à la satisfaction de deux parties.

Bauduin n'étoit pas moins attentif à récompenser les services de ses officiers. Il se les attachoit de plus en plus par les gratifications qu'il leur faisoit proportionnément à leurs mérites. On trouve que par lettres datées du dimanche après la fête de Saint-Jean-Baptiste en 1239, il donne (f) entr'autres à *Warnier* de Longchamps, quatre-vingt un bonniers du bois de Jettefolz, & par autres lettres données à Namur le Vendredi après la Saint-Remi de l'an 1246,

(c) Recueil des chartres ci-après.

(d) Ibidem.

(e) Extrait d'une chronique M. S. de Namur du XIVe. siécle.

(f) Ibidem.

il gratifie (g) un nommé *Thierri Desossé*, d'une place de portier du château, avec tous les émolumens attachés à cet emploi.

Le monastère de Géronsart avoit eu aussi sa part dans la distribution des bienfaits que l'Empereur *Bauduin* faisoit aux églises, puisque je trouve que ce prince confirma en l'année 1237, la donation de cent sols blancs (h), que *Philippe* de Courtenay, comte de Namur son frère, avoit faite en faveur de cette maison, à lever sur les revenus de la ville de Namur, chaque année le jour de Saint-Jean-Baptiste; & afin de rendre la chose plus notoire, il le notifia aux échevins par lettres expresses qui leur sont adressées.

Entre toutes les belles qualités qui caractérisoient l'Empereur *Bauduin*, la reconnoissance envers ceux qui l'avoient quelquefois obligé, n'en étoit pas une des moindres. Il en donna un témoignage bien marqué à l'égard de *Saint-Louis* de France. Au

(g) Extrait des archives reposans au bureau de la recette générale à Namur, où on voit que les portiers du château étoient déja en ce temps-là, au nombre de deux, & que les émolumens attachés à ces emplois étoient des plus particuliers. Le lecteur curieux pourra en voir la spécification dans les lettres qui seront insérées dans le recueil des chartres que je donnerai à la suite de cet ouvrage.

(h) Recueil des chartres ci-après.

moyen des secours d'hommes & d'argent, que ce prince avoit fourni, *Bauduin* s'étoit maintenu encore quelque temps sur le trône chancellant de Constantinople. Ce fut donc pour reconnoître ce signalé bienfait qu'il céda à ce Saint Roi, le droit de retirer une quantité de précieuses reliques des mains de ceux auxquels elles avoient été engagées par le besoin de l'état (*i*).

On ignore ce que devint, après la vente du comté de Namur, l'Impératrice *Marie de Brienne*, princesse d'un courage & d'une vertu dignes du grand Roi à qui elle devoit le jour. Elle ne cédoit en rien à *Bauduin* son époux, ni du côté de la piété, de la magnanimité du cœur, ni du côté de la force de l'esprit, quoiqu'impérieuse & jalouse de ses droits, auxquels elle ne souffroit pas qu'on portât impunément la moindre atteinte; elle en donna un exemple éclatant à l'égard de *Henri* de Dinant. Cet homme, un des plus fins & des plus intrépides magistrats qui eussent jamais gouverné à Liège, ayant été obligé de sortir

(*i*) Le lecteur curieux pourra voir le détail de toutes ces précieuses reliques dans la lettre de l'Empereur Bauduin, insérée dans le recueil des chartres que nous donnerons à la suite de cet ouvrage.

de cette ville, à cause des tumultes & des dissensions qui y regnoient depuis quelque temps, s'étoit retiré à Namur (*k*). *Henri* de Gueldres alors évêque de Liège, crut pouvoir l'enlever de ce lieu par adresse. Il y envoya (*l*) à cet effet *Gerard de Berlo* un de ses capitaines, en lui enjoignant de faire tous ses efforts pour s'en saisir sans bruit.

Gerard curieux de remplir sa commission avec succès, commença par apposter un petit bâteau sur le rivage de la Meuse hors de la porte de *Saint-Nicolas* (*m*); ensuite il fit entrer dans la ville un de ses affidés autrefois ami d'*Henri* de Dinant, en le chargeant d'engager ce magistrat à faire une promenade ensemble hors de la susdite porte. *Henri* de Dinant ne s'apperçut du piége qu'on lui tendoit, que lorsqu'il se vit investi par des hommes armés (*n*) qui se mirent tous de suite en devoir de l'entraîner de force dans le bâteau apposté. Aux cris de cet infortuné magistrat, quelques bourgeois de Namur volèrent à son secours, assaillirent

(*k*) Histoire de Liège, par le P. Bouille.

(*l*) Ibidem.

(*m*) Ibidem.

(*n*) Ibidem.

les Liégeois à coups de pierre (*o*) dégagèrent *Henri* & le reconduisirent chez lui dans la ville.

Ce stratagême n'ayant pas réussi, l'évêque de Liège prit le parti de s'adresser (*p*) directement à l'Impératrice *Marie*, pour qu'elle voulût lui faire remettre *Henri* de Dinant; mais cette princesse étoit trop indignée de l'attentat commis dans sa capitale & sous ses yeux, pour déférer à la demande du prélât. Elle prit hautement *Henri* sous sa protection, & lui donna une escorte pour l'accompagner en Flandre, où il souhaitoit de se rendre. Il y fut gracieusement accueilli de la comtesse *Marguerite*, qui le mit (*q*) au rang de ses conseillers; il mourut à Bruges.

Il avoit été long-temps l'ennemi le plus rédoutable de *Henri* de Gueldres. A la tête de la noblesse & du peuple, il s'étoit constamment opposé à la trop grande puissance que cet évêque vouloit s'arroger. Il ménagea tellement les choses, que *Henri* de Gueldres, malgré tout son pouvoir, fut obligé en 1252 de se réfugier à Namur avec les gens

(*o*) Histoire de Liège, par le P. Bouille.

(*p*) Ibidem.

(*q*) Ibidem.

de son conseil, d'où il mit (r) la ville de Liège en interdit. Le prélât savoit que le despotisme avec lequel il prétendoit regner à Liège, souffriroit toujours de grandes oppositions, tant que *Henri* de Dinant seroit à la tête des affaires. C'est pourquoi il n'épargna rien pour faire ôter la vie à cet illustre citoyen, qui craignant à la fin de succomber aux embuches qu'on lui tendoit tous les jours, prit le parti de sortir de Liège, & de se retirer à Namur, & delà en Flandre, comme nous venons de le voir.

(r) Histoire de Liège, par le P. Bouille.



HENRI III DU NOM

DIT LE BLOND,

COMTE DE NAMUR.

QUOIQUE la plûpart des historiens, ayent négligés de faire mention dans leurs suites chronologiques des comtes héréditaires de Namur, de *Henri* surnommé *le Blond* comte de Luxembourg, il paroît toutefois que ce prince peut à juste titre tenir place parmi eux, puisqu'ayant été appellé par le peuple de Namur au gouvernement du comté, il y domina tranquillement pendant cinq ans. D'ailleurs le droit qu'avoit *Henri* par sa naissance au comté de Namur, n'étoit pas si indifférent. Il étoit fils d'*Ermesinde*, comtesse de Luxembourg, fille unique de *Henri* dit l'*Aveugle*, par conséquent le seul à qui cette province pouvoit écheoir par droit de succession. A la vérité son aïeul en avoit fait une cession à *Bauduin*, comte de Hainaut; mais si on se rappelle le temps où cette cession fut faite, & les circonstances

qui l'ont accompagnée, on verra qu'elle ne pouvoit être regardée tout au plus que comme une donation entre vifs, laquelle selon les loix, est réputée nulle, quand il survient un héritier au donateur.

Quoiqu'il en soit, *Henri* dominoit en maître absolu dans le comté de Namur, lorsque *Guy* songea à s'en mettre en possession. Mais la chose n'étoit pas facile. *Henri* comte de Luxembourg qui s'en étoit emparé de la manière que nous avons rapporté, & qui au droit de conquête joignoit les anciennes prétentions de sa maison, ne devoit pas être d'humeur à s'en dessaisir aussi long-temps qu'il n'y seroit pas contraint par la force des armes. *Guy* de son côté, qui par sa mère *Marguerite* avoit quelques prétentions sur le comté de Namur, outre que le nouveau droit qu'il avoit acquis de l'Empereur *Bauduin* ne pouvoit être contesté, leva une armée, & déclara la guerre à *Henri*. Déja ces deux princes étoient en campagne avec toutes leurs forces, l'un pour faire valoir les droits qu'il avoit achetés, l'autre afin de défendre ceux que ses armes lui avoient acquis. Déja *Guy* avoit mené assez mal le comte de Luxembourg, & l'avoit poussé même jusqu'à Namur dont il avoit formé le siége, lorsque la

guerre finit présque aussitôt qu'elle avoit été commencée.

Bauduin d'Avesne seigneur de Beaumont ménagea la paix entre ces deux princes, & la conclut heureusement. Il fut stipulé entr'autres conditions, que *Guy* qui étoit alors veuf de *Mahaut* ou *Mathilde* de Bethune, épouseroit en secondes nôces *Isabelle* fille aînée du comte *Henri*, & que le comté de Namur lui seroit cédé pour dot. On régla encore que les enfans à naître de ce mariage, & leurs héritiers en seroient possesseurs après la mort de leur père & mère, à l'exclusion des enfans que le comte *Guy* avoit eus de son premier mariage.

La plûpart des historiens fixent cette paix à l'année 1262. Mais je crois qu'ils se trompent, puisque je trouve des chartres de l'an 1263 où *Henri* de Luxembourg est encore qualifié comte de Namur. Telle est en premier lieu, la chartre qui renferme une convention faite entre l'abbé de Saint-Maximin, *Robin* seigneur d'Useldange & *Hadeline* de Mersch son épouse, au sujet de quelques biens situés à Mersch. Telle est en second lieu une autre chartre concernant la vente des bois de Salzinne, faite au comte *Henri*, par les Mayeur, Echevins

&

& Bourgeois de Namur. La première de ces chartres est datée de la quatrième férie après le dimanche des Rameaux de l'an 1263, & la seconde du lundi après l'octave de la Sainte-Trinité de la même année, d'où il suit que ce fut seulement ou sur la fin de 1236 ou au commencement de 1264 que, *Henri III* renonça absolument tant pour lui, que pour ses héritiers, au comté de Namur.

Le comte *Henri* retourna après cela dans son comté de Luxembourg, où il ne s'occupa plus que du bonheur de ses sujets. Il avoit une belle postérité de son mariage avec *Marguerite* de Bar. Toujours incliné à soutenir l'œuvre de Dieu par-tout où il la rencontroit, il fit de grandes libéralités aux églises, & leur accorda de beaux privilèges, & après avoir réglé différentes choses qui concernoient le bien de son état & le bonheur de ses peuples, il se disposa à partir pour la Palestine en 1270, soit que ce voyage ait été un effet volontaire de sa piété, soit qu'il s'y fût engagé depuis long-temps par un vœu exprès. Mais dans l'incertitude de son retour, & dans la crainte que son absence n'occasionnât quelque tumulte, il eut la précaution de faire son testament, par où il manifeste toutes ses volontés. Le lecteur ne sera peut-être pas

fâché de lire cette pièce aussi curieuse par elle-même, qu'elle est une marque certaine de la sage prévoyance d'Henri. En voici le contenu.

I.

Il veut que la comtesse *Marguerite* sa femme jouisse sa vie durant, des revenus de son douaire, & des autres biens qu'on lui avoit assignés ; qu'elle posséde de plus tous les acquêts faits & unis au Luxembourg depuis leur mariage.

II

Que *Henri* son fils aîné, & à son défaut *Vallerand* le cadet, lui succéde à tous ses autres domaines, & qu'aussi longtemps que durera le voyage d'Outremer, *Henri* gouverne ses états à sa place.

III

Que l'aîné pourvoye le cadet de toutes les choses nécessaires à sa condition, ainsi qu'on en étoit convenu. Que si ces deux frères ne s'accordoient pas sur ce point, *Henri* soit tenu d'assigner à *Vallerand* son cadet certaines terres d'un produit suffisant, le tout selon l'arbitrage de la comtesse leur mère, & du comte de Juliers, mais que

si le comte de Juliers ne pouvoit y intervenir, la comtesse seule les fixe, de l'avis néanmoins de deux ou trois vassaux du comté de Luxembourg, qu'elle choisiroit à son gré.

I V.

Que *Vallerand* occupe ces terres jusqu'au décès de la comtesse *Marguerite*, après lequel elles retourneront au pouvoir de *Henri* son aîné, & qu'alors *Vallerand* par le commandement exprès du père, & le consentement de la mère autant que par l'approbation du fils aîné, entrer en pleine jouissance de Ligny & de sa châtellenie, qu'il ait en outre les biens du père situés en Flandre avec le domaine de Roussy, lequel domaine *Henri* son frère feroit monter à la valeur de quatre cent livres de revenu annuel, à condition que *Vallerand* ne pourroit ni ne devroit plus rien exiger pour sa portion filiale, & que lui aussi bien que ses descendans, tiendroient Roussy en fief de *Henri* & de ses successeurs comtes de Luxembourg, en leur rendant l'hommage accoutumé.

V.

Que si quelqu'une de ses filles non-ma-

riées, épousoit un autre qu'un de fils du comte de Flandre, après que les conventions faites à ce sujet seroient remplies; *Henri* son aîné donne à chacune d'elles en fond de terres, cinq cent livres de revenus, jusqu'à ce qu'il leur eut payé cinq mille livres tournois en capital.

VI.

Que son fils *Henri*, & à son défaut *Vallerand*, soient obligés de payer ses dettes, leur prescrivant à tous deux, d'une manière forte & expresse, de respecter leur mère, & de lui obéir, & d'aider ceux qu'il avoit dénommés spécialement pour réparer les dommages causés par les guerres.

Après des dispositions si chrétiennes & si sages, ses fils jurèrent de les observer & soumirent leurs terres & leurs personnes à l'interdit ecclésiastique des officiaux de Trèves, de Liège & de Metz, en cas, qu'ils fussent assez téméraires pour y contrevenir.

Toutes ces choses ainsi réglées, *Henri III* partit pour la Palestine; mais il y trouva les chrétiens pressés & accablés par la puissance formidable de *Bendocdar* le quatrième des Mamelus qui étoit monté sur le trône

d'Egypte. D'un autre côté le Soudan de Babilone portoit le fer & le feu jusqu'aux portes d'Acre, faisoit raser les églises en haîne du nom chrétien, & tuoit indifféremment tout ce qu'il rencontroit, sans distinction d'âge ni de sexe. *Bendocdar* mit le siège devant une forteresse appellée *Sepchet* qui appartenoit aux chevaliers du temple. Ces religieux guerriers firent une longue & vigoureuse défense; mais ayant été à la fin forcés de se rendre, le Soudan d'Egypte irrité de la fermété du prieur du temple qui en étoit gouverneur, le fit écorcher tout vif en sa présence, & comme s'il eut craint que ce brave chrétien n'échappât à la mort, après un supplice si cruel, il commanda qu'on lui coupât la tête. Le barbare profitant ensuite de la consternation où étoient les chrétiens par la perte de *Sepchet*, leur enleva le port de Jaffa, & quinze jours après il emporta le château de *Beaufort*; mais la conquête la plus importante qu'il fit, dit Monsieur *Vertot*, fut celle de la ville d'Antioche, dont il se rendit maître par la trahison du patriarche, d'autres disent par la lâcheté des habitans. Ils n'en furent pas mieux traités: soit que le cruel Soudan aimât à répandre du sang, soit qu'il voulût diminuer dans cette grande ville le

nombre des habitans chrétiens, il en fit passer dix-sept mille par le fil de l'épée, & en emmena cent mille en esclavage.

Tel étoit l'état de la terre sainte, sans souverain, sans armée, sans secours, & n'ayant pour toute ressource que les ordres militaires, qui se voyoient eux-mêmes continuellement harcelés par les armées nombreuses des infidèles, & sans espérance de pouvoir leur résister avec succès. Le comte *Henri* y arriva dans des circonstances si déplorables. On ne sait ce qu'il y fit. Peut-être eut-il la consolation de pénétrer jusqu'au Saint-Sépulcre, & d'y contenter sa piété : peut-être aussi en fut-il empêché par les barbares, qui avoient déja repris sur les chrétiens les principales villes de la Palestine. Quoiqu'il en soit, il employa environ deux ans à ce voyage, & lorsqu'il en fut de retour, il se disposa à mourir.

Le jour de sa mort est plus certain que l'année. On lit dans le nécrologe de l'abbaye de Marienthal ces mots. " Le XXIV
„ Décembre mourut l'illustre seigneur *Henri*
„ comte de Luxembourg & de Namur, qui
„ nous ayant favorablement protégés nous
„ & notre monastère, s'est constamment
„ appliqué à augmenter nos biens, & à

„ nous servir de père en tout „. Quant à l'année les uns la mettent en 1272 & les autres plus vraisemblablement en 1274, puisqu'à la mi-carême de cette année, on voit qu'il intervint encore à un acte, par lequel *Henri*, chevalier & maire de Bastogne, se reconnoît homme lige de l'église de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle. "

Henri comte de Luxembourg & pendant quelques années comte de Namur, mourut plein de mérites. Il fut inhumé dans l'église du monastère de Claire-Fontaine, où on voit encore son tombeau avec cette épitaphe.

„ *Hic ubi marmoreâ cinères conduntur in*
„ *urnâ*,
„ *Disces quam ambiguis sortibus orbis eat.*

„ *Hujus sunt illæ exuviæ, reliquumque*
„ *favillæ*,
„ *Cujus summa nepos venit ad imperia.*

„ *In thalamum matris terni venere mariti*,
„ *Hunc sibi natum unum de tribus unus*
„ *habet.*

„ *Tantæ molis erat leucos servare nepotes*,
„ *Ut leucus quondam Cæsar haberet avum.*

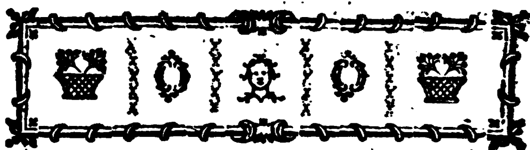
Marguerite de Bar son épouse ne lui survécut que d'un an, étant morte le 23 Novembre 1275. Elle fut inhumée proche de son Mari à Claire-Fontaine où l'on voit pareillement son tombeau avec cette épitaphe.

„ *Cy Gist la Comtesse honnorée*
„ *De Luxembourg, Marguerite nommée,*
„ *Qui moult fut saige,*
„ *Et fut extraite de Linaige*
„ *De Bar & de Bretaigne,*
„ *Et fait desploier mainte ensaigne.*

La gloire de deux personnes si illustres est assez connue par les differens traits de piété & de sagesse qu'ils firent pendant leur vie. Aussi Dieu a-t-il versé avec complaisance ses bénédictions sur eux, & la nombreuse postérité qui sortit de leur mariage, en est une preuve sensible. Quatre fils & six filles comblerent de joie ces deux heureux époux. *Henri* leurs fils aîné, succéda au comté de Luxembourg & au Marquisat d'Arlon. *Valeran* le puîné, qui eut Ligny & Roussy, devint la tige d'une branche feconde en grands hommes. *Bauduin* & *Jean* cadets furent tués à la bataille de Woringen près de Cologne. Leur fille aînée nommée *Philippine* s'allia avec *Jean II* du

nom, comte de Hainaut & de Hollande, fils de *Jean* d'Avesne, & de *Alix* de Hollande. *Isabelle* la seconde épousa *Guy* de Dampierre, comte de Flandre & de Namur. *Marguerite* la troisième, prit le voile de religion, de même que *Félicité* la quatrième. *Jeanne* & *Catherine*, les deux cadettes, se firent religieuses à Claire-Fontaine.





HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE *DE LA VILLE ET PROVINCE* DE NAMUR.

LIVRE TROISIEME.

Les comtes de la maison de Dampierre ou de Flandre.

GUY DE DAMPIERRE *PREMIER DU NOM* COMTE DE NAMUR.

GUY de Dampierre n'eut pas plutôt été investi du comté de Namur de la façon ci-dessus énoncée, & reçu l'hommage de ses nouveaux sujets, qu'il donna tous ses soins au Gouvernement & à retrancher di-

vers abus que les troubles des regnes précédens avoient introduits. Il étoit fils de *Guy* de la maison de Dampierre, seigneurie dans la Champagne, & de *Marguerite* fille cadette de *Bauduin*, comte de Flandre & de Hainaut, qui le premier de ce nom, parvint à l'Empire de Constantinople. *Marguerite*, après la mort de sa sœur *Jeanne*, fut comtesse de Flandre, & son fils aîné nommé *Guillaume* devoit lui succéder ; mais étant mort jeune & sans postérité, *Guy* fut désigné comte de Flandre du vivant de sa mère.

Ce prince se disposa ensuite à faire le voyage d'Outremer, où il se proposoit d'accompagner le roi *Saint-Louis*, qui méditoit une seconde croisade contre les infidèles. Mais avant d'entreprendre ce voyage, il alla en Flandre avec sa nouvelle épouse, afin d'y mettre ordre aux affaires de l'état. Il revint ensuite à Namur, pour terminer un différend qui s'étoit élevé entre le chapitre de Saint-Aubain, & les échevins de Namur. Les choses avoient été poussées si avant, que les bourgeois partagés en étoient déja venus à des voies de fait, qui faisoient craindre qu'un simple conflit de juridiction, n'aboûtit à une émeute populaire. Le comte s'étant fait représenter

les griefs des deux partis, il les examina dans son conseil, & il rendit ensuite un jugement définitif, daté de la seconde férie après le jour des cendres de (r) l'an 1270; & en vertu duquel le chapitre & ses officiers furent maintenus dans l'indépendance qu'ils prétendoient à l'égard des échevins, & déclarés soumis uniquement à la juridiction du souverain & de son grand bailli, le ressort conservé à ce dernier, avec le droit de réformer les sentences des officiers du chapitre. Une décision si sage rétablit la paix entre les deux corps, & rendit le calme à la ville que ce différend avoit divisée.

Ce fut après cela que le comte *Guy* suivi d'une troupe (s) choisie de la noblesse de ses deux comtés, se rendit à Aigues-Mortes, où l'armée des Croisés devoit s'embarquer pour la terre Sainte. La plûpart de ceux qui avoient pris la croix, le croioient du moins ainsi. Mais le Roi avant que de passer dans la Palestine, voulut s'assurer des côtes d'Afrique, & mettre les Barbares qui les habitoient, hors d'état de fournir du secours aux Sarrazins de l'Egypte & de la Palestine, comme il étoit arrivé dans les croisades précédentes.

(r) Recueil des chartres ci après.
(s) Meier annal. Flandr. ad ann. 1270.

L'intention du Roi ayant été approuvée dans un grand conseil tenu immédiatement après qu'on se fut embarqué, on fit voile vers le royaume de Tunis, où malgré une multitude presque inombrable de Barbares, l'armée chrétienne prit terre sans opposition, battit les Sarrazsins en plusieurs rencontres, s'empara de Carthage, & mit le siége devant la ville de Tunis.

Tout annonçoit les plus heureux succès aux armes des Croisés pour la suite de cette expédition; lorsqu'une maladie contagieuse, suite ordinaire des chaleurs excessives qui regnent pendant les étés dans ces climats ardens, se répandit en peu de tems avec une telle violence dans le camp, que presque personne n'en fut exempt. Un grand nombre des seigneurs croisés en mourut. Le roi qui se trouvoit par-tout, & ne négligeoit rien de ce qui pouvoit contribuer à la santé & la sûreté du soldat, en fut lui même attaqué, & succomba au bout de quelques jours à la violence de cette cruelle maladie.

La mort de ce grand Roi jetta dans l'armée chrétienne une consternation, que l'arrivée d'un puissant renfort conduit par le Roi de Sicile en personne ne calma que foiblement. La dissenterie continuoit à faire

beaucoup de ravages parmi les troupes. *Philippe* III surnommé *le Hardi* qui venoit d'être salué Roi de France & successeur de *Saint-Louis* son père, en fut attaqué à son tour. Il en guérit toutefois, remporta ensuite deux victoires complettes sur les Sarrasins, & força le Roi de Tunis à demander la paix, que l'on conclut à des conditions plus honorables qu'on n'auroit du les attendre de la situation où l'on étoit. Il fut stipulé entr'autres que le Roi de Tunis, permettroit aux chrétiens de vivre en pleine liberté dans son royaume.

Le comte *Guy* de retour de l'expédition de Tunis, revint en Flandre & delà à Namur, où il ne fut pas long-temps sans prendre les armes, pour marcher au secours des habitans de Bouvigne, qui étoient continuellement harcelés par ceux de Dinant leurs anciens ennemis. Il s'avança avec quelques troupes, battit les Dinantois dans deux ou trois rencontres, & les força de rester tranquilles chez eux. On compte que c'est à l'époque de cette petite guerre que furent établies à Namur & à Bouvigne des compagnies d'archers, & d'arbalêtriers nommées *Sermens*. Le comte *Guy* avoit remarqué que les Bouvignois n'étoient pas des plus habiles dans l'exercice des armes; c'est

pourquoi il forma, à l'imitation de ce qui se pratiquoit déja en Flandre, de semblables compagnies composées de l'élite des bourgeois, & les fit souvent exercer par des gens habiles & experts dans le métier de la guerre. Cette prévoyance ne lui fut pas inutile; car il en fut d'autant mieux servit dans la mémorable guerre de la vache, où il se trouva engagé peu de temps après. J'en rapporterai ici quelques circonstances d'après les historiens qui en ont parlé.

On avoit publié un tournois qui devoit se faire a Andenne. Toute la noblesse des pays voisins y étoit accourue en foule. Le comte de Namur s'y rendit avec ses frères. Une infinité de dames & des spectateurs de toute qualité s'y trouverent, & comme les festins y étoient journaliers, la consommation des vivres y fut considérable. Mais afin d'y subvenir, & pour que rien n'y manquât, des marchands en amenoient de tous les environs. Un paysan de Jallet, village dépendant de la terre de Gosne, y conduisit une vache qu'il avoit volée (3) à un bourgeois de Ciney nommé *Rigaut de Corbion*. Celui-ci reconnut son bien qui étoit exposé

(1) Chronic. Zantfliet, pag. 315.

en vente, le répéta, & alla ensuite dénoncer le voleur au bailli de Condros. *Jean de Halloy* c'étoit le nom du bailli, crut ne devoir pas laisser impuni un vol de cette nature fait dans un lieu de sa juridiction. Andenne n'en étoit pas. Le bailli attira adroitement le paysan dans le Condros, l'engagea à avouer le vol, en lui promettant la vie sauve. Mais il ne tint point sa promesse; car il n'eut pas plutôt tiré l'aveu qu'il exigeoit, qu'il fit arrêter le voleur, & le fit pendre quelques jours après.

Il n'en fallut pas d'avantage pour exciter le seigneur de Gosne à tirer une vengeance éclatante d'un attentât commis selon lui, contre ses droits. Il fit d'abord de grandes plaintes de cette exécution, & se mit ensuite à piller & à brûler quelques villages des environs de Ciney. Le bailli de son côté, usa de représailles, & réduisit en cendres le village de Jallet. Tels furent les commencemens d'une guerre qui remplit le pays de meurtres, d'incendies, & de brigandages.

Après ces voies de fait condamnables de part & d'autre, le seigneur de Gosne intéressa & arma pour sa cause, *Renier* Sire de Beaufort, & *Richard* Sire de Falais ses frères. Les seigneurs de Seilles, de Spontin

& autres de leurs parens ſe joignirent à eux, & entrerent tous enſemble à la tête de leurs gens dans le Condros, où ils pillerent & dévaſterent tout ce qui ſe préſenta devant eux. L'évêque de Liège apprit ces hoſtilités & y parut ſi peu ſenſible, qu'il conſeilla à ſes ſujets de les mépriſer (v). Mais ceux de Hui, capitale du Condros, offenſés d'un procédé auſſi injuſte, qu'il étoit dommageable à leurs compatriotes, ne manquerent pas d'uſer de repréſailles, & contre l'avis de leur évêque, ils ſe mirent en campagne, brûlerent le village de Goſne, & en renverſerent le château de fond en comble. Enhardis par ce premier ſuccès, ils crurent que le ſeigneur de Beaufort étant frère de celui de Goſne, méritoit le même traitement. Ils allerent donc mettre le ſiége devant ſon château, ſitué ſur un rocher à la droite de la Meuſe, en quoi ils reuſſirent ſi mal qu'au bout de quelques jours d'attaque, ils furent contraints de ſe retirer avec perte de leurs meilleurs hommes. *Jean de Halloy* bailli de Condros qui dirigeoit cette petite guerre, ne ſe rébuta pas pour cet échec. Il alla attaquer le château de

(v) Hiſtoire de Liege, par le P. Foulon l. 5. c 5. n. 3.

Falais appartenant au deuxième des frères du seigneur de Gosne. La place étoit trop mauvaise pour résister long-temps à des ennemis dont le nombre grossissoit tous les jours. Dans cette extrêmité, le seigneur de Falais, après avoir exhorté les siens à se défendre autant qu'ils le pourroient, courut mandier du secours chez ses amis. Mais ayant été surpris par un parti des ennemis, il fut enveloppé (*x*) & tué.

Cet évènement anima plus que jamais les deux partis, & les rendit plus intraitables. *Richard* fils du seigneur de Falais, chercha à venger la mort de son père. Il courut à cet effet implorer la protection de *Jean premier* duc de Brabant, en offrant de lui faire hommage de sa terre de Falais, s'il vouloit l'aider de ses forces. Le duc accepta la proposition, & dès lors la guerre qui ne s'étoit faite jusques-là que de particulier à particulier, devint tout autrement sérieuse, & tandis que le duc de Brabant signaloit ses premiers exploits par la destruction de Messe, & par la levée du siége de Falais qu'il fit abandonner aux Hutois, les deux frères *Renier* de Beaufort & le seigneur de

(*y*) Histoire de Liege, par le P. Bouille.

Gosne faisoient à l'égard du comte de Namur, ce que leur neveu avoit fait vis-à-vis du duc de Brabant, c'est-à-dire qu'ils implorerent (*y*) la protection du comte, en s'engageant l'un & l'autre de lui faire hommage de leurs terres. Par-là la maison de Beaufort abandonna l'église de Liège, à qui elle avoit rendu autrefois d'importans services, & le comté de Namur en fut augmenté de deux fiefs.

Guy de Dampierre accepta aussi volontiers la proposition qui lui fut faite par ces deux frères, & promit de protéger les Beaufort. Il ne perdit point de temps. Il fit prendre les armes à ses vassaux, se mit à leur tête, & vint camper au village de Marneffe, d'où à son approche les ennemis se retirerent, & allerent se poster du côté de Hui. *Guy* les suivit, passa la Méhaigne, & entrant dans la Hesbaie, prit Warem qu'il ruina, & saccagea tous les villages qu'il rencontra sur sa route.

Si la désolation étoit générale de ce côté-là, elle n'étoit pas moindre dans le Condros, où le comte de Luxembourg allié des *Beaufort* & ennemi des Liègois, met-

(*y*) Extrait des archives du chapitre de Notre-dame à Namur.

toit tout à feu & à sang, pendant que le gros de ses troupes assiégeoit la ville de Ciney.

Jusques-là l'évêque de Liège avoit feint de ne pas se remuer; mais dès qu'il fut informé de l'extrêmité où étoient réduits les habitans de Ciney, il crut qu'il n'étoit plus temps de feindre, & leur envoya un renfort considérable sous la conduite de *Robert de Forvies* (x) son maréchal, qui trompant la vigilance des gens du comte de Luxembourg, se jetta avec son monde dans Ciney par la porte de Dinant. Mais il n'y séjourna pas; car y ayant trouvé toutes choses en très-mauvais état, il désespera de pouvoir soutenir plus long-temps la ville, sur-tout quand il eut reconnu par lui-même qu'il ne lui seroit pas possible de détruire les hautes machines que les assiégeans avoient dressées, & à l'aide desquelles ils renversoient les murailles. C'est pourquoi *Robert* songea dès-lors à sortir de Ciney, en feignant d'aller chercher un nouveau secours, avec promesse d'être de retour le lendemain. Mais ce n'étoit là qu'un spécieux prétexte de sa part, car le maréchal fugitif demeura tranquille à Dinant, & Ciney fut emporté d'assaut.

(x) Histoire de Liège, par le P. Foulon.

Le soldat que sa victoire rendit insolent, n'épargna ni le sacré, ni le profane, pilla les églises, se saisit de tout ce qu'il trouva, & comme si sa fureur n'eût point encore été assouvie par ce pillage général, il mit le feu aux maisons & tout y périt (z).

Robert, après avoir joué un si honteux personnage à Ciney, crut effacer sa lâcheté, en faisant des incursions dans le pays de Luxembourg. Il y pénétra, brûla plus de trente villages, ravagea la prévôté de Poilvache, & laissa sur toute la route des marques sanglantes de sa cruauté.

Les maux & les ravages alloient toujours ainsi croissans, lorsque les Dinantois qui jusques-là n'avoient pris aucune part à cette guerre, se disposèrent aussi de leur côté à entrer en campagne, sous la conduite de *Jacques* de Rochefort frère de *Thierri* de Rochefort leur avoué. Ils sortirent donc de Dinant, en dirigeant leur marche vers le village de Spontin, où ils se proposoient de surprendre un corps des Namurois qui y étoient postés sous le commandement du seigneur de Dave. Mais le succès ne répondit point à leur attente; car ayant été mal

(z) Extrait d'une ancienne chronique de Liège. Histoire du même pays, par le P. Bouille.

reçus, ils s'enfuirent honteusement & se répliérent en désordre sur Dinant. On les suivit & on les serra de si près, que le seigneur de Dave entra avec l'avant-garde des Namurois, dans la ville pêle mêle avec les fuyards. Un peu de précaution auroit rendu les Namurois maîtres de Dinant; mais au lieu de s'assurer des portes, ils s'avancerent si étourdiment dans la ville, qu'un bourgeois ayant dans ce moment fait tomber les grilles de fer qui servoient de porte, la troupe des victorieux se trouva dès lors partagée, sans que ceux qui étoient entrés, pussent être secourus par les autres. Il en couta la vie à une centaine des principaux de Namur qui furent tués en cette occasion avec le seigneur de Dave, pendant que les Namurois de leur côté faisoient main basse sur tous les Dinantois qu'ils trouverent hors de l'enceinte des murailles de la ville.

Ce fut la dernière scène de cette sanglante querelle qui désola le pays de Liège, le Brabant, les comtés de Namur & de Luxembourg. Les souverains de ces différens pays ouvrirent à la fin les yeux. Tristes de tant d'horreurs, & fâchés d'en être venus à de si cruelles extrêmités, ils demanderent avec instance la paix, & convinrent entr'eux de

choisir pour arbitre de leurs différens (a) le Roi de France, *Philippe le Hardi*, & de s'en remettre à sa décision. Ce prince examina le sujet & les suites de cette querelle, & jugea sagement que l'unique moyen de la terminer, étoit de rétablir les choses sur le pied où elles étoient avant les hostilités, sans faire mention de ce qui y avoit donné lieu. Il décida aussi (b) qu'on regarderoit comme non avenus les hommages que le duc de Brabant & les comtes de Luxembourg & de Namur avoient reçus des seigneurs de la maison de Beaufort. Par cette sentence arbitrale, ces seigneurs furent condamnés à rentrer sous l'obéissance de l'évêque de Liège, à laquelle le dépit leur avoit conseillé de se soustraire. Il ne paroît pourtant pas qu'on en soit jamais venu à l'exécution de la sentence, que les seigneurs, ou leurs sujets trouverent apparemment moyen d'éluder (c) puisqu'encore aujourd'hui les terres de Beaufort & de Gosne relèvent de Namur, malgré les protestations

(a) Mézeray, histoire de France. Butkens, page 288.

(b) Foullon, hist. Leod. l. 5. c. 4. n°. 7. ad Marg

(c) Ibid. tom. 1. page 352.

(*d*) & les plaintes que ceux de Liège ont faites de temps en temps à ce sujet. Enfin quelles qu'ayent été les autres conditions de cette paix, on ne put jamais réparer les maux que le vol funeste d'une seule vâche avoit causés. On compte jusqu'à quinze mille hommes qui périrent pendant trois ans que cette guerre dura, sans parler d'un grand nombre de villages saccagés, pillés & brûlés. On en place la fin en l'année 1275.

Le comte *Guy* donnoit après cela tous ses soins pour réparer les maux que cette malheureuse guerre de la vâche avoit causés au comté de Namur, lorsque la mort de *Marguerite* sa mère le mit en possession de la Flandre. Cette riche succession, qui augmentoit considérablement sa puissance, fut en même temps une nouvelle source de soins & de chagrins pour ce prince. Les d'Avesnes, toujours ennemis de la Flandre, craignoient avec raison le juste ressentiment du comte *Guy*, pour tous les sujets de mécontentement qu'ils lui avoient donnés. *Jean* d'Avesne comte de Hainant, étoit bien prévenu qu'il ne lui seroit pas possible de tenir tête aux Namurois & aux Flamands, réunis sous un même maître,

(*d*) Invent. des chartres, chap. 7. art. 10.

s'il

s'il prenoit envie au comte *Guy* de s'en venger ; c'est pourquoi les d'Avesnes chercherent à l'occuper par d'autres affaires.

Ils lui firent d'abord un crime auprès de *Rodolphe* de Hasbourg qui occupoit alors le trône Impérial, de ce qu'il avoit négligé de prêter l'hommage envers ce prince dont il étoit vassal, pour le comté d'Alost, le pays de Wàes, & le quartier appellé (*d*) *des quatre Métiers*. L'Empereur ainsi prévenu contre le comte de Namur, le déclara déchu de tous les droits, qu'il avoit à ces riches domaines, & en gratifia *Jean* d'Avesne comte de Hainaut. Une autre raison indisposoit ce prince contre *Guy*. Nous avons remarqué plus haut que plusieurs comtes de Namur avoient relevé du comte de Hainaut. *Guy*, quoique pressé par l'Empereur refusa toutefois, non-seulement de faire les mêmes soumissions à *Jean* d'Avesne, qu'il regardoit comme son inférieur, depuis qu'il avoit réuni en sa personne les comtés de Flandre & de Namur; mais il songea à lui disputer la succession des comtés de Hollande & de Zélande,

(*d*) Le quartier des quatre métiers, comprend les villes de Hulst, Axel, Assenede, Sas-de-Gand & leurs territoires.

laissée par la mort de *Jean I* décédé sans enfans.

Cette sentence de l'Empereur à laquelle le comte deNamur ne s'attendoit pás, l'embarassa toutefois d'autant moins, que ce prince trouva heureusement les peuples des pays qu'on vouloit lui enlever, disposés à tout entreprendre, plutôt que de changer de maître. Envain l'évêque de Cambrai & *Guillaume* de Montfort chanoine & official d'Utrecht, que l'Empereur avoit chargés successivement de faire exécuter cette sentence, s'employerent à cette fin. Les Flamands ne se mirent guères en peine de toutes leurs tentatives; ils demeurèrent constans dans leur attachement pour le comte *Guy*, qui d'un autre côté étoit bien assuré que le vieux empereur *Rodolphe* étoit trop occupé en Allemagne, pour entreprendre de le pousser à bout. Toutes ces considérations le déterminèrent à soutenir ses droits par la voie des armes. Le comte de Hainaut se disposa également de son côté à la guerre, quoiqu'il eut compté jusqu'alors sur toute autre chose que sur des décrets de la cour Impériale. Déja les deux armées (*e*) s'étoit avancées dans la

(*e*) *Meier. Annal. Flandr. ad ann.* 1281.

plaine de Douai. L'orage étoit prêt d'éclater, lorſque tout-à-coup après une courte négociation, on publia une ſuſpenſion d'armes. Le parti du comte de Namur étoit pris, & quoiqu'il en pût arriver, il étoit bien réſolu de ne rien céder de l'héritage de ſes pères, ni de faire la moindre ſoumiſſion par rapport à ſon comté de Namur, envers le comte de Hainaut. Celui-ci de ſon côté voyant que la partie étoit inégale, ne jugea pas à propos de pouſſer les choſes plus loin, & laiſſa à ſes ſucceſſeurs à finir ces conteſtations. Celle qui regardoit l'hommage du comté de Namur, ceſſa par le relief qu'en fit le comte *Jean* ſucceſſeur de *Guy*. Mais le démêlé touchant la Flandre Impériale, ne fut terminé que ſous les petits fils des deux comtes par la médiation de *Charles* le Bel, roi de France; ce prince ayant ſçu engager le comte *Guillaume* de Hainaut, à renoncer aux prétentions de ſes prédéceſſeurs ſur la partie de la Flandre dépendante de l'empire (*g*), à condition que *Louis*, comte de Flandre, renonceroit de ſon côté à l'hommage qu'il prétendoit ſur le comté de Zélande.

Ces démêlés tout vifs qu'ils furent, ne

(*g*) Oudegherſt, chron. de Flandre, fol. 246.

P 2

firent pas perdre de vue au comte *Guy* son comté de Namur. *Jean* d'Enghien qui avoit remplacé *Henri* de Gueldres dans le siége épiscopal de Liège, dont celui-ci avoit été chassé pour (*f*) sa mauvaise conduite, étant venu à mourir, le chapître de Saint-Lambert lui donna pour successeur *Jean* de Flandre, fils du premier lit du comte *Guy*. Ce prélât aussi récommandable par sa science, que par sa piété & sa bonté naturelle, fit son entrée (*g*) à Liège le 31 d'Octobre de l'année 1282 accompagné de la noblesse de Flandre, de Namur & du pays de Liègè. Le comte *Guy* qui peu de temps après avoit été nommé *Mambour* ou administrateur des terres de cet évêché, profita de ces heureuses circonstances pour faire régler les limites du pays de Liège & du comté de Namur, au sujet desquelles il y avoit souvent des contestations. Le comte ne s'en tint pas-là. Il conçut un autre projet qui auroit eu des suites bien avantageuses pour les deux pays, s'il avoit été conduit jusqu'à l'exécution. Il proposa à l'évêque son fils, & aux états

(*f*) Fisen histor. Leod.
(*g*) Ibidem. chro. Zantfliet, pag. 131.

de Liège, de faire (*h*) un arrangement général au ſujet de ces deux pays. Il leur fit ſentir qu'étant ſitués, comme ils étoient alors, ayant l'un & l'autre des villages enclavés, qui ne communiquoient par aucun endroit au reſte du pays, cela nuiſoit beaucoup au commerce, rendoit les tranſports des denrées difficiles, & occaſionnoit de fréquens démêlés, & que par cette raiſon, il étoit du bien-être des deux pays, de s'accommoder ſur ces enclavemens, & de les arrondir par des échanges, pourvû néanmoins qu'on ne touchât ni aux villes ni aux châteaux fortifiés, que chacun retiendroit. Le comte, qui recevoit ſouvent des plaintes là deſſus, tant de la part de ſes ſujets, que de celle des Liégeois, ſollicitoit vivement cette affaire, & il avoit, ſembloit-il, d'autant plus de facilité pour terminer heureuſement ce projet qui tendoit à l'avantage de deux peuples, qu'il étoit dans le cas de voir très-ſouvent l'évêque de Liège ſon fils.

En effet ce prélât qui de ſon côté, ne déſiroit rien tant que de profiter de la compagnie de ſon père, avoit fait bâtir au bout

(*h*) Extrait des archives du chapitre de Notre-Dame à Namur.

de la plaine de Jambes près de la Meuse à l'endroit dit *la Basse-Anhaive*, un château (*i*) ou plutôt une petite forteresse & y séjournoit aussi souvent que les affaires de son diocèse le lui permettoient. On en voit encore aujourd'hui (*k*) les ruines qui dénotent que ce bâtiment devoit être de si peu d'apparence, que bien des gens qui ne savent discerner le temps, ont peine à croire qu'un évêque Liège s'y soit jamais logé. Mais que ces personnes reviennent de leur étonnement, quand on leur dira que les comtes de Namur qui faisoient alors tant de bruit, & vivoient avec tant d'éclat au milieu d'une cour nombreuse & brillante, n'avoient eux-mêmes d'autres palais, que la maison au château, qui a servi depuis de logement au commandant de cette place, & qu'on y voit encore aujourd'hui.

C'étoit donc dans des circonstances aussi favorables que le comte *Guy* espéroit de mettre la dernière main à l'arrangement prémentionné, lorsque l'évêque *Jean* dont

(*i*) Extrait des archives du chapitre de Notre-Dame à Namur.

(*k*) Ce château étoit à un quart de lieue de Namur, & a été démoli ensuite d'un accord entre les Namurois & les Liégeois. Ibidem.

la santé s'affoiblissoit de jour en jour, mourut dans son château d'Anhaive le 14 Octobre 1292. Son corps fut porté (*l*) dans le monastère de Flines près de Douai, & enterré devant le maître autel. La mort de cet évêque fit échouer la négociation. On a tenté plusieurs fois depuis ce temps-là, & encore de nos jours de la renouer, mais toujours sans succès.

Guy reussit mieux à faire régler les limites de son pays du côté du Brabant. Ce prince qui n'aimoit rien tant que de mettre de l'ordre dans ses domaines, examina ensuite par lui-même la contestation (*m*) qu'il avoit avec l'évêque de Liège, au sujet du bois appellé les *Calenges*, & il fut arrêté que les bois que le comte & l'évêque (*n*) possédoient par indivis, seroient partagés également entr'eux, sauf vingt bonniers, lesquels avant tout partage seroient attribués à l'évêque. Il examina aussi la difficulté qu'il y avoit par rapport aux aisances ou droits d'usage que les bourgeois de Namur prétendoient dans la forêt

(*l*) Le père Bouille, histoire de Liège.

(*m*) Extrait des archives du chapitre de Notre-Dame à Namur.

(*n*) Recueil des chartres ci-après.

de Marlagne. Leurs privilèges furent reconnus & confirmés par lettres données (*o*) à Namur l'an 1293, le mercredi avant le jour de Saint-Nicolas.

Ces arrangemens & plusieurs autres qu'il fit dans le-même-temps pour différens sujets, donnerent au peuple de Namur une grande idée de l'équité de leur souverain. Mais soit que le séjour que ce prince faisoit depuis quelque-temps en Flandre, soit qu'il y eut donné occasion par de nouveaux impôts, soit enfin par toute autre considération, ils commencèrent par murmurer contre le gouvernement, & bientôt des murmures, ils en vinrent à une sédition ouverte, ne menaçant pas moins que de se donner à un autre maître.

Ce complot ne fut pas si sécret, que le comte n'en apprit la nouvelle en Flandre. Il se rappella alors qu'un pareil soulevement du peuple, avoit fait perdre le comté de Namur à la maison de Courtenay; c'est pourquoi il fit partir en diligence pour Namur, le comte *Jean* son fils. L'arrivée de ce prince consterna les factieux, & les fit trembler pour leurs têtes. Le nombre des

(*o*) Extrait d'une chroniq. M. S. de Namur, du XIVme siécle.

coupables étoit trop grand, pour les punir de mort. Le jeune prince se contenta de condamner les plus mutins à un bannissement perpétuel, d'autres à un exil de trois ans, & le plus grand nombre à des amendes proportionnées à la griéveté de leurs fautes. Il y en eut d'autres qu'on condamna, suivant l'usage de ce temps-là, à des voyages de dévotion, tels que celui de Rome (p), de Lorette ou de Saint-Jacques en Galice.

Cette juste sévérité n'auroit trouvé que des applaudissemens, si le mayeur & les échevins n'avoient cru leur jurisdiction blessée par ces arrêts du prince. Ils s'en plaignirent avec aigreur comme d'une atteinte donnée à leurs droits, prétendant (q) que les bourgeois n'étoient justiciables qu'à leur tribunal. Il fallut pour arrêter ces plaintes, que le comte rendit un nouvel arrêt,

(p) On voit d'un ancien registre reposant ès archives du magistrat de Namur, que lorsque quelqu'un étoit condamné à faire un de ces voyages de dévotion, ce qui étoit fort commun en ces temps-là, il devoit comparoître devant l'assemblée du magistrat, & là le mayeur en présence des échevins, lui donnoit la calebasse & le bourdon, avec un sauf-conduit ou passe-port.

(q) Extrait des archives du chapitre de Notre-Dame.

par lequel il déclara que la connoiſſance des crimes de félonie & de leze-majeſté étoit & demeuroit réſervée à ſa perſonne & à ſon conſeil. Ces lettres ſont datées (*r*) du mercredi après le jour de Saint-Nicolas en l'année 1293.

On n'ignoroit pas à la cour de Flandre, que ce ſoulevement ne venoit, que du mécontentement qu'avoient les bourgeois de Namur, de l'abſence de leur ſouverain, conſidérant que par-là l'argent ſortoit continuellement de leur pays, pour être porté à l'épargne du prince, & ce qui en reſtoit, paſſoit en grande partie dans la bourſe des Flamands, auxquels le comte *Guy* confioit les affaires du comté de Namur par préférence aux naturels du pays. Ce qui ne contribua pas peu à déterminer *Guy* & la comteſſe ſa femme à céder le comté au comte *Jean*, leurs fils aîné. Ce jeune prince venoit de faire voir par la manière dont il s'y étoit pris pour ranger les rebelles, qu'il étoit en état de gouverner. Ces circonſtances réunies concoururent à hâter la ceſſion qui

(*r*) Extrait d'un ancien mémoire M. S. repoſant ci-devant ès archives des SS. Croiſiers du couvent de Namur.
On peut voir ces lettres dans le recueil des chartres ci-après.

fut faite dans les formes en l'année 1297 (s), & notifiée desuite à Namur. *Jean* prit peu de temps après possession du comté, à la grande satisfaction des Namurois charmés d'avoir leur souverain qui résidât chez eux.

Le comte *Guy* pouvoit après cela se promettre un regne heureux & tranquille, lorsque tout-à-coup un interêt de famille plus puissant sur son esprit que celui de ses peuples, l'engagea à rompre les nœuds qui l'attachoient au roi de France dont il étoit vassal, pour s'unir avec *Edouard*, roi d'Angleterre ennemi de ce prince, sans autre raison que de procurer par-là à sa fille *Philippine*, l'avantage d'épouser le fils ainé d'*Edouard*. Cette négociation ne fut pas tenue si secrete, que *Philippe le Bel*, roi de France n'en eut connoissance. Ce prince adroit dissimula toutefois le ressentiment qu'il conçut d'une telle perfidie, afin d'attirer sous quelque prétexte, le comte *Guy* à sa cour, de l'y faire arrêter & punir comme un rebelle. La chose réussit comme il l'avoit projetté : & ce ne fut que lorsque *Guy* se vit confiné dans une dure & étroite prison, qu'il reconnut que le secret de son traité avoit été découvert.

(s) Invent. des chartres, chap. 1, art. 19.

Il fallut alors passer par tout ce que *Philippe* voulut. Le comte pour recouvrer sa liberté, promit de rompre ses engagemens avec le roi d'Angleterre, & de remettre pour gage de sa fidélité, la princesse *Philippine* sa fille entre le mains de la reine de France. A ces conditions il fut élargi, & le roi lui permit de retourner dans ses états. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'au lieu de demeurer tranquille, & de tenir de ses promesses, il envoya les abbés de Gembloux & de Floreffe déclarer la guerre au roi de France, & au comte de Hainaut son allié.

Guy ne fut pas long temps sans se repentir de son entreprise. Il avoit été battu à la bataille de Furnes; il se voyoit en tête deux armées considérables, l'une commandée par le roi de France en personne, & l'autre par *Robert* comte d'Artois. Déja la Flandre étoit au pouvoir de ses ennemis, lorsqu'il apprit que le roi d'Angleterre sur lequel il avoit principalement compté, s'étoit accommodé avec la France. Dans cette situation embarassante, où *Edouard* avoit plus que personne contribué à le jetter, il ne restoit d'autre parti au comte *Guy*, que de se réfugier à Gand avec ce qui lui restoit de troupes, résolu de s'y défendre jusqu'à la dernière extrêmité. La disette des

vivres le contraignit toutefois de rendre Gand, & quelques autres petites villes qu'il tenoit autour de Bruges, & de se remettre à la discrétion du roi de France, qui l'emmena à Paris avec deux de ses fils, & les fit mettre dans des prisons différentes. *Guy* fut conduit à Compiegne, où il mourut en l'année 1304, & fut enterré dans l'abbaye de Flines près de Douai, avec cette épitaphe.

„ *Cy gist très-illustre & noble prince*
„ *Guy, comte de Flandre,*
„ *Fondateur de ceans.*
„ *Qu'il mouroit prisonnier à Compiegnes, au*
„ *mois de Mars* 1304.
„ *Et fut rapporté en ce lieu l'an* 1305,
„ *Et fust comte de Flandre XXVI ans, &*
„ *XXXIV marquis de Namur.*

Guy, au rapport de plusieurs historiens qui ont parlé de ce prince, fut un des plus galans chevaliers de son temps (*t*). Sa piété,

(*t*) Froissart fait l'éloge du comte Guy en cette maniere. " en la ville de Compiegne trépassa le gen„ til & joli comte Guy de Namur, comte de Flan„ dre, qui en son temps, noble, frisque, sage, „ amoureux & armeret avoit été. Et quand il essit „ de ce siècle, on disoit adonques que le plus haut „ prince & le mieux en lignage, de plus noble sang, „ & qui plus avoit de prochains, étoit mort.

son amour pour la religion, sa valeur, & les autres vertus qui en faisoient un prince accompli, lui acquirent l'estime & l'amitié de ses voisins, & on peut dire qu'il auroit été des plus heureux, s'il avoit mieux réussi dans la guerre; car il eut une famille nombreuse qui fit des alliances illustres.

Guy fut marié deux fois. Il épousa en premières nôces, *Mahaut* ou *Mathilde* de Bethune, fille héritière de *Robert*, avoué d'Arras, & seigneur de Bethune, dont il eut cinq fils, savoir *Robert* dit de *Bethune*, troisième du nom, comte de Flandre; *Guillaume*, seigneur de Dendermonde & de Richebourg, qui fut marié à *Aline* fille du comte de Bar, par laquelle il devint comte de Chiny; *Bauduin* mort jeune; *Jean*, évêque de Liège, & *Philippe*, comte de Thiete & de Lorette. Il en eut pareillement cinq filles, savoir *Marguerite*, fiancée à *Florent*, comte de Hollande, & mariée à *Jean I*, duc de Brabant; *Marie*, femme de *Guillaume*, comte de Juliers, & en secondes nôces de *Simon*, seigneur de Château-Villain; *Catherine*, qui épousa *Thibaut*, duc de Lorraine, & deux autres qui moururent jeunes. La comtesse *Mathilde* leur mère mourut en 1262, & fut enterrée

dans le monaſtère de Flines, où l'on voit encore ſon épitaphe de cette ſorte.

„ *Cy giſt*
„ *Noble & vertueuſe Dame*,
„ *Madame Mehault*
„ *Comteſſe de Flandre*,
„ *Dame de Bethune & de Tenermonde*,
„ *Femme du très-illuſtre prince*
„ *Guy comte de Flandre*,
„ *Fondateur de cette égliſe*,
„ *Laquelle trépaſſa l'an* MCCLXII.

Le comte *Guy* épouſa en ſecondes nôces *Iſabelle* de Luxembourg. Quatre fils & cinq filles furent les fruits de ce mariage. *Jean* l'aîné des fils fut comte de Namur & ſeigneur de l'Écluſe ; *Guy* le ſecond, fut comte de Zélande ; les deux cadets de ces quatres frères, ſont morts jeunes & ſans poſtérité. Les filles étoient *Marguerite*, alliée en premières nôces avec *Alexandre*, fils du roi d'Écoſſe, & en ſecondes à *Renaut*, comte de Gueldre ; *Jeanne* qui ſe fit religieuſe au monaſtère de Flines ; *Beatrix*, qui épouſa *Hugue de Chatillon*, comte de Saint-Pol ; *Philippine* mariée à *Edouard*, prince d'Angleterre ; & *Iſabelle*, femme de *Jean*, ſeigneur de Fiennes.

La princesse *Isabelle* leur mère, mourut pendant la prison du comte *Guy* son époux, & fut inhumée dans l'église du monastère de Sainte-Claire, qu'elle avoit fondé dans le village de Peteghem, (*v*) où avant que les hérétiques ne l'eussent détruit durant les révolutions des Pays-Bas dans le XVIe. siècle, on voyoit son épitaphe en cette sorte.

„ *Hic*
„ *Isabella jacet*,
„ *Guidonis altera conjux*,
„ *Hæres Namuci*,
„ *Luceburgique propago*.

„ *Obiit*
„ *Anno* MCCXCVIII.
„ XXV^a. *Septembris*.

L'amour de l'argent ne fut pas une des moindres qualités du comte *Guy*. Il ne laissoit échapper aucune occasion d'en amasser. Jamais prince n'accorda à ses sujets plus de priviléges, mais aussi jamais prince ne sçut les leur faire mieux payer. Les villes de Flandre surtout fournissoient des sommes

(*v*) Village situé dans les environs de la ville d'Ipres.

immenſes, pour obtenir de cette eſpèce de graces dont elles étoient fort avides, & qu'elles ſçurent ſi bien faire valoir dans la ſuite. Cette politique du prince jointe à une grande économie, le mirent en état de faire lui ſeul plus d'acquiſitions, que n'en avoient fait tous ſes prédéceſſeurs. Par-là, ſans toucher aux revenus de l'état, il enrichit ſa nombreuſe famille, & attira à ſon ſervice une infinité de ſeigneurs étrangers à qui il faiſoit des penſions conſidérables connues en ce temps-là, ſous le nom de *Fiefs de bourſe*, & pour cela, ces ſeigneurs étoient obligés de le ſervir durant la guerre, avec plus ou moins des gens armés, à proportion de la ſomme qu'ils recevoient.

Du nombre de ceux que nous liſons avoir été attachés au comte *Guy* par cette eſpèce d'hommage, furent (*x*) *Euſtache de Rœux*, Sire de Traiſegnie; *Evrard*, comte de la Marck; *Arnoud*, comte de Loz; *Valleran*, Sire de Fauquemont & de Montjoie; *Henri*, Sire de Blamont; *Jean de Rifferscheidt*, Sire de Malberg; *Jean* Sire de Roſoy, *Gerard*, Sire de Blankenheim; *Henri de Luxembourg*, Sire de Ligny; *Nicolas de Condé*, Sire de

(*x*) Extrait des archives du chapitre de Notre-Dame à Namur.

Moriamez; *Coine* & *Henri*, Sires de Lonchin; *Jean de Huedines*, chevalier; *Gerlac*, Sire de Dolendorp; *Wautier*, Sire de Ways; *Gerard de Luxembourg*, Sire de Durbuy; les Sires de Falais, de Serain, de Horion, de Rodemaker, de Herimez &c., tous sujets naturels d'autres princes, & pensionnaires du comte de Namur.

Pour avoir une idée juste de ces sortes de conventions, je rapporterai ici, pour la satisfaction du lecteur, celle que le comte *Guy* fit avec *Valleran*, Sire de Fauquemont & de Montjoie (y) par lettres en date du mois de Mars. Il y est dit que le comte *Guy* donne en fief relevant à toujours du château de Namur, à *Vallerand*, Sire de Fauquemont & de Montjoie, cent marcs de terre Liégeois, qui étoient un de ses francs alleus au village de Glimes (z) & généralement tout ce qu'il y possédoit, excepté la dîme de ce lieu; pour quoi ledit *Valleran* s'oblige de servir le comte *Guy* avec vingt de ses chevaliers, dans la guerre que ce prince avoit contre le comte de Hainaut; & cette guerre finie, il s'engage de le servir,

(y) Extrait d'une chronique M. S. de Namur du XIVe. siécle.

(z) Village situé en Brabant à cinq lieues de Namur.

& ses successeurs les comtes de Namur, au gage ordinaire d'un chevalier banneret, c'est-à-dire sur le pied de vingt sols tournois par jour pour lui, dix sols pour chacun de ses chevaliers, & cinq sols pour chaque écuyer armé de pied en cap. *Valleran* s'engage, en outre de ne rien exiger dudit comte pour la perte de ses chevaux, ni de ceux de ses chevaliers & écuyers, à moins qu'ils ne vinssent à périr en campagne, dans lequel cas le comte *Guy* en devra fournir d'autres. Et pour assurance de cette convention, *Valleran* obligea par ces mêmes lettres, ses biens & héritages, qu'il signa, & auxquelles souscrivirent également comme témoins, Messire *Goswin de Borne*; Messire *Goswin* & Messire *Ogier de Hacx* frères, & Messire *Jacques de Hasquedale*, chevalier.

On trouve que le comte *Guy*, pendant son séjour à Namur, corrigea les loix que le comte *Albert II* avoit rédigées en un corps (*a*). Il régla aussi tout ce qui appartenoit (*b*) à la monnoie, & par lettres datées du jour de *Saint-Pierre* 1296, il y établit une quantité d'ouvriers & de monnoieurs (*c*)

(*a*) Gramaye.

(*b*) Ibidem.

(*c*) On voit d'un ancien registres reposant ès archives du magistrat de Namur, que la monnoie

auxquels par ces mêmes lettres (*d*) il accorda les privilèges suivans. “ Que leurs „ personnes & biens seront sous la sauve- „ garde du comte de Namur. 2°. Qu'ils „ seront francs des Ost & Chevauchies, „ si ce n'est pour la nécessité de la ville „ & de la terre de Namur à aider défen- „ dre. 3°. De toutes tailles crennées, wa- „ taiges, assises, prières, coutumes & de „ toutes autres servitudes.

Le comte *Guy* ne borna pas-là sa bienveillance envers les ouvriers qui travailloient à sa monnoie, puisqu'on voit (*e*) que par autres lettres datées du dimanche avant le jour de l'Ascension 1297, il les prend de nouveau & *spécialement sous sa protection*, en la même forme & coutume que le roi de France prend les siens savoir “ qu'ils „ seront francs & quittes de toutes cou- „ tumes, fors que de trois cas : c'est à „ savoir (ce sont les termes de ces lettres) „ meurtre, raier & larcin, & ne seront „ tenus à juger ni à justicier, ne tenus de

---

étoit au temps du comte Guy, comme elle l'étoit encore dans le XIVe. siécle, placée dans la rue de la croix.

(*d*) Extrait d'une chronique M. S. de Namur du XIVme. siècle.

(*e*) Ibidem.

„ répondre à nulluy, ni pardevant nulle
„ juſtice, fors en ces trois cas deſſus dit
„ tant ſeulement que pardevant le prévôt
„ de la monnoie, & parmi ce doivent-ils
„ venir garnir ladite monnoie à toutes les
„ fois que ledit comte leur fait ſavoir &c.

Quoique la monnoie de Namur fût déja connue & en réputation dès le regne d'*Henri l'Aveugle*, on ne trouve pas qu'on y ait jamais frappé de pièces d'or ni même d'argent de quelque valeur; mais bien de petites pièces dont les plus conſidérables étoient les *viſches*, ainſi appellées, parce qu'elles portoient l'empreinte d'un poiſſon. Les autres pièces étoient des *oboles* ou *deniers*, des *wihottes*, des *heaumes* & des *pattars*. Il falloit ſix wihottes & deux oboles pour faire une *livre Namuroiſe*, qui n'étoit autre choſe qu'une monnoie ſimplement numéraire, comme le ſont aujourd'hui nos florins. Cinq *wihottes* valoient un *heaume*, trois *heaumes*, un *pattar*, & cinq *heaumes* & deux *wihottes* faiſoient la valeur d'un *viſche*; d'où il paroît que la livre Namuroiſe n'étoit pas de grande valeur.

Le comte *Guy* régla auſſi les appointemens des officiers de ſa cour, tels que du grand chambellan, emploi attaché à la ſeigneurie de Goſne; du grand maître, le

ſeigneur de Marbais; du grand maréchal, le ſeigneur d'Hauterive; du maître d'hôtel, le ſeigneur de Fumal; du pannetier, le ſeigneur de Balaſtre; du grand veneur, le ſeigneur de Dave; du grand gruyer, emploi attaché depuis, auſſi bien que celui de grand veneur, au gouverneur de la province; du grand guidon, le ſeigneur d'Outremont: l'office du grand aumonier ou d'archi-chapellain, étoit annexée à la prévôté de Saint-Pierre au château, & celui d'archi-confeſſeur, différent apparemment du confeſſeur en fonction, à l'abbé de Floreffe.

Outre ces emplois qui étoient les premiers du pays, & qui attachoient à la cour du prince, ceux qui en étoient revêtus, les comtes avoient un grand bailli dont l'autorité s'étendoit ſur toute la province, & un mayeur pour la ville & la banlieue de Namur. La première de ces deux places à été depuis unie à celle du gouverneur de la capitale & de la province. Ils avoient encore un grand ſénéchal & un huiſſier général, qui étoit comme un meſſager d'état.

Tous ces emplois qui étoient autant de fiefs relevans du comte de Namur, avoient tous des émolumens & des droits qui leur étoient annexés. Comme peu de perſonnes

connoissent en quoi ils consistoient, je crois que le lecteur curieux me saura peut-être gré de l'en instruire, c'est pourquoi je déduirai ici les émolumens d'aucuns de ces emplois, tels que je les ai tirés d'un régistre de l'an 1343, réposant ès-archives du souverain baillage du pays & comté de Namur, de mot à autre comme s'ensuit.

„ Chest chon ke li fives datrive tient „ en fief do conte de Namu. Assavoir est „ la fief delle Seneskachie delle conteit de „ Namu & les droitures ki alle dite Se„ neskachie appartiennent assavoir sont.

„ Primes doit avoir li Seneschaus pour „ le droiture delle dite Seneskachie & de „ son service pour les IIII jours solemnels „ de l'an. Assavoir le jour de Paskes, delle „ Pentechouste, de tous les Saints, & do „ Noeil, les deux premières escoilles d'ar„ gent qui fieront assizes à tauble devant „ le conte de Namur, quand ledit conte „ tenrat court en la conteit de Namur, „ & se on servoit communément & vrée„ ment en l'hostel en escoilles d'argent „ sens malengien. Mais ke lidit Seneschaus „ y sierve ensi qu'il doit, & quand il ni „ servirat, il narat por celi jour qu'il narat „ servit nulles des deux escoilles dessusdites.

„ Item doit avoir ledit Seneschaus tou-

„ tes les fois qu'il ferat en loftel dudit „ conte, pour le droit de l'hoftel demi „ ftier de vein teil qu'on délivrerat as che- „ valiers de l'hofteil.

„ Item une chandelle à quatre fens & „ quatre copons de chandelles de chiere.

„ Item le lievrefon d'avaine pour IIJ „ chevals teils qu'on lievrerat as autres che- „ valiers delle hofteil.

„ Item por la delivranche des IIJ che- „ vaus à l'hofteil là où ils feroient IIJ „ fols Liegeois tournois conteit par chacun „ pour le journée, fe ledit Seneskas eft „ chevalier, & s'il n'aftoit chevalier tant „ & fi longuement qu'il nelle feroit, il „ naroit le livriefon que por IJ chevals „ & par le lievranche de IJ chevals al „ hoftel. IJ fols monoie deffufdite por le „ jour, & s'il eft chevalier, il puet être „ lui tiers alle hoftel fens plus, & s'il „ n'eft chevalier y être puet lui & un au- „ tre fens plus.

„ Item doit avoir ledit feneskaus cha- „ fcun an une charée de foure de herbat- „ tes teils que on le lievrera as autres qui „ charées y ont fens mauvais occaifon.

„ Item doit il avoir par caze delle „ droiture d'une chappe XL fols de Li- „ geois chafcun an à Noiel.

Item

„ Itein tient le Sire dessusdit datrive en
„ fief & en hommage do conte de Namur
„ dessusdit le fief delle mares-cachie delle
„ conteit de Namur & les droitures qui à
„ chedit fief appartiennent assavoir sunt.

„ Primes quant ledit contes veit aleir
„ ou envoyer en Ost ou en Chevalkie &
„ ledit marechaus y soit ensi qu'il estre y
„ doit, il aurat toutes mainerrés des bê-
„ tes que on prenderat ou arat-on adont
„ prise. . . . .

„ Item si aucun chevals étoit affoleis
„ en Ost ou en Chevalchie qui relivrées
„ fust à court ledit mareschaus en aroit le
„ moitiet, & sili chevals qui relievres se-
„ roient, moroient, ledit mareschaus auroit
„ tous les cuirs.

„ Item si li chevals doudit mareschart
„ y estoit mort ou afoleis, rendre le doit
„ li conte tout ensi comme ses autres ho-
„ mes & doit auroit frais & delievran-
„ che tout en teille maniere.

„ Et s'il avenoit que li conte allist
„ werre à aucun homme à cui ledit ma-
„ reschar fuist home pour qu'en il ne pol-
„ wit aleir en la terre de celui qui ennemi
„ seroit à dit conte, mettre y poroit ledit
„ mareschaus un autre en lieu de lui pour
„ le conseil dudit conte sans malengien

„ pour faire chu que à dit mareschaux ap-
„ partenroit.

Quant à l'emploi d'huissier général, il est dit dans le même régistre que les émolumens y attachés consistoient en ce que celui qui en étoit pourvu, avoit tous les jours du palais du comte, sa provision de chandelles, de vin, son feu, de l'avoine pour son cheval, & dix muids d'épéaute chaque année, à lever sur le moulin de Vedrin.

Tels étoient à-peu-près les droits & émolumens attachés à tous les emplois dont nous venons de parler, quoique possédés par les plus grands seigneurs du pays. On ignore jusqu'à quel temps ils ont subsisté: au moins est-il certain qu'on ne connoît plus aujourd'hui que la pannéterie & le grand chambellage & la sergenterie héréditaire qui sont encore trois fiefs relevans du château de Namur (*f*).

(*f*) Le chambellage appartenoit en 1642, à dame Catherine l'Escotier & l'année suivante à Réné de Mozet, seigneur de Scœuvre, qui la même année le vendit à messire Louis de Verryken. En 1660 messire Pierre Ignace de Verryken son fils en fit relief. En 1679 le chambellage passa par la mort du baron de Bonlers au comte de Sart son fils. Enfin en 1733 Alexis de Montpellier, seigneur d'Annevoye en fit l'acquisition & le posséde encore aujourd'hui.

La panneterie appartenoit en 1638 à messire Jean comte de T'serclaes Tilly; en 1654 elle passa

Le comte *Guy* pourvut en même-temps à la sûrêté de la ville, dont les maisons étoient en ce temps toutes bâties en bois, en établissant comme il fit par une sage prévoyance, des personnes chargées de veiller jour & nuit pour le feu, & de donner l'allarme au son de leurs cornets, en cas qu'ils en vissent paroître la moindre apparence. Il les plaça à cet effet au donjon du château, d'où ils avoient vue sur toute la ville, & il assigna des fonds pour ces guetteurs.

Ce prince aussi jaloux de son autorité, qu'attentif à la faire respecter par-tout, établit par lettres datées du mois d'Avril 1295, une compagnie de vingt arbaletriers à Floreffe (*g*), lesquels devoient être continuellement à ses ordres, munis de bonnes armes & en uniforme. Le comte les exempta

---

dans la maison de Gosée & ensuite dans celle des barons de Ponty & comtes de Falais, qui la possédent encore aujourd'hui.

Le fiéf de la panneterie consiste en un revenu de huit muids d'épeaute affecté sur le fief de Coreau, & est attaché à la seigneurie de Balatre.

La sergenterie heréditaire appartenoit en 1[illegible]0, à Charles Hyacinthe Legros, écuyer seigneur de ville en Waret, & est restée depuis alors dans cette maison.

(*g*) Extrait d'un ancien mémoire M. S. tiré des archives de l'abbaye de Floreffe.

de toute taille. Il leur fourniſſoit les chevaux & chariots néceſſaires pour charger leurs équipages, quand ils alloient par terre, & les bâteaux s'ils étoient obligés d'aller par eau. Ils recevoient douze deniers tournois de ſolde par jour quand ils étoient commandés de ſortir ſeuls de Floreffe ; mais ils ne touchoient rien lorſqu'ils étoient dans le cas de devoir ſortir en armes avec ceux de cette communauté.

Au milieu de toutes ces différentes occupations, le comte *Guy* ne perdoit point de vue ſa nombreuſe famille. Les acquets conſidérables qu'il fit durant ſon regne, le mit en état de leur procurer de riches appanages. Il acquit entr'autres *(h)* la ville de Renais, les terres d'Horembecq, de Saint-Cornille, de Bracle, de Saerlingue, de Woendeke & de Cleicle, qu'il acheta toutes en 1280 de *Renaut*, abbé de Saint-Cornille d'Ynde & de ſon monaſtère, pour la ſomme de 4000 livres monnoie de Flandre, & les donna à *Guy* de Namur ſon fils. Il acheta dans le même temps de *Gautier de Remenger*, chevalier, ſeigneur de Moerbeck pour la ſomme de cent ſoixante ſept livres &

(*h*) Oudegherſt chroni. de Flandre.

douze deniers même monnoie, de rente héréditaire, la châtellenie de Saint-Omer, & l'année suivante il acheta encore d'*Arnould*, Sire de Cisoing, la terre de Peteghem (*i*) avec toutes ses appendances & dépendances.

Les épargnes considérables que ce prince avoit faites, le mirent en état d'ajouter encore de nouvelles acquisitions à toutes celles qu'il avoit déja faites précédemment. On lit qu'en la même année 1280 il acquit de *Bauduin* d'Avesne, Sire de Beaumont, la ville de Dunkerke & la terre de Woestine, & par lettres datées du Lundi après la Saint-Barthelemy de l'an 1281, on voit qu'il achete en outre (*k*) de *Ostes* de Walhaing, chevalier, vingt bonniers de bois de Grantselles, & de *Jean Graes*, Sire de Janssa & de Baudour, (*l*) cinquante trois bonniers trois journaux & cinq verges de bois entre Arbre & Annevoye. Les lettres sont datées de l'année 1292. La ville de Belœuil avec toutes ses dépendances, & le château de Faing furent les dernières acquisitions que

(*i*) Meier, annal. Flandr.

(*k*) Extrait d'une chronique M. S. de Namur du XIV. siécle.

(*l*) Extrait des archives de la collégiale de Notre Dame à Namur.

fit le comte *Guy*. Il acheta Belœuil, (*m*) en 1298 de *Jean* Sieur de Dampierre, & le château de Faing de *Gilles de Berlaimont*, chevalier, (*n*) celle-ci pour la somme de neuf cent livres, outre une rente annuelle de cent vingt livres tournois monnoie de Namur, que le chevalier s'étoit réservée au profit de *Marie d'Epinoy* sa femme.

Ce fut durant le regne du comte *Guy*, qu'un nommé *Staffin de Hemptines* (*o*) jetta les premiers fondemens de la réédification du monastère de Bonnesse. *Guy* en posa lui même la première pierre, & fit bâtir l'église & la maison à ses fraix, & les prit sous sa protection, ainsi qu'il paroît des lettres (*p*) pour ce dépêchées le jour de saint Simon & Saint-Jude de l'année 1267. L'église fut consacrée & le cimetier bénit en 1276, par Edmont évêque & suffragant de Liège.

Ce prince ne fut pas animé d'un moindre zèle que ses prédécesseurs l'avoient été à soutenir & protéger les églises & les monastères. Il en donna une preuve sensible en

(*m*) Extrait des archives de la collégiale de Notre Dame à Namur.

(*n*) Ibidem.

(*o*) Gramaye.

(*p*) Extrait des archives de l'abbaie de Bonesse.

confirmant comme il fit, par une chartre datée du jour de la conversion de Saint-Paul 1264, l'échange fait des biens de Troncourt, Burgis & Grandpré que ceux de Villers avoient cédés au monastère de Grandpré avec quatre cent bonniers de bois, que la comtesse de Namur *Marguerite* de Courtenay, le comte *Henri* de Vanden son époux, & ensuite l'empereur *Bauduin* leur avoient cédés en dédommagement, ordonnant par cette chartre, que ces quatre cent bonniers demeureront (*b*) perpétuellement attachés au monastère de Villers sans que ni lui, ni aucun de ses successeurs puissent les répéter ou y trouver à redire. *Guy* ne borna pas-là ses attentions envers les religieux de Villers; car étant informé que les habitans de Leves s'avisoient de vouloir les troubler dans la paisible jouissance & possession de ces quatre cent bonniers de bois, il déclara par lettres du 4 Mai 1284, que ces habitans (*r*) n'avoient aucun droit de faire paître leurs bestiaux dans la partie du bois de Marlagne appellée communément *Offart*, appartenante

(*q*) Extrait des archives de l'abbaye de Villers. Voyez ci-après au recueil des chartres.

(*r*) Ibidem.

à ceux de Villers, mais simplement celui d'y pouvoir passer ; & en dédommagement du tort que ces habitans prétendoient leur être fait par cette sentence, le comte les déchargea de dix-huit muids d'avoine qu'ils lui devoient annuellement pour leurs usances dans Marlaigne. Ces lettres sont scellées du sçeau du comte *Guy*, d'*Isabelle* sa femme ; & de celui de *Jean*, évêque de Liège, leurs fils, qui y souscrivirent avec *Pierre*, prévôt de Bethune, *Gerard* prévôt de Cassel, plusieurs chanoines de Liège, *Warnier*, Sire de Dave, chevalier, *Henri*, Sire de Spontin, *Nicolas* de Poilvache, secretaire du comte & plusieurs autres notables.

On attribue encore au comte *Guy* la fondation (y) de quatre messes à célébrer à perpétuité chaque semaine pour lui, pour la comtesse son épouse, & pour ses prédécesseurs, dans la chapelle que les religieux de Floreffe avoient dans la forêt de Marlaigne. Par les lettres pour ce dépêchées dans le courant de Février de l'année 1287, on voit que *Wautier* abbé de Floreffe, déclare " que „ lui & son église (ainsi parlent ces let- „ tres) est obligée vers hault prince & „ noble *Guy*, comte de Flandre & marquis

(y) Extrait des archives de l'abbaie de Floreffe.

„ de Namur, & vers noble dame sa chiere
„ compaigne *Isabelle* comtesse de Flandre
„ & de Namur, de en leur chapelle de leur
„ manoir, qui est en Marlaigne, faire ser-
„ vir perpétuellement par suffisanté per-
„ sonne de son église, quatre messes cha-
„ culne semaine, pour lesdits *Guy* & sa
„ compaigne & prédécesseurs les comtes
„ de Namur.

Il augmenta aussi en 1296 de quatorze muids à recevoir sur les moulins de la Sambre, la fondation de la chapelle que *Jacques Branche* l'un de ses receveurs avoit fait ériger (*t*) dans sa maison située dans la rue des vifs, à charge que le prêtre établi pour la desservir, assisteroit au service divin dans l'église de Notre-Dame, avec les autres chapellains. Le comte par l'acte de cette donation, se reserve à lui & à ses successeurs le droit de nommer alternativement avec le chapitre de Notre-Dame à ce bénéfice.

Par autres lettres datées du mois de Septembre 1297, on voit que *Guy* accorda (*v*) aux abbé & réligieux de Floreffe, l'usage

(*t*) Extrait des archives du chapitre de Notre-Dame.

(*v*) Extrait des archives de l'abbaye de Floreffe.

du Mort-bois & la pâture par toute la forêt de Marlaigne, pour les bestiaux de leur maison. L'abbaye de Salsinne eut aussi part aux bontés de ce prince. Il s'étoit élevé une grande difficulté entre les bourgeois de la ville de Namur d'une part, & l'abbesse & les réligieuses de ce monastère de l'autre, au sujet du droit que les premiers prétendoient au fond sur lequel le couvent étoit bati, & aux prairies & jardins d'alentour, comme étant des parties des biens communaux qui leur appartenoient. Le comte après avoir oui les parties, décida que le fond sur lequel le monastère étoit bâti, avec le reste du terrein dont les réligieuses avoient jouis jusqu'alors leur appartiendroient en pleine propriété, & assura à ceux de Namur, le reste de leurs biens communaux (*x*).

Ce fut pendant le regne du comte *Guy*, que *Jean de Flandre* son fils, évêque de Liège, transféra du consentement de ce prince (*y*), les religieuses du monastère de Saint-Martin à Rouillon, au fauxbourg de Hui, où elles occuperent l'ancien hôpital de Saint-Quirin. Un seigneur de la maison

(*x*) Extrait des archives du ci-devant couvent des Croisiers à Namur.

(*y*) Le pere Fouille histoire de Liege chroni. Zantfliet pag. 122.

de Beaufort (z) les avoit fondées à Rouillon. C'est tout ce qu'on sait de ce monastère, qui étoit alors sous la direction des moines de Saint-Gerard, & dont on ne voit plus à présent le moindre vestige.

JEAN I.

SEIGNEUR DE L'ECLUSE,

COMTE DE NAMUR.

JEan fils aîné du second mariage de *Guy* de Dampierre avec *Isabelle* de Luxembourg, prit possession du comté de Namur en 1297, du vivant de son père. Son gouvernement fit bientôt oublier celui du comte *Guy*, car ce prince, quoique doué des plus belles qualités, ne put jamais parvenir à se concilier l'amitié ni des Flamands, ni des peuples de Namur. Ceux-ci se plaignoient du séjour trop fréquent que leur souverain faisoit en Flandre ; ce qui faisoit sortir continuellement du comté de Namur l'argent qui étoit

(z) Gramaye.

porté à l'épargne du prince. Les Flamands d'un autre côté, accoutumés à la magnificence de la comtesse *Marguerite*, ne pouvoient voir sans mépris, je ne sais quel air bourgeois & mesquin qui regnoit à la cour de *Guy* son fils. Malgré toutes ces raisons qui aliénoient ces deux peuples de l'estime qu'ils devoient à leur souverain, la consternation fut générale à Namur, lorsqu'on y reçut la nouvelle de l'emprisonnement du comte *Guy*, surtout lorsqu'on y vit arriver ce qui restoit de sa famille, la Flandre étant alors sous la puissance du roi de France.

Tout étoit assez tranquille dans ce pays-là sous la régence de *Raoul de Clermont*, connétable de France, que *Philippe le Bel* y avoit établi pour gouverneur. Les Flamands ne paroissoient point regretter l'ancienne domination dont ils n'avoient été que médiocrement contens. Mais les choses changerent de face sous *Jacques de Chatillon* son successeur; car les Flamands étant durement menés par ce seigneur, ils prirent dès-lors des mesures pour chasser les les François de la Flandre.

Le comte *Jean* qui ne perdoit pas de vue la délivrance de son père, étoit très-attentif à Namur sur ce qui se passoit en Flandre. Il entretenoit adroitement par des émis-

ſaires ſecrets, le mécontentement des Flamands, en leur promettant de voler à leur ſecours avec toutes ſes forces, auſſi-tôt qu'il croiroit pouvoir le faire avec quelque eſpérance de ſuccès. Il n'en fallut pas d'avantage pour animer les Flamands. Ils leverent le maſque, & la ſédition commença par Bruges (*a*) où la populace s'étant attroupée à certain jour marqué, chargea avec furie la garniſon Françoiſe, la chaſſa de la ville, après avoir fait un grand carnage.

Auſſitôt que la nouvelle de ce premier mouvement fut arrivé à Namur, le comte *Jean* envoya en diligence à Bruges *Guillaume de Juliers* (*b*) prévôt de la collégiale de Maeſtricht ſon couſin. Ce jeune ſeigneur auſſi bon & intrépide capitaine, que mauvais eccléſiaſtique, eut bientôt raſſemblé une petite armée, compoſée de gens les plus déterminés. Il ſe mit à leur tête, s'empara de diverſes places dans les environs de Bruges, bâtit les François dans pluſieurs rencontres, & emporta l'un après l'autre, les meilleurs poſtes du pays..

Ces heureux commencemens ayant animé le comte *Jean*, ils ſe diſpoſa à marcher

---

(*a*) Oudergherſt, chron. de Flandre.
(*b*) *Meier. Annal. Flandr.*

au secours des Flamands. Il rassembla à cet effet ses troupes à Namur, en leva de nouvelles dans les pays voisins, & les conduisit à grandes journées en Flandre. Il acheva par sa bonne conduite d'y mettre les affaires des François dans le plus grand désordre. Il ne leur restoit de tant de conquêtes qu'ils avoient faites que Gand, Lille & Courtrai & quelques châteaux fortifiés, toutes les autres (c) étant rentrées sous l'obéissance du comte de Flandre.

Une révolution si subite étonna le Roi *Philippe le Bel*, mais ne le déconcerta pas. Il assembla une armée de près de cinquante mille hommes, & la fit marcher au secours de Courtrai assiégé par les Flamands. Le comte *Jean* redoubla d'activité à la nouvelle de l'approche de cette armée. Il resserra la ville de plus près, fit fortifier ses lignes, & attendit tranquillement derriere ses retranchemens, à quoi aboutiroient les efforts de l'armée Françoise, commandée par *Robert* comte d'Artois, général d'une grande réputation. On ne doutoit point à la cour de France qu'on ne vint à bout de faire lever le siége, & de réduire les factieux. Une armée choisie & nombreuse, & de beaucoup su-

(c) Oudegherst, chron. de Flandre.

périeure aux Flamands, un chef habile, expérimenté, & déja illustre par quantité de victoires, sembloient annoncer les plus heureux succès. L'évènement toutefois ne répondit pas aux belles espérances que les François se promettoient; car *Robert* comptant sur le nombre & la valeur de ses troupes, & sur la fleur de la noblesse qui marchoit sous ses étandarts pour cette expédition, s'oublia lui-même dans cette occasion. Il se jetta avec si peu d'ordre & de conduite sur les rétranchemens des Flamands (*d*) que presque toute son armée y périt. Jamais defaite ne fut plus entière. Elle mit en deuil la plus illustre partie de la France (*e*) tant il y eut des personnes de marque qui y perdirent la vie. Le général fut de ce nombre avec plus de trente seigneurs portans bannières, soixante autres ayant le titre de baron, & plus de douze cent gentils hommes de ceux qu'on nommoit écuyers. L'animosité des Flamands étoit si grande, que malgré tout ce que le comte de Namur put faire pour les arrêter, il ne cesserent de tuer, que quand il n'y eut plus personne en vie sur le champ de bataille. La

(*d*) Mezerai, histoire de France.

(*e*) Ibidem.

prise de Gand, de Lille, de Courtrai & du reste de la Flandre, fut la suite de cette victoire.

Un changement si peu attendu, auroit mis le comble à la satisfaction des Flamands, si la prison de leur comte n'avoit un peu moderé la joie publique. Le comte de Namur son fils, fut déclaré régent de la Flandre sur le champ de bataille. Ce prince donna tous ses soins pour être en état de soutenir la guerre qu'on prévoyoit assez, que le Roi de France ne tarderoit pas de recommencer. En effet ce prince chagrin de la perte de tant de noblesse tuée à la journée de Courtrai, ne songea qu'à se venger des *Flamands*, & à soumettre de nouveau la Flandre. Il donna ses ordres pour assembler (*f*) une nouvelle armée, qu'il mena lui-même près de Douai, où il trouva ses ennemis qui l'attendoient de pied ferme. Les deux armées restèrent ainsi en présence l'une de l'autre durant toute la belle saison, se contentant de se regarder, & de se mesurer quelquefois par de vives escarmouches ; desorte que le Roi fut obligé de ramener ses troupes en France pour y prendre leurs quartiers d'hiver.

(*f*) Mezerai, histoire de France.

La retraite de *Philippe* anima de plus en plus la hardiesse des Flamands, & les poussa à former durant l'hiver quelques entreprises (*g*) sur l'Artois qui leur réussirent mal. La campagne qu'ils ouvrirent dès le moi de Mars, ne leur fut guères plus avantageuse. Ils prirent à la vérité Terouanne & Lessine, mais il échouèrent devant Saint-Omer (*h*) & eurent deux gros détachemens taillés en pièces.

Cette alternative de bons & de mauvais succès jointe à l'approche du Roi qui s'avançoit à la tête d'une armée nombreuse, rendit les Flamands plus traitables qu'ils ne l'avoient été depuis la bataille de Courtrai. Ils acceptèrent (*i*) la médiation du comte de Savoye qu'ils avoient réfusée jusqu'alors, & signèrent une trêve de huit mois, abandonnant le siége de Tournai qu'ils avoient commencé. Mais les choses n'en furent pas plus avancées; car le comte de Namur ayant constamment réfusé d'écouter aucune proposition de paix qu'au préalable, le comte *Guy* son père ne fût remis en liberté, la guerre recommença après

(*g*) Oudegherst, chron. de Flandre.

(*h*) Ibidem.

(*i*) Meier, annal. de Flandre.

que les huit mois de trêve furent expirés. Les deux armées s'avancèrent dans la plaine de Lille, celle de France commandée par le Roi en personne, & la Flamande par le comte de Namur. Comme on cherchoit de part & d'autre à prendre ses avantages, il se passa quelque-temps avant qu'on en vint aux mains. Les Flamands comptoient que le Roi iroit les attaquer; mais ils se trompèrent. Les François depuis la bataille de Courtrai avoient rabâtu beaucoup de leur ardeur. Desorte que cette campagne avoit tout l'air de se terminer de la part des François comme la précédente, lorsque le comte de Namur ne pouvant plus retenir l'ardeur de ses soldats, les fit sortir de leurs rétranchemens, & avancer en bon ordre dans la plaine de Mont-en-Pevele.

On étoit sur la fin du jour & personne dans l'armée du Roi ne s'attendoit à combattre. On courut alors aux armes, mais avec tant de confusion, que les Flamands culbutèrent d'abord tout ce qui se présenta devant eux. Dans ce désordre *Guillaume de Juliers* à la tête d'une troupe de braves, pénétra jusqu'au quartier du Roi. C'en étoit fait de ce prince, s'il avoit été reconnu. Heureusement pour lui les armes qu'il portoit ce jour-là, n'avoient rien qui pût le

faire distinguer. Il soutint avec beaucoup de valeur les premiers efforts de l'ennemi, & donna le temps à ses gens de venir à son secours. On combattit ainsi long-temps sans que la victoire parût se décider en faveur de l'un ou l'autre parti, lorsque la gendarmerie Françoise étant accourue à toute bride, fit bientôt changer la face du combat. Les bataillons Flamands qui n'étoient soutenus que de fort peu de cavallerie, ne purent résister à une attaque si brusque. En peu de temps ils furent ouverts de tous côtés, & obligés de prendre la fuite.

Les Flamands poursuivis jusques bien avant dans la nuit, se retirèrent vers Lille, où le comte de Namur par sa bonne conduite sauva la plus grande partie de l'armée. Les François, suivant l'annaliste de Flandre (*k*) perdirent dans cette journée, outre plusieurs personnes de marque, neuf mille hommes; du côté des Flamands, *Guillaume* de Juliers fut tué avec quatorze mille autres.

Le Roi alla investir Lille le lendemain de la bataille, *Philippe* comte de Thiete, frère du comte de Namur, célèbre par ses

(*k*) *Meier Annal* Flandr., *ad ann.* 1304.

exploits en Italie, s'y étoit jetté pour la défendre avec une nombreuse garnison, tandis que le comte *Jean* marchoit en Flandre, afin d'y refaire son armée. Déja *Philippe le Bel* se flattoit de se rendre maître de la place; il étoit convenu avec les bourgeois & la garnison de Lille qu'on lui en remettroit les clefs le premier jour d'Octobre, si avant ce temps la ville n'étoit secourue. A la verité il ne paroissoit pas possible que les Flamands pussent être sitôt en état de livrer une seconde bataille, après la perte qu'ils avoient faite à celle de *Mont-en-Pevele*, quand on vit arriver le comte de Namur à la vue de Lille, avant le jour marqué à la tête d'une armée nombreuse, & bien résolu d'insulter les François jusque dans leur camp. Tout se disposoit déja à une attaque générale, lorsque les chefs des deux partis, à la médiation du duc de Brabant & du comte de Savoie, conclurent une trêve de quelques jours, qui fut ensuite changée en un traité de paix, dont la première des conditions fut l'élargissement des prisonniers. Le comte *Guy*, le plus considérable sans doute de ceux que cet article regardoit, ne fut pas dans le cas de pouvoir en tirer avantage, étant mort dans sa prison de Compiegne peu de temps avant la conclusion de cette paix.

Tout étoit calme dans le comté de Namur, lorsque le comte y revint après la guerre de Flandre. C'étoit le fruit des sages précautions qu'il avoit prises, pour y maintenir la paix durant son absence. A cet effet il avoit conclu (*l*) un traité d'alliance avec la plûpart des grosses villes du pays de Liège, qui s'étoient chargées de veiller à ce que personne ne fît la moindre entreprise contre ses états. Cette prévoyance étoit nécessaire. Le comte de Namur avoit tout à craindre de la part du comte de Hainaut, qui profitant de son absence, auroit facilement insulté le comté de Namur. L'affaire concernant l'hommage que ce prince prétendoit du comte de Namur, n'étoit pas encore réglée. Nous avons vu que le comte *Guy* brouillé avec le comte de Hainaut, avoir réfusé de le reconnoître pour seigneur suzerain de Namur. La puissance du comte *Guy* qui en même temps étoit comte de Flandre, le mettoit à l'abri des suites que pouvoit avoir un pareil refus. Mais *Jean* son fils paroissoit très-éloigné de pouvoir soutenir cette démarche hardie. Réduit aux seules forces du comté de Namur, séparé alors de la Flandre, il auroit infailliblement

(*l*) Le P. Bouille, histoire de Liège.

succombé sous les premiers coups du comte de Hainaut : d'ailleurs il étoit bien persuadé que l'hommage étoit dû, & avoit été constamment prêté par ses prédécesseurs depuis *Philippe le Noble*. Il savoit que si le comte *Guy* son père l'avoit réfusé, c'étoit plutôt par un effet d'un ressentiment particulier contre le comte de Hainaut, que par aucune raison fondée en droit. La bonne politique & ses intérets exigeoient en outre, qu'en rendant au comte de Hainaut ce qui lui étoit dû, il se fît de ce prince un ami & un allié. Toutes ces considérations portèrent donc le comte *Jean* à conclure un arrangement avec le comte de Hainaut. On convint que le comté de Namur, à l'exception du baillage de Samson demeureroit sous la mouvance du Hainaut ; que *Jean* renonceroit (*m*) aux droits d'avouerie, sur le prieuré de Sart-les-Moines & sur Heigne, & transporteroit au comte *Guillaume* de Hainaut toutes les hauteurs & reliefs que les comtes de Namur pouvoient prétendre dans ses états, sauf l'hommage des prairies de Namur enclavées dans le Hainaut (*n*).

(*m*) Extrait des archives du chapitre de Notre-Dame.

(*n*) Ces prairies étoient les terres de Belloeil & de Boussu, qui relèvent encore aujourd'hui du château de Namur.

Par ce moyen ces deux princes se réconcilièrent de façon qu'ils conclurent la même année, un traité d'alliance offensive & défensive.

Le comte *Jean* vivoit après cela heureux & tranquille au milieu de ses peuples, chéri & respecté de ses voisins, lorsque son humeur martiale lui fit entreprendre le voyage d'Italie. Il avoit assisté au couronnement de l'empereur *Henri VII* de la maison de Luxembourg, qui s'étoit fait à Aix-la-Chapelle le jour des rois de l'année 1309, & comme ce prince se disposoit à partir pour l'Italie, à l'effet de réprimer le parti des Guelphes, qui commettoient beaucoup de désordres à Rome, le comte *Jean*, ses trois frères, *Guy*, *Philippe* & *Henri*, *Thibaut* de Bar évêque de Liège, & quantité d'autres seigneurs tant ecclésiastiques que séculiers, l'accompagnèrent dans ce voyage, & payerent de leurs personnes, dans la guerre que cet empereur y entreprit. L'évêque de Liège fut percé de plusieurs coups (*o*) à l'assaut qu'on donna à la ville de Rome, & mourut trois jours après de ses blessures. L'empereur s'y étant fait couronner de la main des cardinaux qui gouvernoient en l'absence du pape Clement V, marcha ensuite contre

(*o*) Le Père Bouille, histoire de Liège.

Robert roi de Naples, le protecteur de sa faction des Guelphes; mais arrivé à Bonconvento, il y mourut le 24 Août 1313, après un regne de cinq ans.

Quelques auteurs ont rapportés que ce prince avoit été empoisonné par son confesseur, *Bernard Politien* de Montpellier, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, qui après lui avoir donné la communion le jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge, lui présenta l'ablution, que l'Empereur avoit coutume de prendre par dévotion, & où le moine avoit versé du poison. Ces mêmes écrivains ajoutent que ce prince se trouva mal dans le moment, & que sur ce que les médecins lui ordonnoient de prendre tout de suite un vomitif, " *Non*, s'écria-t-il, „ *j'aime mieux mourir que de causer un si* „ *grand scandale, en vomissant le corps de* „ *mon sauveur*, & qu'en effet il mourut quelques jours après. Mais toute cette histoire paroît être un conte. *Jordan* & *Albertin Mussat* auteurs contemporains, attribuent sa mort à plusieurs maladies mortelles qui le tourmentoient depuis sa jeunesse. Le continuateur de *Guillaume de Nangis* rend le même témoignage, & assure qu'à l'ouverture de son corps, les chirurgiens ne trouverent aucune marque de poison, & que malgré

malgré tous ces bruits qui coururent, & qui se dissipèrent bientôt, le moine *Bernard* sûr de son innocence, demeura tranquille dans son couvent, où il s'étoit retiré après la mort de l'Empereur. J'ajouterai que le savant monsieur de *Balzac* dans le premier livre de ses mêlanges historiques, rapporte une attestation en bonne forme de *Jean* Roi de Bohême, comte de Luxembourg, fils de *Henri VII*, qui déclare que l'Empereur son père n'a point été empoisonné, & que le moine *Bernard*, après un long examen, a été trouvé innocent.

Plusieurs seigneurs qui avoient accompagné l'Empereur dans ce voyage d'Italie moururent. Le comte *Jean* y perdit Guy l'un de ses frères, qui mourut à Padouë, & selon d'autres, qui fut tué au siége de Bresse. On lui fit des funérailles magnifiques qui furent arrosées des larmes de ses frères, & de tous ceux qui connoissoient ce jeune prince. Le comte de Namur se mit ensuite en route pour revenir dans ses états accompagné de ses deux autres frères, *Philippe* comte de Thielte, & *Henri* que l'Empereur avoit décoré du titre de comte de Lodi.

Les affaires étoient à Namur dans une crise qui demandoit absolument la présence

du ſouverain. Le peuple toujours peuple, c'eſt-à-dire toujours eſclave de ſes propres ſentimens, avoit levé hautement l'étendard de la révolte, à l'occaſion de quelques impôts que la comteſſe avoit exigés des habitans de cette ville, & non content de cette première demarche criminelle, il avoit pouſſé l'inſolence juſqu'à aſſiéger le château, où la comteſſe s'étoit renfermée avec ſes enfans. On ne menaçoit de rien moins que de la chaſſer comme on avoit fait l'Impératrice *Marie* quelques années auparavant. Le comte apprit ces fâcheuſes nouvelles en revenant dans ſes états. Il précipita ſon retour, bien réſolu de tirer vengeance de ceux qu'il découvriroit avoir été les auteurs de cette révolte, dont il ne connut toute l'étendue, que quand il vit que l'entrée dans ſa propre ville capitale lui étoit fermée. Il n'avoit ni troupes ni alliés. Le comte de Hainaut qui étoit le ſeul ſur qui il auroit pu compter, étoit lui-même trop occupé dans la guerre qu'il avoit avec le comte de Flandre, pour s'engager dans une affaire qui auroit partagé ſes forces.

Dans une conjoncture ſi embarraſſante, le comte ne trouva rien de mieux à faire que de s'adreſſer à ceux de Hui, afin d'en tirer quelques ſecours. Ils étoient en ce

temps occupés à assiéger le château de Spontin. Le comte s'offrit à partager avec eux les travaux du siége, à condition qu'après la prise de la place, ils voulussent l'aider à réduire ses sujets rébelles. Soit que les Hutois eussent été gagnés par les mutins, soit qu'ils ne crussent pas le comte en état d'avancer beaucoup leur entreprise, à cause du peu de monde qu'il avoit avec lui, ils s'excusèrent d'accepter ses offres, & lui refusèrent même les machines de guerre qu'il demandoit pour attaquer sa capitale.

Jean piqué vivement de ce refus, eut recours alors à *Arnoul IV* comte de Loz, qui plus généreux que les bourgeois de Hui, s'offrit à seconder la juste indignation du comte de Namur, & lui amena des troupes & l'attirail nécessaire pour un siége. Avec ce secours le comte *Jean* marcha droit à sa capitale. La ville pensa être emportée d'emblée, dans le temps même qu'on l'investissoit. Une troupe de soldats déterminés s'étant glissée jusqu'au pied des ramparts, sans être apperçue, présenta l'escalade du côté de Saint-Aubain. Déja plusieurs de ces intrépides volontaires avoient gagné le haut de la muraille, lorsque des bourgeois qui par hazard se trouvoient vers

cet endroit, découvrirent ce qui s'y passoit, & chargèrent avec beaucoup de courage ces hardis assaillans. Bientôt l'allarme se répand par toute la ville; d'autres bourgeois y accourent en foule, se joignent aux premiers, & tous ensemble ils repoussent l'ennemi, en culbuttent plusieurs du haut de la muraille dans le fossé, & lui font perdre l'envie de revenir à la charge.

Ce petit avantage ne rendit pas toutefois les bourgeois plus heureux, ni ne les mit à l'abri des coups de leur souverain. Car ce prince sans se déconcerter de cet échec, poussa ses opérations avec plus de précaution, fit le siége dans les formes, dressa des machines pour battre la place, donna plusieurs assauts, & harcela tellement les rébelles, qu'il n'y eut plus d'autre parti à prendre, que celui de la soumission, & de se remettre à la discrétion d'un souverain irrité.

Le comte *Jean* en usa toutefois avec bonté à leur égard; car ne voulant pas qu'on lui réprochât d'avoir écouté sa vengeance dans la punition des coupables, il rémit la peine de leur félonnie à l'arbitrage (*p*) du comte de Loz; de *Jean*

(*p*) Invent. des chartres, chap. 2 n. 5.

de Hainaut, seigneur de Beaumont, de *Jean* de Flandre, Sire de Crevecœur, de *Gerard de Sottengein* & de *Fastrade de Ligne*. Après un mûr examen & de longues délibérations, ces seigneurs condamnèrent plusieurs de cette populace mutinée, à des voyages de dévotion, espèce d'exil, comme je l'ai remarqué plus haut, fort en usage dans ces temps-là, d'autres à des amendes pécuniaires, ce qui, attendu le grand nombre des coupables, les fit monter à une très-grosse somme. Mais comme la sédition avoit été générale, & que tous les bourgeois s'y trouvoient impliqués, le corps de la ville fut condamné à payer au comte une somme de dix-mille livres (*q*). Les lettres en sont datées du samedi avant la Saint-Michel de de l'an 1313. Ce fut là tout le fruit que les factieux tirèrent de leur révolte.

Une autre affaire que le comte *Jean* avoit entamée quelques années auparavant, ne finit pas, à beaucoup près, si heureusement pour lui. Sur une commission de l'empereur *Henri* de Luxembourg son parent, ce prince s'étoit porté aux plus grandes extrêmités contre l'église de Cambrai. Sous prétexte que l'évêque *Philippe de Ma-*

(*q*) Extrait d'un ancien mémoire M. S.

rigni avoit négligé de prendre l'inveſtiture de l'empereur, dont le Cambreſis relevoit, le comte de Namur s'étoit fait donner par ce prince, un ordre d'entrer dans les terres de l'évêché, d'y deſtituer les officiers de l'évêque, & de prendre en main l'adminiſtration du temporel.

Cet ordre avoit été exécuté à la rigueur, quoique *Philippe de Marigni* à l'occaſion de qui ſe commettoient ces hoſtilités, fût paſſé à l'archévêché de Sens. Cette dernière circonſtance, qui devoit, ce ſemble, favoriſer les vues du comte, par le déſordre qu'elle mettoit dans le gouvernement du pays, fut cependant ce qui les déconcerta. Les chanoines de la cathédrale devenus par la vacance du ſiége, dépoſitaires des droits régaliens & de l'autorité épiſcopale, ſe voyant pouſſés à bout par les nouveaux officiers, quitterent cette ville, & ſe réfugièrent à Douai. Là n'ayant plus à craindre pour eux-mêmes les violences de leurs perſécuteurs, ils mirent tout en œuvre pour les faire ceſſer dans le pays. Ils eurent recours au Pape, à l'Empereur, mirent en interdit la ville de Cambrai, & menacèrent le comte de Namur d'une excommunication à encourir par le ſeul fait, s'il ne ſe déſiſtoit de ſon injuſte entrepriſe.

Le métropolitain qui étoit alors l'archévêque de Reims, ſeconda, avec les évêques de la province, le zéle du chapitre. Tout cela n'auroit peut-être fait aucune impreſſion ſur le comte, ſi le Pape ne lui eût adreſſé un bref fulminant & n'en avoit envoyé un autre à l'Empereur. Il fallut céder aux inſtances du ſouverain pontife, qui venoit de caſſer tous les actes faits & à faire contre la juriſdiction de l'égliſe de Cambrai. *Henri* révoqua la commiſſion donnée au comte, & *Pierre de Mirepoix* ayant été élu évêque ſur ces entrefaites, on lui rendit l'adminiſtration du temporel de ſon égliſe, à condition néanmoins qu'il ſe rendroit pour la Saint-Jean à la cour impériale, afin d'y recevoir l'inveſtiture.

Le nouveau prélat s'aquitta de ce dévoir dans le temps preſcrit. L'empereur le combla d'honneurs, & le renvoya dans ſon diocèſe, avec des ordres aux habitans de Cambrai, de le recevoir comme leur paſteur & comme leur prince.

Pierre de Mirepoix, muni de cette patente impériale, étoit en état de ſe faire obéir; mais le ſage prélat aima mieux devoir le retour de ſes ſujets au repentir qu'à la force. Ce ſentiment plein de dignité lui réuſſit. Les bourgeois de Cambrai avertis de

sa prochaine arrivée, allèrent au devant de lui jusqu'à Thun, & se jetterent à ses pieds, le priant d'oublier le passé. L'évêque les reçut avec bonté & rentra au milieu d'eux dans sa capitale, où il eut la consolation de ne trouver que des sujets soumis.

Le comte de Namur, qui avoit cru s'enrichir des biens de l'évêché, ne remporta de son entreprise que de la confusion, & demeura excommunié jusqu'en l'année 1317, qu'il reçut enfin son absolution de *Pierre de Mirepoix*.

A peine cette facheuse affaire étoit terminée, qu'il en survint une autre au comte *Jean* qui ne fut pas moins inquiétante pour lui. L'antipathie de deux villes (Bouvigne & Dinant) dont l'une étoit du comté de Namur & l'autre du pays de Liège, alluma une guere sanglante entre les deux états. Les bourgeois de ces deux villes nourissoient (*r*) depuis long-temps une animosité que le voisinage & un même commerce rendoient tous les jours plus vive. Accrue par les mauvais procédés des Dinantois, cette animosité étoit devenue une haîne implacable, & comme on ne cherchoit de part & d'autre qu'à se nuire, on ne gardoit plus de mesures.

(*r*) Chron. Zantfliet, p. 132.

Bouvigne assise sur la rive gauche de la Meuse, à l'opposite de Dinant, étoit autrefois plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui. Son château passoit pour une des meilleures forteresses du pays, outre que la ville étoit ceinte d'épaisses murailles qui lui servoient de défenses. Ses habitans quoiqu'inférieurs à ceux de Dinant, & par le nombre & par les richesses, ne leur cédoient néanmoins par aucun autre endroit. Ils trouvoient dans leur courage, & dans la force de leurs murailles, de quoi faire souvent trembler leurs fiers rivaux. De pareilles dispositions ne pouvoient annoncer qu'une guerre que la première occasion feroit éclater entre ces deux villes, qui ne sont séparées, comme je viens de dire, que par la Meuse. Elle commença de la part des Dinantois. Un jour qu'ils surent que la plus grande partie des habitans de Bouvigne en étoit sortie, & que ceux qui restoient, n'étoient point sur leurs gardes, ils se jetterent sur les fauxbourgs, pillerent plusieurs bonnes maisons, ruinerent quelques manufactures, & tuerent sans distinction d'âge & de sexe, tout ce qui se présenta.

Les plaintes auroient été inutiles; c'est pourquoi les Bouvignois prirent sagement le parti de dissimuler, en attendant l'occa-

sion de rendre aux Dinantois tout le mal qu'ils en avoient reçu. Ils s'adresserent à cet effet au comte de Namur leur souverain, afin d'en tirer quelque secours. Ce prince, quoiqu'indigné de la manière dont on avoit traité ses sujets, ne voulut toutefois pas rompre avec les Liègois, pour une querelle qu'on pouvoit regarder comme particulière ; c'est pourquoi il se contenta d'appuyer secrétement la vengeance qu'on méditoit à Bouvigne. Il y envoya quelques gens de guerre qu'on lui demanda, & il attendit le dénouement de cette affaire, sans paroître y prendre part.

Ce dénouement arriva bientôt. Ceux de Bouvigne fortifiés (s) par le secours qu'ils avoient reçu, concertèrent entr'eux la manière d'assaillir tout à coup leurs ennemis, afin d'en tirer une vengeance complette. Le moyen qui leur parut le meilleur, fut de dresser leur attaque du côté de Hastiers. Là s'étant partagés, une partie de la troupe fut mise en embuscade, tandis que les autres allèrent se montrer du côté de Dinant, avec ordre toutefois de se retirer vers un petit bois où l'embuscade étoit dressée.

(s) Le père Bouille histoire de Liège, tom. 1, pag. 344.

Ces choses ainsi résolues, furent exécutées avec succès le 20 Février 1320. Les Dinantois étoient trop ardens pour ne pas répondre au défi de ceux de Bouvigne, qui, selon eux, osoient les venir insulter jusques sous leurs murailles. Ils sortirent donc sans beaucoup de précaution, marchant vers l'endroit où les bourgeois de Bouvigne s'étoient fait voir. Ceux-ci se replierent comme il leur avoit été ordonné. On les suivit avec vivacité : ils doublèrent le pas, & firent semblant de prendre la fuite. Alors les Dinantois trompés par ces démonstrations, & aveuglés par leur haîne, ne gardent plus de rang & se précipitent vers le bois pour attendre les prétendus fuyards, qui les voyant engagés, tournent tête, se mettent en défense, pendant que ceux qui étoient en embuscade, prenent les Dinantois en flanc & les enveloppent. Le combat ne fut pas long contre des gens en désordre & déja hors d'haleine. Tous furent massacrés jusqu'aux prisonniers qu'on avoit fait d'abord, & qu'on égorgea ensuite de sang froid, si l'on en croit un historien (t) Liegèois.

Une plaie si profonde pouvoit difficile-

(t) Hocsem c. 9.

ment être guérie. Les chefs de la ville de Dinant envoyèrent des députés à l'évêque de Liège, afin d'en être promptement secourus. *Adolphe de la Marck*, qui occupoit alors ce siége, sans examiner qui des Dinantois ou de leurs voisins, avoient été les aggresseurs, ni si la conduite de ceux-là n'avoit pas autorisé la vengeance qu'on venoit d'exercer contre eux, prit leur défense en mains, leva des troupes, & les répandit dans les parties du comté de Namur voisines du Condros, & de la Hesbaie, & elles y firent un tel dégât, (*v*) que plus de trente seigneuries en furent dévastées, quelques représentations que pût faire le comte *Jean*. Celles du duc de Brabant furent plus éfficaces. Ce prince s'entremit pour pacifier les choses, & il agit avec tant de force qu'il obtint enfin qu'on feroit une trêve pour deux ans, pendant laquelle on examineroit les griefs de part & d'autre.

Les Dinantois ne purent se résoudre à suspendre si long-temps les effets de leur vengeance. Le souvenir de leur défaite à la journée de Hastiers, étoit trop récent, pour qu'ils ne se portassent point à quelques extrêmités. Mais ne pouvant engager leurs

(*v*) Foullon histor. Leodien.

ennemis à (x) un combat, parceque le comte avoit défendu sous des peines très-rigoureuses tout ce qui étoit capable d'aigrir les esprits & de mettre un obstacle à la conclusion de la paix, ils s'avisèrent d'élever sur une montagne voisine de Bouvigne une tour qu'ils appellèrent *Mont-orgueil*, sur laquelle ils dressèrent une machine monstrueuse, d'où il faisoient pleuvoir jusqu'au milieu de la ville, (y) de l'eau chaude, de la chaux bouillante, & d'autres matières combustibles, en même temps qu'ils lançoient de grosses pierres qui écrasoient tout ce qui se montroit dans les rues. C'étoit là une infraction manifeste à la trêve. D'ailleurs la tour avoit été construite sur le territoire de Namur. Le comte *Jean* crut que ces deux circonstances l'autorisoient suffisamment à la ruiner. Il envoya du monde pour l'attaquer & la démolir & par-là les hostilités recommencèrent.

L'évêque de Liège arma de nouveau pour le secours des Dinantois, marcha lui même avec les comtes de Berg & de la

(x) Chron. Zantfliet, pag. 177.

(y) Foullon, histor. Leodien. l. 5. c. 8. n°. 21.

Marck, ruina tout le pays qu'il traversa & alla mettre le siège devant Bouvigne, qu'il se proposoit de détruire de fond en comble, comme le seul moyen de finir toute querelle. Si l'on n'oublia rien de la part des assiégeans pour en hâter la prise, les bourgeois de leur côté mirent tout en œuvre pour se bien défendre. On bâtit les murailles avec toutes sortes de machines. Une d'entr'elles que les historiens de ce temps-là, appellent *le Chat* incommoda beaucoup les assiégés. Elle étoit de l'invention d'un nommé *Henri de Petershem*, chanoine de Liège, ou plutôt comme il avoit beaucoup de talent pour le génie, l'avoit-il perfectionnée, parceque la machine de guerre appellée *le Chat* étoit connue bien avant ce siège.

Le comte de Namur se trouvant hors d'état de s'opposer à ce siège, crut que par une vigoureuse diversion, il obligeroit les Liégeois à l'abandonner. Il entra à cet effet dans la Hesbaie, & la trouvant par-tout ouverte & sans défenseurs, il lui fit éprouver en peu de jours toutes les horreurs de la guerre. Ce succès endormit la vigilance du comte *Jean*. Ses troupes marchoient en désordre au retour de cette expédition, lorsqu'elles furent surprises & battues près de

Burdine, par *Jacque de Lens* & *Amele de Bovignistier* (z). Ces deux capitaines avoient ramassé à la hâte environ cinq cent hommes, partie cavalerie, partie infanterie; & tombèrent si à propos sur les gens du comte de Namur (a) qu'il furent pour la plûpart tués ou faits prisonniers, outre environ trois cent fuyards qui périrent dans les marais de Bierwart (b).

Cette déroute qui devoit naturellement entraîner la prise de Bouvigne, n'eut toutefois aucune mauvaise suite pour les Namurois, car avant que l'évêque en fut informé, il avoit levé le siége de Bouvigne, & s'étoit brusquement retiré. Les machines dont on se servoit pour abattre la mu-

(z) Le père Bouille, histoire de Liège, tom. 1, pag. 345.

(a) Ibidem.

(b) Un ancien écrivain Liégeois, a chanté cette victoire dans les vers suivans.

„ Anno milleno C. ter undena postea deno,
„ Hoc forfecisse terna sub luce fuisse.
„ Augusti mensis hasbanorum furit ensis
„ Tunc in Namutos credentes se fore tutos,
„ Cum plures essent & nostri gente deessent,
„ Horum gens pavit, nostri quinque fugavit,
„ Pars captivatur, fugit altera, parsque negatur:
„ Ipsis hoc mœstum fuit almozè propè gestum.

raille ; avoient fait une brêche qui étant jugée praticable, détermina l'évêque à donner l'assaut. Il en confia le commandement au comte de Berg. Tout étoit prêt pour le commencer. Les troupes destinées pour cette attaque étoient déja en mouvement de toutes parts, lorsqu'à l'approche du jour, on apperçut la brêche si bien réparée, qu'il y auroit eu de la témérité à tenter cette attaque. Cet évènement auquel on ne s'attendoit pas, déconcerta l'évêque de Liège, & le détermina à lever le siége, comme nous venons de dire, après y avoir employé inutilement quarante-un jours. Il décampa le 4 Août 1321, le lendemain de la journée de Burdine dont il ignoroit encore le succès.

La retraite des Liégeois fit prendre au comte de Namur la résolution de continuer la guerre, avec le secours du comte de Luxembourg qu'il venoit d'attirer à son parti. Soutenu des forces de ce prince, il alla insulter les Liégeois jusqu'aux portes de leur capitale. Il se rabatit ensuite sur Ciney qu'il pensa surprendre. Mais un bourgeois étant monté sur la tour de l'église, (c) y sonna le tocsin, & on prit les ar-

(c) Chron. Zantfliet, pag. 128.

mes si à propos, que les troupes du comte de Namur furent répoussées. Lui-même il fut renversé de son cheval (*d*) & il auroit péri dans la mêlée, si un de ses chevaliers, n'avoit sacrifié sa vie pour sauver celle de son maître. C'est de cette époque (*e*) que ceux de Ciney pour se mettre à l'avenir à l'abri de semblables insultes, obtinrent *d'Adolphe de la Marck*, la permission de fortifier leur ville par de fortes murailles & des fossés, à condition toutefois de ne jamais refuser garnison de la part de l'évêque de Liège.

D'un autre côté, les Dinantois indignés de ce que le comte de Luxembourg étoit entré en alliance avec le comte de Namur, allèrent mettre le siége devant le château de Poilvache appartenant au Luxembourgeois que ceux de Bouvigne tenterent vainement d'empêcher, & ils emportèrent ce château en peu de jours, pendant que les Hutois se répandoient du côté de la Mehaigne, où ils brûlèrent le village de Wasseige, & emportèrent jusqu'aux clôches de l'église de ce lieu. Enfin l'été & l'automne de l'année 1322 s'écoulèrent en

(*d*) Chron. Zantfliet, pag. 178.
(*e*) Ibidem.

brigandages & en meurtres, & il n'y eut d'autre moyen pour les arrêter, que de conclure une paix que les deux partis fatigués des pertes considérables qu'ils avoient faites, désiroit également.

Cette paix fut signée le 13 Novembre 1322. On ignore quelles en furent les conditions; mais ou il ne fut rien stipulé par rapport à la tour de *Mont-Orgueil*, ou l'article qui en régloit la démolition, s'il y en eut un, fut mal observé. Nous verrons souvent cette forteresse rallumer le feu de la guerre, jusqu'à ce que *Philippe le Bon* duc de Bourgogne ne pouvant supporter plus long-temps l'insolence des Dinantois, ruina cette tour, Dinant & Liège.

Pendant qu'une querelle de deux villes rivales désoloit ainsi deux florissantes provinces, le comte *Jean* trouva de nouveaux sujets de chagrin du côté de la Flandre, à l'occasion de la seigneurie de l'Ecluse. *Robert* fils aîné du premier lit de *Guy* de Dampierre & de *Mathilde* de Bethune, eut pour héritage le comté de Flandre. Entre plusieurs enfans que ce prince eut de sa femme, l'aîné nommé *Louis* qui avoit pris le titre de comte de Nevers, mourut avant son père laissant un fils de même nom que lui. C'étoit à ce jeune prince qu'ap-

partenoit inconteſtablement le comté de Flandre, lorſqu'on lui oppoſa quelques loix du pays qui ſembloient devoir faire naître quelques difficultés à cet égard. L'affaire fut portée au tribunal de *Philippe-le-Bel* Roi de France, qui par les ſollicitations du comte de Namur avec lequel il avoit vécu en bonne amitié depuis la paix de Lille, décida en faveur du jeune *Louis* de Nevers, qui fut en conſéquence déclaré & reconnu comte de Flandre.

Louis témoigna être fort ſenſible aux bons offices que ſon oncle *Jean* venoit de lui rendre, & par reconnoiſſance, il le gratifia de la ſeigneurie de l'Ecluſe avec tout ſon baillage, qui comprenoit entr'autres dépendances, le port de cette ville. Cette donation eut des ſuites fâcheuſes & alluma une guerre cruelle. Les habitans de Bruges furent ceux qui en murmurèrent le plus (*f*). Ils ſe plaignirent de ce qu'on cédoit à un étranger un port de la dernière conſéquence, ce qui diſoient-ils, alloit infailliblement entraîner leur commerce dans une ruine totale. En effet ce port étoit le ſeul endroit par où les marchands de Bruges pouvoient envoyer & recevoir leurs

(*f*) *Meier ; annal. Flandr.*

marchandises. Ils avoient à craindre, ou que le comte de Namur ne les chargeât d'impôts, ou même qu'il ne permît à ses sujets de faire le commerce conjointement avec eux, ce qui étoit directement contre les privilèges des Brugeois.

Ces murmures parurent d'abord sans conséquence, & on les méprisa. Mais ce fut toute autre chose quand ils eurent nouvelle que le comte de Namur vouloit établir un marché public à l'Ecluse, & y faire le commerce par mer. Ils s'adressèrent alors à leur comte, le priant de vouloir révoquer sa donation, & de laisser les choses sur l'ancien pied.

Malgré la bonne envie que *Louis* avoit d'obliger le comte *Jean* son grand oncle, il ne put se dispenser, de crainte d'une émeute, de le conjurer pour le bien de la paix, de lui remettre la seigneurie de l'Ecluse, ou du moins de n'y point établir de marché public & préjudiciable aux intérêts de ses sujets. Il est certain que le comte de Namur n'eut pu mieux faire dans ces circonstances, que de s'accommoder avec la ville de Bruges, qui pour l'intérêt de son commerce, lui auroit fait toutes sortes d'avantages. Mais ce prince piqué vivement de la hauteur & des menaces de ce

peuple fier & orgueilleux, reçut mal la proposition de son petit neveu, & réfusa d'entrer sur ce point en accommodement. Il répondit au comte de Flandre, qu'il sauroit bien, malgré la puissance de ses ennemis, se maintenir en possession de l'Ecluse & défendre ses droits.

Dès que cette réponse fut connue à Bruges, ils est aisé de concevoir quelle impression elle fit sur l'esprit d'un peuple fier & jaloux de son commerce. Il s'assembla tumultuairement, & jugeant qu'il n'y avoit pas de temps à perdre, si l'on vouloit sauver le commerce, ils songèrent à s'assurer du seul endroit d'où il dépendoit, bien résolus ensuite de saccager l'Ecluse.

Ce fut sur la fin de l'année 1323 qu'ils mirent ce complot à exécution (g). L'Ecluse n'étoit munie ni des troupes ni des vivres nécessaires pour un longue défense. Les Brugeois furent néanmoins répoussés à la première attaque avec perte de plusieurs de leurs meilleurs hommes. Mais étant retournés peu de jours après à la charge, non-obstant tout ce que leur souverain put faire pour les détourner de cette entreprise, ils emportèrent la place d'assaut. On y fit

(g) *Meier, annal. Fla. dr.*

ter un peuple qui sembloit ne vouloir plus reconnoître de maître.

Le roi de France mécontent lui-même des Flamands, se prêta sans peine aux vues des deux comtes, & promit de les aider de toutes ses forces. Mais avant que de faire passer une armée en Flandre, il voulut qu'on essayât encore de réduire ces esprits féroces par la voie des négociations. Le comte de Namur & le comte *Louis* se rendirent pour cet effet à Courtrai accompagnés de quatre cent gentilshommes, où six députés de la ville de Bruges arrivèrent bientôt après.

On conféra, on disputa & on ne conclut rien. Les choses au contraire se brouillerent de plus en plus, le comte *Jean* ne voulant point renoncer à la propriété de *l'Ecluse*, & les députés protestant au nom de leur ville & de toute la nation, qu'ils ne souffriroient pas que l'Ecluse fut aliénée du domaine de la Flandre. Les esprits s'aigrissoient de plus en plus, lorsque les députés lâcherent quelques propos peu respectueux, ce qui, joint à ce qu'on ne tarda pas de s'appercevoir que c'étoit moins pour traiter de la paix, que pour débaucher la bourgeoisie de Courtrai que ces Brugeois y étoient venus, porta le comte *Louis* indigné de leur audace, à les faire arrêter. Cette sé-

vérité

vérité de la part d'un prince accoutumé à mollir, eut des ſuites terribles. Cinq à ſix mille des plus mutins d'entre les Brugeois prirent les armes, & ſe mirent auſſitôt en chemin pour faire relâcher les priſonniers de gré ou de force, en menaçant de ſe ſaiſir de la perſonne de leur comte, s'il ne leur donnoit une prompte ſatisfaction.

Une démarche ſi hardie fit tout craindre à ce prince. Mais ſe fiant ſur la nobleſſe qu'il avoit avec lui, & qui lui paroiſſoit plus que ſuffiſante pour tenir tête aux factieux de Bruges, il ſe diſpoſa à ſe bien défendre en cas que ceux-ci vouluſſent entreprendre d'aſſiéger Courtrai. Il prépara toutes choſes à cet effet. Mais comme il ſe défioit autant des bourgeois de Courtrai que de ceux de Bruges, il fit, par le conſeil du comte de Namur, mettre le feu à un des fauxbourgs de la ville, par où l'on pouvoit préſumer que les factieux formeroient leur attaque. Ce préliminaire de défenſe étoit indiſpenſable; mais malgré toutes les précautions qu'on put prendre pour menager la bourgeoiſie, le feu ſe communiqua à la ville, dont une partie fut réduite en cendres. La populace furieuſe ne manqua pas d'attribuer cet accident à un deſſein formé; elle s'aſſembla tumultuairement pour délibérer

sur ce qu'il y avoit à faire dans ces conjonctures. On n'entendoit sortir de la bouche du peuple que des plaintes amères & des projets de vengeance. Il ne s'agissoit de rien moins que de livrer le comte de Flandre à ses ennemis. Ce prince jugea à propos de ne point attendre l'issue d'une assemblée, où la fureur & la vengeance alloient présider ; & montant sur le champ à cheval avec sa noblesse, il se mit en devoir de gagner une des portes de la ville pour en sortir; mais il n'eut pas fait deux cent pas, qu'il fut enveloppé & arrêté avec six des principaux seigneurs de sa suite.

Le comte de Namur à qui on en vouloit encore plus qu'au comte de Flandre, se fit jour & s'échappa, en passant à l'aide de quelques uns de ses chevaliers, sur le ventre à ceux qui voulurent l'arrêter. Il en fut quitte pour une légère blessure (*i*), mais il en coûta la vie à la plûpart des nobles qui s'étoient renfermés dans Courtrai. Presque tous, après s'être vaillamment défendus, furent immolés au ressentiment de ces forcénés. Quant au comte de Fandre, il fut livré aux Brugeois ainsi que les principaux de la noblesse, qu'on avoit épargnés du

(*i*) Oudegherst, chron. de Flandre.

carnage. Ce malheureux prince en fut traité avec le dernier mépris. On égorgea inhumainement à ses yeux (*k*) les prisonniers, quoiqu'il demandât avec larmes qu'on leur sauvât la vie; & on le conduisit après cela lui-même lié sur un mauvais cheval dans les prisons de Bruges.

Le roi de France indigné de l'insolence des Brugeois, se déclara hautement le protecteur du comte, & leur envoya ordre de le mettre en liberté, sous peine d'encourir son indignation. Ces menaces n'aboutirent qu'à faire resserrer plus étroitement le comte *Louis*, & à faire prendre aux mutins la résolution d'établir *Robert de Cassel*, oncle de cet infortuné prince, pour régent de la Flandre.

Quoique presque toutes les villes de la Flandre (*l*) prirent part à cette révolte & se joignirent aux Brugeois, toutefois ceux de Gand, d'Audenarde & d'Alost, loin de souscrire à un pareil attentat, prièrent au contraire le comte de Namur de les prendre sous sa protection. *Jean* se chargea d'autant plus volontiers de l'administration d'une partie des états de son petit neveu, que par-

(*k*) *Meier, Annal. Flandr.*
(*l*) ibidem.

là il se voyoit en état de tenir tête à *Robert de Cassel*. Le comte fut néanmoins battu à la première rencontre, & les victorieux profitant du désordre où étoient les Gantois, assiégerent leur ville sous la conduite de *Gautier Raiger* & de *Bauduin Boncle* deux de leurs chefs, pendant que *Robert de Cassel* attaquoit en personne Audenarde. Le peu de succès qu'eurent les factieux dans les assauts qu'ils livrèrent à ces deux places, & les approches de l'hiver, les contraignirent d'en lever le siège. Le comte de Namur profita de ces circonstances pour avoir sa révanche. Il attaqua les rébelles, les bâtit à plâte-couture, emporta leur camp, & leur fit quantité de prisonniers. Informé ensuite que *Raiger* & *Boncle* à la tête d'un corps considérable, faisoient de dégât du côté d'Alost, il vole à leur rencontre, & les attaque si brusquement, qu'il les oblige à prendre la fuite; après avoir perdu plus de la moitié de leurs gens, ils tomberent eux-mêmes entre les mains du vainqueur. Le comte *Jean* se comporta durant cette guerre, avec tant de valeur, qu'il s'acquit l'estime de ses ennemis, & l'affection de ses sujets.

Hector Villain & *Seguier* de Courtrai, deux autres chefs de la revolte, humiliés par

ces défaites réiterées qui les affoiblissoient beaucoup, parurent alors revenir de leur opiniâtreté, & tournèrent leurs pensées du côté de la paix. Touchés de repentir de l'injure faite à leur souverain, ils allèrent au nom des révoltés, se prosterner à ses genoux, & lui demandèrent pardon. Ce prince le leur accorda généreusement, & sortit de sa prison (m) au mois de Décembre de l'an 1325. On dressa les articles de paix à Arques près de Saint-Omer, à des conditions assez dures pour les rebelles. On les condamna à payer deux-cent-mille livres tournois pour avoir désobei au roi de France, cent-mille au comte de Flandre, & soixante-six-mille au comte de Namur, en dédommagement de la ruine de l'Écluse.

La ville de Grammont dans la Flandre Impériale, fut seule excluse de l'amnistie accordée aux autres villes rebelles, en punition du meurtre commis par ses habitans en la personne du seigneur de Gavre, qu'ils avoient pris pour le comte de Namur. Ce prince s'étant présenté devant cette ville pour y mettre une garnison, on le pressa d'y entrer pour recevoir lui même les assurances de la soumission des

(m) Chron. Zantflict.

bourgeois. Le comte qui avoit apparemment des raisons de se défier de leur fidélité, ne jugea pas à propos de s'engager au milieu d'un peuple suspect, sans y avoir envoyé, pour s'en assurer, une troupe de soldats, à la tête desquels étoit le seigneur de Gavre. La richesse des armes dont il étoit couvert, le fit prendre pour le comte dont on avoit conjuré la perte, & l'on ferma les portes dès qu'on le vit entré; après quoi on le massacra sans peine, avec la plûpart des gens de sa suite. Bien qu'une perfidie si noire méritât d'être expiée par le fer & par le feu, les malheureux qui s'en étoient rendus coupables, obtinrent néanmoins leur pardon quelque temps après aux conditions entr'autres qu'ils abattroient les portes de leur ville, & qu'ils promettroient de ne plus les rebâtir.

A peine la paix d'Arques eut-elle été jurée & ratifiée par les états de la Flandre, que les Brugeois livrés à un nommé *Jean Peyt*, homme sans probité & sans honneur, recommencèrent bientôt leurs mutineries, & s'abandonnèrent aux plus grands excès. Ceux de Cassel, de Furnes, de Nieuport, de Poperinghe, de Bergue-St.-Winocx, d'Ipres & de Courtrai se joignirent à eux, & tous ensemble formèrent une armée con-

ſidérable, laquelle, ſous les ordres d'un miſérable, nommé *Colin Zannekin*, banni de Furnes, alla camper ſous les murailles de Caſſel, pendant que les comtes de Flandre & de Namur veilloient avec quelques troupes, ſur les villes de l'Eſcaut & de la Lys, & que *Robert de Caſſel*, qui s'étoit réconcilié de bonne foi avec ſon ſouverain, étoit chargé de la garde de Saint-Omer & des places maritimes. D'un autre côté *Philippe de Valois* roi de France, qui avoit ſuccédé à *Charles le Bel* avançoit avec une armée nombreuſe, au ſecours du comte *Louis*, & lui ayant fait paſſer la Lys, il alla camper à deux lieues des rétranchemens des factieux, où il fut renforcé des troupes de *Jean* roi de Bohême & comte de Luxembourg, & de celles du comte de Hainaut.

Les deux armées reſtèrent ainſi tranquilles pendant quelques jours, lorſque *Zannekin* auſſi intrépide que brave général s'étant apperçu que la garde du camp des François étoit mal obſervée, forma le deſſein d'enlever le roi. Tout ſembloit faciliter l'exécution de ſon projet, & le peu de vigilance dans l'armée Françoiſe, & la nature du pays coupé partout de haies & de chemins creux. Il prend donc avec lui l'élite de ſes gens, & ordonne aux autres de

le ſuivre par des routes qu'il leur indique.

Tout étoit tranquille dans l'armée Françoiſe. Les chefs & les ſoldats diſperſés & ſans armes, ne penſoient à rien moins qu'à combattre, & repoſoient à l'ombre des haies & des arbres pendant la chaleur du jour. Les rebelles profitent de cette circonſtance, ils avançent hardiment & marchent droit au quartier du roi. Ce prince y penſa périr; auſſi ſans la valeur du comte de Namur & de *Robert de Caſſel*, qui avec un aſſez gros corps de chevaliers François arrêtèrent les factieux, il eut infailliblement perdu la vie ou la liberté. Pendant ce temps, les bataillons & les eſcadrons de l'armée Françoiſe ſe formoient. Le connétable *Gaucher de Châtillon* âgé alors de quatre-vingt ans accompagné de *Miles de Noyers* qui portoit l'oriflamme, les mena à la charge. Les Flamands quoiqu'enveloppés de toutes parts, ſe battirent en déſeſperés, & firent longtemps balancer la victoire; mais la mort de *Zannekin* tué (*n*) de la main même du comte de Namur changea bientôt la face du combat. Les rebelles furent défaits partout, & ne penſèrent plus alors qu'à fuir.

(*n*) Extrait d'une chronique M.S. de Namur du XVe. ſiècle.

Vingt-mille de leurs meilleurs soldats restèrent morts sur le champ de bataille, peu échapèrent & leur défaite fut entière. On châtia les villes par de grosses taxes. On abattit les fortifications de Bruges, d'Ipres & de Courtrai, & en moins d'un mois, la Flandre fut entièrement soumise, & les Brugeois si bien humiliés qu'ils ne remuèrent de long-temps. Ainsi finissoient toutes les révoltes des Flamands... sans qu'ils en devinssent pour cela plus traitables.

Après que tout fut pacifié, *Philippe de Valois* prit congé du comte de Flandre, en lui recommandant de rendre bonne justice à ses sujets. " Vous savez mon cou-
,, sin, lui dit-il, (*o*) que j'ai fait de
,, grandes dépenses pour venir à votre se-
,, cours. J'aurois droit de vous en deman-
,, der un désintéressement, mais je vous
,, tiens quitte de tout, & je vous remets
,, toutes vos places. Faites ensorte que je
,, ne sois plus obligé de revenir en ce pays-
,, ci pour un pareil sujet, car alors j'aurois
,, plus d'égard à mes intérêts qu'aux vo-
,, tres ". Ce fut à l'occasion de cette bataille de Cassel, que le roi *Philippe de Valois* ren-

(*o*) L'abbé Choisy, histoire de l'église, tom. 7. liv. 23. chap. 3.

dit ſon vœu (*p*) dans l'égliſe de Notre-Dame à Paris, où ſa ſtatue à cheval ſe voit encore aujourd'hui.

Le comte de Namur gagna autant que le comte de Flandre à l'abaiſſement des rebelles. Les biens conſidérables qu'il poſſédoit en Flandre lui furent aſſurés, & la donation de l'Ecluſe ne ſouffrit plus d'oppoſition.

Cette guerre finie, notre comte ne fit plus aucun exploit digne de nos remarques. Il demeura encore quelque temps à la cour du comte ſon petit neveu, & il alla mourir à Paris, ſans qu'on ſache de quelle maladie, ni pourquoi il y ſéjournoit. Il fut enterré dans l'égliſe des cordeliers de *Paris*, où avant qu'elle ne fut démolie en 1581, on voyoit ſur ſa tombe, l'épitaphe ſuivante, qui marquoit l'année de ſa mort.

„ *Cy giſt*
„ *Hault prince de bonne mémoire*,
„ *Monſieur Jehan comte de Namur*,
„ *Que fuſt fils aîné de bon Guy comte de*
„ *Flandre*,
„ *Et d'Iſabelle, fille du comte de Luxembourg*
„ *qui trépaſſa de ce ſiècle*,

(*p*) Mezerai, hiſtoire de Fance.

„ *L'an de grace* M.CCC.XXX.
„ *Le vendredi devant la Chandeleur*,
„ *Et fust mis en terre le quart jour de Fe-*
„ *vrier.*

Il est clair par cette épitaphe, que ce prince regna trente trois ans à compter depuis l'an 1297 qu'il succéda à son père. Il fut marié deux fois ; en premières nôces, à *Marie de Clermont*, fille de Robert de France, dont il n'eut point d'enfans. Cette princesse mourut en l'année 1308, après deux ans de mariage. Elle fut inhumée au monastère de Val-Benoîte avec cette épitaphe :

„ *Cy gist*
„ *Noble princesse Marie de Clermont*,
„ *Epouse de Jehan, fils de Guy de Flandre*
„ *Le comte*,
„ *Dieu le veuille bénire*,
„ *En l'an* 1308 *el veint à mourir.*

Il épousa en secondes nôces, *Marie d'Artois*, fille de *Philippe d'Artois*, seigneur de Conches. De ce mariage sortirent sept fils & quatre filles, dont l'une nommée *Blanche*, épousa *Magnus*, Roi de Suéde & de Norwege, & fut mère *d'Eric* & *d'Haquin*. Une deuxième appellée *Ma-*

rie, s'allia à *Godefroi II*, comte de Vianden. Une troisième nommée *Jeanne*, se maria à *Thibaut*, comte de Bar & la quatrième qui s'appelloit *Elizabeth* épousa *Rupert*, duc de Bavière. Quant aux fils, *Jean*, *Guy*, *Philippe* & *Guillaume*, ils furent successivement comtes de Namur. Le cinquième nommé *Henri* embrassa l'état ecclésiastique. Les deux plus jeunes qui se nommoient *Robert* & *Louis*, quoiqu'aussi destinés au même état, prirent toutefois le parti des armes, & se rendirent célèbres par leur bravoure. La guerre s'étant allumée entre la France & l'Angleterre, *Robert* se jetta dans l'armée Angloise occupée alors au siége de Calais. Le Roi & la Reine l'y reçurent avec de grandes marques de bonté, en considération de son oncle, autrefois conseiller intime du Roi *Edouard*. Ils lui témoignèrent beaucoup d'affection, & si nous en croyons un historien contemporain (*q*), ils le gratifièrent d'une pension de trois cent livres sterlings. Ce prince ne se rendit pas indigne de leur bienveillance, ayant bien payé de sa personne dans toutes les actions où il se trouva. Il se tint toujours auprès du Roi durant le siége de

(*q*) Froissard.

Calais & ne contribua pas peu, soit par ses conseils, soit par sa bravoure, à faire prendre la ville. Il servit encore avec le même zèle dans la guerre qui s'alluma entre le même *Edouard* & *Charles V* Roi de France. Dès que *Robert* fut informé de la rupture entre ces deux princes, il alla se ranger sous les étendarts Anglois, avec bon nombre de gendarmes (*r*), de chevaliers, d'écuyers & cent lances. On ne sauroit exprimer la joie que son arrivée causa dans l'armée Angloise. On y attendoit tout de la bravoure & de la bonne conduite de ce jeune prince. Un jour que trois cent de la noblesse Françoise attaquoient (*s*) avec avantage un quartier de l'aîle gauche des Anglois, ceux-ci auroient été entièrement défaits, sans la valeur des soldats Namurois, qui conduits par leur chef accompagné d'*Henri* de Senseilles & du seigneur de Spontin, soutinrent le choc des François avec tant de courage, qu'ils donnèrent le temps aux Anglois d'accourir à leur secours, & de repousser les ennemis jusques dans leur camp. Il entra ensuite au service de *Wenceslas* duc de Brabant, dans la guerre

(*r*) Froissard.
(*s*) Ibidem.

que ce prince eut à soutenir contre le duc de Juliers. Sa valeur étoit si connue des Brabançons, que *Wenceslas* le créa son grand maréchal, & lui donna le commandement de la moitié de son armée à la célèbre bataille de Bastwiller, donnée la veille de Saint-Barthelemi de l'année 1371, & qui fut si fatale aux Brabançons. Leur armée y fut entièrement défaite. Une infinité de gentilshommes y perirent. Le duc *Wenceslas* lui-même, *Robert* & *Louis* de Namur, son frère, & grand nombre des premiers seigneurs qui étoient dans l'armée, y furent faits prisonniers par les Gueldrois, qui ne les rélâchèrent qu'au moyen de grosses rançons qu'ils furent obligés de donner pour leur élargissement. Leur détention ne fut toutefois pas longue, puisque je trouve que le duc *Wenceslas* ayant fait assembler en 1372 les états de Brabant à Cortemberg, on y dressa entr'autres choses, différens réglemens au sujet de l'élection des magistrats de Louvain, auxquels *Robert* & *Louis* de Namur souscrivirent conjointement avec leur frère *Guillaume*, comte de Namur.

Robert épousa d'abord une des filles d'*Albert* comte de Hainaut & de Hollande, & on lui donna pour appanage les seigneu-

ries de Renaix & de Chievres avec celles de Balaſtre & de Beaufort ſur Meuſe ; & en ſecondes nôces, il ſe maria à *Iſabelle de Melun* fille de *Hugue de Melun*, & de *Marguerite de Pequigny.* Il n'eut point d'enfans de ces deux femmes. *Robert* aimoit les ſciences & les ſavans. Ce fut à ſa ſollicitation que l'hiſtorien *Jean Froiſſard* compoſa ſa chronique, dont il lui dédia la prémière partie. Mais ces belles qualités furent ternies par la licence de ſes mœurs. Il laiſſa trois enfans bâtards, *Robert*, *Louis* & une fille nommée *Marguerite.* On trouve dans l'inventaire des chartres du comté de Namur, les contracts de mariage de ces trois bâtards. Le premier épouſa *Agnès*, fille de *Robert* de Hemptines ; le ſecond *Marie* fille de *Henri Liquet* de Vieuville. *Marguerite* fut mariée à *Gautier de Seilles*, écuyer.

Louis de Namur frère puîſné de *Robert*, eut en partage les ſeigneuries de Bailleul & de Petteghem. Il épouſa *Iſabelle de Roucy* fille de *Robert* comte de Roucy & de *Marie* d'Enghien. Il n'en eut point d'enfant. Les deux époux vécurent mal enſemble. *Froiſſard* nous apprend qu'il s'éleva entr'eux un divorce, occaſionné peut-être par des amours criminelles. Du moins eſt-

il certain que *Louis* eut un bâtard nommé *Aimery*, qui fut enterré avec sa femme *Marguerite* dans Namur, près d'une de leurs filles ; on voyoit encore au temps de la démolition de cette église, l'épitaphe suivante.

„ *Cy gist*
„ *Catherine fille jadis de messire Aimery*,
„ *Bâtard de Namur*, *chevalier*
„ *Et de dame Marguerite de Hancges*
„ *Sa femme & espeuze*,
„ *Qui trépassa l'an* MCCCLXXXVI.
„ *Le* 15 *de Novembre.*

Revenant à *Jean I* comte de Namur, on doit dire que ce prince étoit doué des plus belles qualités. Il étoit bon parent, & bon ami ; ferme, prudent & généreux, quoiqu'il vécut pendant les trente trois années de son regne, dans des agitations continuelles, soit en Flandre, soit dans le comté de Namur, il ne négligeoit toutefois pas, au milieu même des affaires les plus importantes, celles qui paroissoient de moindre conséquence, quand elles pouvoient contribuer au bon ordre & à l'avantage de ses peuples qu'il chérissoit comme ses enfans. Il en entreprenoit peu, dont par sa

prudence, il ne vint heureusement à bout. Malgré la modicité de ses revenus, comparés à ceux du comte *Guy* son père, il retint à son service la plûpart de seigneurs qui s'étoient attachés au comte *Guy*, & leur continua les mêmes pensions qu'ils en recevoient.

On compte parmi ces (*a*) pensionnaires, *Richard*, comte de la Marck, & *Englebert* son fils, *Rase de Gavre*, Sire de Liedekerke; *Roger de Leefdael*; *Arnoul de Serain*, chevalier; le Sire de Blamont; *Louis de Clermont*, Sire de Harzée; *Collart de Halloy*, châtelain de Hanut; *Jacques Dewerchin*, sénéchal de Hainaut; *Gautier de Wais*, & *Arnoul Dujardin*, chevaliers; *Sohier* de Courtrai; *Gilles*, Sire de Berlaimont; *Guillaume*, Sire de Petershem; *Thierri*, Sire de Heinsberg; *Raoul*, Sire de Rifferscheidt; *Frambach de Brigol*, maréchal de Juliers; *Othon*, Sire de Cuick & d'Hochstrate; *Sohier*, Sire de Bourscheu; *Jean*, Sire de Harduemont & *Daniël de Blise* écuyer.

Ce fut par une attention particulière pour ses peuples, que par ses lettres datées du

(*a*) Extrait des archives de la collégiale de Notre-Dame à Namur.

10 de Juin, jour la Fête-Dieu 1322, & scellées de son sceau, qu'il convint (*b*) avec les brasseurs de bierre de Namur, qu'à l'avenir ils iroient moudre leurs bras au moulin du comte situé devant le couvent des frères Mineurs, en payant pour chaque muid cinq deniers, & pour cela il s'oblige de leur fournir à ses fraix, les voitures & sacs suffisans pour le transport de ce brâs au moulin, & de les rélivrer tous moulus sur les greniers de ces brasseurs. Par autres lettres du 3 de Mai 1323, il convient encore avec les tanneurs qu'à l'avenir ils iroient faire moudre leurs écorces (*c*) dans le moulin aux écorces à lui appartenant, situé sur le ruisseau de Houjoux au-devant du même couvent des frères Mineurs. Il ajouta de nouvelles loix à celles que le comte *Guy* son père avoit émanées au fait de la monnoie, par lesquelles il détermina (*d*) les cas, où il échéoit une amende à encourir par les officiers & ouvriers subalternes de ce département.

Il céda aux paroissiens de Noville-les-

(*b*) Inventaire des chartres, chap. 2. art. 25.

(*c*) Recueil des chartres ci-après.

(*d*) Extrait d'une chronique M. S. de Namur du XVe. siècle.

Bois appellés vulgairement *Les francs hommes*, une forêt assez considérable, nommée *le bois du Tronquois* (e) en reconnoissance des grands services qu'il avoit reçus de ces habitans pendant la guerre. L'acte de cette donation est daté du 12 de Février 1299. Il publia de belles ordonnances pour la police, & n'omit aucun devoir d'un souverain attentif au plus grand bien-être de ses sujets. Malgré tant de guerres que ce prince eut à soutenir & qui épuisoient ses finances, il acheta néanmoins en 1319 de *Robert d'Orjo* (f), chevalier & seigneur du Château-Thierri sur Meuse, les avoueries de Wauffors & d'Hastiers, avec le droit de mettre garnison dans Château-Thierri; par où il se proposoit de tenir en bride les bourgeois de Dinant.

Jean aussi porté à faire du bien aux églises, que ses prédécesseurs, ne laissa échaper aucune occasion où il s'agissoit de leur témoigner sa bienveillance. Il remit au béguinage nommé d'*Ognies* (g) à Namur le droit de mortemain, ne s'y réservant que

---

(e) Extrait d'une chronique M. S. de Namur du XV. siècle.

(f) Inventaire des chartres, chap. 2. art. 25.

(g) Extrait d'une chronique M. S. de Namur du XVe. siècle.

celui qu'on appelloit *le meilleur Cathel*. Il érigea (*h*) en 1315 une chapelle dans le château de Montaigle, que son père avoit acheté en 1289 de *Gilles de Berlaimont*, & y fonda un bénéfice, qui fut conféré pour la première fois à *Arnoul de Warisoul*. On trouve qu'il accorda encore au monastère de Floreffe tout le bois de chauffage à tirer de la forêt de Marlagne (*i*) avec le pâturage pour leurs bestiaux, jusqu'à ce que lui ou ses successeurs eussent remboursé trois cent livres tournois, cinq muids de seigle & cinquante muids d'avoine qu'il en avoit reçus par emprunt.

Le comte *Jean* étoit âgé d'environ soixante quatre ans, lorsqu'il mourut fort régretté des peuples de Namur, qui ne se consolèrent de sa mort, que dans l'espérance de le voir revivre dans sa nombreuse postérité. *Marie d'Artois* sa seconde femme, lui survécut, mais on ignore où elle a été enterrée. Cette princesse vit encore mourir trois de ses fils, successivement comtes de Namur, savoir, *Jean II*, *Guy II* & *Philippe III*. Ce fut sous le regne du comte *Guil-*

(*h*) Extrait des archives de la collégiale de Notre-Dame.

(*i*) Extrait d'une chronique M. S. de Namur du XVe. siécle.

laume I, son quatrième fils, qu'elle songea à retirer des mains du comte de Luxembourg, une partie des terres, qui avoient été détachées du comté de Namur par le traité de Dinant. Elle savoit que ce prince cherchoit de l'argent pour le dessein qu'il avoit formé de faire monter son fils *Charles* sur le trône Impérial, & elle convint avec lui pour l'achat de la terre de Poilvache. Le contract en fut dressé le 10 Avril 1342. En voici les conditions.

D'abord la comtesse certifie qu'elle a acheté pour elle & ses successeurs comtes & comtesses de Namur, de très-excellent & puissant prince, son seigneur & son cousin, *Jean*, Roi de Bohême & comte de Luxembourg, les villes, château & prévôté de Poilvache, consistant dans les mairies de *Poilvache*, *de la Falise*, *de Sorinnes au-dessus de Dinant*, *d'Assesse*, *d'Yvaing*, *d'Ohay*, *de Chaltain*, *de Lignon*, *de Falmagne*, *de Havinez*, *de Foucan*, *de Martin voisin*, *de Vireul* avec toutes leurs dépendances & appartenances, hautes & basse-justices, cens, rentes, bois, eaux, prés, terres, moulins, hommages, péages, entrées, sorties, revenus, blés, avoine, chapons, poules, cire, porcs, corvées, services & toutes autres choses de quelque nature qu'elles fussent.

cas qu'il fût perdu, ceux qui en feront le retrait, feront tenus de donner leur quittance, avec octroi d'être crus sur leur simple serment.

En sixième lieu, elle établit pour châtelains de Poilvache, *Jacques d'Aigimont* & *Jean de Chastrevain*, chevaliers, & à leur défaut, *Arnoul d'Agimont*, & *Sebastien Bersée*, auxquels elle commande & ordonne qu'après le remboursement acquitté, ils restituent les châteaux & ville de Poilvache avec toutes leurs dépendances, au seigneur roi ou à ses successeurs comtes de Luxembourg. Elle s'engage aussi de leur faire prêter serment de fidélité pour cette prompte restitution, lorsque le cas y écherra, & de ne point les priver de leurs offices, de ne point les changer, ni mettre d'autres à leur place, pendant les trois années stipulées pour le retrait.

En septième lieu, la comtesse *Marie* ratifie tous ces articles en présence de *Guillaume* comte de Namur & de *Robert* ses fils, & de celles de ses pairs & hommes de fief du comté de Namur : savoir de *Guilain*, abbé de Floreffe, de *Bauduin de Ham*, de *Gautier de Juplen* & de *Philippe* son frère ; de *Thierry de Hanneffe*, Sire de Seraing, de *Louis d'Agimont*, & de *Jacques*

son

son frère, de *Raoul*, *de Lonny*, de *Jean de Libinnes*, de *Jean de Chastrevain*, chevalier, de *Jacquemin de Bourfoit*, de *Piercelot de Horion*, d'*Enguerand de Brançon*, de *Collin Lourans*, de *Jean dit Agneau de Creppy*, de *Collin de Sarsiles*, & de *Jacquemin de Bossimé*, qui tous se rendirent caution pour la comtesse & le comte son fils sous l'obligation de leurs biens. *Marie d'Artois* engagea pareillement les quatre châtellains dénommés ci-dessus, à jurer qu'ils accompliroient fidélement tout ce qui étoit réglé touchant la garde de Poilvache, & elle finit en promettant de ne jamais contrevenir ni elle, ni ses fils à aucune des choses stipulées par le contract auquel le comte de Luxembourg apposa son sceau, pour témoignage de vérité & de confirmation.

Toutes ces choses ainsi réglées & ordonnées, la comtesse de Namur voulut que *Charles*, fils aîné du roi de Bohême, renonçât aux biens qu'elle venoit d'acheter, & cette renonciation se fit dans la meilleure forme (*k*) le 4 Août 1344. Le prince y déclare qu'à la prière du seigneur son père, il approuvoit la vente des villes, châteaux,

(*k*) Extrait d'un mémoire M. S. reposant ci-devant ès-archives du couvent des FF. Croisiers à Namur.

prévôté & terres de Poilvache, avec obligation d'en faire jouir la comtesse *Marie d'Artois*, comme de son propre héritage, & que ni lui ni ses successeurs, ne pourroient jamais à quel titre que ce fût, réclamer contre. En ordonnant que les hommes de fief & autres sujets, fissent hommage à la comtesse, de la même manière qu'ils l'avoient prêté aux comtes de Luxembourg; les déchargeant en conséquence de la fidélité qu'ils lui devoient (*l*).

Cette belle acquisition ne fut pas la seule que *Marie d'Artois* fit à l'avantage du comte son fils & de ses successeurs; car deux ans après la consommation de l'achât de Poilvache, elle acheta encore du roi de Bohême, (*m*) toujours avec des fonds tirés de ses épargnes, les châteaux, forteresses, villes, maisons, & toutes autres choses dépendantes des seigneuries de Mirewart & d'Orchimont, & tout ce qui appartenoit à ce prince à Nassoigne, à Senr, & à Terwagne, telles qu'il les avoit achetées de *Thierri de Houffalise*, chevalier, de même que les biens que ce prince possédoit à Long-

(*l*) Extrait d'un mémoire M. S. reposant ci-devant ès-archives du couvent des FF. Croisiers à Namur.

(*m*) Ibidem.

prez, à Villance, à Vireul, à Graide, à Meauffin, à Haumes, à Focan, à Neuville & à Martin-Voifin, y compris leurs bans & leurs appartenances, tous lesquels biens le roi de Bohême avoit ci-devant (*n*) vendus à *Adolphe* évêque de Liège, avec la réserve néanmoins qu'il lui feroit libre de les réacquérir à deux fois, en remboursant d'abord vingt-cinq mille réaux pour Mirewart & Orchimont, y compris leurs appartenances, & les vingt-cinq-mille autres, pour les autres seigneuries, pourvu que le remboursement se fît en monnoie d'or, quoique différente de celles qu'il avoit reçues. Il s'étoit en outre réservé que si le retrait n'étoit pas fait avant qu'il ne mourût, ses héritiers pouroient le faire dans l'année de sa mort. Mais il n'attendit pas cette extrêmité, puisque je trouve que par lettres données à Arlon l'an 1344, il avertit (*o*) l'évêque & le chapitre de Liège, de recevoir le remboursement de la moitié de la somme, en les invitant de lui désigner le lieu, où il devoit la faire compter. C'étoit pour le rachât de Mirewart & d'Orchimont, & sur la réponse du prélat, il se

(*n*) Extrait d'un mémoire M.S. reposant ci-devant ès-archives du couvent des FF. Croisiers à Namur.
(*o*) Ibidem.

rendit ſans tarder à Liège, & y fit ce remboursement lui-même.

Ce prince retira (*p*) encore peu de temps après les autres terres des mains de l'évêque, ayant donné la commiſſion d'effectuer ce retrait, à *Louis*, *Jacques*, & *Arnoul d'Aigimont*, à *Thierri de Haneffe*, à *Weri de Harzée*, & à *Wauthier de Juplea*, & il les vendit enſuite à la comteſſe de Namur, (*q*) par acte daté du 2 Octobre de la même année.

Il y eſt dit que *Jean* roi de Bohême & comte de Luxembourg, après une mûre délibération, tant par le conſentement formel de *Beatrix de Bourbon* ſon épouſe, que pour ſon évidente utilité, avoit vendu héréditairement à madame *Marie d'Artois* comteſſe de Namur, tous les biens qui lui appartenoient à Naſſoigne à Seny & à Terwagne, ainſi que ceux qu'il poſſédoit à Longprez, à Villance, à Vireul, à Graide, à Meauſſin, à Haumes, à Focan, à Neuville & à Martin-Voiſin, y compris leurs bans & leurs appartenances, & qu'il les lui vendoit de la même manière &

(*p*) Extrait d'un mémoire M. S. repoſant ci-devant ès archives du couvent des FF. Croiſiers à Namur.

(*q*) Ibidem.

aux mêmes titres qu'ils lui appartenoient, ſans en rien retenir, ni pour lui, ni pour ſa femme, ni pour ſes ſucceſſeurs comtes de Luxembourg.

Il promet enſuite qu'il ſe deſſaiſira de ces biens en faveur de la comteſſe de Namur, en préſence des ſeigneurs & des cours dont ils ſont mouvans : qu'il lui en tranſportera la poſſeſſion effective & l'uſufruit réel, & qu'il l'en inveſtira ſelon les loix & coutumes, comme d'un héritage propre & perpétuel, dévolu à elle & à ſes ſucceſſeurs comtes de Namur. Puis il déclare avoir reçu la ſomme de vingt-cinq-mille réaux en or, prix auquel il avoit vendu ces terres, & dont il quitte la comteſſe de Namur ſa tante, avec promeſſe de lui délivrer pour plus grande aſſurance, la rénonciation que *Charles* ſon fils aîné, dit *Wanceſlas* de Bohême, avoit faite aux comtés de Luxembourg & de la Roche & au marquiſat d'Arlon; par laquelle rénonciation, il ſeroit conſtaté que ni lui *Charles*, ni ſes héritiers, ne pourront ni par eux-mêmes, ni par le miniſtère des autres, prétendre ou répéter aucune choſe des biens vendus & achetés, ſoit en partie, ſoit dans le tout.

Enfin il renonce à toute exception de droit & de coutume, tant celle qui regarde

l'argent non compté, non reçu, non converti à son profit, que celle qui peut concerner la lésion, la surprise, la fraude, ou le dol, défendant que sa femme, ses enfans, ou ses successeurs fassent valoir aucun titre qui puisse préjudicier à la comtesse de Namur, ni empêcher ou retarder qu'elle soit mise en pleine & paisible jouissance.

Le comte de Luxembourg adressa peu de temps après une lettre (r) aux seigneurs d'Agimont, par laquelle il leur manda de mettre sa tante en possession des terres qu'il lui avoit vendues, en leur notifiant en même temps, qu'il déchargeoit les hommes de fief de leurs hommages & féauté, avec ordre de les rendre à la dame comtesse, qui les a achetés, ou à ceux qu'elle commettroit en son nom ; ainsi que de la faire jouir de tous les fruits émolumens & droits appartenans aux châteaux & terres prémentionnées, à commencer à la Saint-Remi de l'année courante, & que depuis ce terme & avant, elle soit pareillement tenue (s) d'en payer les charges.

(r) Extrait d'un mémoire M. S. reposant ci devant ès-archives du couvent des FF. Croisiers à Namur.

(s) Extrait d'un mémoire M. S. reposant ci-de-

Ces différentes acquisitions, jointes à celles de Walcourt, & aux autres qui se firent plûtard, réparèrent une partie des brêches que la paix de Saint-Medard, près de Dinant, avoit faites aux états des comtes de Namur.

Marie d'Artois fit aussi de grands biens aux églises. On trouve qu'elle laissa par son testament (*t*) aux églises de Saint-Aubain, de Saint-Pierre-au-château, & de Salzinne, à chacune quatre muids d'épaulte de rente.

Le comte *Jean* reprit les anciennes armes de Namur, telles que *Philippe* marquis de Namur les avoit portées, savoir d'or au lion de sable, armé & lampassé de geules à la bande de même, brochant sur le tout, en ajoutant toutefois la couronne de geule au lion.

---

vant és-archives du couvent des FF. Croisiers à Namur.

(*t*) Extrait des archives de l'abbaie de Salzinne.

Fin du Tome premier.

ERRATA.

Page 6 ligne 21 Mehon, *lisez* Mehan.

12 ligne 14 faisoient, *lisez* laissoient.

26 ligne 15 on devoit faire croire, *lisez* on devoit croire.

35 ligne 35 enferme, *lisez* enferma.

35 ligne 5 champignon, *lisez* champion.

37 ligne 28 il donne, *lisez*, il donna.

38 ligne 22 Laius, *lisez* Caius.

51 ligne 4 Francs, *lisez* François.

53 ligne 2 Glomerie, *lisez* Glomeric.

71 ligne 10 botte, *lisez* batte.

108 ligne 28 Fouguemont, *lisez* Fauquemont,

120 ligne 29 la petite de Fosse, *lisez* la petite ville de Fosse.

153 ligne 7 Lierne, *lisez* Liernu.

205 ligne 24 Brigande, *lisez* Brigaude.

225 ligne 15 Folize, *lisez* Falize.

313 ligne 6 1236, *lisez* 1263.